

Dialogue

Organe de "Dialogue des Peuples"

The Times

NUMÉRO BELGE

VENDREDI 9 AVRIL 1920

Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?

Pourquoi ne pas raconter TOUTE

**L'HISTOIRE
DE LA BELGIQUE**



COLLECTION DU *FLAMBEAU*

The Times London

Numéro spécial consacré à

LA BELGIQUE

COLLABORATEURS :

Maurice Bourquin — Adolphe Breyre — J. Brunet — Paul Buschmann — Henry Carton de Wiart — Léon Delacroix — Baron de Laveleye — G. de Leener — G. des Marez — Jules Destrée — Paul Errera — Fierens-Gevaert — Pierre Forthomme — Henri Grégoire — Oscar Grojean — Léon Hennebicq — Paul Hymans — Armand Julin — Louis Lagasse de Locht — Henry Lesbroussart — O. Louwers — Général Maglinse — Cardinal Mercier — Clément Peten — Louis Piérard — Henri Pirenne — Georges Rency — Jules Renkin — Léon Van der Essen — Emile Vandervelde — Gustave Vanzype — Baron Verhaegen — H. Van Orshoven — John P. Waterkeyn.

Nombreux articles par

LES CORRESPONDANTS DU *TIMES*

Honoré d'une Préface de

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES

BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, Libraire-Éditeur

58-62, rue Coudenberg

1920

Les annonces insérées à la fin de ce livre ne sont pas celles qui ont paru dans le supplément belge publié par *The Times*.

The Times n'a cédé au *Flambeau* que le droit de reproduire, en français, les articles composant son numéro spécial. *Le Flambeau* a respecté l'ordre et la forme que *The Times* avait donnés à ces articles. Aucun changement n'y a été apporté.

Le Flambeau

REVUE BELGE DES QUESTIONS POLITIQUES
ET LITTÉRAIRES

Directeurs : HENRI GRÉGOIRE. — OSCAR GROJEAN

La plus importante des revues belges.

Parut clandestinement sous l'occupation allemande.

Livraisons mensuelles d'au moins 160 pages in-8°.

Publie par an plus de deux mille pages consacrées aux questions de l'actualité politique et littéraire et illustrées de planches et de cartes hors-texte.

ABONNEMENT } 25 francs pour la Belgique;
 } 30 francs pour l'Étranger.

Le numéro : fr. 2.50.

On s'abonne chez MAURICE LAMERTIN, libraire-éditeur, 58-62, rue Coudenberg, Bruxelles, qui envoie un numéro spécimen du *Flambeau* sur demande.

The Times

Numéro spécial consacré à

LA BELGIQUE

COLLABORATEURS :

Maurice Bourquin — Adolphe Breyre — J. Brunet — Paul Buschmann — Henry Carton de Wiart — Léon Delacroix — Baron de Laveleye — G. de Leener — G. des Marez — Jules Destrée — Paul Errera — Fierens-Gevaert — Pierre Forthomme — Henri Grégoire — Oscar Grojean — Léon Hennebicq — Paul Hymans — Armand Julin — Louis Lagasse de Locht — Henry Lesbroussart — O. Louwers — Général Maglinse — Cardinal Mercier — Clément Peten — Louis Piérard — Henri Pirenne — Georges Rency — Jules Renkin — Léon Van der Essen — Emile Vandervelde — Gustave Vanzype — Baron Verhaegen — H. Van Orshoven — John P. Waterkeyn.

Nombreux articles par

LES CORRESPONDANTS DU *TIMES*

Honoré d'une Préface de

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES

BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, Libraire-Éditeur
58-62, rue Coudenberg

1920

The  Times

NUMÉRO BELGE

VENDREDI 9 AVRIL 1920

C'est avec un réel plaisir que j'ai vu le « Times », fidèle aux nobles traditions de ce grand journal, porter la cause et les intérêts de la Belgique devant le public éclairé du monde entier.

C'est seulement par une connaissance réciproque de leur passé, et une compréhension bienveillante de leur présent, que les Nations peuvent former ces amitiés sincères et durables qui sont la meilleure garantie de l'avenir.

La paix universelle et le bonheur des hommes ne dépendent pas seulement des traités et des alliances entre les Gouvernements. C'est l'appel amical et éclairé des peuples aux peuples qui rendra la guerre impossible et fera progresser l'humanité.

La plus haute fonction d'une presse sans crainte, honnête et indépendante, est de servir cette grande œuvre.

Albert

3747. — Société anonyme M. WEISSENBRUCH, imprimeur du Roi
Société typographique Liège, Bouillon, Paris, 1755-1793)
rue du Poinçon, 49, Bruxelles

La Belgique

L'Union fait la Force

C'est avec un sentiment très profond de la dette de l'Angleterre vis-à-vis d'une nation voisine et alliée dont elle admire les hauts faits, et à la prospérité de laquelle elle attache une importance toute particulière, que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs un supplément entièrement consacré à la Belgique. Nous sommes convaincus que la foule de renseignements qui s'y trouvent — émanant pour la plupart des autorités les plus compétentes du pays — sera accueillie avec intérêt par tous ceux dont l'âme fut profondément secouée par le sort qui accabla un petit pays dont le seul crime fut de se défendre contre le viol.

La Belgique telle que nous l'avons connue avant la guerre, était le type du progrès pacifique et ininterrompu. Possédant la population la plus dense du monde, bien que ne dépassant guère celle de Londres, elle tenait le sixième rang parmi les grandes nations industrielles et commerciales.

Entre 1831, époque à laquelle elle devint un royaume indépendant, et 1913, l'importance de son commerce augmenta de plus de cinquante fois. Nulle part, en Europe, la vie n'était plus facile; nulle part, la liberté plus chérie. A l'historien et à l'économiste elle présentait, à travers les siècles, le tableau d'une surprenante activité sociale et industrielle. Sa production artistique, comme le fait remarquer M. Destrée, ne peut être comparée qu'à celle de la Grèce et de la Toscane. Aujourd'hui encore,

avec ses hôtels de ville, ses cathédrales, ses musées, ses collections, la Belgique possède un trésor artistique d'une richesse extraordinaire. Protégée, à ce qu'il semblait, par des traités solennels contre toute convoitise malveillante de la part des nations voisines, elle ne demandait qu'à vivre en paix avec tous et à jouir tranquillement des fruits de son labeur.

C'est sur ce petit pays fortuné que l'orage éclata en 1914 dans toute la brutalité de sa première violence. Les événements de ces jours terribles sont retracés dans nos pages et resteront toujours vivants dans l'histoire du monde. A un moment où toute la civilisation paraissait sur le point de retourner à la barbarie, quand les peuples d'Occident cherchaient un chef pour leur montrer la voie dans les ténèbres, un homme se leva, un homme sans crainte qui, en faisant son devoir, sauva non seulement son honneur et celui de son peuple, mais arrêta la ruée allemande jusqu'à l'arrivée des secours. Ce fut le Roi des Belges. Il trouve aujourd'hui quelque consolation pour les blessures dont souffre son pays dans la pensée qu'il lui est toujours resté fidèle et que, avec Son admirable Reine, il a pris place dans l'Histoire parmi les grandes figures de la guerre.

Les paroles sages et bienveillantes de Sa Majesté, que nous publions aujourd'hui, sont inspirées par cette noblesse de vues qui Lui est si personnelle, et devraient être prises à cœur par les hommes de bonne volonté de tous les pays du monde.

Il reste un bel héritage à ce Roi et à son peuple. Malgré les cinq années de guerre qui ont paralysé les parties occupées du pays et dévasté même le pauvre petit lambeau de terre qui avait échappé à l'emprise ennemie, la Belgique, pour autant que son passé et les conditions actuelles permettent de le prédire, sera la première des puissances européennes à recouvrer son ancienne prospérité. Nos articles décrivent les richesses qui ont

survécu à la guerre. Ils démontrent de quelle façon admirable le système bancaire a résisté à l'épreuve. Non seulement, il n'y a pas eu de crise proprement dite, mais la majorité des banques se trouvent aujourd'hui dans une bien meilleure situation qu'en 1914. Le capital de cinquante-trois des banques les plus importantes du pays a été augmenté de non moins de 380 millions de francs. Si abondance d'argent comptant signifiait toujours prospérité, la Belgique serait déjà prospère. Le progrès de la restauration, en dehors des régions dévastées, à moins de dix-huit mois de la cessation des hostilités, n'est pas moins remarquable que la richesse financière du pays. A la fin de l'année dernière, on avait rétabli, à 50 kilomètres près, les 2,000 kilomètres de voies ferrées qui avaient été détruits. Le nombre de personnes recevant une indemnité de chômage a été réduit de 800,000 à environ 100,000, et aujourd'hui 76 p. c. des travailleurs d'avant-guerre sont occupés. Le rendement des mines de charbon, lesquelles, à une seule exception près, ont échappé à la destruction, a été, à un moment de l'année dernière, de 98.6 p. c. de la production d'avant-guerre. Le grand port d'Anvers a déjà repris 50 p. c. de son ancienne activité.

Mais, il y a un revers à la médaille. Des richesses de la Belgique, beaucoup ont été perdues, quelques-unes pour toujours, d'autres, espérons-le, momentanément. L'incendie de l'Université de Louvain, ce crime contre l'humanité sur lequel le cardinal Mercier a écrit avec une amère indignation, la destruction et le pillage des usines, le massacre de civils innocents, hommes, femmes et enfants, la déportation de plus de 167,000 ouvriers dont environ 4,800 sont morts et quantité d'autres sont infirmes pour la vie, la longue oisiveté et l'insuffisance de nourriture, qui ont diminué l'énergie, l'habileté et le goût du travail dans certaines classes de la société, l'affaiblissement général de la moralité résultant de

L'occupation où tromper l'ennemi était un acte de patriotisme et de « self preservation », tout cela, directement ou indirectement, représente des pertes qui ne se traduisent pas en chiffres. M. Delacroix, premier ministre et ministre des finances, nous donne une idée des difficultés financières auxquelles le gouvernement a dû faire face, et des impôts que la Belgique, un des pays les moins taxés avant la guerre, aura à payer à l'avenir.

Comparées à nos propres charges, celles de la Belgique semblent bien modérées. Mais toujours, la question du change assombrit les perspectives et fait obstacle à tout projet de ressusciter la prospérité du pays. Il est évident que le change ne redeviendra normal que lorsque les exportations seront sensiblement équivalentes aux importations. Mais la Belgique ne peut exporter sans avoir tout d'abord acheté des matières premières pour sa fabrication, et cet achat lui est rendu presque impossible par la faiblesse de son change. Il faut trouver un moyen de rompre ce cercle vicieux. En attendant, on peut pallier le mal par l'économie rigoureuse et une réduction de la circulation du papier. Cette dernière mesure est déjà en application.

Dans son article si explicite, M. Vandervelde, ministre de la justice et leader du parti ouvrier, parle de l'autre cercle vicieux où tourne la Belgique, comme d'ailleurs tant d'autres pays : la hausse des prix et l'augmentation des salaires. A ceux qui ont toujours à la bouche les mots d' « économie » et d' « augmentation de production », il répond que les ouvriers ne seraient que trop heureux de travailler si on ne touchait pas à leur journée de huit heures. Et il ajoute qu'ils arriveraient à économiser, si les autres classes de la société voulaient bien leur montrer l'exemple. La guerre, qui appauvrit tant de personnes en Belgique, a créé une classe de « nouveaux riches » particulièrement portée à l'ostentation et

dont les habitudes de luxe sont connues de tous ceux qui travaillent, hommes et femmes. Et il n'y a pas seulement les nouveaux riches qui gaspillent l'argent. « Malheureusement, dit M. Vandervelde, c'est un des vilains côtés de notre vie sociale, que l'indiscipline de la population belge, quand il s'agit de s'infliger des restrictions, que sa répugnance à renoncer aux consommations de luxe, en ce temps où celui qui brûle de l'essence ou boit du champagne, ôte littéralement le pain de la bouche des pauvres. » Le parti ouvrier est d'avis que des mesures exceptionnellement sévères sont nécessaires pour forcer le riche, dans l'intérêt commun, à renoncer à un luxe fatal à la prospérité du pays. Que son programme, qui comprend comme mesure préliminaire la nationalisation des mines, s'accomplisse dans un avenir rapproché ou non, le parti ouvrier, qui s'est accru d'environ un demi-million de membres syndiqués, est devenu dans les six dernières années un facteur très sérieux dans la politique belge. Comme d'autres pays, la Belgique traverse une période d'évolution sociale rapide. Pour le moment, il y a tout lieu d'espérer qu'elle la traversera en paix. « Avec la croissance de notre force, dit M. Vandervelde, le sens de notre responsabilité s'accroît aussi. » Mais, bien que le bolchevisme étranger n'ait pas encore fait de progrès dans le pays, la situation exigera beaucoup de « doigté » pendant quelque temps encore.

La question flamande, elle aussi, sur laquelle le professeur Van der Essen a écrit un article lumineux, continue à soulever de vives polémiques, polémiques devenues très aigres à la suite de certains incidents de la guerre. Mais tandis que, d'une part, il semble que des moyens seront bientôt trouvés de satisfaire d'une façon rationnelle les quelques griefs légitimes que les « flamingants » ont encore, les débats sur l'activisme ont fourni des preuves frappantes de l'unité fondamentale de tout le pays. Cette question, tout comme notre question irlandaise, est

purement domestique. Et plus vite elle sera réglée, mieux cela vaudra pour la Belgique.

Comme le professeur Pirenne le démontre, la position de la Belgique a été profondément modifiée par le fait qu'elle a abandonné la neutralité qui lui a été imposée en 1839. Pour la première fois, il lui sera nécessaire d'avoir une politique étrangère. De petit Etat qui devait son indépendance à la rivalité de ses voisins, pas moins qu'au caractère opiniâtre de son peuple, elle est devenue une puissance avec laquelle il faut compter non seulement en Europe, mais aussi en Afrique. Ceux qui se rappellent l'appréhension avec laquelle la Belgique a reçu le Congo des mains de Léopold II — le grand homme auquel elle doit tant de sa prospérité — peuvent bien être étonnés de la position qu'elle occupe aujourd'hui comme puissance coloniale. Comme mandataire de la Ligue des Nations, elle gouverne maintenant 18,000 milles carrés de nouveaux territoires ayant appartenu précédemment aux Allemands. La valeur actuelle et plus encore la valeur potentielle de ce territoire est énorme. Aucune nation n'a de meilleure chance de développement dans l'Afrique tropicale que la Belgique, qui y possède maintenant plus de 1,000,000 de milles carrés.

La Belgique profitera-t-elle pleinement de tous ses avantages? Formera-t-elle une pléiade d'hommes d'Etat et d'administrateurs capables de soutenir sa situation nouvelle dans le monde? Nous connaissons sa vitalité et nous attendons d'elle de grandes choses. L'avenir seul peut nous montrer si elle s'élèvera à la hauteur des larges responsabilités d'une nation libre, se montrant par là digne de son passé industriel et artistique.

THE TIMES.

Le Rôle de la Belgique dans la Guerre

Cinq ans et demi se sont passés depuis que l'Allemagne envahit la Belgique et déchaîna la guerre sur le monde. Plus le recul nous donne de perspective, plus nous apparaît claire et évidente la grandeur des services rendus à la cause de la civilisation par le Roi Albert et son peuple héroïque.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que la Belgique avait toujours observé scrupuleusement sa neutralité; et l'Allemagne elle-même — quoi qu'elle ait attendu d'être vaincue pour le confesser — avoue que si l'on accusa la Belgique d'avoir violé cette neutralité, ce fut uniquement dans le but de tromper l'opinion publique du monde. « La Belgique neutre et loyale » et « le Procès de la Neutralité Belge » d'Emile Waxweiler avaient d'ailleurs prouvé à l'évidence combien les diffamations allemandes étaient gratuites.

Mais si le Roi Albert et son Gouvernement restèrent toujours strictement neutres, l'éventualité d'un conflit, qu'ils ne prévoyaient que trop clairement, avait été étudiée avec soin. Le 28 juillet 1914 l'Autriche déclarait la guerre à la Serbie et le jour suivant l'armée belge était placée sur pied de paix renforcé par le rappel de trois classes de milice. Le 31 juillet la loi martiale était proclamée dans toute l'Allemagne et la Russie décrétait la mobilisation générale. Le même jour le Roi Albert convoquait un Conseil des Ministres qui fut tenu à 4 heures de l'après-midi et trois heures plus tard un Arrêté Royal ordonnait la mobilisation. Il importe de remarquer que le plan de mobilisation belge était de nature à protéger le pays de quelque côté que vint le danger. Quatre divisions d'avant-

garde occupèrent des positions stratégiques qui leur permettaient de résister à toute attaque, et de donner au gros de l'armée le temps de se porter au point directement menacé. Une division faisait face à l'Angleterre, une autre à l'Allemagne et deux à la France, ces deux dernières couvrant Namur et la ligne Maubeuge-Lille. Ainsi, le 1^{er} août, les représentants diplomatiques belges furent à même d'affirmer aux Puissances que l'unique objet des mesures prises était de « permettre à la Belgique de remplir ses obligations internationales; ces mesures ne pouvaient avoir été inspirées par un sentiment de méfiance envers aucune des Puissances ».

* * *

Ainsi, par la prévoyance du Roi Albert et de ses ministres, les troupes mises en position pour défendre la neutralité du pays tinrent tête à la ruée allemande et purent la contenir pendant ces quelques jours précieux où les destinées de l'Occident ne tenaient qu'à un fil. Jamais on n'avait douté un seul instant que la Belgique suivrait les lois de l'honneur et défendrait sa neutralité. Lorsque le soir du 2 août le Ministre d'Allemagne à Bruxelles présenta l'ultimatum du Kaiser, M. Davignon, Ministre des Affaires Etrangères, lui refusa la main et l'envoyé comprit ce que cela voulait dire. L'armée belge reçut ordre de tirer immédiatement sur tout soldat étranger qui mettrait le pied sur le sol belge. Le 4 août, le Roi Albert prit le commandement de l'armée de campagne.

L'Allemagne était prête, la France l'était moins et quant à l'Angleterre sa préparation était virtuellement nulle. Le plan de l'Allemagne était d'écraser la France aussi vite que possible et de se retourner ensuite contre la Russie. L'invasion de la Belgique, le premier fait de guerre véritable officiellement admis par l'Allemagne, fut décidé pour le 4 août à 9 heures du matin, c'est-

à-dire exactement l'heure et le jour où quarante-quatre ans auparavant les forces teutonnes franchissaient la frontière française à Wissembourg en 1870.

Dans son effort vers le triomphe foudroyant d'une « guerre fraîche et joyeuse » l'Allemagne, à travers la Belgique, porta à la France deux coups terribles. Le premier fut paré à la bataille de la Marne qui, aux premiers jours de septembre, rejeta l'ennemi de devant Paris et ravit pour jamais à la convoitise du Kaiser l'empire du monde. Devant ce revers et sachant que toute perte de temps serait fatale — car les forces russes avançaient dans l'Est et l'Angleterre s'armait fébrilement — l'Allemagne frappa dans l'Ouest un second coup qui fut définitivement arrêté sur l'Yser et devant Ypres.

* * *

On ne saurait exagérer l'influence du rôle de l'armée belge et de son chef sur le résultat de ces deux grandes opérations. C'est à Liège que les forces du Kaiser rencontrèrent leur premier obstacle. L'armée belge, seule et sans appui, y brisa l'avance de von Emmich et de ses 80,000 hommes. Ceux-ci avaient envahi la Belgique dans l'intention d'enlever Liège et avec l'espoir de trouver des forces non préparées qu'il eût été facile de défaire et de rejeter sur la frontière française, ouvrant ainsi le pays au libre déploiement de l'aile droite allemande. Mais l'armée belge résista à Liège et sur la Gette et obligea ainsi l'ennemi à débarquer sur son propre territoire et à se concentrer dans le voisinage de sa propre frontière.

Les 18 et 19 août, l'armée belge, toujours livrée à elle-même sur le front Namur-Anvers, et comptant moins de 90,000 hommes, avait devant elle 600,000 des meilleurs soldats de l'Europe. La première et la deuxième armée allemandes commandées par von Kluck et von Bülow cherchaient en effet à détruire l'armée belge et à la couper

d'Anvers où étaient son ravitaillement et ses munitions. Les Français, fidèles aux traditions qu'ils ont si admirablement maintenues à Morhange et à Charleroi, pressèrent les Belges d'attaquer. La décision finale dépendait évidemment du Roi Albert. Il déclina la proposition et de sa propre autorité décida de ne pas se battre sur la Gette, mais de se replier au Nord-Ouest. Il exécuta une retraite savante dans la direction d'Anvers, sauva son armée d'une destruction certaine et la garda presque intacte, en menaçant le flanc allemand.

L'armée belge s'était maintenue dans ses positions d'observation pendant deux semaines entières, du 4 au 18 août. Son héroïque résistance à Liège et sur la Gette avait fait gagner du temps aux Alliés, à une période où le temps était le facteur vital — on ne saura jamais à quel point il était vital ! Ce ne fut que le 22 août, trois semaines après la mobilisation, que les armées allemandes entrèrent en contact avec le gros des forces franco-anglaises. Sans l'armée belge les troupes allemandes seraient entrées en France dès le 17 août, sur toute l'étendue du front Arlon-Tournai, alors qu'en réalité, à cette date, elles partaient seulement de la région de la Meuse. Les envahisseurs auraient été renforcés par l'armée de von Beseler. Ils se virent, au contraire, obligés de laisser cette armée en arrière pour faire face aux Belges qui menaçaient leur flanc et leur arrière et sans lesquels ils auraient pu s'étendre jusqu'à la mer du Nord et à la Manche, appuyant ainsi, dès le début, leur flanc droit sur la mer. Non seulement cela eût donné plus de force à l'offensive allemande, mais la résistance des Alliés eût été beaucoup plus faible le 17 août.

La « méprisable petite armée » de French débarquait encore à cette date et sa concentration autour de Maubeuge ne fut complète que le 21 août. Les splendides troupes africaines de la France furent amenées de la Méditerranée dans le Nord, entre le 15 et le 20 août.

Ainsi, sans l'armée belge, les Allemands auraient commencé l'invasion de la France le 17 août au lieu du 24. Ils seraient tombés sur les troupes franco-anglaises avant que celles-ci eussent pu prendre contact entre elles. Ils auraient enfin disposé du renfort de toute une armée et jamais les Anglais ni les Africains français n'auraient eu l'occasion de jouer le rôle splendide que nous savons. On se demande avec angoisse quel eût été, dans ces conditions, le sort de la France dont les meilleures troupes auraient été battues les unes après les autres aux premiers jours du conflit. On conçoit donc clairement les services que la Belgique rendit dans le jeu de concentration et de déploiement des forces franco-britanniques.

* * *

La France gagna la bataille de la Marne. Aucune page, parmi les plus glorieuses de ses annales militaires, ne cite victoire plus admirable ni plus grosse de conséquences. Ce fut un événement capital dans l'histoire du monde. Les Français ont toujours payé le tribut le plus généreux à la part qu'y prirent les soldats britanniques. Mais l'un des principaux facteurs de la défaite des envahisseurs fut l'affaiblissement de leur aile droite par l'armée du Roi Albert dont les sorties d'Anvers immobilisaient en Belgique quatre corps d'armée ennemis. Si le Roi n'avait pas pris sa décision du 18 août, les Belges eussent été taillés en pièces et rejetés en déroute loin de leur base, vers la France. Anvers serait tombé sans délai et l'armée de von Beseler aurait combattu sur la Marne à la droite de von Kluck où elle aurait eu sur l'armée de Maunoury l'avantage du nombre. Si, d'un autre côté, après avoir refusé de livrer bataille aux forces supérieures ennemies, le Roi Albert avait écouté les Français et s'était retiré vers le sud-ouest, le résultat eût été identique. L'appoint de l'armée belge n'aurait pas pu influencer la décision de la bataille des frontières (Mons-Charleroi) parce que

les Allemands ne s'en seraient pas moins opposés aux Alliés dans la proportion de deux contre un. A la Marne, au contraire, von Beseler aurait apporté à l'invasion l'appoint suprême qui eût suffi peut-être à faire pencher la balance en sa faveur.

Battue à la Marne, l'Allemagne ne perdit pas de temps. Ses énormes réserves en soldats et en matériel lui permirent de frapper un nouveau coup, un coup terrible où elle jeta plus de 200,000 hommes de troupes fraîches venant d'Allemagne. Lorsque le grand état-major ennemi décida cette deuxième grande offensive à la fin de septembre, une trouée énorme s'ouvrait au nord de la ligne alliée entre Albert et la mer. Mais l'armée belge était encore à Anvers et avant que les Allemands pussent se jeter dans cette trouée, cette ville devait être prise. C'est ainsi qu'Anvers joua dans la deuxième offensive le rôle que Liège remplit dans la première. L'attaque commença le 27 septembre et fut poussée avec la plus extrême vigueur. Cependant, la course à la mer battait son plein, les Français essayant d'envelopper la droite allemande que l'ennemi parvenait sans cesse à étendre et à renforcer. Au commencement d'octobre, le flanc allemand se prolongeait jusqu'à Lille et l'armée belge d'Anvers courait grand danger de se voir couper la retraite. Cette retraite était, en effet, menacée non seulement par les forces assiégeantes, mais par l'aile droite de l'armée allemande opérant en France. Car, tandis que 38 milles seulement séparent Lille de l'embouchure de l'Yser, la distance d'Anvers à l'Yser est de 88 milles. Un pressant appel fut lancé aux Alliés. Il fallait à tout prix tenir Gand pour couvrir la retraite. Chaque jour gagné dans la résistance d'Anvers était d'une importance inestimable, quoique tout espoir d'y réaliser la jonction avec le gros des forces franco-britanniques eût été abandonné. Avec l'appui de M. Winston Churchill, le Roi Albert résista à toutes les représentations de ses ministres et de son

propre état-major. Il tint jusqu'au dernier moment. Il ne quitta la place que le 7 octobre au soir et commanda en personne la retraite qui permettrait aux troupes belges de prendre position sur l'Yser, après avoir donné le temps aux Franco-anglais de fermer la brèche jusqu'à la mer. C'est alors qu'il fut donné aux Belges de se couvrir d'impérissable gloire, dans cette sanglante bataille des Flandres, qui fit rage du 18 octobre au 15 novembre et finalement brisa ce deuxième grand effort de l'ennemi.

* * *

Par deux fois, pendant la retraite, le Roi Albert donna des preuves de ces qualités militaires qui le placent au premier rang des commandants alliés. Le 9 octobre, quand son armée fut sur le point de se retirer à l'ouest du canal de Terneuzen, il fut instamment demandé que cette retraite se fit dans la direction de Deynze-Thielt, et non de Bruges-Ostende. En d'autres termes, on se serait retiré vers le sud-ouest au lieu de l'ouest, abandonnant ainsi la côte.

Le Roi Albert refusa d'accéder à cette requête et ordonna que l'armée se retirât par Bruges et Ostende, vers l'Yser où sa gauche s'appuyerait sur la mer. De nouveau, le 11 octobre, alors que les Belges étaient déjà sur l'Yser, il fut demandé, d'une manière pressante, que ceux-ci participassent à une offensive au sud et qu'ils franchissent le 13 la ligne Poperinghe-Ypres-Poelcapelle, en liaison avec les troupes anglaises sur la droite. Une fois de plus le Roi refusa et l'armée, organisant ses positions sur l'Yser, se tint sur la défensive.

Parmi les décisions prises pendant les opérations de cette guerre, bien peu eurent plus d'importance. L'abandon de la côte par l'armée belge aurait eu des conséquences incalculables. De toutes les forces que l'Allemagne devait lancer sur la Flandre, les premières dont elle put disposer eurent pour objectif l'extrême nord de la ligne qui

s'appuyait sur la mer. Leur but était de refouler cette ligne, et, par un mouvement de flanc, de tourner toute la gauche alliée. C'est ce qui explique pourquoi la bataille de l'Yser, depuis Dixmude jusqu'à la mer, fut déclanchée trois jours plus tôt que la première grande bataille d'Ypres. S'il avait été donné suite à la requête du 9 octobre ou à celle du 11 octobre, la gauche des Alliés était tournée et l'Allemagne occupait les ports de la Manche.

* * *

Depuis la fin de 1914 jusqu'au jour de l'offensive finale de septembre 1918, l'armée belge occupa le front de l'Yser qui était inondé en partie. Nulle part les misères physiques infligées par la guerre de tranchée ne furent plus aiguës que sur ce front. Mais les troupes du Roi Albert ne se laissèrent jamais abattre et la meilleure preuve qu'on eut de l'excellence de leur moral fut de voir l'armée s'améliorer de jour en jour. De plus, alors que cette armée disputait à l'envahisseur la dernière parcelle du territoire, la grande masse du peuple belge remplissait un rôle non moins glorieux. Nous ne referons pas ici le triste récit des atrocités allemandes en Belgique. Pas un homme au monde ne les ignore. Pas un homme au monde qui n'en voie la marque dégradante au front de la Germanie. Le temps lui-même ne peut que rendre cette tâche encore plus noire. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est l'esprit d'énergie obstinée et de sacrifice avec lequel le Belge, ce « belligérant de l'intérieur », tint tête à l'occupation. Jamais l'histoire n'a témoigné d'un fait comparable à cet emprisonnement, à cette séquestration totale d'un peuple. Car c'est bien là ce qui fut accompli. Et pendant les quatre années interminables que dura cette captivité, les geôliers nourrirent leur victime de mensonges, essayèrent tous les moyens de briser son moral et de saper son loyalisme. Ce fut en vain !

* * *

La violation de la Belgique était préméditée. Elle fut précédée d'une invasion bien plus dangereuse peut-être qu'une attaque armée. Des essaims d'espions s'abattirent sur le pays; et tous, depuis le riche banquier jusqu'à l'humble domestique, cherchèrent par des méthodes variées, à corrompre et à germaniser le peuple belge. Des années d'effort maladroit ne réussirent, et bien rarement encore, qu'à égratigner la surface du sentiment national. Les Allemands ne comprirent jamais ni le Belge, ni son histoire, ni ses institutions. Ils ne parvinrent jamais à capter ni son affection, ni sa confiance. Et quand vint «Der Tag», la Belgique pullulait de leurs pareils, dont beaucoup étaient mêlés aux affaires et vivaient dans le pays depuis des années. Mais loin de rendre l'Allemagne populaire, ils avaient seulement réussi à la faire bien connaître. Eux mêmes furent les ouvriers de cet échec lamentable subi par la politique d'occupation de leur gouvernement. Durant quatre longues années, l'Allemagne tenta de maîtriser un peuple qu'inspirait l'exemple de son Roi et qui était accoutumé à respirer l'air de la liberté. Le Belge — qu'il soit Flamand ou Wallon — a dans son tempérament des particularités qui sont l'héritage de longs siècles de lutte contre la domination étrangère. C'est un frondeur impénitent, indiscipliné et difficile à gouverner par ceux-là même qu'il affectionne. Mais dès qu'il a reconnu dans l'autorité qui s'impose, la poigne de fer de celui qu'il hait, alors il trouve un plaisir savant à tourmenter son oppresseur. L'Allemagne tenta systématiquement de terroriser la Belgique. Dans chaque partie du pays, quelques atrocités révoltantes eurent pour dessein particulier de jeter l'épouvante au cœur des habitants. Les intrus se flattaient de faire ainsi courber l'échine à la population; ce furent, au contraire, les signes universels et non équivoques d'un

fier patriotisme qui les cinglèrent en pleine face. Le drapeau tricolore flottait partout. Les portraits du Roi et de la Reine trônaient à toutes les vitrines. Lorsque, en dépit des protestations du Bourgmestre Max, l'autorité militaire ennemie força les habitants à faire disparaître tous les emblèmes patriotiques, sous prétexte que les exhiber, c'était provoquer les soldats allemands à la violence, les drapeaux furent pieusement portés dans les églises où l'on peut en voir encore dans les chœurs et auprès des autels. Mais dans chaque maison, la Patrie garda son coin de dévotion, décoré aux couleurs alliées, orné des images du Roi, de la Reine, des grands chefs militaires. Et dans plus d'un home belge Kitchener fut vénéré à l'égal d'un dieu domestique.

A chaque anniversaire patriotique, sans réclame, sans mot d'ordre, ce qui d'ailleurs eût été impossible, le peuple d'un accord tacite s'assemblait en foules où le port des couleurs et des insignes attestait une émouvante communion de pensée. Aux plus sombres jours de 1916, quand la lutte de Verdun était encore indécise, les Allemands interdirent l'observance des Fêtes Nationales et obligèrent les magasins à rester ouverts. L'ordre fut obéi. Et ce jour-là les volets s'ouvrirent en effet, mais sur des vitrines vides et des échoppes désertes. Quelques étalages firent exception. C'est ainsi qu'un charcutier exposa une unique mais imposante paire de pieds de cochon; et une grande maison de cristaux offrit à la joie intérieure des passants une série de magnifiques spécimens de verres belges blasonnés aux armes des neuf provinces et entourant une pile de pots à bière allemands. Dans l'un des magasins les plus selectes, les portes étaient grandes ouvertes, mais à l'entrée, assis en demi-cercle, le patron et une vingtaine de ses commis regardaient passer la foule. Et cette foule était une masse de verdure mouvante. Les hommes arboraient la couleur de l'espoir au chapeau ou à la boutonnière; ils portaient des cravates et des

mouchoirs du même ton. Les femmes abritaient des chapeaux verts sous des parasols verts et certaines d'entre elles étaient vêtues de vert de la tête aux pieds. Ce peuple afflua ainsi par milliers vers la Cathédrale où le cardinal Mercier fit un sermon d'une audace vengeresse, après lequel la foule, transportée, chanta la *Brabançonne* accompagnée au jubé par les grandes orgues. Même la présence d'officiers allemands n'empêcha pas les acclamations de saluer le Primat de Belgique à sa sortie de Sainte-Gudule. Le lendemain, la bonne ville de Bruxelles était condamnée à un million de marks d'amende.

* * *

Mieux que tout autre, le Cardinal Mercier et le Bourgmestre Max incarnèrent la résistance intérieure. Mais il y en eut d'autres — et beaucoup — et leur groupe exerça une énorme influence sur la population. C'est vers eux qu'on se tournait, c'est eux qu'on consultait aux heures difficiles. Personne ne peut lire la correspondance que le Cardinal Mercier échangea avec les autorités allemandes, sans être subjugué par l'absolue dévotion au devoir et le patriotisme élevé qui vibrent dans ces lettres. A tous ceux qui imploraient son avis, il proposait ce critère infailible : « Si cela aide ou assiste les Allemands en quelque manière, vous ne devez pas le faire; si cela les contrarie ou rend leur tâche plus difficile, votre devoir de Belge vous commande de le faire ».

Le monde entier connaît le rôle du Bourgmestre Max qui alla jusqu'à dormir à l'hôtel de ville de façon à se trouver nuit et jour à son poste. Après son arrestation, son poste fut occupé par M. Lemonnier et quand celui-ci fut mis en prison, il fut remplacé par M. Steens. Rien ne montre mieux l'état d'esprit qui régnait dans le collège échevinal que l'absence du drapeau allemand à l'Hôtel de Ville pendant toute la guerre. Un jour les

autorités ennemies réclament pour elles l'usage des hampes, ces hampes leur sont remises sciées en tronçons. M. Théodor, bâtonnier de l'ordre des avocats, et M. Magnette, grand-maître de la Franc-Maçonnerie belge, comptent parmi les soutiens de cette opinion publique bruxelloise qui fut le centre de la résistance dans le pays.

Mais du haut en bas, cette résistance est la même, et jusque dans l'attitude des enfants on trouve des traits significatifs de cet amour national de l'indépendance. Garçons et filles refusent de suivre les cours quand la séparation administrative est décrétée; ils boycottent les nouveaux professeurs nommés par les Allemands. Les *ketjes* — ces cousins belges de *Gavroche* — ne se lasent jamais de s'amuser aux dépens des lourds soldats d'outre-Rhin. Des pelotons de gosses défilant devant les grand'gardes, la carotte piquée dans la casquette en manière de « pickelhaube », conduisent au « pas de l'oie » des cabots efflanqués, attelés à la lourde artillerie des tuyaux de poêle. Cependant la troupe arrive en face de la sentinelle boche; le commandant lance le traditionnel « Nach Paris » et la compagnie, marchant soudain à reculons, s'éloigne en bon ordre.

* * *

Mais d'autres incidents et de plus émouvants viennent montrer combien le patriotisme de la jeunesse belge est profond et véritable. Nombre de jeunes gens et de jeunes filles, et jusqu'à des enfants, sont du plus précieux secours aux services de renseignements belges et alliés. Au-dessus d'eux tous s'élève la figure de Gabrielle Petit, charmante et belle jeune fille, fusillée à 22 ans pour espionnage et pour avoir aidé de jeunes Belges à passer la frontière. Parmi ceux-ci se trouvait son fiancé qui fut tué plus tard à l'Yser. Lorsqu'elle est condamnée, les Allemands laissent s'écouler tout un mois entre le prononcé de la sentence et son exécution, et ils emploient ce temps à essayer,

par mille artifices, de faire parler leur victime, allant jusqu'à lui promettre la vie sauve, si elle dénonce ses complices. Elle s'habille elle-même avec grand soin pour son exécution et se présente au peloton, vêtue d'une robe blanche, un nœud rose dans les cheveux et un sourire de défi sur les lèvres. Elle s'oppose à ce qu'on lui bande les yeux et dit à l'officier allemand : « Je vais vous montrer comment meurt une femme belge. » Le général Thwaites a rendu un éclatant hommage à sa mémoire lorsqu'il vint l'autre jour distribuer, à Bruxelles, les récompenses posthumes aux héros tombés.

Le cas de M. Buyl, député d'Ostende, nous est un autre exemple frappant du loyalisme inébranlable des Belges. M. Buyl était le chef du service belge de renseignements à Bruxelles. On ne l'appelait jamais que le « patron ». A trois reprises différentes il vit ses premiers lieutenants arrêtés, condamnés à mort avec promesse toutefois de leur accorder le pardon s'ils révélaient l'identité du « patron ». Tous trois allèrent à la mort sans avoir parlé, et le miracle de leurs lèvres scellées permit à Buyl de servir la patrie jusqu'au bout.

Cependant, il faut ajouter à l'influence du caractère belge, le rôle que jouèrent les institutions nationales en facilitant la résistance aux envahisseurs. Lorsque le gouvernement quitta le pays, les gouverneurs de province et les institutions provinciales restèrent. Quand les Allemands eurent brisé celles-ci, ce que dans certains cas ils ne parvinrent jamais à faire, ils se virent face à face avec les bourgmestres, les échevins et les conseillers communaux autour desquels étaient groupés leurs administrés. Et si cette résistance-là était aussi vaincue, d'innombrables sociétés et comités privés restaient vivants et formaient autant de noyaux d'opposition patriotique.

Le récit le plus succinct de l'activité belge pendant la guerre ne saurait passer sous silence le « Committee for Relief in Belgium » ni le « Comité National » pour lesquels

tant de patriotes travaillèrent et qui aidèrent puissamment à maintenir le moral du pays.

* * *

Mais ce ne fut pas seulement en Europe que la Belgique fit son devoir. Ce qu'elle fit en Afrique a été exposé dans un autre article, mais un des incidents pourrait néanmoins être raconté ici parce qu'il montre clairement la sûreté de jugement et la rapidité de décision du Roi Albert. Après la violation de la neutralité par les Allemands en Europe, les autorités belges au Congo télégraphièrent pour demander si elles devaient rester neutres, ou bien se considérer comme les alliés des Anglais et des Français et traiter les Allemands en ennemis. La question fut posée par M. Renkin, ministre des colonies au conseil des ministres et le premier ministre demanda l'opinion d'experts en matière de droit international. Pendant que la question restait à l'étude, la situation devint critique en Afrique et l'avis du Roi fut demandé. Il ordonna immédiatement l'envoi d'une dépêche rédigée par M. Renkin et enjoignant aux autorités belges du Congo de traiter les Allemands en ennemis et de considérer comme alliés les Anglais et les Français. Il avait fallu moins de cinq minutes au Roi pour se décider.

La part prise par l'armée belge dans la dernière grande offensive est trop récente pour qu'il soit nécessaire d'y revenir en détail. Il suffira de dire que, depuis le 28 septembre jusqu'au 3 octobre, cette armée qui se composait alors de 156,000 hommes, attaqua en conjonction avec les forces anglaises, et que le 14 elle avait nettoyé la côte. Les opérations, en Flandre orientale et dans la forêt d'Houthulst, comptent parmi les plus brillants épisodes de l'offensive finale et victorieuse. Les Allemands, après l'abandon des côtes, se retirèrent de Bruges. Ils avaient déjà dû repasser Gand quand l'armistice mit fin aux hostilités.

A peine la domination étrangère eut-elle cessé que la

Belgique se remit à l'œuvre pour réparer les dommages subis et rétablir les conditions du temps de paix. On connaît l'exemple de cette verrerie qui ralluma son premier four le jour même de l'armistice. Partout ce peuple brave et généreux a repris ses instruments de travail avec une joie non feinte.

Fiers à juste titre du rôle qu'ils jouèrent dans la grande lutte, les Belges peuvent être fiers aussi de la part qu'ils prennent aujourd'hui au rétablissement de la paix. L'histoire dira de ce peuple qu'il fut le premier au combat et le premier au travail.

UN CORRESPONDANT SPÉCIAL.

L'Armée belge

L'armée belge, sous le commandement du Roi Albert, prit une part très active à l'offensive finale qui chassa les Allemands des côtes de Flandre, et avait reconquis presque tout le territoire occupé quand l'armistice du 11 novembre 1918 mit fin à la grande guerre. Elle constituait à cette époque une force bien organisée et admirablement exercée de plus de 150,000 combattants, répartis en 12 divisions d'infanterie et une division de cavalerie, avec le complément indispensable de troupes d'armée non endivisionnées, plus de mille canons, de nombreux mortiers et un important et efficace corps d'aviation possédant environ 120 avions modernes. De plus, les services de l'arrière comprenaient environ 50,000 hommes.

Depuis l'armistice, par suite de la démobilisation, l'armée belge a été réduite à peu près de moitié, et comporte actuellement un peu plus de 100,000 hommes. Mais elle a gardé intacte sa splendide organisation de guerre et aujourd'hui, comme le jour où le dernier coup de fusil fut tiré, elle se compose de :

a) 12 divisions d'infanterie, composées chacune de : 9 bataillons d'infanterie, dotés de mitrailleuses et groupés en 3 régiments; une douzaine de batteries d'artillerie de campagne, réunies en groupes de trois, constitués eux-mêmes en 1 régiment. Chaque division comprend donc 3 régiments d'infanterie et 1 régiment d'artillerie légère. De plus, ces divisions possèdent chacune les services indispensables qui en font de grandes unités de bataille en mesure d'entreprendre et de soutenir le combat sur un front de 1 à 3 milles d'étendue. Ces 12 divisions d'infan-

terie sont elles-mêmes groupées, deux par deux, en 6 divisions d'armée qui, indépendamment de leurs deux divisions d'infanterie organiques, comprennent : plusieurs batteries d'artillerie lourde de campagne; quelques compagnies du génie; un régiment de cavalerie de division d'armée; des services auxiliaires.

b) Une division de cavalerie, composée de : 3 brigades composées de 2 régiments; 2 bataillons de carabiniers cyclistes; 1 groupe d'artillerie à cheval de 3 batteries; 1 compagnie du génie cycliste et des services auxiliaires.

c) Des troupes d'armée, non endivisionnées comprenant: 1 brigade de 3 régiments d'artillerie lourde d'armée, composée de batteries du matériel le plus puissant; canons longs, obusiers et mortiers de gros calibre; quelques pièces d'artillerie lourde sur voie ferrée; quelques escadrilles d'aviation; quelques sections d'aérostation; un bataillon de troupes de chemin de fer; des troupes de télégraphie, de pontonniers d'armée et quelques services spéciaux.

* * *

L'armée belge est aujourd'hui un facteur important dans la situation militaire en Europe, sans parler des services qu'elle continue à rendre par sa participation à la garde du Rhin allemand, dont elle assume la charge sur le quart de son cours compris entre l'embouchure de la Lauter, où il cesse de former désormais frontière entre France et Allemagne, jusqu'à l'endroit où, aux environs de Nimègue, il pénètre en Hollande.

C'est en bordure de la partie Nord du Rhin allemand, à la gauche de la tête de pont de Cologne, gardée par les Britanniques, que les Belges montent la garde. Ils partagent ainsi l'honneur de protéger l'Europe occidentale contre tout danger allemand qui se manifesterait sur la rive gauche du Rhin, pendant les cinq années au cours

desquelles les armées de l'Entente occuperont, aux termes du Traité de Versailles, le territoire allemand qui se développe au nord de la tête de pont de Coblençe, laquelle sera évacuée dans dix ans, et de la tête de pont de Mayence, qui restera occupée jusqu'à l'expiration de quinze années ou jusqu'à ce que les conditions du Traité soient complètement remplies.

Sur le Rhin, l'armée belge occupe tout le territoire qui s'étend au Nord de la ligne que jalonnent approximativement Aix-la-Chapelle (inclusivement), Juliers (exclusivement), Grevenbroich (inclusivement) et qui aboutit au Rhin un peu en amont de Stürzelberg. L'occupation de ce territoire par les Belges absorbe une grande partie de leur armée : deux de leurs 12 divisions d'infanterie, renforcées par quelques batteries d'artillerie lourde de campagne, deux régiments de cavalerie et des troupes du génie.

Il y a quelques mois, l'occupation belge était beaucoup plus dense. Elle fut confiée initialement à 4 des 12 divisions d'infanterie, à l'unique division de cavalerie belge tout entière, ainsi qu'à plusieurs batteries d'artillerie lourde d'armée. Au mois de mai dernier, quand les Allemands menacèrent de ne pas souscrire au Traité de Versailles, l'armée belge d'occupation fut encore renforcée par deux nouvelles divisions d'infanterie en vue de participer aux opérations prévues pour elle par le maréchal Foch sur la rive droite du Rhin; plus de la moitié des forces belges se trouvèrent ainsi à ce moment en Allemagne. Mais les Allemands adhérèrent au Traité de Paix qui fut définitivement ratifié en janvier. L'occupation belge en Allemagne fut aussitôt ramenée de 6 à 4 divisions d'infanterie, les batteries lourdes d'artillerie d'armée et une partie de la division de cavalerie revinrent en Belgique; quelques mois plus tard l'occupation belge fut réduite à 3 divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie; depuis fin décembre, elle est confiée aux uni-

tés qui s'y trouvent actuellement, soit à plus du sixième de toute l'armée.

L'armée belge d'occupation est commandée par le lieutenant-général Michel qui a établi son quartier général à Aix-la-Chapelle. Pendant la guerre, cet officier, dont on n'oubliera jamais la brillante défense de la position fortifiée de Namur, commanda l'une de nos six divisions d'armée.

L'occupation belge en Allemagne est regardée par les Allemands comme plus sévère que celle des Anglais, des Américains et des Français; elle est cependant loin d'être draconienne. Ce qui est certain, en tous cas, c'est qu'elle a produit un effet marqué sur le soldat belge qui, dans son pays, ne paye habituellement pas de mine, est volontiers débraillé et affecte parfois une démarche rien moins que militaire. En pays d'occupation, au contraire, il se ressaisit; son uniforme est irréprochable, son équipement et ses armes sont soigneusement fourbis et son allure martiale montre qu'il se rend clairement compte de sa valeur et qu'il cherche à impressionner les populations par un soucieux respect de lui-même et de son pays. Après tout, qui songerait à le blâmer de se sentir un peu de fierté et, peut-être aussi, d'amer ressentiment lorsqu'il songe aux traitements infligés aux siens par les Allemands quand ceux-ci occupaient la Belgique ?

L'offensive finale victorieuse qui, à la gauche des troupes britanniques du général Plumer, quitta les tranchées de l'Yser et ne s'arrêta que lorsque l'ennemi eût été balayé des Flandres, porta le moral de l'armée belge à son point culminant; et aujourd'hui, cette armée est imbue des mêmes sentiments d'intense patriotisme et de suprême confiance en soi.

Ces sentiments, les vétérans belges les communiqueront à ceux qui les remplaceront dans les régiments au fur et à mesure que de jeunes conscrits viendront prendre leur place sous les plis des drapeaux où sont inscrits en lettres

d'or les noms des villes et des villages où s'illustrèrent leurs vétérans.

Sans doute la garde du Rhin cessera un jour, mais, avant qu'elle ne prenne fin, tous les régiments de l'armée belge s'y succéderont plus d'une fois et les jeunes recrues y apprendront non pas à aimer la guerre pour elle-même, car la guerre est horrible, mais à la subir virilement et avec la ferme volonté de la conduire de nouveau à une fin victorieuse si jamais les légions germaniques se levaient pour envahir encore la Belgique.

GÉNÉRAL MAGLINSE.
Chef d'Etat-Major.

Comment est gouvernée la Belgique

La Belgique doit son indépendance à la Révolution populaire de 1830. Le Congrès national adopta, sans hésiter, la forme monarchique et parlementaire.

C'était, au début, un petit Etat bourgeois, industriel et riche, fidèle à d'anciennes traditions de liberté individuelle et de *self government* local. Bien que foncièrement catholique, il avait accepté les principes politiques de la Révolution française, formulés dans bien des articles de sa Constitution. Celle-ci ressemble, à certains égards, à la Charte française de 1830; elle sert souvent depuis de modèle à d'autres Constitutions.

Le droit électoral a évolué du régime censitaire au Suffrage Universel pur et simple, en passant par le vote plural, établi en 1893, lors de la seule revision constitutionnelle que la Belgique ait connue avant l'heure actuelle.

Était électeur tout Belge homme, à 25 ans. Un second vote était attribué au chef de famille de 35 ans, occupant un immeuble et payant de ce chef un très faible impôt; un second vote encore était attribué à l'électeur censitaire ou rentier de l'Etat, dès l'âge de 25 ans. Ces deux votes supplémentaires pouvaient être cumulés. Deux votes supplémentaires étaient attribués au « capacitaire » de 25 ans, la capacité dépendant de certains diplômes ou de certaines fonctions. Nul ne pouvait cumuler plus de trois voix.

Le vote plural fut abrogé par une simple loi en 1919, sous l'empire de sentiments nés pendant la guerre et partagés par toutes les classes de la population, comme par tous les partis politiques. La revision constitutionnelle,

actuellement en cours, confirmera ce régime. Le vote politique des femmes a été admis en 1919 pour les mères et veuves de soldats tués et pour les condamnées politiques des tribunaux allemands. C'est là une mesure bien restreinte, qui pour le moment n'est destinée sans doute à s'étendre que dans le domaine des élections locales.

Au scrutin de listes, pratiqué de tous temps en Belgique, s'ajoute, depuis 1899, la représentation proportionnelle pour la Chambre comme pour le Sénat.

Le referendum n'a pas, jusqu'ici, pris place dans nos institutions. Une tentative fut faite en 1892, sur les instances de Léopold II, pour instaurer le « referendum royal » : l'exécutif voulait par là soumettre à la votation populaire tout bill auquel il ne se ralliait pas. L'idée fut repoussée par l'assemblée constituante comme contraire au régime parlementaire et dangereuse pour la monarchie, le droit de dissolution des deux Chambres suffisant à cet effet.

Le Sénat est électif depuis 1831. Des conditions d'âge (40 ans au lieu de 25), de cens (jadis 1,000 florins, puis 1,200 francs au lieu de 0) et de durée du mandat (8 ans au lieu de 4) le différencient de la Chambre des représentants. Depuis 1893, des « sénateurs provinciaux » en petit nombre sont adjoints aux sénateurs censitaires : ils sont choisis par les conseils provinciaux, ce qui équivaut à une élection au second degré. La revision actuellement en cours modifiera, sans aucun doute, la composition du Sénat dans un sens plus démocratique, tout au moins quant à l'éligibilité.

La fonction royale fut confiée par le Congrès national de 1831 au prince Léopold de Saxe-Cobourg, veuf de la princesse Charlotte qui serait devenue, si elle avait vécu, reine d'Angleterre, au lieu de sa cousine Victoria. Le premier Roi des Belges épousa la fille de Louis-Philippe; son fils Léopold II lui succéda. Actuellement règne Albert, son petit-fils, neveu de Léopold II. Les femmes ne peuvent régner en Belgique.

Nous appliquons les règles du gouvernement de Cabinet; les ministres sont juridiquement responsables, devant la Cour de cassation, sur la mise en accusation de la Chambre des représentants; ils sont politiquement responsables devant celle-ci, leur démission suivant automatiquement tout vote de méfiance, dès que la question de Cabinet a été posée. Le Roi a le veto absolu mais, comme en Angleterre, il n'en fait point usage. Il ne peut se prévaloir du résidu de souveraineté, comme le concevaient les monarchies constitutionnelles proprement dites, telle la Prusse d'avant 1918. Appartient à l'exécutif les seules prérogatives que lui reconnaissent expressément la Constitution et les lois. Toutes les autres appartiennent au pouvoir législatif, le premier dans l'Etat, à cet égard.

Le pouvoir judiciaire occupe dans notre Constitution une place plus importante que dans la plupart des pays continentaux. Outre les garanties habituelles d'indépendance assurées à la magistrature, celle-ci a, vis-à-vis de l'exécutif, un droit de contrôle, puisqu'elle n'applique les arrêtés royaux, provinciaux et communaux que s'ils sont conformes aux lois. D'autre part, la Cour de cassation est juge des conflits d'attributions, c'est-à-dire qu'elle tranche les questions de compétence entre les pouvoirs judiciaire et administratif. Malheureusement l'institution des conflits manque de loi organique et ce n'est que par la voie du déclinatoire de compétence, élevé au cours d'un procès civil ou criminel, que la question peut être soumise à notre Cour suprême.

S'ils connaissent de la légalité des actes administratifs, les tribunaux belges ne jugent cependant pas de la constitutionnalité des lois comme la Cour suprême des Etats-Unis. Nous n'avons pas voulu confier à un pouvoir essentiellement conservateur la faculté d'entraver dans sa marche le pouvoir législatif, représentant plus direct de l'opinion publique. Jusqu'ici, l'obéissance à la Constitution a été considérée par nos Chambres comme un postulat et elles

l'ont respecté : les exceptions sont rares et d'importance secondaire, sauf pour la réforme électorale votée en 1919, d'accord avec l'opinion publique et dans les circonstances anormales amenées par la guerre. A ceux qui lui demanderaient ce qu'il adviendrait en cas de violation flagrante de la Constitution par le législateur à l'encontre de l'opinion publique, le juriste répond : « Adressez-vous à l'historien ! Lui seul peut vous renseigner ».

Le jury est institué en Belgique en matière criminelle, y compris les délits politiques et les délits de presse.

Notre système d'impôts et de recrutement a été longtemps fort arriéré. Avec le régime censitaire et sans l'instruction obligatoire, la Belgique faisait, au commencement du xx^e siècle, assez triste figure à ce quadruple point de vue. Heureusement elle en a eu conscience avant qu'il fût trop tard. Le service personnel, l'instruction obligatoire furent votés avant la grande guerre; le suffrage universel pur et simple et l'impôt progressif sur l'ensemble de la fortune ont été instaurés depuis.

La vie publique belge ne se conçoit pas sans institutions locales qui représentent la tradition du passé en ce qu'elle a de meilleur. Nos grandes villes surtout, exercent, à cet égard, une influence marquée, contrebalançant souvent par leur esprit libéral ce que notre gouvernement a pu avoir de trop conservateur. Les conseils communaux électifs, les collègues échevinaux choisis par les conseils, les bourgmestres nommés par le Roi, sont les gardiens de cette autonomie qui comporte un droit de réglementation et de police étendu. On a vu, durant l'occupation allemande, combien ce *self-government* était vivace et combien y étaient attachées les populations. Rares sont les circonstances dans lesquelles les bourgmestres de nos grandes villes n'ont pas répondu de l'ordre, écartant ainsi l'action du pouvoir central et de la force armée. Lorsque le socialisme se fut constitué en parti politique, ses mandataires parurent d'abord dans les conseils communaux

des centres ouvriers. Léopold II refusait de nommer des bourgmestres socialistes; Albert ne suit pas la même politique : comment le pourrait-il, alors que quatre ministres socialistes font actuellement partie du Cabinet ?

Jusque vers 1880, la politique belge était dominée par les luttes des partis catholique et libéral qui se succédaient au pouvoir. La Constitution comme la Révolution de 1830 étaient leur œuvre commune. D'ailleurs, à cette époque, le catholicisme des classes dirigeantes était libéral, à la façon de Lamennais, et le libéralisme était conservateur, à la façon de Benjamin Constant. Aussi les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique — la seule ayant de nombreux adeptes en Belgique — furent-ils réglés en conformité avec ces principes : séparation sans nulle intervention du pouvoir civil en matière religieuse, mais traitements et pensions du clergé à charge de l'Etat. D'autre part, l'état civil est exclusivement laïc et le budget des cultes comprend des allocations aux clergés dissidents, c'est-à-dire protestant et israélite. Quant à leurs intérêts temporels, les églises sont administrées par des fabriques, d'après les lois de la période française demeurées en vigueur. On le voit, si nous n'avons pas de concordat, des points de contact existent pourtant entre les autorités civiles et religieuses. Si l'on pénètre dans l'intimité de notre vie politique, on s'aperçoit même que ces points de contact ont pris maintes fois la dimension d'une ligne de conduite.

Le citoyen belge use largement des libertés garanties par la Constitution. Deux de ces libertés semblent, à cet égard, le plus caractéristiques : l'association et l'enseignement. A la première se rattachent les mille sociétés d'agrément, les clubs politiques, les syndicats professionnels, les sociétés de secours mutuels, etc., dont tout Belge fait normalement partie. On y retrouve les survivances de nos anciennes corporations, ce qui explique la teinte de formalisme qui s'observe chez nous, même dans les

milieux avancés. Un patrimoine commun possédé par ces associations forme entre leurs membres un lien conservateur difficile à rompre. Ce sont aussi des milieux où l'on parle, où l'on discute à perte de vue : autre caractéristique de notre tempérament national.

PAUL ERRERA.

Les Traités du 19 avril 1839

Le Congrès de Vienne s'était flatté de comprimer définitivement la puissance expansive de la France par un ensemble de combinaisons territoriales et militaires. Dans le système qu'il avait institué, le Royaume des Pays-Bas, formé par l'adjonction de la Belgique à la Hollande, devait jouer le rôle d'une vaste tête-de-pont ouverte aux Puissances coalisées, tandis que la garde de la Moselle et du Rhin se trouvait confiée à la vigilance de la Russie. A l'abri de ce rempart, les Alliés de Chaumont espéraient jouir paisiblement du fruit de leur victoire et poursuivre l'œuvre de restauration dont la Sainte-Alliance devint l'organe.

La Révolution belge de 1830 déjoua leurs calculs.

Le Royaume des Pays-Bas, pièce maîtresse de l'édifice laborieusement échafaudé quinze années auparavant, se trouva détruit par l'explosion d'un mouvement populaire. Survenant au lendemain de la chute des Bourbons (la révolution de Paris eut lieu en juillet, celle de Bruxelles en septembre), le geste de la Belgique prit aux yeux de l'Europe une signification plus générale et plus inquiétante encore.

C'était l'œuvre de Vienne qui craquait; — c'était l'incendie des idées révolutionnaires qui se rallumait au contact de la « propagande » française.

Les grandes Puissances étaient résolues à ne point abandonner à leur cours normal d'aussi graves événements.

Réunies à Londres en Conférence, elles commencèrent par se poser en médiatrices. Mais dès que les hostilités eurent pris fin et que la question se trouva placée sur le seul terrain diplomatique, cette médiation se transforma

en une intervention caractérisée. Malgré leurs efforts et leurs protestations, les deux Parties intéressées durent s'incliner devant le verdict de la Conférence.

Les traités du 19 avril 1839 ne sont point le fruit d'un accord librement débattu entre la Belgique et la Hollande. Ils furent *imposés* aux deux belligérants au nom d'une certaine conception de l'équilibre européen.

Quelle était cette conception ?

Celle qui avait inspiré les Traités de Vienne et la création du Royaume des Pays-Bas, — c'est-à-dire une conception entièrement dominée par la crainte du « péril français » et par le cauchemar de l'impérialisme napoléonien.

Dès le 20 novembre 1830, la Conférence de Londres fixait à cet égard le sens de sa politique.

Après avoir constaté à regret que l'union hollando-belge établie en 1815 ne pouvait revivre, elle proclama qu'il fallait « recourir à d'autres arrangements pour accomplir les intentions, à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen ».

Ainsi, le dispositif devait être modifié, mais les « intentions » restaient identiques.

Pour les réaliser, on paralysa notre liberté politique et l'on rognà nos frontières.

* * *

L'âme du système nouveau fut la neutralisation de la Belgique sous la garantie des Puissances.

La notion de la neutralité permanente était encore, à cette époque, toute récente. On l'avait adoptée à Vienne pour la Confédération helvétique et comme un moyen de contenir du côté de l'Est les mouvements de la France. Il parut naturel de l'appliquer à la Belgique, dans une même pensée de sauvegarde européenne.

Le principal souci de la Conférence était d'éviter une conflagration générale et d'équilibrer dans une mutuelle

abstention les convoitises que pouvait susciter chez ses grands voisins l'insurrection du peuple belge.

* * *

Le statut qui nous fut assigné devait, en principe, nous mettre à l'abri des dangers extérieurs. Cette considération ne fut pas étrangère aux solutions adoptées dans les différentes questions que soulevait la liquidation du Royaume des Pays-Bas. Qu'importait, notamment, la valeur stratégique de nos frontières, si nous étions assurés d'une paix sans mélange ?

Or, certaines des Puissances représentées à Londres avaient personnellement intérêt à faire résoudre contre nous les problèmes territoriaux dont la Conférence était saisie.

C'était le cas pour la Prusse.

On sait qu'en 1814 Wellington aurait voulu étendre jusqu'au Rhin le Royaume des Pays-Bas dont les Alliés de Chaumont avaient décidé la création. Mais les vues anglaises entrèrent sur ce point en conflit avec les prétentions prussiennes, le Gouvernement de Berlin aspirant à établir sa puissance jusqu'à la ligne de la Meuse. Il fallut transiger et le tracé des frontières, tout en accordant à la Prusse d'importantes acquisitions, ne lui permit pas cependant de réaliser l'intégralité de son programme.

Il lui parut, en 1830, que le moment était venu de faire franchir une nouvelle étape à sa poussée vers l'Ouest.

Elle était parvenue, quinze ans auparavant, à faire attribuer à la province belge de Luxembourg — érigée pour la circonstance en Grand-Duché — la qualité de membre de la Confédération germanique et à installer ses troupes dans la forteresse de Luxembourg, devenue place fédérale.

Compléter ce succès en mettant la main sur la position de Maestricht, à cheval sur la Meuse limbourgeoise : tel fut, durant les négociations de Londres, l'objectif de ses manœuvres.

Elle n'y réussit, hélas, que trop complètement. Le traité de 1839 coupa le Luxembourg en deux tronçons. L'un de ces tronçons, comprenant la place forte du Luxembourg et toutes les richesses minières de la région, continua à faire partie de la Confédération germanique. L'autre, dépourvu de valeur économique et stratégique, fut rattaché à l'Etat Belge. Et en échange de ce prétendu « cadeau », la Conférence nous enleva la partie septentrionale du Limbourg, toute la rive droite de la Meuse dans cette province, ainsi que la position de Maestricht, avec un rayon de quatre kilomètres autour de la ville sur la rive gauche du fleuve.

La Hollande aurait voulu obtenir en pleine souveraineté ces territoires limbourgeois. Mais la Prusse ne l'entendait pas de cette oreille et elle exigea que les droits fédéraux dont se trouvait précédemment grevé le Luxembourg wallon fussent répartis sur la partie du Limbourg dont l'abandon nous était imposé.

Le Limbourg cédé fut érigé en Duché et rattaché à la Confédération germanique.

Au point de vue des intérêts de la Belgique, la combinaison imaginée par la Conférence était désastreuse. Non seulement elle nous privait, dans le Limbourg, de tout contact direct avec la vallée du Rhin, élément vital de l'hinterland d'Anvers, — mais elle ouvrait dans notre frontière orientale une brèche difficilement défendable.

Le Limbourg hollandais, relié aux Pays-Bas par un mince pédoncule, constitue en effet une poche excentrique où les troupes néerlandaises ne pourraient se maintenir en cas de guerre. Devant notre ligne de la Meuse, entamée d'ailleurs par la tête-de-pont de Maestricht, s'étale ainsi une zone abandonnée où il nous est interdit de pénétrer et qui nous cache tous les mouvements de troupes s'effectuant de l'autre côté de la frontière allemande. Une agression venant de l'Est pourrait donc nous

surprendre de ce côté et tourner en quelques heures toute notre défense mosane.

Cette catastrophe nous fut épargnée en 1914. Ce n'est pas une raison pour que nous y échappions dans une guerre future. En 1870, l'Allemagne a respecté la neutralité belge. En 1914, elle n'a pas eu le même scrupule. La neutralité hollandaise pourrait avoir dans l'avenir le même sort que la neutralité belge.

* * *

Dans une note remise le 3 février 1831 aux deux commissaires délégués à Bruxelles par la Conférence de Londres, le Gouvernement belge avait résumé ses revendications dans les termes suivants :

« Il paraîtra sans doute impossible que la Belgique constitue un Etat indépendant sans la garantie immédiate de la liberté de l'Escaut, de la possession de la rive gauche de ce fleuve, de la province de Limbourg en entier et du Grand-Duché de Luxembourg... »

Nous avons vu comment furent résolues les deux dernières questions. Il nous reste à parler de la solution donnée par la Conférence au problème de l'Escaut.

La diplomatie européenne se trouvait en présence de deux prétentions inconciliables.

La Hollande, maîtresse du Bas-Escaut depuis que le Traité de Munster lui avait assuré la possession de la Flandre zélandaise, prétendait exercer sur le fleuve une souveraineté absolue. Elle entendait rester dans le système traditionnel qui lui avait permis jadis de frapper de mort le port d'Anvers en fermant son seul accès à la mer.

La Belgique, d'autre part, voulait se prémunir contre le péril d'une telle politique et garantir par des sûretés réelles la liberté de ses communications maritimes. Elle proposait, pour atteindre ce but, une formule simple et logique : faire du Bas-Escaut jusqu'à la mer un fleuve

mitoyen, en incorporant la Flandre zélandaise dans le territoire belge.

Ni la conception hollandaise, ni la conception belge ne furent admises par la Conférence, qui s'efforça de trouver un moyen terme et s'arrêta finalement à une formule dont on peut résumer ainsi les traits essentiels :

1° Application des articles 108 à 117 de l'Acte Général de Vienne, c'est-à-dire, en un mot, liberté de la navigation commerciale;

2° *En aval d'Anvers* :

a) Obligation pour les deux Etats riverains d'assurer, « chacun pour sa partie du fleuve », la *conservation* des passes, ainsi que l'*entretien* des balises et bouées nécessaires;

b) Droit pour chacun des deux Etats d'organiser son service de pilotage;

c) Institution d'une *surveillance commune* pour l'application des dispositions a) et b), c'est-à-dire pour le pilotage, le balisage et la conservation des passes;

d) Pour le surplus, souveraineté exclusive de la Hollande sur la partie du fleuve traversant son territoire.

Il n'est pas douteux que, pour l'époque, le régime institué par la Conférence était assez progressif. La Commission de surveillance, notamment, apparaissait comme l'embryon d'une collaboration hollando-belge dans la gestion du Bas-Escaut. Mais cet embryon était encore bien chétif, car les commissaires, simples « donneurs d'avis », ne disposaient d'aucun pouvoir de décision, même dans les cas urgents, et c'est par la voie diplomatique que toutes les questions devaient être finalement résolues. Le régime de 1839 aboutissait donc, en dernière analyse, à soumettre le sort du Bas-Escaut au bon vouloir du Gouvernement néerlandais, c'est-à-dire au bon vouloir d'une Puissance qui n'a sur le fleuve aucun intérêt essentiel et ne peut, d'autre part, oublier qu'Anvers est le grand concurrent de Rotterdam.

Sans doute, le traité imposait-il à la Hollande l'obligation d'entretenir « sa partie du fleuve », mais le Gouvernement de La Haye a toujours interprété cette obligation *sensu stricto*. A ses yeux, l'entretien impliquait exclusivement la conservation de la voie d'eau dans l'état où elle se trouvait en 1839, et ne comportait aucun des travaux d'amélioration que les progrès de la navigation ou de la technique navale pouvaient rendre nécessaires.

Or, que représentaient, il y a un siècle, les exigences du trafic maritime, si on les compare à ce qu'elles sont devenues aujourd'hui ?

Le régime adopté par la Conférence de Londres avait rapidement et profondément vieilli. Son maintien, dans les conjonctures présentes, constituerait une terrible menace pour l'avenir économique d'Anvers.

Au demeurant, la question de l'Escaut ne présente pas seulement pour la Belgique un intérêt commercial, elle est aussi d'intérêt militaire, car notre véritable « réduit national » contre une agression venant de l'Est, celui que la nature nous assigne et dont les récentes opérations de guerre ont mis en plein jour la valeur défensive, c'est la région qui s'appuie, d'une part, sur la mer et, d'autre part, sur l'Escaut et ses affluents.

Le traité de 1839 ne souffle pas mot de l'usage militaire de l'Escaut, mais en maintenant la souveraineté hollandaise sur le fleuve lui-même et sur la Flandre zélandaise, il a rendu pour nous impossible la pleine utilisation de notre meilleur foyer de résistance.

* * *

Cet exposé sommaire de l'œuvre de la Conférence de Londres permet d'en dégager les caractères dominants.

Les traités du 19 avril 1839 ont quelque chose d'artificiel. Tout en s'inclinant devant le fait inévitable de notre indépendance, ils s'efforcent d'en comprimer autant que possible les conséquences normales et les développe-

ments naturels, par méfiance à l'égard de la Belgique et par méfiance à l'égard de la France. L'esprit de 1815 revit en eux.

Ces traités ont fait leur temps.

La guerre leur a porté un coup fatal, car elle a rendu impossible la restauration de notre neutralité permanente, qui en était le pivot.

La neutralisation de la Belgique supposait entre ce pays et tous ses grands voisins un état de confiance mutuelle qui n'existe plus. La Belgique pourrait-elle accepter, au lendemain de cette guerre, les obligations de la neutralité vis-à-vis d'une Allemagne qui s'est rendue coupable des crimes que l'on sait ? A cette seule idée, le sentiment public belge se révolte. La neutralité permanente est morte.

MAURICE BOURQUIN.

La Belgique et la Paix

Le Traité de Versailles a provoqué dans tous les pays alliés des critiques et des récriminations. Il est trop tôt pour prétendre formuler un jugement impartial et définitif sur le plus grand acte international de l'histoire des derniers siècles. Il remanie profondément la carte de l'Europe, crée des Etats nouveaux, modifie la distribution des colonies, frappe sévèrement les puissances vaincues, coupables d'avoir déchaîné sur le monde la plus effroyable guerre dont il ait souffert et d'avoir infligé à certains peuples, victimes de leurs incursions, d'indiscibles souffrances. L'œuvre qu'a assumée la Conférence de Paris était immense. Il s'agissait de réduire à l'impuissance de nuire un Etat autocratique qui avait accumulé d'énormes ressources dans le dessein d'asservir et de piller l'Europe, de consacrer le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, d'assurer la réparation de pertes presque incalculables et d'établir entre les nations une solidarité fondée sur le respect de la justice et la foi due aux traités. Il fallait accorder des intérêts concurrents. Vingt-sept Etats participèrent à la délibération. La Paix nécessairement devait être un compromis. On ne saurait s'étonner qu'elle ait suscité des doléances et engendré des déceptions.

Un jour viendra où les circonstances permettront de discuter librement les méthodes suivant lesquelles la Conférence étudia les problèmes qu'elle avait à résoudre et arrêta ses décisions.

On se demandera certainement si, afin de hâter et de simplifier la négociation de la paix, il n'eût pas été préférable de n'appeler à y collaborer que les Gouverne-

ments des Etats qui avaient pris une part directe et active à la guerre, de faire faire la paix en un mot par les peuples qui avaient fait la guerre. On examinera aussi la question de savoir s'il n'eût pas mieux valu associer plus étroitement à la préparation du traité les petits pays qui avaient, aux côtés des grands, joué dans le conflit un rôle actif et dont l'appoint militaire et l'effort héroïque avaient, dans certaines périodes de la guerre, constitué des facteurs indispensables et décisifs de la résistance et de la victoire.

Mais de pareilles discussions seraient aujourd'hui prématurées et ne pourraient que provoquer des polémiques inutiles.

Au surplus, si le traité est loin, et bien naturellement, de former une œuvre parfaite, il se caractérise par certains traits qui lui créent, dans l'histoire des pactes internationaux, une physionomie particulière et d'une indéniable noblesse. Il libère des nationalités opprimées, il organise la Société des Nations, il pose les bases d'une législation internationale du travail.

Je ne veux pas cependant, à propos du traité de Versailles, examiner ici d'autres questions que celles qui intéressent directement la Belgique. Et je me bornerai à marquer les avantages qu'elle en retire et à expliquer les désillusions qu'elle éprouve.

Pour mesurer et apprécier les conditions du traité au point de vue belge, il faut remonter au début du drame :

La Belgique est neutre et sa neutralité est garantie par des traités solennels; elle a toujours, dans le passé, scrupuleusement respecté toutes les obligations de sa neutralité; sa politique, si même dans les dernières années qui ont précédé la guerre elle en avait une, sa politique, par scrupule de la neutralité, était devenue presque une politique d'effacement.

L'Allemagne se hâte de se jeter à la gorge de la France.

Elle somme la Belgique de lui livrer passage moyennant promesse de son or et de sa protection. La Belgique refuse et se décide en quelques instants à tout risquer pour défendre son honneur et son indépendance. Elle est envahie, occupée, pillée, torturée, martyrisée : elle tient bon.

Par quel miracle a-t-elle survécu ?

Ah ! certainement, grâce à un amour instinctif et obstiné d'indépendance, certainement grâce au civisme, à l'endurance, au stoïcisme des populations demeurées aux mains de l'ennemi, grâce à l'immortel héroïsme de ses soldats. Mais, malgré tout, continuant à combattre, la Belgique eût succombé si elle n'avait trouvé auprès d'elle dans toutes les parties du monde, des garants, des amis et des alliés qui ont pris les armes pour la défendre.

Ils se sont battus pour elle, mais il ne se sont pas battus pour elle seule, ils se sont battus pour une grande cause commune qui était en somme la cause de la civilisation, qui était la cause du droit, de la justice et de la liberté des peuples. La Belgique a continué à combattre à leurs côtés et, luttant à leurs côtés, elle ne combattait plus seulement pour elle-même, elle combattait avec eux pour la cause commune ; elle se faisait leur coopératrice et leur collaboratrice ; elle leur apportait sa collaboration militaire et leur apportait sa collaboration morale ; car dans la guerre, la cause de la Belgique a été pour les alliés l'emblème du droit.

Ainsi, dans la défense de la cause commune de la civilisation et du droit, la Belgique a eu sa part et, dans la libération de la Belgique, les alliés ont eu la leur, et une part inoubliable. Les Français ont repris leurs provinces perdues, mais ils ont aidé à sauver la Belgique. Les Anglais ont maintenu et consolidé leur grand empire colonial et maritime, mais ils ont aidé à sauver la Belgique. Stimulée par les sympathies qu'excitait notre cause, l'Italie à son tour s'est jetée dans la fournaise.

L'Amérique a nourri les populations belges et, à l'heure du dernier effort, elle a apporté l'appoint décisif. Ainsi s'est établie, dans la guerre, entre tous les peuples qui ont combattu côte à côte, une intime solidarité et c'est une pensée de solidarité qui domine le traité de paix.

La Belgique a failli périr. Et quelles étaient, en 1917, un an avant sa défaite, les intentions de l'envahisseur ?

Nous les connaissons par les déclarations publiques de l'ancien chancelier von Hertling et par les révélations qui se sont produites à l'assemblée de Weimar : La Belgique était un gage, dont l'Allemagne trafiquerait pour assurer une paix satisfaisante. La Belgique était une proie ! L'Allemagne, à la veille du jour où la fortune allait tourner, entendait garder les deux rives de la Meuse, rattacher la Belgique à l'Empire et la soumettre à un assujettissement économique.

Le miracle cependant s'est accompli ! La Belgique vit, la Belgique est libre, la Belgique est pleinement souveraine, sans conditions ni restrictions.

Ce sont ces souvenirs et ces pensées qui ont dominé la Chambre des Représentants quand elle a, le 8 août 1919, voté à l'unanimité le projet de loi approuvant le traité de Versailles; ce vote dans lequel s'associèrent tous les partis, les catholiques, les libéraux et les socialistes, fut un acte de sagesse politique, que confirma quelque temps après le vote unanime du Sénat. Le Parlement belge considéra le traité comme un traité de solidarité entre les alliés. Il donna, en le ratifiant à l'unanimité, un témoignage de confiance dans cette solidarité qu'il espérait voir se prolonger après la guerre entre ceux qui l'avaient soutenue jusqu'au bout et conduite à la victoire.

Voyons maintenant comment vivra la Belgique et dans quelles conditions économiques et politiques la paix l'a située.

Territorialement, la Belgique se retrouve dans ses

anciennes frontières, sauf une légère extension à l'Est. Elle recouvre un morceau des cantons wallons que la Prusse, en 1815, lui avait enlevés, dans le but de se rapprocher de la Meuse. Il s'agit des districts d'Eupen et de Malmédy, abondamment boisés, mais dont la population totale n'est guère que de 50 à 60,000 âmes. Ce n'est qu'un étroit territoire où se retrouvent des communes wallonnes, attachées aux populations wallonnes de Belgique par le dialecte et d'anciennes affinités.

Dans l'Est africain allemand la Belgique reçoit, à la suite d'un accord avec la Grande-Bretagne ratifié par les Grandes Puissances, mandat d'administrer de vastes régions peuplées et riches du Ruanda et de l'Urundi. Les troupes belges avaient, en effet, pris une large part dans la campagne qui avait abouti à l'expulsion des Allemands de l'Afrique orientale. Elles avaient donné aux troupes britanniques une assistance brillante et effective, pris Tabora qui fut remise à l'Angleterre, conquis et occupé une grande partie de l'ancienne colonie allemande.

L'accord anglo-belge nous assure en outre de sérieux avantages économiques en facilitant les communications de notre colonie du Congo avec l'Océan indien.

Au point de vue économique, la question de la réparation des dommages de guerre était primordiale pour la Belgique qui a subi à la fois les ravages de l'invasion, les réquisitions ruineuses des autorités allemandes, pendant une occupation de quatre ans et demi, et la destruction méthodique de son outillage industriel, pratiquée par un rival impitoyable qui cherchait ainsi à se prémunir contre la puissance de concurrence d'une nation productrice et laborieuse.

Après de longues et pénibles négociations, la Belgique a obtenu deux avantages appréciables, deux priorités ou deux privilèges qui allègeront ses charges et contribueront à assainir ses finances et à fortifier son crédit.

De tous les Etats qui ont participé à la guerre la Bel-

gique seule a droit au remboursement de ses frais de guerre, que le traité impose à l'Allemagne. Elle est affranchie vis-à-vis des Etats alliés des emprunts qu'elle a contractés pour reconstituer et entretenir son armée, pour faire face aux dépenses de son administration et de ses services publics et pour payer l'alimentation des populations belges en pays occupé pendant la durée de la guerre.

D'autre part, sur les premiers 25 milliards de francs que l'Allemagne doit payer au 1^{er} mai 1921 et après déduction des frais d'entretien des armées alliées d'occupation et des frais de ravitaillement de l'Allemagne, la Belgique recevra une somme de 2 milliards 500 millions de francs (100 millions de livres sterling).

L'Allemagne doit, en outre, nous fournir du charbon et du bétail; pour le reste, la Belgique jouit du droit commun, c'est-à-dire du régime établi pour tous les alliés. Elle a droit à la récupération par identité et à la restitution par équivalence. Son compte de dommages, comme celui des autres pays alliés, sera établi par la Commission des Réparations et son pourcentage dans les indemnités à payer par l'Allemagne sera fixé ultérieurement en tenant compte de ses besoins et de l'équité.

J'ajouterai, pour être complet, que la Belgique est représentée dans le conseil exécutif de la Société des Nations, dans la Commission des Réparations, dans les Commissions du Rhin, du Danube et de l'Elbe et dans la Commission interalliée chargée du contrôle des territoires occupés de la rive gauche du Rhin.

Voilà dans l'ensemble et à grands traits, l'actif de notre bilan de paix, tel que l'a établi la Conférence de Paris.

Les espérances de l'opinion belge le dépassaient de beaucoup. Elle se souvenait de maintes promesses retentissantes lancées du haut de la tribune des Parlements alliés. Elle s'attachait passionnément à la déclaration de Sainte-Adresse, où elle voyait un engagement solennel.

La Belgique avait beaucoup souffert matériellement et moralement. Elle estimait avoir droit à de plus éclatantes et substantielles réparations. Son rôle dans la guerre, la bravoure et la constance de ses soldats, l'esprit de sacrifice et d'abnégation déployé par les populations et dont la brutalité des autorités allemandes n'avait pas eu raison, les pertes qu'elle avait subies, les exécutions de civils innocents, les massacres et les incendies d'Andenne, Tamines, Dinant, Aerschot et Louvain, les angoisses que lui avait infligées une occupation tyrannique lui créaient des titres qu'elle croyait suffisants pour obtenir, au moment de la paix, un traitement de préférence.

Pendant toute la durée de la guerre, la production avait été arrêtée; on n'avait pu ni fabriquer ni exporter. L'industrie et le commerce avaient été paralysés. Les marchés extérieurs avaient été perdus. Il n'y avait plus de stocks de marchandises, de vivres ou de matières premières. L'outillage des usines avait été brisé ou enlevé. Des monuments qui symbolisaient les gloires du passé, comme les Halles d'Ypres, avaient été détruits. Des villes entières avaient été rasées. L'une des plus fertiles régions de la Flandre, où l'on s'était battu pendant quatre ans, était ravagée par les obus, bouleversée par les bombardements, rendue stérile par les inondations.

L'opinion jugea insuffisantes les concessions d'ordre financier que les plénipotentiaires belges avaient obtenues à Paris.

Elle ne comprit pas notamment le refus par les alliés d'inscrire au compte des réparations dues à la Belgique le remboursement par l'Allemagne des 7 milliards de mark au taux de fr. 1.25 dont l'ennemi avait imposé le cours forcé pendant l'occupation et qui représentaient en somme le prix de tout l'actif en marchandises, provisions et matières premières, que le pays possédait au moment de l'invasion et que les Allemands s'étaient approprié.

D'autres causes aigrirent l'esprit public. On s'attendait

à des paiements immédiats de l'Allemagne qui auraient permis de reconstituer sans tarder les approvisionnements en matières premières, en instruments de travail et en vivres. On s'imaginait que, dès le lendemain de la cessation des hostilités, les produits de toute nature dont on avait été privé pendant plus de quatre ans allaient affluer de toutes parts. On ignorait à la fois la situation financière de l'Allemagne, celle des alliés et en réalité l'état économique du monde. Il fallut du temps pour que l'on se rendit compte des réalités : le monde bouleversé et appauvri, la raréfaction des produits et des ressources, le trouble jeté dans l'univers par la consommation effroyable des richesses et des vies humaines.

Enfin des déceptions politiques se joignirent aux déceptions d'ordre matériel. L'amour-propre national prit ombrage de la décision des Grandes Puissances d'éloigner la Belgique de leurs conseils, et de la confondre parmi d'autres pays qui n'avaient joué qu'un rôle beaucoup plus effacé dans la guerre. Il s'émut du vote du Comité chargé de préparer le Pacte de la Société des Nations, en vertu duquel le siège de celle-ci fut fixé à Genève, et non à Bruxelles.

Mais ce n'étaient là que des blessures qui guériront.

Une question plus grave préoccupait tous ceux qui en Belgique songeaient à l'avenir, à la sécurité, à la défense du pays.

Le régime de la neutralité permanente imposé à la Belgique par les Grandes Puissances en 1831 et 1839 s'était écroulé dans la guerre. Il reposait sur un équilibre international que la guerre avait rompu. Comment concevoir encore une Belgique neutre, garantie par les cinq Puissances qui se faisaient contrepoids, la France et l'Angleterre d'une part, et, d'autre part, l'Allemagne et l'Autriche qui avaient violé la neutralité belge et déchiré le pacte, l'Empire d'Autriche découpé en morceaux, la Russie qui

avait failli aux obligations des traités et qui était dans le chaos ?

La neutralité s'était révélée une protection fragile et vaine. Elle avait à l'intérieur créé une mentalité apathique qui avait fait obstacle aux développements de notre organisation militaire. La neutralité constituait la base des traités de 1839. La neutralité était morte. Dès lors la révision de l'ensemble des traités s'imposait et la Belgique se jugeait en droit de réclamer des garanties nouvelles.

Les plénipotentiaires belges exposèrent le problème au Conseil des Dix en février 1919 et la Commission des Affaires belges que ce Conseil institua conclut catégoriquement en faveur de leur thèse. La question fut renvoyée devant les Ministres des Affaires Etrangères des cinq Grandes Puissances, de la Belgique et de la Hollande. Les Grandes Puissances limitèrent strictement le champ des solutions possibles, en excluant non seulement les solutions qui entraîneraient un transfert de souveraineté, mais celles aussi qui impliqueraient la création de servitudes internationales. Une commission de quatorze délégués fut nommée et les délégués belges y demandèrent, d'une part, que la Belgique pût appuyer sa défense sur tout le cours de l'Escaut, dont on sait que les deux rives inférieures et les bouches appartiennent à la Hollande, et, d'autre part, que des mesures fussent prises pour assurer la défense de la frontière orientale de la Belgique, bordée au nord par une bande de territoire cédée à la Hollande en 1839 et que traverse la Meuse au sortir de la région de Liège. Cette bande de territoire est ouverte à l'invasion allemande. C'est par cette trouée que, le jour où l'entreprise de 1914 serait renouvelée, les légions germaniques se précipiteraient pour atteindre le cœur de la Belgique, couper l'armée belge de ses bases et faire tomber toute la ligne de la Meuse.

Les revendications de la Belgique se heurtèrent à la

résistance obstinée de la Hollande et à une certaine indifférence de la part des Grandes Puissances. L'appui qu'en Belgique on espérait obtenir d'elles fit défaut. Et nous ne trouverons pas dans la revision des traités de 1839 les garanties de sécurité que rendent nécessaires la faiblesse de nos frontières et les dangers auxquels nous expose notre situation géographique. L'opinion belge s'en ressent à la fois froissée et inquiète. Elle croyait avoir mérité une assistance active de la France et de l'Angleterre, dont les intérêts sont d'ailleurs étroitement associés aux nôtres. La Belgique couvre la côte de la mer du Nord et la frontière septentrionale de la France. Le jour où la Belgique serait envahie, la France et l'Angleterre seraient en péril. La trouée du Limbourg est une menace pour elles comme pour la Belgique elle-même.

Une autre question a vivement excité le sentiment national belge dont ici encore les aspirations ont été contrariées. La Belgique désire un rapprochement entre elle et le Grand-Duché de Luxembourg. Elle considère notamment que si le principal réseau de chemins de fer de ce pays était remis à la France, ses intérêts essentiels seraient compromis. Le réseau du Guillaume-Luxembourg commande en effet toutes ses communications avec l'Allemagne du Sud, avec l'Alsace-Lorraine, la Suisse et l'Italie.

De ce côté aussi des difficultés ont surgi. Et l'on conçoit dès lors l'état présent de l'esprit public belge, en ce qui regarde les résultats de la guerre et les conditions faites à la Belgique par le traité de paix.

On y découvre une certaine amertume et l'impression que la Belgique n'a pas recueilli les satisfactions auxquelles elle aspirait, qu'elle n'a pas obtenu les garanties et les compensations qu'elle estime lui être dues.

Cette mauvaise humeur cependant n'a pas eu pour effet d'affaiblir la vigueur du tempérament national, la capacité de travail et d'initiative de l'ouvrier, de l'industriel

belge ou de l'homme d'affaires. De tous côtés on s'est remis à l'œuvre. Sans doute, et c'est l'un des traits du caractère populaire, on maugrée, on réclame, on dénigre, on se plaint. Mais la production et le commerce se réorganisent. Le port d'Anvers a repris son activité. Il y a eu de nombreuses grèves. Mais le pays a échappé à toute crise sociale. Les finances de l'Etat sont lourdement obérées par les charges administratives et par l'obligation d'assurer le paiement des indemnités pour la réparation des dommages de guerre. Mais le pays a du crédit et les capitaux abondent.

Les maux les plus graves dont souffre la Belgique, c'est d'abord le change sur l'étranger qui entrave et alourdit les importations, et c'est, avec toutes ses conséquences, la cherté de la vie, fléau universel dont la source est dans la raréfaction des produits et dans l'appauvrissement général du monde.

Quoi qu'il en soit, l'avenir économique du pays apparaît sous des couleurs favorables et il est permis d'espérer que la Belgique, demeurée robuste et saine, se relèvera et retrouvera son ancienne prospérité.

Au point de vue politique, la Belgique, devenue souveraine et dégagée de la neutralité, a un nouveau rôle à jouer, de nouveaux devoirs à remplir. Il faut d'abord qu'elle fasse d'elle-même et par ses propres ressources un grand effort défensif. Sans doute elle n'est pas menacée d'un péril imminent. La puissance militaire de l'Allemagne est brisée et pendant quinze ans l'occupation interalliée du Rhin couvre la frontière orientale du pays.

Enfin si, comme nous en avons l'espoir, la Société des Nations s'organise, s'étend, acquiert l'autorité morale et la force qui lui est nécessaire, si autour d'elle se développent une mentalité propice, l'esprit de conciliation et de solidarité entre les peuples, le culte de la justice, le respect du droit et des traités, alors les destinées des

petits pays seront à l'abri des entreprises de la violence, de l'invasion et de la conquête.

Mais en attendant que cet espoir se réalise pleinement et que la sécurité du monde soit garantie, la prévoyance et le patriotisme commandent à la Belgique, qui occupe en Europe une position si vulnérable, de préparer sa défense. Sa population est d'une remarquable densité et n'a pas cessé d'augmenter. Elle est en mesure de se constituer une armée nombreuse et puissante.

Il faut aussi qu'elle regarde autour d'elle et que, grâce à de précieuses amitiés et à des intérêts communs que la guerre a mis en pleine lumière, elle s'efforce de nouer avec la France et la Grande-Bretagne des accords militaires qui assureraient en même temps que sa propre défense celle de l'Europe occidentale.

Une attaque de l'Allemagne contre la Belgique viserait à la fois la mer du Nord et la frontière française. La sécurité de la Belgique est l'un des éléments, l'une des conditions de la sécurité de la France et de l'Angleterre. Le Gouvernement belge a, dans une récente déclaration, exprimé le vœu de voir se constituer, par une entente des trois pays, un bloc occidental dont la solidité défierait toute agression venant de l'Est.

Tel doit être le but de notre politique extérieure. Si nous l'atteignons, nous aurons aidé à consolider la paix de l'Europe.

P. HYMANS,

Ministre des Affaires Etrangères.

8 mars 1920.

L'Union Anglo-Belge

L'Union Anglo-Belge, fondée à Londres en 1918, est une société qui se propose de maintenir et de développer par tous les moyens l'amitié entre les deux peuples, amitié née de leur fraternité d'armes et de leur fidélité à la foi des traités. Elle a reçu dès l'origine les encouragements des plus hautes autorités dans les deux gouvernements et les deux souverains lui ont accordé leur patronage. Son premier président est le Right Hon. Herbert Samuel. Les secrétaires sont Algernon Maudslay, Esq., et le vicomte Davignon. Les bureaux sont situés à Londres, 35, Albemarle Street; à Bruxelles, 32, rue de Namur. La première assemblée générale s'est tenue à Londres, en juillet 1918; la seconde, à Bruxelles, en juillet 1919. Celle-ci fut l'occasion de la visite solennelle en Belgique du Lord Chancellor à la Cour de cassation, visite qui fut rendue à Londres l'hiver suivant. Une série de conférences a été organisée en Angleterre par l'*Educational Committee* de l'Union, sur la Belgique. Une autre est en voie d'arrangement en Belgique, sur l'Angleterre. A l'initiative de l'Union, une délégation des universités britanniques visita, cet hiver, les universités belges et un sous-comité a été créé pour l'étude des questions d'échanges intellectuels et universitaires. Un comité spécial de l'Union s'est occupé de l'érection à Zeebrugge d'un monument commémorant l'héroïsme des marins britanniques et a ouvert en Belgique et en Angleterre une souscription à

cet effet. Un jury composé d'artistes des deux pays a classé les nombreux projets présentés au concours par des sculpteurs et des architectes belges et anglais. Un autre comité spécial recueille des fonds et des livres dans le but de constituer au siège de l'Union à Bruxelles une bibliothèque de livres, de journaux et de périodiques anglais.

UN CORRESPONDANT.

Louvain : Le Crime impardonnable

De tous les crimes accumulés par les armées allemandes au cours de l'invasion de la Belgique, il n'en est pas un seul qui ait provoqué une indignation aussi profonde et surtout aussi générale que la destruction de la bibliothèque universitaire de Louvain.

L'incendie de nos villes et de nos villages, la déportation des milliers de nos ouvriers, les massacres de civils, toutes ces horreurs, si épouvantables fussent-elles, pourraient encore trouver, aux yeux des personnes prévenues en faveur de l'Allemagne, un semblant d'excuse dans les rigueurs de la guerre et la nécessité de représailles envers les soi-disant francs-tireurs.

Mais, à l'anéantissement systématique du patrimoine intellectuel, commun à toute l'humanité, que constituait la bibliothèque de Louvain, il était impossible d'apporter la moindre excuse; le crime était flagrant, l'armée allemande avait révélé par là, au monde civilisé, la barbarie de ses méthodes et l'esprit de destruction dont elle était animée.

J'ai pensé qu'il pouvait être agréable aux lecteurs du *Times* de connaître, dans toute la rigueur de la vérité historique, les circonstances dans lesquelles s'est accompli ce crime contre la pensée humaine; je voudrais leur montrer l'étendue du désastre et leur faire part en même temps des espoirs de réparation que la solidarité intellectuelle de toutes les nations civilisées fait germer dans nos cœurs.

* * *

La bibliothèque de l'Université était installée dans un vénérable édifice, dont la construction, en certaines de

ses parties, remonte au début du xiv^e siècle et qui, depuis la fondation de l'Université en 1426, fut le centre de l'Alma Mater; on l'appelait les « Halles », car, avant d'être affecté à l'enseignement universitaire, il avait servi de Halle aux draps; c'est dans ses murs que les drapiers louvanistes avaient installé leurs magasins.

Au cours des siècles, les Halles avaient subi de nombreuses transformations et des agrandissements; en particulier, de 1723 à 1725, on y avait ajouté un corps de bâtiment très spacieux, spécialement destiné à abriter la bibliothèque. En 1714, le groupe de constructions comprises sous le nom de Halles universitaires était entièrement réservé à la bibliothèque et aux services d'administration de l'Université. C'est tout cet ensemble qui devint la proie des flammes dans la nuit tragique du 25 au 26 août 1914.

L'armée allemande était entrée à Louvain le 19 août. Pendant les premiers jours de l'occupation, le torrent des troupes impériales déferla, presque sans discontinuer, à travers les rues de la ville. L'attitude des soldats était relativement calme; rien ne faisait prévoir la catastrophe qui allait s'abattre sur la malheureuse cité. Le mardi 25, dans l'après-midi, de nouveaux détachements firent leur entrée en ville. Vers 4 heures, un officier se présenta chez le concierge des Halles, en lui demandant si ce bâtiment renfermait bien la bibliothèque de l'Université. Sur la réponse affirmative du concierge, il lui ordonna d'ouvrir la porte de la grande salle, dite des *Pas-Perdus*; il voulait y installer, disait-il, les chevaux d'une colonne d'approvisionnement. Comme le concierge manifestait quelque crainte au sujet du danger que présentait l'installation d'une écurie dans un local contigu à la bibliothèque, l'officier lui répondit brutalement : « Vous avez peur? Mais sachez bien que nous ne sommes pas des barbares ». Quelques minutes après, la salle des *Pas-Perdus* était occupée par une vingtaine de chevaux, qu'accompagnaient leurs

conducteurs. Vers 7 1/2 heures, les soldats, à un signal d'alarme, s'apprêtent à partir; mais contre-ordre est donné et ils réintègrent leur cantonnement. Une demi-heure plus tard la fusillade éclate, terrible, à différents points de la ville à la fois. C'est le début de l'odieuse comédie des francs-tireurs, le signal du déchaînement de toutes les horreurs qui allaient accompagner le sac de la ville.

Entre 9 1/2 et 10 heures, alors que les premiers incendies commençaient à éclairer la ville de leurs sinistres lueurs, les soldats, cantonnés aux Halles, s'éloignèrent, abandonnant un cheval fourbu dont ils firent cadeau au concierge; celui-ci verrouilla les portes du vieil édifice, et, à l'intérieur, tout rentra dans le calme.

Cependant, les compagnies d'incendiaires continuaient leur œuvre de destruction systématique. La place du Vieux Marché, sur laquelle donnait le bâtiment de la Bibliothèque construit en 1725, voyait ses maisons flamber les unes après les autres. Vers 11 heures, un foyer d'une extrême violence fut allumé dans les remises établies du côté du Vieux-Marché, sous les bâtiments de la bibliothèque; à 11 1/2 heures, le concierge voulut pénétrer dans une des salles pour aller retirer des valeurs qu'il y avait déposées, croyant les confier à un abri tout à fait inviolable; la fumée était déjà tellement intense qu'il dut renoncer à son projet. Les soldats ne se contentèrent pas de mettre le feu à la bibliothèque du côté du Vieux-Marché : il est établi, en effet, par des preuves irréfutables, que l'incendie fut allumé aux quatre coins de l'édifice; les barbares voulaient être certains que rien n'échapperait à leur rage de destruction. A 4 heures du matin, les *Halles Universitaires*, avec tous les trésors qu'elles contenaient, ne formaient plus qu'un immense brasier.

* * *

L'armée allemande avait commis le crime de Louvain;

les intellectuels allemands en entreprirent l'apologie. Faisant écho à la voix de leur empereur qui, dans son fameux télégramme au président Wilson, laissait saigner son cœur en disant que Louvain avait été justement châtié, les 93 professeurs d'université osèrent lancer ces affirmations insolentes : *il n'est pas vrai que nos troupes aient agi brutalement à Louvain; contre des habitants enragés qui les ont sournoisement attaquées dans leurs logements, ils ont dû, bien à regret, exercer des représailles en bombardant une partie de la ville.* Ces protecteurs attirés du savoir ne trouvaient pas un mot de regret pour la disparition des trésors de science et d'art anéantis dans l'incendie de la bibliothèque.

Pour innocenter les coupables victimes, le gouvernement impérial organisa un simulacre d'enquête, dont les résultats furent publiés dans un *Livre Blanc*. Les erreurs, les contradictions, les mensonges contenus dans ce plaidoyer inhabile ont déjà été suffisamment démasqués pour que je puisse me dispenser d'y revenir; plus personne, aujourd'hui, ne croit à la légende des francs-tireurs louvanistes. Je veux cependant noter que cette apologie de la conduite des troupes allemandes ne contient pas un mot, mais pas un seul, au sujet de l'incendie des Halles universitaires. Les enquêteurs ont-ils jugé le cas mauvais ou bien ont-ils poussé la naïveté jusqu'à croire qu'il suffisait de taire officiellement le crime pour qu'il disparaisse à jamais dans les profondeurs de l'oubli ? Chose vraiment incroyable, les Louvanistes ont vu, un jour, affiché sur les murs calcinés des Halles, un placard officiel affirmant que les œuvres d'art n'avaient pas de meilleurs protecteurs que les troupes allemandes!

Cependant, il fallait, malgré tout, essayer de fausser l'opinion des neutres; ce furent les avocats officieux de l'Allemagne qui se chargèrent de cette œuvre de mensonge. Les uns déclarèrent que si le feu avait été mis aux Halles, la faute en incombait à ceux qui avaient placé

sur ce célèbre édifice des mitrailleuses manœuvrées par des étudiants ivres. D'autres prétendirent que la responsabilité du désastre retombait d'abord sur les bourgeois de Louvain, qui n'avaient fait aucun effort pour sauver les trésors de la bibliothèque, et ensuite sur l'administration de l'Université dont l'incurie avait laissé subsister les anciens rayons en bois. Rien n'était plus faux : peu de temps avant la guerre, on avait installé des rayons en fer... provenant d'Allemagne et dont, seuls, les débris tordus ont été retrouvés dans les décombres. Le D^r Krebs, professeur à l'Université de Fribourg, poussa l'audace à l'extrême : *A la suite d'une enquête personnelle, osa-t-il écrire dans sa Correspondance catholique mensuelle, j'ai pu me rendre compte que, avec 100,000 marks on pourra restaurer la bibliothèque de Louvain dans des conditions bien meilleures que n'était celle qui a été incendiée (sic).*

La doctrine du mensonge se mettait au service de la doctrine de la violence.

* * *

Comment pourrait-on évaluer le préjudice causé aux connaissances humaines par la destruction de la bibliothèque de Louvain ? Il y avait là des trésors inestimables que toute générosité, si abondante soit-elle, sera, hélas, impuissante à remplacer.

C'était d'abord plusieurs centaines de manuscrits, parmi lesquels certains étaient de toute première valeur ; qu'il suffise de citer un *Codex* du XI^e siècle, contenant les *Carmina* de Prudence, le célèbre *Codex Parcensis*, écrit au XV^e siècle, et contenant une partie importante de l'œuvre de Cornélius Népos, les *Sermones ad novicios* et la *Vita Sanctae Lidwynae*, autographe de Thomas à Kempis, le suave auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ*. C'était ensuite une collection d'un millier d'incunables qui pouvait rivaliser avec les plus belles collections de ce genre. Le dépôt de Louvain comprenait aussi une série extrê-

mement riche d'ouvrages anciens, ayant trait à toutes les sciences, mais dans lesquels on retrouvait surtout des travaux relatifs aux controverses religieuses des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. L'histoire du mouvement janséniste entre autres, auquel l'Université de Louvain prit une si large part, était représentée par un fonds tout à fait unique.

Les Halles renfermaient encore, à côté de toutes les archives de la nouvelle *Alma Mater*, une partie importante des archives de l'Université antérieure à la Révolution française; parmi celles-ci se trouvait le titre de famille le plus précieux : la bulle originale de la fondation de l'Université, octroyée par Martin V en 1425. Ce document avait été rendu aux autorités académiques en 1909, par Mgr Van de Ven, évêque de Bois-le-Duc, à l'occasion du 75^e anniversaire de la restauration de l'Université.

De tous ces manuscrits, de tous ces incunables, de toutes ces archives, des 300,000 volumes qui formaient le fonds moderne de la bibliothèque, de la galerie de portraits et de bustes des recteurs et professeurs de l'Université, de la décoration si riche que les artistes du xviii^e siècle avaient prodiguée dans les salles construites à cette époque, de tous ces trésors de science et d'art, il ne reste plus aujourd'hui que des cendres.

* * *

Au lendemain de la catastrophe, les témoignages de sympathie arrivèrent nombreux au gouvernement belge et à ceux qui, en pays libre, représentaient l'Université de Louvain. De tous côtés, de France, d'Angleterre, d'Amérique, de Hollande, d'Italie, des personnes généreuses annoncèrent l'envoi de livres pour contribuer à la restauration de la bibliothèque.

Mais ces efforts isolés, malgré les nobles sentiments

qui les provoquaient, risquaient de ne pas porter tous leurs fruits. Le sacrilège commis à Louvain contre la pensée humaine appelait, de la part de l'élite intellectuelle du monde entier, une manifestation collective d'éclatante réparation. Ce fut l'Institut de France, représenté surtout par M. Etienne Lamy, aujourd'hui décédé, et M. Imbart de la Tour, qui en prit l'initiative, d'accord avec lord Bryce, un des savants les plus autorisés d'Angleterre et M. Butler, l'éminent président de la *Columbian University*.

Trois organismes furent créés : un *Comité international*, comité d'honneur, destiné à patronner l'entreprise de la restauration de la bibliothèque, et qui comprend aujourd'hui plus de deux cents noms appartenant à l'élite du monde savant; des *Comités nationaux*, chargés, dans chaque pays, de grouper tous les concours utiles à l'œuvre et de provoquer des dons de livres ou en espèces; enfin un *Commissariat général*, sous la direction d'un délégué de Louvain, qui centralise tous les dons et prépare un premier classement de tous les livres offerts.

Le 26 août 1918, une réunion solennelle fut organisée au Havre, siège du Gouvernement belge, pour commémorer le crime de Louvain et faire connaître l'œuvre de la restauration de la bibliothèque. Les adresses affluèrent de toutes parts; les chefs des armées alliées, le maréchal Foch, le maréchal Pétain, le maréchal Haig, le général Pershing, tinrent à se faire représenter à la cérémonie et, dans les lettres très flatteuses, adressées au Comité organisateur, témoignèrent de leur entier dévouement à l'œuvre entreprise.

Depuis lors, les comités locaux, avec une ardeur dont nous sommes vivement touchés et à laquelle nous nous plaignons à rendre hommage, ont commencé leur œuvre de propagande. Les premiers dons arrivent : nous eûmes la joie de recevoir, comme cadeau de Noël, du comité d'Angleterre, présidé par lord Mackenzie, un envoi de 7,000 volumes. Je tiens à remercier ici publiquement les

personnalités éminentes qui composent le comité, ainsi que tous les généreux donateurs.

Oh, certes, il ne sera pas possible de rendre à l'Université de Louvain tous les trésors perdus ni de reconstituer la part du patrimoine universel qui a été consumé dans le criminel incendie; mais, sur les ruines de l'ancienne bibliothèque, l'élite intellectuelle du monde entier, avec une unanimité touchante, sans distinction de race, d'opinion ou de croyance, édifiera un nouvel asile de la science où les 150 professeurs et les 3,000 étudiants de l'*Alma Mater* louvaniste reprendront leur poste de travail. La bibliothèque restaurée de Louvain sera, aux yeux des générations futures, le symbole du triomphe définitif du droit sur les forces de violence et de mensonge.

10 janvier 1920.

D.-J. Card. MERCIER,
Archevêque de Malines.

Le Gouvernement de Sainte-Adresse

Le Gouvernement de Sainte-Adresse n'est pas un sujet facile à traiter pour un homme qui fit partie de ce Gouvernement et auquel les nécessités impérieuses de la guerre ne laissèrent pas toujours sa pleine liberté d'action. Si néanmoins je l'ai entrepris, c'est parce que je crois de mon devoir d'exposer les services que, dans des circonstances terribles, le Gouvernement de Sainte-Adresse rendit à la Belgique et de montrer l'injustice des jugements sommaires sous lesquels des hommes mal inspirés prétendent l'accabler.

Il ne s'agit pas ici d'une apologie. Loin de moi l'idée de soutenir qu'à Sainte-Adresse aucune faute ne fut commise. Je parlerais contre ma pensée. J'entends seulement rappeler quelques faits, trop facilement oubliés dans les milieux où l'âpre et stérile critique est à la mode, et mettre en lumière les actes qui, pour le Gouvernement de Sainte-Adresse, demeureront un titre à la reconnaissance du pays.

Tous les membres des divers Cabinets qui se succédèrent à Sainte-Adresse, sauf deux, étaient présents à la délibération du Conseil de la Couronne qui, dans la nuit du 2 au 3 août 1914, dicta la réponse de la Belgique à l'ultimatum allemand. Ils eurent, en cette heure grave, l'honneur insigne d'être les interprètes responsables du sentiment de la nation belge et d'écrire pour leur pays une page d'histoire qui l'exalte à jamais dans la mémoire des hommes.

Chassé par la guerre, ce Gouvernement fut contraint par son devoir de chercher asile à l'étranger où il demeura quatre ans, séparé du peuple belge, sans con-

tact suffisant avec la nation. Son devoir primordial était de maintenir la souveraineté belge et ses organes légaux, de faire que la Belgique envahie conservât un Gouvernement légitime, capable de représenter devant le monde les intérêts généraux du pays et de veiller à leur défense. Ce devoir a été rempli. Et ce sera pour l'histoire un spectacle sans précédent que celui du Gouvernement belge conservant, dans ces conditions si anormales, sa cohésion et son autorité, jetant, en pleine guerre, les bases de la politique d'union nationale qu'imposait l'intérêt du pays, pourvoyant jusqu'au bout à la participation effective de l'armée belge dans la guerre.

Les hommes ont une singulière faculté d'oubli. Bien vite, le souvenir des événements les plus douloureux s'estompe dans leur mémoire, et de même le souvenir de ceux qui en supportèrent le poids.

Réalise-t-on suffisamment encore l'horreur tragique des premiers jours d'octobre qui virent tomber le réduit d'Anvers et le Gouvernement quitter le pays ?

Les débris d'une petite armée héroïque qui supportait depuis deux mois la ruée des armées allemandes, luttaient encore dans les plaines de Flandre, entre l'Escaut et l'Yser. Du 15 au 29 octobre, aidée seulement de six mille marins français, l'armée belge, dans un sursaut d'énergie, arrêtait sur l'Yser, la redoutable poussée de l'Allemagne vers les ports de la Manche. Sa résistance victorieuse la laissait désorganisée par cent combats, harassée, à bout de forces. Il fallait la refaire et l'alimenter en hommes et en matériel. Le Gouvernement réalisa cette œuvre en présence de l'ennemi, sans relâcher un instant la garde de l'Yser qui allait durer quatre ans.

Au 4 août 1914, l'effectif de l'armée de campagne, non compris les troupes de forteresse (117,600 hommes), était de 116,400 hommes. Au 1^{er} novembre 1918, grâce aux arrêtés-lois de recrutement promulgués pendant la

guerre et malgré les pertes considérables subies en blessés, tués et prisonniers, l'effectif de l'armée de campagne était de 156,900 hommes et l'effectif de l'arrière de 64,500. Au début de la guerre, l'armée avait 170 mitrailleuses, 324 canons, 20 avions. Au 1^{er} novembre 1918, elle avait 1,000 mitrailleuses, 3,200 fusils mitrailleurs, 950 canons, 156 mortiers de tranchées, 120 avions.

Et qu'on ne dise pas que tout cela nous était fourni par les Alliés. Sans doute les Alliés nous aidèrent puissamment. Mais de même que la Belgique refit son recrutement, elle refit, en France et en Angleterre, les établissements militaires nécessaires au ravitaillement de ses troupes en armement et en munitions.

Ces résultats sont dus à l'énergique et clairvoyante activité du Département de la Guerre, que le comte de Broqueville dirigea jusqu'en 1917, et à la volonté unanime du Gouvernement de Sainte-Adresse. Ils permirent à notre armée de reprendre la marche en avant quand, au mois d'octobre 1918, le signal en fut donné, et d'accomplir alors, par la reprise de la Crête des Flandres et de la forêt d'Houthulst, des opérations où s'affirme l'indomptable vaillance de nos hommes et que les experts militaires ont rangées parmi les plus remarquables de la guerre.

Le ravitaillement du pays occupé fut le souci constant et douloureux du Gouvernement. Les services rendus à ce point de vue par le Comité National et par la *Commission for Relief in Belgium* sont considérables. Mais je note que le pays envahi n'apercevait que l'action effective de ces deux comités. L'intervention du Gouvernement n'apparaissait pas. C'est au point que, dans la croyance de beaucoup de Belges, le ravitaillement du pays pendant la guerre serait dû aux Etats-Unis exclusivement et l'action très effective du gouvernement belge demeure ignorée.

C'est une grande erreur.

Le commerce des Etats-Unis vendit à la *Commission for Relief* et au Comité National la plus grande partie des vivres nécessaires au ravitaillement. Il fallut réunir les sommes nécessaires au paiement de ces grandes fournitures. La *Commission for Relief* disposa à cette fin de certains dons américains. Mais la presque totalité des ressources nécessaires provint d'avances obtenues à l'intervention du Gouvernement de Sainte-Adresse et dont voici le détail exact :

**Sommes consacrées par le Gouvernement belge
au ravitaillement du pays pendant les années 1915-1918**

Prélèvements effectués sur les avances.

Année 1915	£ 6,000,000	fr. 150,000,000	
Année 1916	7,500,000	125,000,000	
Année 1917	3,750,000	106,250,000	\$ 60,000,000
Année 1918	663,000	18,036,000	104,800,000
TOTAL	£ 17,913,000	fr. 399,286,000	\$ 164,800,000

L'argent ne suffisait pas. Il fallait trouver les marchandises et surtout le fret, et pour cela l'intervention du Gouvernement fut toujours indispensable, et toujours efficace. Je considère comme un devoir de rendre témoignage à l'activité et au dévouement que MM. Van de Vyvere et Segers, spécialement chargés de cette tâche importante, ne cessèrent de déployer avec l'aide du Gouvernement et des Ministres accrédités. Et c'est stricte vérité de dire ici, qu'au milieu des angoisses de la guerre, jamais la douloureuse pensée de nos concitoyens exposés à la faim ne quitta nos esprits, et ne cessa de nous inspirer les démarches instantes que nous fîmes non sans succès, pour atténuer leurs privations.

La longueur de cet article commence à m'effrayer. Et je m'en excuse. Il me faut cependant dire quelques

mots brefs de la politique coloniale dont j'eus la responsabilité particulière. Cette politique eut deux buts : 1° Consolider la possession du Congo aux mains de la Belgique; 2° développer le Congo économiquement malgré la guerre, et notamment pour les besoins communs des Alliés pendant la guerre. Ces deux buts ont été atteints, non sans difficultés. La pire de toutes fut la guerre coloniale que nous voulions éviter, mais qui nous fut imposée et qui nous obligea à réorganiser nos forces de police en forces de guerre, bien entraînées et bien approvisionnées. Je crois que nous y sommes bien parvenus en dépit de la situation anormale où nous vivions.

Au début de la guerre, l'instinct populaire sentit que la colonie était menacée, et du coup tout esprit anticolonial disparut. Le péril du Congo le rendit cher à tous les Belges. Le Congo a été conservé à la Belgique. Il lui a été rendu plus beau qu'il n'était en 1914, car nous parvînmes à donner à son commerce une grande impulsion.

Ainsi furent réalisés les deux buts de notre politique coloniale pendant la guerre. Par ses ressources immenses, le Congo doit être, aux mains des Belges, un puissant facteur du relèvement national et un appoint notable dans le réapprovisionnement de l'Europe appauvrie.

Je me borne à rappeler pour finir la législation rédigée à Sainte-Adresse en vue de pourvoir aux besoins de l'Etat et de préparer l'après-guerre, les mesures qui assurèrent la création d'une marine marchande belge d'un tonnage notablement supérieur à celui d'avant-guerre; l'organisation des réfugiés; des secours aux prisonniers; de la propagande mondiale pour la défense des intérêts belges; des centres de refuge et d'enseignement pour les milliers d'enfants soustraits au bombardement des villages de l'Yser; des écoles pour les enfants de réfugiés en France et en Angleterre, et les œuvres multiples pour le soulagement des misères de la guerre,

sorties de l'initiative privée, toujours soutenue et encouragée, parfois inspirée par le Gouvernement.

Chacun des points que je viens d'énumérer prêterait à quelque développement. Je m'en abstiens pour éviter des longueurs et me tenir aux lignes générales du sujet.

Je n'oserais dire que toutes les choses dont je viens de parler sont absolument ignorées en Belgique, mais il est certain que la masse du public ne s'en rend aucun compte.

L'occupation avait créé entre le ministère exilé et le peuple opprimé une séparation trop profonde, et ce que, dans son épreuve, le peuple attendait du ministère était trop loin de ce qu'il pouvait accomplir. Dans les jours terribles de la guerre, qu'est-ce donc qui soutint les courages sinon le riant tableau qu'aux moments les plus sombres on se faisait de la paix ? Nul ne doutait de la victoire et la victoire allait ouvrir une ère de prospérité nouvelle où les vieilles querelles seraient oubliées, les vieux griefs redressés, toutes les plaies guéries. Si l'occupation ennemie enlevait aux Belges tout moyen d'agir pour préparer la restauration de leur pays, le ministère du moins était libre et, sans doute, il accumulait tous les moyens d'action que le peuple belge allait mettre en œuvre dès le départ de l'ennemi.

On ne « réalisait » pas les impossibilités qu'avait créées la guerre et l'on fut certainement désappointé en Belgique quand la réalité se révéla bien différente.

Combien de fois n'ai-je pas entendu reprocher à notre Gouvernement de guerre de n'avoir pas préparé d'approvisionnements en matériaux pour le retour au pays ? Prodigieuse naïveté de l'opinion et qui témoigne d'une ignorance singulière ! A n'en pas douter, le peuple belge séparé du monde pendant quatre ans s'imaginait que de l'autre côté du front, l'abondance régnait en toutes choses. Il ignorait que l'épuisement des ressources universelles avait fait interdire les approvisionnements et

qu'eussent-ils existé, il eût été impossible de les amener, dans l'état où la guerre laissait les voies de transport.

Dans l'opinion publique, ces désillusions firent tort, je pense, au Gouvernement de Sainte-Adresse. Ce n'est pas qu'on lui ait jamais marqué d'hostilité, non, ce fut une sorte d'indifférence, mêlée de critiques mesquines, et donc injustes.

Au lendemain de l'armistice, un nouveau gouvernement fut formé où entrèrent quatre ministres de Sainte-Adresse. Il n'y eut aucune discussion sur les actes des Cabinets, qui, pendant la guerre, avaient eu la responsabilité du pouvoir.

Cette prétériton, contraire aux règles du gouvernement parlementaire, a créé une situation fâcheuse parce qu'elle manque de clarté et je suis certain que tous mes anciens collègues la jugent comme moi-même.

Divers membres de la Chambre ont, à plusieurs reprises, insisté pour obtenir le dépôt des comptes financiers des années 1915 à 1918. Ils ont parfaitement raison.

J'espère que le dépôt de ces comptes fournira l'occasion d'un débat où les actes du Gouvernement de Sainte-Adresse seront exposés et discutés à fond et qui fera la lumière complète sur une page d'histoire que tous les Belges devraient connaître autrement que par les menues méchancetés de la chronique.

JULES RENKIN,
Ministre de l'Intérieur.

La Presse clandestine sous l'Occupation

« Pourvu que les civils tiennent! », s'écriait, goguenard, le *poilu* de Forain, qui *tenait* malgré les marmites, les mines, les gaz asphyxiants, les Berthas et les Taubes. « Pourvu que les civils tiennent... »

Comme les soldats sur l'Yser, les civils sur l'Escaut, la Senne et la Meuse ont *tenu*. Ils ont tenu malgré l'occupation, plus pénible à mesure qu'elle se prolongeait, malgré les vexations de toutes sortes, les douleurs physiques et les tortures morales, malgré tout. Ils ont tenu malgré les multiples entreprises de l'ennemi pour les déprimer. Ils ont tenu sans défaillance, avec un optimisme robuste, une confiance inébranlable.

Si le peuple belge a donné au monde ce magnifique exemple de patriotisme et de foi dans ses destinées, s'il a attendu si patiemment l'heure de la délivrance, c'est pour une part à la presse clandestine qu'on le doit.

La Belgique est pour ainsi dire coupée du reste du monde. Quoi d'étonnant si parfois le découragement s'insinue dans les âmes?

Mais voilà qu'apparaît le *prohibé*. Il prend toutes les formes, il se glisse partout. Vous le trouvez dans votre boîte aux lettres, sur votre bureau, jusque dans la poche de votre paletot, où il a pris place subrepticement, à votre insu! Il vous est successivement offert par le garçon coiffeur, le commissionnaire ou le marchand de journaux censurés. On le discute, au coin des rues, au café, dans les *états-majors* que la guerre a fait surgir. On le lit, le soir, en famille, sous la lampe. Et la petite flamme d'espoir et d'enthousiasme que la propagande de l'ennemi allait éteindre, se rallume et brille, plus vive que jamais.

Telle fut l'œuvre bienfaisante de la *Libre Belgique*, de la *Revue de la Presse*; puis, plus tard, de l'*Ame belge* et du *Flambeau*.

* * *

La *Libre Belgique* voit le jour le 1^{er} février 1915 : le lendemain, elle est célèbre.

Elle s'intitule : Bulletin de propagande patriotique *régulièrement irrégulier*; mais en dépit de tribulations innombrables, d'incidents plus souvent tragiques que comiques, elle ne cessa point de paraître chaque semaine, jusqu'à l'armistice. Le prix du numéro est « élastique, de zéro à l'infini »; les bureaux sont installés, pour plus de sécurité, dans une « cave automobile »; l'adresse télégraphique est: *Kommandantur-Bruzelles*.

Le titre seul suffit à donner une idée de la crânerie, de la verve « bon enfant » des rédacteurs de la *Libre*. Que dire des articles? Avec une fertilité inépuisable, le Boche est raillé, berné, bafoué. Il cesse d'être terrible pour devenir ridicule. On raconte, par exemple, comment les *Polizei* ont cherché partout pour l'arrêter un dangereux patriote qui leur avait été signalé : André Vésale, l'illustre anatomiste, l'« homme de bronze » de la place des Baricades! On décrit la fureur du *Double Singe* (Bis-sing) trouvant dans son portefeuille administratif le numéro de la *Libre*, où il est photographié lisant la vaillante revue. Et les Belges font des gorges chaudes des bons tours joués à l'ennemi! La satire prend tous les tons; elle ne dédaigne pas l'invective qui plaît à la foule; cette verve audacieuse explique le succès dont la *Libre* jouit dans le grand public, dans le peuple.

Fondée par M. Victor Jourdain, ancien directeur du journal catholique *Le Patriote*, avec l'aide des Pères jésuites Dubar et Paquet, de M. Eugène Van Doren, du D^r Schoofs, de M. Lecomte et de l'avocat Albert Van de Kerckhove, elle a su conquérir des sympathies unanimes,

dans tous les partis, dans tous les milieux. Elle a suscité des dévouements admirables, si bien que ni les perquisitions, ni les saisies, ni les emprisonnements, ni les condamnations n'empêchèrent jamais la revue de paraître : de nouveaux combattants remplaçaient immédiatement sur la brèche celui qui venait de tomber : après l'arrestation du Père Dubar, il faillit y avoir, au lieu d'un, *cinq* fascicules portant le numéro 73! L'ennemi eut beau mettre tout en œuvre pendant des mois et des mois : la *Libre Belgique* poursuivit jusqu'à l'armistice sa joyeuse besogne de salubrité.

* * *

La *Revue de la Presse*, publiée à Louvain par le professeur Mayence et « soumise, affirmait-elle, à la censure K. K. », reproduisait les principaux articles de la presse française et étrangère. Elle fournissait l'antidote au poison que distillaient les journaux embochés.

L'*Ame belge* avait été fondée, en novembre 1915, par l'abbé Auguste Mussche, pour exalter « l'âme belge que les siècles ont pétrie de loyauté et d'héroïsme et qui passera inviolée et immortelle aux générations futures ». Lorsque l'abbé Mussche, découvert après le dixième numéro, eut été condamné à dix ans de travaux forcés, MM. Emile Kebers, Henri Puttemans, Henri Goffinet et Georges Pètre continuèrent son œuvre et, après une interruption, la revue parut de nouveau. Elle se proposait non point de clouer au pilori nos tyrans, comme faisait la *Libre*, mais de glorifier nos vertus militaires et civiques. Une louable préoccupation d'intellectualité se mêlait à sa propagande. C'est dans le monde du Palais que l'*Ame belge* trouvait ses adhérents; quatre avocats composaient son comité de rédaction; la majorité des collaborateurs appartenait au Barreau.

Le *Flambeau* parut, au mois d'avril 1918, lorsqu'après l'effondrement de la Russie, au moment de la formidable

Kaiseroffensive, l'esprit public sembla fléchir pour la première fois. Ceux qui le rédigeaient, MM. Henri Grégoire (de l'Université de Bruxelles), Oscar Grojean (de la Bibliothèque royale) et Anatole Muhlstein (publiciste polonais) étaient convaincus que l'édifice hétéroclite de la monarchie austro-hongroise allait s'écrouler, que Bulgares et Turcs devraient bientôt abandonner le champ de bataille, que la victoire des Alliés était sûre et prochaine. Ils résolurent d'exposer leurs raisons de croire et d'espérer : une brochure mensuelle, contenant des articles documentés, expliqua aux Belges pourquoi ils devaient être rassurés en étudiant les problèmes de la politique étrangère.

Le *Flambeau* se transforma en journal quotidien dans l'intervalle qui va de l'armistice à la réapparition de la presse « honnête » à Bruxelles (13-16 novembre). Il est devenu depuis une importante revue des questions politiques et littéraires.

* * *

Nous venons de rappeler et de caractériser brièvement les principales revues clandestines. Il y en eut beaucoup d'autres : nous citerons encore à Bruxelles : *La Soupe*, *Le Belge* (de M. Jules Carlier, président du Comité central industriel de Belgique), *Çà et Là* (de l'abbé Croy), *Patriel*, *De Vlaamsche Leeuw* (*Le Lion de Flandre*), dont la rédaction siégeait à la Kommandantur, « derrière l'imprimerie de la *Libre Belgique* ». En province, nous mentionnerons : *De Vrije Stem* (*La Libre Parole*), qui parut à Anvers; *l'Autre Cloche*, que M. le professeur Bidez publia à Gand, après la déportation des professeurs Paul Frédéricq et Henri Pirenne.

* * *

L'historien qui parcourra les feuillets jaunis de ces revues éphémères, ne pourra, je crois, se défendre d'être ému. Elles ont, en effet, permis à notre peuple de

résister aux mauvaises nouvelles, au poison des journaux censurés, au chloroforme des défaitistes, aux misères d'une longue occupation, à cinquante mois de lutttes et de douleurs. Elles ont soutenu son courage tranquille; elles lui ont gardé cette invincible « bonne humeur » qui étonnait son pesant ennemi.

OSCAR GROJEAN.

Le Programme de la Restauration

Le Traité de Versailles a été accueilli dans le pays avec stupeur.

Le peuple avait été grisé, depuis cinq ans, par des promesses réitérées de restauration intégrale. On entendait encore l'écho des discours prononcés par le Président Wilson et qui ont eu du retentissement en Belgique, même pendant l'occupation. On se souvenait des déclarations solennelles qui avaient été faites au Gouvernement du Havre, par les représentants les plus autorisés de nos Alliés. Le peuple, qui a le sentiment inné de la justice, avait eu sous les yeux le spectacle quotidien des injustices commises par les envahisseurs qui, brutalement et sans intérêt apparent, pillaient et incendiaient les usines. On avait assisté au vol systématique de tout ce qui pouvait profiter à l'ennemi. Les Allemands qui s'étaient implantés chez nous par la force, au mépris des traités et des engagements les plus sacrés, nous avaient frappés d'un impôt de guerre se chiffant, par mois, à 50, 60 ou 70 millions. On nous avait imposé la monnaie allemande à un cours surfait. Il fallait, sous peine de prison ou d'amende, accepter en paiement les marcs à fr. 1.25, mais on vivait dans la confiance qu'au jour de la victoire définitive, tous ces dommages seraient intégralement réparés. Or, voici que le Traité de Versailles a déçu ces espoirs.

Nous avons placé d'autres espoirs encore dans la Conférence de Paris et dans le soutien mutuel que les Alliés s'étaient promis pour l'après-guerre. Pendant l'occupation et le blocus de la Belgique, toutes nos relations commerciales avaient été perdues. Notre place sur les

marchés lointains avait été prise, très normalement d'ailleurs, par nos Alliés, puisque nous ne pouvions plus ni fabriquer ni correspondre. Nous avions espéré qu'à titre compensatoire, des débouchés nouveaux nous auraient été assurés ou que, tout au moins, des facilités commerciales nous auraient été fournies; nous espérions que nous aurions pu amener, en franchise, dans le Nord de la France, les matériaux et les produits nécessaires au relèvement des régions dévastées. Nous escomptions aussi que l'Angleterre nous aurait facilité le commerce avec les Dominions et les colonies anglaises.

Mais bientôt, le peuple belge s'est rendu compte que tout cela n'était qu'un rêve et qu'il se trouvait placé devant des réalités angoissantes.

* * *

Enfin, le désappointement populaire fut encore accentué par l'élévation excessive du prix de la vie. Ce qui, en 1914, coûtait un franc, coûte maintenant quatre, cinq ou six francs. Si l'on veut se procurer chez les Alliés ce qui manque à l'alimentation populaire, il faut supporter la charge d'un change de 30, 40 et même de 100 p. c. alors que, seul, un sentiment de dignité patriotique nous interdit d'acheter en Allemagne des produits que, par suite du change favorable, nous aurions payés 60 ou 75 p. c. moins cher.

Le devoir du Gouvernement, devant cette déception populaire, était de marquer qu'il conservait pleine confiance dans l'avenir de la Nation. Cette confiance devait être communicative. Il fallait faire comprendre au pays que, si les satisfactions légitimement escomptées ne pouvaient être obtenues, c'était à raison des difficultés inextricables dans lesquelles se trouvaient nos grands Alliés qui ne pouvaient oublier les besoins de leurs nationaux.

Le peuple belge a l'amour profond du travail et s'il a

l'esprit critique très développé, s'il exhale très facilement son mécontentement, son bon sens et son amour de la Patrie le ramènent bien vite aux saines conceptions des réalités. Le peuple belge a aussi l'instinct inné de la liberté. Il supporte difficilement les contraintes, les restrictions apportées à la liberté commerciale, mais il comprend que les circonstances spéciales que nous traversons l'obligent à supporter des sacrifices et à se soumettre à des règlements inspirés par l'intérêt général.

* * *

Au lendemain de l'armistice, le Gouvernement se trouvait dans la nécessité urgente d'assurer le ravitaillement qui avait été confié, jusque là, au Comité National et à la « Commission for Relief in Belgium ». Les importateurs privés ne voulaient pas reprendre leur commerce d'avant la guerre, parce que les risques en étaient devenus trop considérables. Si, en effet, ils achetaient des céréales aux Etats-Unis lorsque le dollar était à 10 ou à 11 francs, et si le dollar était ramené à 8 ou à 9 francs, lorsque la marchandise arrivait à Anvers, ce pouvait être pour eux la ruine. Ces brusques soubresauts possibles dans le prix des marchandises à importer les exposaient à des mécomptes trop considérables pour que le ravitaillement normal et régulier pût être assuré par leurs soins. Il fallait donc, de toute nécessité, que l'Etat se chargeât lui-même d'acheter les céréales indispensables dans les pays d'outre-mer, en attendant que les approvisionnements de Russie, de Hongrie et de Bulgarie pussent rétablir le marché. C'était là une lourde charge, qui obligeait le Département des Finances à s'assurer des crédits à l'étranger et à faire des opérations rendues aléatoires par les variations du cours du change. Afin d'essayer de diminuer le coût de la vie, l'Etat belge devait aussi acheter à l'étranger du bétail, du beurre, de la margarine, pour pouvoir peser sur le marché intérieur

et éviter une hausse fantastique des produits devenus rares et insuffisants pour la consommation. On avait constaté, en effet, que toute autre mesure, tel, par exemple, l'établissement de prix maxima, était inefficace et que le rationnement limité par tête d'habitant, maintenant que l'état de guerre avait cessé, était une mesure qui apparaissait comme insupportable aux populations et dont le résultat, d'ailleurs, était douteux.

Il fallait aussi restreindre l'exportation des produits indigènes nécessaires à l'alimentation populaire et permettre à l'Etat de les acheter à des prix normaux, laissant un bénéfice raisonnable aux producteurs, mais inférieurs aux prix que ceux-ci auraient pu obtenir à l'étranger.

C'étaient là toutes mesures qui apparaissaient comme indispensables dans l'intérêt général, mais qui étaient en opposition avec un grand nombre d'intérêts particuliers. Les producteurs regrettaient, tout naturellement, de ne pouvoir vendre leurs marchandises aux prix élevés qu'elles eussent atteints sur les marchés étrangers; certains hommes d'affaires étaient mécontents de ne pouvoir se livrer à des opérations de spéculation qui leur auraient laissé de gros bénéfices. Les uns et les autres, pour susciter du mécontentement contre les mesures de réglementation prises par le Gouvernement, invoquaient les théories libérales et vantaient les bienfaits de la liberté commerciale. Ce sont là des mots qui correspondent à des réalités bienfaisantes en temps normal, mais qui dissimulent des injustices et des spéculations malfaisantes aux époques difficiles comme celle que nous vivons.

* * *

Le second devoir impérieux du Gouvernement était de maintenir le calme dans le pays et la tranquillité dans l'ordre. La longue occupation du territoire par les Allemands avait abouti à une crise de chômage des travailleurs. Il y avait, au lendemain de l'armistice, plus

de 800,000 chômeurs et il faut reconnaître que les Administrations communales avaient plutôt favorisé le chômage, pendant l'occupation, pour éviter que les Belges ne fussent poussés par le besoin à fournir de la main-d'œuvre à l'ennemi. Cette habitude prolongée de ne rien faire créait, cependant, un malaise et il fallait rentrer dans un régime normal sans rien brusquer. L'Etat se vit donc obligé de continuer à donner des secours aux chômeurs, pour leur permettre d'attendre la reprise de l'activité industrielle. Les employeurs protestèrent contre cette intervention de l'Etat, dans laquelle ils voyaient un obstacle à la conclusion de contrats de travail aux salaires d'autrefois. Pourtant, le coût de la vie était tel que les ouvriers ne pouvaient plus s'engager aux conditions de jadis. D'autre part, le maintien de la tranquillité des populations ouvrières était lié au maintien du secours-chômage. Aussi, le Gouvernement tint bon, malgré les critiques réitérées, tout en multipliant ses efforts pour favoriser la reprise du travail. Le Gouvernement organisa des bourses du travail et supprima de la liste des secourus les ouvriers à qui l'industrie privée pouvait offrir un salaire d'au moins un franc par heure et même fr. 0,75 dans les régions rurales. Cette sage mesure amena, petit à petit, l'apaisement dans les esprits et, la reprise de l'activité industrielle aidant, la crise du chômage a pris fin.

* * *

Le problème soulevé par la situation des fonctionnaires appelait aussi une solution urgente. Leur existence, pendant la guerre, avait été particulièrement pénible; leur traitement n'était que partiellement payé et le coût exorbitant de la vie, pendant l'occupation, avait obligé la plupart d'entre eux à contracter des dettes qui grevaient lourdement leur budget. D'autre part, le concours dévoué des fonctionnaires était indispensable à la réorganisation rapide des services administratifs. Tout

était à restaurer dans ce domaine : l'occupant avait pris plaisir à désorganiser tous les services et à bouleverser même les locaux où ceux-ci étaient, autrefois, installés. Le Gouvernement se décida à payer aux fonctionnaires tous leurs arriérés de traitement, à leur allouer, à titre de don de joyeuse entrée ou de joyeux retour, l'équivalent d'un treizième mois d'appointements pour 1918 et à relever le barème des traitements, pour les mettre en harmonie avec les nécessités de la vie.

Un problème analogue se posait pour l'établissement de nouvelles conditions de travail dans toutes les industries qui reprenaient leur activité. Les salaires devaient être mis en rapport avec le coût de la vie qui, après avoir sensiblement baissé dans les premiers temps après l'armistice, était cependant resté 3 1/2 fois plus élevé que les prix anciens. Les patrons se décidaient difficilement à assumer ces charges nouvelles : le Gouvernement intervint pour peser sur leurs décisions et les déterminer à tenir compte des conditions actuelles dans l'établissement des contrats de travail. Dans ce but, le Gouvernement s'interposa dans les conflits entre patrons et ouvriers, soit en nommant des arbitres pour les résoudre, soit en rapprochant les deux parties intéressées dans des commissions de conciliation.

Le résultat de cette politique fut satisfaisant. Sans doute, le Gouvernement subit les critiques amères des contribuables qui redoutaient les augmentations d'impôts, conséquence nécessaire de l'augmentation des traitements des fonctionnaires. D'autre part, les industriels redoutaient que l'augmentation des prix de revient ne mit obstacle à l'écoulement de leurs marchandises. Les consommateurs craignaient la répercussion de ces mesures sur les prix d'achat.

Néanmoins, le rétablissement du calme dans la vie sociale et l'assurance donnée au pays quant au ravitaillement favorisaient singulièrement la reprise du travail.

* * *

Les industriels hésitaient à investir de nouveaux capitaux dans leurs affaires, pour la reconstruction de leurs usines détruites. Les charges nouvelles qui avaient été imposées par le relèvement des salaires, le prix exorbitant des matériaux et aussi l'incertitude des débouchés les rendaient perplexes. Le Gouvernement était impuissant à leur fournir des capitaux, comme l'avait fait la France, à titre d'avance sur leurs indemnités de guerre. L'Etat ne pouvait agir sur eux que par la voie de la persuasion et en faisant des lois qui, en leur promettant une indemnité dans l'avenir, étaient de nature à rassurer les actionnaires. La reprise de l'activité charbonnière fut un stimulant puissant. Heureusement, les Allemands qui, à la veille de leur retraite, avaient décidé l'inondation des puits et l'anéantissement des travaux de la surface, avaient été, au dernier moment, empêchés de réaliser leur œuvre destructrice. Le charbon était sauvé. L'extraction put commencer de suite; elle fut rémunératrice, parce que tous les pays d'Europe manquaient de charbon et ne demandaient qu'à en acheter chez nous. D'autre part, l'industrie belge constatait qu'elle pouvait se procurer, en Belgique, l'aliment indispensable à son activité, tandis qu'à l'étranger bien des usines devaient réduire leur fabrication, faute de combustible. Le Gouvernement intervint pour concilier les intérêts des travailleurs de la mine avec ceux des patrons charbonniers et il eut la satisfaction d'éviter bien des grèves. Sans doute, il dut, comme on l'a fait à l'étranger, instaurer la journée d'abord de 8 1/2 heures et ensuite de 8 heures, mais, grâce au bon sens, à l'amour du travail et à l'esprit national des ouvriers, il ne désespéra pas d'obtenir d'eux un effort supplémentaire dans des circonstances exceptionnelles. On peut espérer que les ouvriers de l'industrie charbonnière consentiront à fournir une heure de travail supplémentaire,

pendant quelques mois, ce qui permettrait, notamment, de livrer à la France le charbon dont elle a tant besoin.

* * *

Une des nécessités les plus pressantes qui s'imposaient à l'attention du Gouvernement, c'était celle d'instaurer de bonnes finances. Au lendemain de l'armistice, la situation financière de la Belgique était la suivante : les Caisses de l'Etat étaient vides, mais le pays ne semblait pas avoir d'autres dettes que la dette ancienne de 4 1/2 milliards, qui était largement représentée par la valeur des chemins de fer, des canaux et des domaines considérables, forestiers et urbains, appartenant à l'Etat. On pouvait espérer — et l'événement a, sur ce point, réalisé notre espoir — que les grands Alliés libéreraient la Belgique de ses dettes de guerre proprement dites, des dépenses qu'elle a dû faire, pendant les 4 1/2 années de guerre, pour la défense de son territoire et pour l'aide militaire qu'elle a fournie à la cause commune.

* * *

Mais, si la dette primitive de l'Etat belge était modérée, le pays se trouvait devant des charges nouvelles de trois ordres distincts.

D'une part, l'Etat devait faire face à l'augmentation des dépenses permanentes, consécutives à l'élévation du coût de la vie et du prix de toutes choses ainsi qu'à l'extension donnée au rôle de l'Etat en divers domaines. Le traitement et la pension des fonctionnaires devaient être considérablement augmentés. Le prix des matériaux était triplé ou quadruplé. La nécessité de services nouveaux s'était manifestée depuis la guerre. Les idées d'avant 1914 avaient évolué. Là où l'initiative privée suffisait, autrefois, en matière d'hygiène, de protection de l'enfance, de recherches de débouchés à l'étranger,

etc., l'intérêt général commandait, aujourd'hui, une action plus directe de l'État.

D'autre part, la réparation des dommages de guerre s'imposait comme une impérieuse et urgente nécessité. La Belgique, seule de tous les pays engagés dans la guerre, a été contrainte de payer à l'Allemagne, pendant l'occupation, un impôt de 40, 50 et même 70 millions par mois. Cette charge spéciale qui s'élève au total de 2 1/2 milliards fut reprise par l'État qui dut, immédiatement, faire face au service onéreux d'une telle dette. Il fallait liquider les réquisitions de toute nature que l'État belge avait dû faire pendant la première partie de la guerre, en 1914, lors de l'invasion progressive du territoire et de l'organisation de la défense. Il fallait indemniser les combattants qui avaient sauvé le pays et qui avaient durement peiné pendant la guerre. On ne pouvait, du jour au lendemain, les renvoyer dans leurs foyers sans les mettre en mesure de vivre convenablement, en attendant qu'ils pussent se remettre au travail. Les invalides et les mutilés de guerre avaient droit à des pensions, à des indemnités de toute nature. Les veuves et les orphelins des soldats tués et des civils massacrés au cours de l'invasion devaient être mis à l'abri du besoin. Il fallait indemniser les déportés, c'est-à-dire cette classe admirable des ouvriers qui avaient courageusement refusé de travailler pour l'ennemi et qui avaient été si cruellement maltraités en Allemagne. Enfin, les ruines matérielles devaient être relevées et elles étaient innombrables, à la suite des incendies et des pillages systématiques opérés, pendant quatre ans, sur notre territoire. Sans doute, toutes ces charges devront être compensées par les indemnités à payer par l'Allemagne, mais l'État belge se trouvait, néanmoins, devant des situations douloureuses qui appelaient des interventions immédiates et les avances ne pouvaient être différées.

Enfin, la circulation fiduciaire était empoisonnée par le fait que les Allemands avaient, pendant la longue occupation, imposé au pays leurs marcs à fr. 1.25. Il y avait ainsi, en Belgique, pour plus de six milliards de marcs, soit sept milliards et demi de francs. Le pays ne pouvait songer à se relever et à reprendre son commerce dans le monde tant que sa situation monétaire n'était pas assainie. Il fallait donc, au plus tôt, retirer les marcs de la circulation et les rembourser, au taux de fr. 1.25, à leurs détenteurs.

Toutes ces charges nécessitaient un plan financier bien précis, pour équilibrer les ressources avec les dépenses qui s'imposaient à l'Etat. Cet équilibre, le Département des Finances était décidé à le maintenir malgré tous les assauts dont il allait être l'objet de la part des particuliers. Ces assauts allaient être, sans aucun doute, redoutables. Il fallait adopter comme règle que, contrairement à ce qui se pratiquait dans d'autres pays, le ravitaillement serait assuré au prix de revient et non pas au-dessous du prix de revient. Il n'eût servi à rien, en réalité, de diminuer le coût de la vie par des moyens artificiels, d'autant plus dangereux qu'il est toujours difficile de revenir à la situation normale après qu'on a habitué le peuple à des prix inférieurs au coût réel de la marchandise livrée.

Le Gouvernement a dû aussi interdire l'exportation des capitaux belges, parce qu'il devait réserver toutes les ressources disponibles pour la remise en marche de nos usines. Les autres Etats faisaient, d'ailleurs, de même, inspirés par des préoccupations identiques. Néanmoins, cette mesure, qui portait atteinte aux principes généraux de la liberté commerciale, n'allait pas non plus sans soulever des critiques.

* * *

Pour faire face aux charges nouvelles, l'Etat belge

se mit en devoir de proposer des impôts nouveaux. Il le fit dès le début de mars 1919. Jusqu'en 1914, les impôts établis en Belgique étaient fort modérés. Ils n'étaient pas basés sur des principes très logiques ni très équitables, mais, comme celui qui payait le plus était encore atteint très modérément dans ses ressources, les inégalités qui en résultaient dans la perception pouvaient passer inaperçues. Dès l'instant où l'Etat belge se voyait obligé de relever le taux des impôts, il devait leur donner une base plus fixe et plus strictement proportionnelle aux ressources des contribuables. Ce sont les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'hésita pas à établir l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu comprend deux catégories. D'abord, les impôts cédulaires frappant les divers revenus à leurs sources : impôts sur le revenu réel des immeubles, sur les valeurs mobilières et sur le produit du travail. Ensuite, se superposant aux premiers, un impôt personnel sur le revenu global. L'impôt cédulaire sur le travail et l'impôt sur le revenu global sont progressifs. Toutefois, chacun d'eux, c'est-à-dire l'impôt cédulaire et l'impôt global, ne dépasse pas 10 p. c. du revenu qui sert de base à sa perception. L'impôt cédulaire sur le revenu des immeubles est déterminé par le revenu réel et non plus par le revenu cadastral, comme il l'était jusqu'ici, ce qui fera une augmentation considérable dans le rendement de l'impôt, parce que le revenu réel a dépassé de beaucoup le revenu cadastral, depuis l'époque reculée de l'établissement du cadastre.

L'impôt sur le revenu mobilier est fixé uniformément à 10 p. c. et remplace les patentes, ainsi que les autres impôts établis précédemment au profit des communes et des provinces.

L'impôt cédulaire sur le produit du travail est une innovation qui semble devoir donner des résultats financiers importants. Les bénéfices réalisés dans l'exercice

des professions libérales n'étaient pas imposés jusqu'ici. Ils seront tous atteints progressivement et le maximum de 10 p. c. frappe toute fraction de revenu dépassant 48,000 francs. Cet impôt suppose l'exonération du minimum nécessaire à l'existence, c'est-à-dire d'une première tranche de revenu de 1,500 francs à 3,000 francs, suivant les endroits où il est perçu, c'est-à-dire suivant que le contribuable est établi à la campagne ou dans une ville. Au-dessus de cet impôt, il y a lieu de prévoir une taxe sur le revenu global de chaque chef de ménage qui concentre dans ses mains des revenus de sources différentes, c'est-à-dire qui perçoit, à la fois, des revenus mobiliers et immobiliers et le produit de son travail ou le salaire de ceux qui participent à son ménage.

Un impôt sur les successions en ligne directe a été établi également. Jusqu'ici, l'impôt sur les successions ne frappait que les biens recueillis en ligne collatérale ou entre non parents. L'absence d'un droit sur les successions recueillies en ligne directe constituait une lacune qu'il a fallu combler, mais celui qui vient d'être établi est modique. En ligne collatérale, les droits de succession ont été relevés; ils augmentent suivant l'éloignement de la parenté et le taux de la perception s'élève par tranche. Cet impôt est donc progressif, ce qui répond à une règle d'équité. Les successions *ab intestat* ne peuvent plus être recueillies par les parents qui se trouvent à un degré plus éloigné que le quatrième; au delà, ces successions sont recueillies par l'Etat.

Le Gouvernement a dû, aussi, doubler les tarifs des chemins de fer et augmenter, dans des proportions notables, les taxes postales et télégraphiques. Il a établi des impôts sur les cinémas et les lieux de divertissements publics, sur la bière, sur le tabac et sur l'alcool dont le débit, dans les établissements publics, est interdit.

La loi sur les bénéfices réalisés pendant la guerre,

est aussi appelée à donner un rendement considérable : la taxe atteint jusque 80 p. c. de ces bénéfiques, ce qui est d'autant plus justifié que l'Etat avait fait de grands sacrifices pour reprendre les mars des mains de ceux qui étaient, en partie, les bénéficiaires de la guerre.

Tous ces impôts, dans leur ensemble, s'ils constituent des innovations et s'ils sont destinés à procurer de grandes ressources au Trésor, laissent encore, pour l'avenir, des possibilités fiscales importantes. Le contribuable belge n'est pas surchargé, mais il est évident que l'on ne pourrait songer à augmenter ses charges, tant que les lois nouvelles n'auront pas fait leur preuves par un fonctionnement d'une certaine durée.

* * *

Quant à l'indemnisation des dommages de guerre, l'Etat ne pouvait espérer trouver immédiatement, dans des emprunts qu'il aurait directement contractés, toutes les sommes nécessaires pour faire face à ces besoins. Il a donc favorisé l'éclosion de sociétés coopératives qui, à l'aide de disponibilités qu'elle peuvent trouver dans les banques et chez leurs membres, font des avances de 70 et jusqu'à 95 p. c. des sommes allouées aux sinistrés par les tribunaux des dommages de guerre. Le Crédit National Industriel est aussi une institution dont la création, favorisée par l'Etat et par la Banque Nationale, sert d'intermédiaire, entre l'Etat et les sinistrés, pour le paiement des indemnités de guerre. Enfin, le Gouvernement envisage la création, par les grandes compagnies industrielles, d'obligations, à 5 p. c., garanties par l'Etat et représentatives des indemnités de guerre auxquelles ces établissements auraient droit d'après les lois en vigueur. La dette de l'Etat, du chef des indemnités dues pour dommages de guerre, pourrait ainsi être ramenée aux créances que les sociétés coopératives, le Crédit National Industriel et les grandes compagnies indus-

trielles auraient vis-à-vis de l'Etat et, lorsque l'Allemagne serait amenée à liquider ces dommages, elle pourrait le faire entre les mains d'un organisme qui répartirait directement le produit de ces indemnités entre ces sociétés intermédiaires qui en auraient fait l'avance.

* * *

En ce qui concerne le retrait des marcs, l'Etat belge a, depuis le Traité de Versailles surtout, compris les difficultés, devant lesquelles il se trouvait. Le Traité interdisait à l'Allemagne de disposer de ses devises étrangères pour d'autres fins que pour la Commission des Réparations. La Belgique ne pouvait donc demander à l'Allemagne de lui rembourser ses marcs en or ou en valeurs équivalentes. Elle ne pouvait, d'autre part, espérer qu'elle serait remboursée par la Commission des Réparations de la perte qu'elle subirait sur ces marcs. Il ne lui restait donc qu'à transformer sa créance à vue en une créance à terme et c'est ainsi qu'elle fut amenée à négocier, avec l'Allemagne, l'échange de ses marcs contre des bons à échéances périodiques, réparties sur 20 années et d'un intérêt annuel de 5 p. c. dû à partir du 1^{er} mai 1921. Cette convention étant conclue, l'Etat belge se préoccupe, par une opération inverse et parallèle, c'est-à-dire par un emprunt à long terme, de se procurer, à bref délai, la contre-valeur de sa créance à charge de l'Allemagne. La créance à charge de l'Allemagne étant productive d'un intérêt à 5 p. c. et l'emprunt à contracter étant aussi émis à 5 p. c., le service de cet emprunt ne pèserait pas sur le Trésor public et ainsi le Gouvernement serait amené à réaliser le principe de sa politique financière, c'est-à-dire le maintien d'un constant équilibre entre ses charges nouvelles et le produit de ses impôts, entre la charge du service des emprunts et les créances qu'il a à recouvrer.

* * *

La question du change reste, toutefois, un problème qui pèse lourdement sur le fonctionnement de nos institutions financières. Il faut acheter des céréales au loin et les payer en dollars, en pesetas ou en livres sterling et l'aggravation du change renchérit considérablement le coût de la vie. De même, l'achat de matières premières en monnaie étrangère pèse sur les prix de revient. C'est là, malheureusement, un problème mondial qu'un petit pays, comme la Belgique, ne peut pas résoudre à lui seul. Il faudrait créer une Commission internationale européenne qui émettrait des bons susceptibles de servir, en Europe, de monnaie d'échange équivalente à l'or. Ces bons ne pourraient être émis que contre des garanties réelles justifiant leur effet circulatoire équivalent à celui de l'or. Ils seraient productifs d'un intérêt modique, soit 3 p. c. Supposons, par exemple, que la Belgique ait besoin d'un milliard de francs, pour payer ses importations. Elle s'adresserait à la Commission internationale qui lui délivrerait pour un milliard de bons, moyennant la garantie solidaire de toutes ses banques, de ses compagnies d'assurance, de navigation, etc. Elle paierait ses importations à l'aide de ces bons. D'autres pays, plus atteints encore par la guerre, devraient, pour obtenir des bons, fournir des garanties plus réelles encore, telles que le produit de leurs douanes, les recettes de leurs chemins de fer, etc. Il n'est presque aucun pays d'Europe qui n'ait certaines richesses qu'il ne puisse affecter à la garantie des bons qu'il recevrait de la Commission; le nombre des bons accordés à un pays serait toujours limité à la valeur des garanties réelles qu'il serait capable de fournir. Les pays neutres, dont l'industrie d'exportation est paralysée par l'élévation du change, chercheraient à se procurer des bons contre de l'or pour faciliter leur commerce international. Ainsi se rétablirait, en Europe, l'équilibre monétaire rompu par la guerre. La balance

des importations et des exportations s'effectuerait par l'échange des bons dont la commission internationale ferait l'office de clearing-house.

Tel est, à notre sens, dans ses grandes lignes, le seul remède à la plaie du change qui menace de compromettre la vie commerciale européenne.

* * *

Pour aborder de front toutes les difficultés qui naissent d'une situation aussi complexe, il était indispensable de constituer un Gouvernement tripartite, seul en état d'opposer à la ruée des intérêts particuliers la résistance nécessaire. Aussi, depuis l'armistice, le Gouvernement belge est constitué par des éléments représentant les trois partis. Un Cabinet homogène, en effet, aurait été exposé à se heurter, non seulement à la coalition des autres partis, mais aussi à la coalition des intérêts particuliers qui se serait produite jusque dans son propre parti et qui aurait paralysé les mesures d'intérêt général. La presse elle-même qui traduit les aspirations populaires et qui traduit, surtout, les aspirations des groupements d'intérêts lésés, se laissait aller, en toute bonne foi, à combattre les mesures d'intérêt général proposées par le Gouvernement, parce qu'elle n'en apercevait pas toujours l'inéluctable nécessité.

Il y avait des conflits entre les intérêts de la campagne et ceux de la ville, des rivalités entre les civils et les militaires, des conflits entre les patrons et les ouvriers, entre les commerçants et les consommateurs, et, si le Gouvernement n'avait été assez fort pour se placer au-dessus de ces querelles et pour ne se laisser guider par d'autres règles que par celles de l'intérêt général, il lui eût été impossible de poursuivre son œuvre de restauration.

Sans doute, plusieurs questions d'ordre politique dont la solution s'imposait comme urgente, devaient être réglées par le Parlement. C'étaient des sujets de discorde,

mais il était impossible d'en retarder davantage l'étude. Le suffrage universel pur et simple, pour tous les hommes de 21 ans, apparaissait comme une nécessité inéluctable. Des distinctions dans l'influence politique n'étaient plus justifiées, depuis que des éléments de toutes les classes de la société avaient contribué également à la défense du territoire et avaient donné des preuves égales d'endurance et d'héroïsme civique. On ne pouvait plus justifier les trois voix d'un enrichi de la guerre, tandis qu'un mutilé qui avait fait le suprême sacrifice pour sa patrie, n'aurait eu qu'une voix. D'autre part, les femmes apparaissaient comme devant avoir, elles aussi, accès aux urnes électorales, à raison des preuves de patriotisme qu'elles avaient fournies pendant l'occupation. Les partis étaient très divisés sur ces questions, mais le Gouvernement s'efforça de les amener au vote du suffrage universel des hommes (pur et simple) pour la Législature, et au vote général étendu aux femmes, pour les élections communales. Cette solution fut réalisée; un accord s'établit dans la Chambre sur cette formule et fut ratifié par le Sénat. La difficulté apparaissait comme d'autant plus grande que cette solution impliquait une atteinte à la lettre de la Constitution et ne pouvait, dès lors, se justifier que par un vote unanime ou quasi-unanime, qui eut lieu dans la séance mémorable de la Chambre belge du 10 avril 1919. Les élections qui eurent lieu, le 16 novembre suivant, d'après ce système électoral nouveau, renforcèrent notablement, comme il était à prévoir, le groupe des socialistes à la Chambre. Mais ce résultat ne contrecarra pas l'apaisement et la tranquillité du pays. Dans le même but de travailler à la restauration dans l'ordre et le calme, les partis se mirent d'accord pour ne pas modifier les lois scolaires existantes et éviter les luttes passionnées que de telles questions soulèvent traditionnellement en Belgique.

Restaient les querelles linguistiques qui, depuis la guerre, avaient pris une acuité exceptionnelle.

Le Gouvernement proposa alors la constitution d'une commission parlementaire, composée dans des proportions égales à la force de chaque groupe, et il fit appel au patriotisme des élus de la nation, pour rechercher, dans le calme d'un travail en commun, des solutions justes et équitables. On peut espérer que cette commission, placée devant les difficultés que suscite le problème des langues à propos de l'enseignement, de l'armée et de l'administration, cherchera à harmoniser les aspirations légitimes des adversaires en présence et aboutira à des conclusions qui seront unanimement ratifiées par le Parlement. Le Gouvernement est décidé à seconder, dans ce but, d'une manière active, le travail de la commission.

* * *

Enfin, l'œuvre de la restauration nationale de la Belgique ne serait pas complète si on ne se préoccupait de développer les principes de la morale dans les populations et de restaurer les mœurs. Des périodes troublées, comme celles que nous avons traversées pendant quatre ans et demi, amènent fatalement le débridement des appétits et la soif des plaisirs. La guerre a créé un grand nombre de pauvres et, d'autre part, a multiplié les profiteurs de la guerre qui étalent un luxe dissolvant. Il faut ramener les populations à la saine compréhension de leurs devoirs civiques et familiaux. La religion est un facteur fécond pour refréner les mœurs et pour donner à la morale des assises respectées. Mais il est désirable que la religion devienne de plus en plus étrangère à la politique, pour ne pas être privée d'adeptes qui ne s'en éloignent que parce qu'ils sont hostiles au parti politique qui la représente. Les problèmes politiques sont devenus complexes et la question religieuse n'est plus seule à diviser l'opinion; il est à craindre que ces dissentiments poli-

tiques ou sociaux n'empoisonnent la foi religieuse. Le développement de la morale naturelle est aussi un facteur précieux pour régénérer les mœurs; l'esprit de civisme, la conception honnête des devoirs envers la famille et la société doivent pénétrer, dès la plus tendre enfance, les générations nouvelles, pour conserver à la nation belge sa prospérité et la réputation illustre qu'elle a conquise pendant la guerre.

LÉON DELACROIX,
Premier Ministre.

L'Avenir de la Belgique

Les historiens, a-t-on dit, sont les prophètes du passé. Mais l'avenir n'est que du passé en préparation, et peut-être la connaissance de ce qui le précède n'est-elle pas sans utilité pour le prévoir. Pour le prévoir, sans doute, de façon bien incomplète, bien problématique. L'histoire comporte tant de hasards et tant de surprises ! Qui aurait pu s'attendre en 1789 à la Révolution française, et en 1914 au déchaînement du bolchévisme ? Pourtant lorsqu'une nation présente, durant des siècles et à travers la diversité des péripéties, un certain nombre de caractères permanents, ne peut-on légitimement supposer que ces caractères lui sont essentiels et qu'ils continueront à s'affirmer dans ses destinées ? C'est le point de vue auquel je me suis placé en écrivant ces quelques lignes sur l'avenir de la Belgique.

Une chose tout d'abord est hors de doute : c'est l'étonnante vitalité dont ce pays a donné des preuves éclatantes à toutes les époques. L'amour de la vie et l'amour du travail, le premier se manifestant par l'art, le second par l'industrie, n'ont cessé d'inspirer son activité sociale depuis le début du moyen âge jusqu'à nos jours. Il leur doit cet aspect d'animation et d'exubérance allant parfois jusqu'à la turbulence que son histoire atteste si hautement. Peu de nations ont été aussi riches et peu ont été aussi laborieuses. Jamais peut-être cette richesse et ce labeur n'avaient atteint le développement qu'ils présentaient au moment où éclata la catastrophe de 1914.

Il est inutile d'insister ici sur des faits trop connus et de rappeler la place que la Belgique occupait ou, pour mieux dire, la place qu'elle s'était faite par son travail,

dans la société des nations. Par son territoire, elle était, peu s'en faut, le plus petit pays de l'Europe, et pourtant ses artistes et ses écrivains jouissaient d'une réputation mondiale. Sa population était la plus dense de l'Univers; nulle part ne se rencontrait un réseau aussi serré de voies de communications; nulle part autant de grandes villes dans un espace aussi étroit, nulle part une production aussi intense. Anvers était un des grands ports de l'Europe, et l'industrie belge se classait immédiatement après celle des trois grandes puissances du Continent, l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Et cette extraordinaire prospérité avait été favorisée sans doute par l'heureuse situation du pays et par les ressources naturelles de son sol et de son sous-sol. Mais l'énergie et l'activité traditionnelles de ses habitants en étaient évidemment la cause essentielle.

On sait avec quelle férocité rageuse l'Allemagne s'est acharnée sur la Belgique. Les cinq années qu'a duré l'occupation du pays ont été en réalité cinq années de destruction. L'envahisseur dut croire, quand enfin, au mois de novembre 1918, il fut contraint de lâcher sa proie, qu'il la laissait définitivement ruinée, atteinte au plus profond de sa vitalité et incapable de se refaire. Parmi nos alliés même plus d'un a pu douter du relèvement d'un peuple si gravement atteint. Quelques mois passèrent, et l'événement démentit avec éclat ce qu'avaient espéré les uns, et ce qu'avaient craint les autres. Ni la misère, ni le désœuvrement, ni les déportations n'avaient eu raison de la force et de l'énergie du peuple. A peine délivré, il se remettait à l'ouvrage. Aujourd'hui il n'est plus permis de douter de la reconstitution économique du pays. La bonne volonté générale, le goût de l'activité, l'aptitude technique ont suppléé à tout ce qui manquait. Les ministres de Louis XIV s'étonnaient, au xvii^e siècle, de la rapidité avec laquelle les populations de la Belgique savaient réparer les maux de la guerre. Ce qu'elles firent alors, elles le

font de nouveau sous nos yeux. Et l'on peut, dès maintenant, envisager l'avenir avec confiance.

Quelle que doive être la situation économique de l'Europe, la Belgique y reprendra la place qu'elle y a occupée. Ce qu'elle a été est le gage certain de ce qu'elle sera. Sans doute il reste beaucoup à faire. Mais les difficultés que le pays aura à surmonter ne l'effraient pas. Il a confiance en lui-même, il sent sa vigueur et il se complaît dans son exercice.

Quelles répercussions le bouleversement que vient de subir et que subit encore l'Europe exercera-t-il sur lui ? Ensermée entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, la Belgique s'est trouvée depuis la fin du moyen âge le centre de tous les grands conflits internationaux. Champ de bataille de l'Europe, aucune région n'a été aussi durement ravagée par les guerres, aussi disputée par ses voisins. L'équilibre européen, dont elle constituait pour ainsi dire la clef de voûte, a été la condition de son indépendance. Objet éternel de l'ambition des grandes puissances, elle a subsisté grâce à leurs rivalités. Sa neutralisation en 1831, sous la garantie collective de ces puissances qui l'avaient si longtemps convoitée, a été l'aboutissement naturel de sa situation internationale. L'Allemagne, en l'envahissant, a, dans un certain sens, replacé l'Europe dans les circonstances politiques de l'ancien régime. De nouveau s'est ouverte, comme sous Louis XIV et sous Napoléon, la question de la Belgique. De nouveau aussi elle a été finalement résolue contre le conquérant. Une fois de plus, cette petite Belgique dont au dire des professeurs allemands « le nom même devait disparaître du langage des hommes » a survécu au cataclysme qui avait failli l'anéantir.

Mais il va de soi que la place qu'elle occupera désormais en Europe ne peut plus être celle qu'elle y occupait jadis. Cette neutralité qui lui avait été imposée, est devenue impossible. Elle ne serait plus, au point de vue international, qu'une stupidité et, au point de vue belge, qu'une

ironie ou qu'une insulte. Le statut futur de la Belgique ne peut plus être que celui d'un Etat complètement indépendant. Et de cela découle évidemment une double conséquence. En matière de politique extérieure, tout d'abord, un système d'alliances devra nécessairement assurer la Belgique contre l'éventualité, tout au moins possible, d'une nouvelle agression allemande. Ces alliances qu'il ne peut être question de chercher qu'en Angleterre et en France, seront naturellement déterminées dans leur durée et leurs modalités par le plus ou moins d'efficacité de la Société des Nations. Il eût été naturel de fixer le siège de celle-ci à Bruxelles, puisqu'aussi bien dans l'Europe de l'avenir comme dans celle du passé, la Belgique restera le point sensible, celui que l'on ne peut toucher sans ébranler aussitôt la stabilité de l'Occident. Mais ce que des considérations théoriques ont fait adopter, des nécessités pratiques peuvent le changer, et l'avenir nous réserve peut-être à cet égard, je ne dirai pas une surprise, mais plutôt l'abolition de la surprise causée l'année dernière par le choix de Genève.

Plus certaine, en tous cas, est la répercussion que l'abandon de la neutralité est appelé à exercer sur la vie politique du peuple belge. Et, à moins que tout ne trompe, il sera bienfaisant. La nécessité pour la nation d'avoir désormais une politique extérieure augmentera en elle le sentiment de la responsabilité et de la dignité. Son horizon politique s'élargira, et il est permis de croire que la lutte des partis, placés en face de questions d'importance vitale, se dépouillera de ce qu'elle a présenté trop souvent chez nous d'étroit, de mesquin et de procédés qui vraiment sentaient parfois un peu trop le renfermé. Le particularisme lui aussi s'atténuera sans doute. Rien n'est plus propre à fortifier la solidarité nationale dans une démocratie que d'avoir à prendre des résolutions qui engagent la sécurité et la prospérité des générations futures. Il faudra que le public comme le Parlement et le Gouver-

nement s'intéressent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici à ce qui se passe et à ce qui se pense en dehors des frontières. La politique deviendra plus intense, plus difficile, mais sans aucun doute aussi plus énergique. Neutre, et traditionnellement accoutumée à vivre pour ainsi dire sous la tutelle de l'Europe, la Belgique d'avant la guerre n'osait pas se manifester à l'extérieur. Elle se montrait timide dans ses rapports avec les autres nations. Les exhortations de Léopold II à s'affirmer au dehors ne rencontreraient qu'une défiance craintive, se dissimulant mal sous le masque du scepticisme. Il a presque fallu violenter la nation pour lui faire accepter cette admirable colonie du Congo. Il en ira sans doute autrement dans l'avenir. La situation nouvelle que le pays occupe dans le monde lui impose le devoir de pratiquer résolument une politique coloniale et une politique d'expansion économique.

La sympathie universelle qu'il s'est acquise par sa résistance à l'Allemagne et par l'endurance qu'il a montrée durant l'occupation la plus tyrannique et la plus cruelle dont aucun peuple ait jamais souffert, allégera certainement ses tâches nouvelles. Evidemment, il ne faut pas s'attendre à voir les gouvernements étrangers sacrifier leurs intérêts à ceux de la Belgique. Sa dignité ne lui permettrait pas, d'ailleurs, de vivre de la charité de ses voisins, et elle n'a pas abandonné sa neutralité pour jouer vis-à-vis de ses alliés le rôle d'un parasite ou d'une entretenue. Elle a souffert et combattu pour la justice; elle ne demande aucun privilège. Mais c'est beaucoup de posséder comme elle les possède l'estime et l'amitié du monde civilisé. C'est là un capital moral qu'elle tiendra certainement à honneur non seulement de sauvegarder, mais de faire fructifier. L'amour-propre et l'intérêt l'y engagent. Elle ne voudra point déchoir, mais elle voudra aussi profiter d'un prestige qui est le plus légitime de tous, puisqu'il ne doit rien à la violence.

A vrai dire on peut douter que ce prestige lui serve

beaucoup dans l'ordre économique; la concurrence universelle ne s'inquiète guère des considérations dont il est fait. Mais il ne peut manquer de lui être précieux dans l'ordre moral et intellectuel.

De par la situation centrale qu'elle occupe, la Belgique a été dans le passé, comme elle était encore naguère, un confluent de marchandises, et aussi un confluent d'idées. Elle a été agitée par tous les grands courants de la pensée de l'Europe comme elle a été atteinte par toutes les crises politiques. Il y a tout lieu de croire qu'il continuera d'en être ainsi dans l'avenir et que les sympathies dont jouit le pays joueront ici le rôle le plus utile. On peut espérer qu'elles le désigneront de plus en plus comme le siège des grands congrès et des institutions internationales suscités par le fonctionnement de la vie intellectuelle. Déjà même on possède, à cet égard, mieux que des espoirs. Tout récemment le Secrétariat permanent de l'Union académique internationale a été fixé à Bruxelles.

Si, comme on peut l'espérer, la civilisation de l'avenir est appelée à évoluer vers un certain cosmopolitisme, je veux dire vers une conception du monde où l'idée de nationalité se subordonnera à l'idée d'humanité, les plus belles perspectives s'ouvriront pour la Belgique. Car « cette terre commune à toutes les nations », comme Guillaume d'Orange l'appelait au xvi^e siècle, est aussi admirablement adaptée au libre échange des idées qu'à celui des richesses. A toutes les époques où elle s'est vigoureusement manifestée, sa vie nationale a présenté un caractère de réceptivité active, si l'on peut ainsi dire, en quoi consiste le meilleur de son originalité. Elle emprunte de toutes parts et elle transforme en sa propre substance ces incessants emprunts. Sa pensée est faite de celle de ses voisins; elle a quelque chose d'universel et par là même quelque chose de profondément humain, car qui dit universalité dit nécessairement humanité. Ce n'est qu'aux moments de décadence qu'on l'a vue se replier sur elle-

même et se cantonner dans un particularisme étroit, timide ou hargneux. Mais voyez-la à ses belles époques, laissez-la s'épanouir dans la liberté, et rien n'est plus large et plus compréhensif que sa culture. Ce qu'elle produit alors naturellement est d'essence si profondément humaine, correspond si entièrement aux tendances générales de l'existence européenne que ce qu'elle crée pour elle-même, elle semble l'avoir créé pour tout le monde. Il suffira de rappeler ici la morale érasimienne, la peinture des Van Eyck et des Rubens, et cette Constitution de 1830 qui a passé, pendant un demi-siècle, comme l'évangile du parlementarisme européen.

Je veux croire, pour ma part, que cette humanité et cette universalité de culture, elle les conservera, elle les rendra même plus intenses dans l'avenir. Tout l'y convie et tout l'y dispose. N'a-t-elle pas, en combattant pour elle-même, combattu pour tout le monde civilisé ? Les Alliés n'ont-ils pas affirmé que son affranchissement était exigé par la conscience universelle ? Et aujourd'hui que son indépendance est rétablie, n'apparaît-elle pas comme le symbole de la victoire de l'humanité sur le militarisme nationaliste ?

Tout s'accorde donc pour assigner au peuple belge le plus haut idéal. Plus qu'aucun autre il a souffert de la lutte abominable et grandiose qui s'achève, mais plus qu'aucun autre aussi il en sort désigné à des destinées nouvelles. Sans doute, comme tout l'univers, il traverse en ce moment des heures troubles. Mais ceux qui l'aiment attendent beaucoup de lui. L'avenir dira s'il doit démentir les espérances qu'il leur inspire et se montrer incapable du rôle admirable qu'ils lui assignent.

HENRI PIRENNE.

La Belgique et la Société des Nations

Il n'est pas de pays qui ait plus d'intérêt que la Belgique à voir la Société des Nations devenir une réalité agissante.

Les Traités de 1839 avaient assuré à la Belgique, en échange de la neutralité permanente qui lui avait été imposée, la garantie des grandes Puissances européennes. Odieusement trahi par deux de ses garants : l'Allemagne et l'Autriche, abandonné à Brest-Litovsk par la Russie, loyalement défendu jusqu'au bout par l'Angleterre et par la France, notre pays est désormais dégagé des liens de cette neutralité, dont les événements ont suffisamment révélé au monde les inconvénients et les dangers. Mais aucun accord international d'ordre politique ou militaire n'est venu, jusqu'à ce jour, lui apporter d'autres protections ou sécurités contre les risques d'une agression future. Il n'a pas même eu, comme la Suisse, la bonne fortune de voir le Traité de Versailles consacrer son intégrité et son inviolabilité au nom du maintien de la paix internationale. Son accès du côté du Limbourg hollandais reste singulièrement aisé. La liberté de l'Escaut en temps de guerre ne lui est pas mieux assurée qu'elle ne l'était en 1914. En face d'une Allemagne de plus en plus unifiée, « lassata, non satiata », et où les germes de l'impérialisme et ceux de la révolution continuent et continueront à fermenter, elle demeure plus exposée qu'aucune nation du monde à un retour offensif d'une puissance de proie momentanément maîtrisée.

De tels sujets d'inquiétude suffiraient à expliquer l'attention fervente avec laquelle est suivi en Belgique le

projet du grand organisme international dont la fonction principale sera de prévenir ou d'empêcher de nouveaux conflits armés. Quelque cruelle qu'ait été la blessure d'amour-propre ressentie par notre pays, lorsque le Conseil suprême décida de fixer à Genève, plutôt qu'à Bruxelles, le siège de la Ligue, les sympathies en faveur de l'idée même de cette grande institution ne se sont pas démenties un moment, et les mécomptes qu'ont provoqués depuis lors les résistances du Sénat américain n'ont pas suffi à ébranler la confiance que notre Gouvernement, notre Parlement et notre presse n'ont cessé de témoigner en sa viabilité.

Ce n'est pas à dire cependant que la Belgique aime beaucoup à caresser la chimère. Notre caractère national est imprégné d'un bon sens pratique qui, sans être fermé à tout idéalisme, — et notre réponse à l'ultimatum allemand l'a peut-être prouvé, — ne méconnaît jamais les exigences de la réalité. Nous n'osons pas encore envisager comme certaine la fin des guerres. La « pax perpetua » est, nous le craignons, une inscription de cimetière plutôt qu'une loi de la vie humaine. Ralliés avec enthousiasme à tous les efforts qui seront tentés en vue d'accroître la puissance des forces morales de toute la puissance des forces matérielles, nous applaudissons à l'organisation d'une juridiction permanente d'arbitrage; nous approuvons l'idée d'imposer à toute nation qui se trouvera dorénavant en désaccord avec une autre nation l'obligation d'un « moratorium » de trois mois pendant lequel le grand Tribunal de la Ligue évoquera et jugera le conflit; nous nous réjouissons surtout à la perspective de voir tous les Etats associés agir contre l'Etat récalcitrant par des mesures d'ordre juridique, diplomatique, économique et militaire. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'en dépit des stipulations qui défendent à notre ennemie d'hier d'avoir désormais des forces militaires sur la rive gauche du Rhin, l'invasion allemande

pourra, en quelques heures, de Dusseldorf ou de Cologne, déborder à nouveau nos frontières. C'est pourquoi, afin que la menace de la Ligue des Nations soit efficace en vue d'une telle éventualité, nous estimons que la Ligue doit avoir à sa disposition les moyens d'une coercition puissante et immédiate, et nous ne pouvons, à ce point de vue, nous empêcher de considérer, avec une certaine appréhension, l'empressement qu'apporte l'Empire britannique à ramener ses effectifs militaires aux proportions d'avant-guerre.

Prête à collaborer de toute sa foi et de toute son énergie à l'essai de réalisation d'un « *novum iudicium orbis terrarum* », la Belgique commettrait donc une faute évidente en s'en remettant d'ores et déjà et uniquement à la Société des Nations du soin d'assurer sa sécurité de demain contre des périls que cette Ligue n'est pas maîtresse d'écartier de sa tête. Si dure que soit sa situation budgétaire à la suite d'une guerre qui l'a couvert de ruines et de deuils sans nombre, notre pays, qui n'est protégé ni par la mer, ni par les fleuves, ni par les montagnes, doit rester, jusqu'à nouvel ordre, organisé pour sa défense par le moyen d'une armée solide et bien encadrée. Il a pu, — en se laissant bercer par les illusions de son ancien statut international, — être trahi et surpris une fois. Ce fut la faute de l'Allemagne. Si nous ne nous couvrons pas contre la répétition d'un même forfait, après l'expérience que nous avons acquise à nos dépens, notre propre responsabilité ne serait-elle pas sévèrement engagée ? Il importera donc d'envisager cette situation spéciale de la Belgique dans l'application de l'article 8 du Covenant qui vise la « réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposée par une action commune ».

C'est dans cet esprit, — que personne ne pourra taxer

d'égoïsme, — que notre opinion publique s'associe aux travaux qui sont entrepris, en ce moment même, pour aider à la formation d'une structure internationale dont le Pacte n'est que la promesse. Assurer le maintien de la paix, protéger et faire vivre cette pousse, encore bien fragile, qui sort à peine du sol imbibé de sang où elle a pris naissance, tel est le but, en fonction duquel doivent être utilisés tous les moyens prévus à Versailles et notamment la surveillance de l'exécution des clauses du Traité, la réduction des armements, le respect réciproque des territoires et de l'indépendance des Etats, l'obligation de soumettre tous les différends internationaux à l'arbitrage, enfin l'acceptation par les Etats de certaines responsabilités dans les conditions du travail et dans le commerce de certains produits.

Quant à la Cour permanente de justice internationale, prévue par l'article 14 du Pacte, la délégation belge à la Conférence tenue à Bruxelles du 1^{er} au 3 décembre 1919, en insistant sur l'urgence de constituer cette juridiction dans le plus bref délai possible, a fait valoir la nécessité de tenir compte des conventions déjà adoptées par les Conférences de la Paix en 1899 et en 1907. C'est la sagesse même. Il ne faut pas, en effet, que le noble et laborieux effort qui a abouti aux conventions de La Haye soit perdu pour la paix future. Rien de plus simple que d'assurer à la juridiction de demain le bénéfice des accords intervenus, hier et avant-hier, pour la solution des conflits internationaux et qu'il suffira de perfectionner et de mettre au point, de façon à ne faire de ces accords antérieurs et de l'accord nouveau qu'un instrument unique.

On sait que jusqu'à présent, les organes auxquels les Etats pouvaient recourir pour le règlement juridique des différends internationaux étaient, au sens propre du terme, des tribunaux d'arbitrage, c'est-à-dire des commissions sur la composition desquelles les parties exercent une influence primordiale et dans lesquelles elles sont re-

présentées par leurs propres ressortissants. On sait aussi que la « Cour permanente d'arbitrage », dont la création est due à l'initiative des Conférences de La Haye, n'est, en fait, qu'un cercle de personnes désignées par les Puissances pour que les Etats puissent, en cas de conflit, choisir parmi elles des arbitres. Toutefois, et depuis longtemps, l'idée avait été émise qu'il ne convenait pas de voir dans de tels tribunaux d'arbitrage la seule forme possible de tribunal pour le règlement des différends internationaux et la tendance s'est affirmée de plus en plus en faveur de l'institution d'un tribunal réellement permanent, composé de juges indépendants des parties, exerçant leurs fonctions d'une façon ininterrompue et prononçant, en vertu d'un mandat fondé sur une convention générale, en dehors de toute pensée de transaction, et sur la base d'une procédure simple et peu coûteuse, des sentences dictées par les règles du droit.

Les avantages d'un tel organe pour l'administration internationale de la justice sont manifestes et il y a tout lieu d'espérer qu'un tribunal permanent, composé de juges qualifiés, sera désormais en mesure, grâce à une pratique constante, de contribuer efficacement, pour le plus grand bien de la vie juridique internationale, au développement et à la fixation des règles du droit des gens.

Dans l'organisation de cette juridiction, une des principales difficultés à prévoir sera l'opposition entre l'intérêt que croient avoir les grandes Puissances à s'assurer une influence prépondérante sur la composition du tribunal et le désir très naturel des petites Puissances de voir consacrer, à cet égard comme aux autres, le principe de l'égalité juridique des Etats. Ce principe, il n'est pas possible aux Etats de second rang de l'abandonner. La concession qu'ils firent dans ce domaine en acceptant une Cour internationale des prises, dans laquelle ils ne devaient être représentés que dans une mesure très restreinte, ne pourrait être invoquée comme un précédent

au moment où il s'agit de l'organisation d'une Cour ayant des attributions beaucoup plus étendues.

Au surplus, les difficultés du problème ne me paraissent pas insurmontables. Pourvu que la garantie soit fournie que les considérations politiques ne joueront aucun rôle dans la nomination des juges, on peut s'attendre, sans qu'il soit besoin de précautions spéciales, à ce que les grandes Puissances, dans le rayon desquels se trouvent assez naturellement un nombre relativement considérable de candidats qualifiés, soient représentés à la Cour en proportion suffisante.

Dans l'Assemblée qui sera appelée à désigner les membres de la Cour de Justice, le droit des gouvernements pourrait être restreint à la présentation d'une liste de candidats parmi lesquels les électeurs, dont chacun représentera un des membres de la Société des Nations, auront à faire leur choix. Pour empêcher que l'un ou l'autre des Etats ne soit trop fortement représenté, il serait sage qu'en aucun cas le nombre des juges appartenant au même Etat ne puisse être supérieur à deux.

Au cours de la procédure, il ne devrait être tenu aucun compte de la nationalité des juges. Toutefois, si l'un de ceux-ci appartient à l'un des Etats en litige, mais que la partie adverse ne soit pas représentée à la Cour, il abandonnera son siège. Avec le Comité suédois, j'estime que la nouvelle Cour de justice, dont la tâche essentielle sera, au début du moins, d'examiner des différends de nature purement juridique, doit être, dans la plus large mesure possible, indépendante, quant à sa composition, des Etats en litige. Donner à ceux-ci la faculté d'exclure des juges risquerait d'obscurcir le principe qui doit être à la base de l'activité de la Cour, à savoir qu'aucune considération d'ordre national ou politique n'interviendra pour le règlement du conflit. L'exercice du droit de récusation pourrait avoir peu à peu pour effet la formation de groupements politiques au sein de la Cour, dont l'autorité n'au-

rait certes rien à gagner. D'ailleurs, les modifications dans la composition du tribunal qui pourraient résulter de l'exercice du droit d'exclusion nuiraient à l'établissement si éminemment désirable d'une jurisprudence uniforme et constante.

Telles sont, à mon avis, — en y ajoutant l'inamovibilité des juges, destinée à garantir leur indépendance, — les règles principales qui devraient présider à la constitution de la Cour permanente d'arbitrage qui sera, à côté de l'Assemblée, du Conseil et du Secrétariat permanent, l'agent vivant du nouvel organisme universel. Si j'ai cru devoir insister sur son rôle et son fonctionnement, c'est non seulement à cause de l'utilité primordiale qu'offrirait, à mon avis, cette grande juridiction, mais surtout parce que le pacte signé à Versailles n'a rien tranché à son sujet, et qu'il laisse au Conseil de la Ligue le soin d'étudier tout ce qui le concerne.

Il semble, au surplus, que cette étude soit en bonne voie. Dans tous les pays qui ont adhéré à la Société des Nations, et notamment en Belgique, les juristes les plus autorisés en ont déjà préparé les matériaux, et l'heure est proche, sans doute, où les éléments ainsi rassemblés permettront de rédiger un projet définitif.

La Belgique, interprète des Puissances de second rang, est en droit d'espérer que, dans la rédaction de ce projet, le principe de l'égalité juridique des Etats sera respecté. La confiance universelle dans la solidité de l'édifice que nous voulons construire en commun ne pourra qu'y gagner. Bien plus, rien ne répondra mieux au but si élevé que les signataires du Traité de Versailles se sont imposé à eux-mêmes lorsqu'ils ont inscrit aux premières lignes du Covenant leur volonté de faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations internationales dans les rapports mutuels des peuples organisés.

Dans la préface de son livre : *Law of Nations*, publié en 1889, William Edward Hall nous disait : « Si dans la

prochaine guerre, l'on enregistre de graves violations du Droit, il y aura fatalement une puissante réaction pour renforcer la loi internationale ». Nous avons tous payé assez cher les bienfaits d'une telle réaction. Et il serait d'autant plus imprudent de méconnaître le rôle que doivent y jouer les petits Etats que ceux-ci, dans la Société des Nations, représentent, suivant la belle parole de Thiers, des voix toujours acquises au Droit parce qu'elles sont toujours attentives à la faiblesse.

HENRY CARTON DE WIART.

La Politique Commerciale

Lorsqu'en 1830 la Belgique eut à recommencer sa vie comme nation indépendante, elle resta quelques années incertaine quant à la ligne de conduite qu'elle s'imposerait dans ses relations commerciales avec le monde extérieur. Elle avait connu toutes les restrictions et les prohibitions de l'Empire napoléonien, ainsi que le système passablement libéral des douanes hollandaises, et elle hésita entre les deux systèmes jusqu'en 1834. Cette année-là, une loi sur le blé préconisant le système de l'échelle mobile, déjà connu en France et en Angleterre, passa aux Chambres. Le but poursuivi était la protection du fermier. En même temps, quelques modifications introduites dans la réglementation douanière hollandaise de 1822 (encore en vigueur à cette époque) donnaient satisfaction à un groupe d'industriels dont l'influence avait facilité le vote de la loi.

Ainsi le mouvement semblait tendre au protectionnisme. Mais l'esprit plus large qui inspira les lois de 1836 et 1842 concernant le transit montra que cette tendance était encore loin de triompher. Ce fut seulement en 1844 que le pays s'engagea décidément dans le protectionnisme par l'adoption de la loi dite « des Droits différenciels ». Il s'agissait d'encourager les communications directes entre la Belgique et les pays d'outre-mer, et de se passer ainsi d'intermédiaires onéreux. Un seul exemple suffira à donner une idée de la façon dont le système agissait : le coton importé payait en général un impôt de fr. 2.25 par 100 kilogrammes. S'il venait directement du pays producteur,

le droit perçu se réduisait à fr. 1.70. S'il était importé directement, et par un navire belge, le droit tombait à fr. 0.01. Autant dire rien.

* * *

Cette loi ne fut pas un succès. A la vérité, elle ne fut jamais appliquée intégralement. Dès le début, elle rencontra une forte opposition qui s'accusa plus déterminée chaque année. Le pays était foncièrement libre-échangiste, et toutes les circonstances le ramenaient de force dans sa véritable voie. Déjà, en 1845, de mauvaises récoltes et la famine qui s'en suivit l'obligèrent à suspendre l'application de la Loi du Blé. En 1848, les navires étrangers furent mis temporairement sur le même pied que les navires belges en ce qui touchait aux importations. En 1849, le Parlement conféra au Gouvernement le pouvoir de réduire, ou de supprimer, suivant le cas, les droits d'exportation. Après cela, la Belgique tendit résolument à devenir une nation libre-échangiste. Cette tendance s'affirma dans les lois et les arrêtés qui, tous, contribuèrent à rendre notre politique commerciale l'une des plus libres de l'Europe.

Ce qui aida grandement à l'émancipation, ce fut les traités de commerce — avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas en 1851, avec le Zollverein en 1852, avec la France en 1860. Le monde entier semble à cette époque être converti au libre-échangisme, ses derniers adversaires en Belgique perdirent toute influence sur l'opinion publique. Nul n'ignore cependant que le protectionnisme allait bientôt regagner du terrain en France et en Allemagne. Mais la Belgique demeura fidèle à ses principes économiques. Même en 1881, lorsque nous eûmes à renouveler nos traités avec la France, et que nous commençâmes à éprouver les difficultés créées par la réapparition des idées protectionnistes, très peu de membres de nos Cham-

bres législatives songèrent à la possibilité de modifier notre politique.

* * *

Plus tard, les fermiers commencèrent à se plaindre. Des pays neufs avaient développé leur production agricole au point qu'ils étaient en état d'exporter un fort excédent à des prix extrêmement bas. L'on démontrait que nos producteurs, confinés sur un territoire excessivement limité, ne pouvaient garder leur position en face de la concurrence que leur faisaient les grains, le lard, la viande, les bois de charpente, etc. venus d'Amérique, de Russie, de Roumanie, de Hongrie, etc. Ils étaient voués à la disparition. La réponse à ces arguments était que de nouvelles méthodes s'imposaient : l'agriculture scientifique, l'élevage des animaux les mieux appropriés, l'éducation générale et technique du paysan, la coopération dans toutes les branches. Mais en même temps, la majorité au Parlement était forcée de reconnaître qu'il fallait chercher quelque remède dans la modification du tarif des douanes. D'où la loi de 1895. Des droits modérés frappèrent le beurre, le lait, la margarine, la farine, les conserves de viande et de légumes, certaines essences de bois et quelques autres articles. Mais, tout compte fait, cette mesure, pas plus que d'autres de minime importance, prises dans la suite, n'affectèrent notablement le caractère général de notre politique commerciale.

Le fait reste établi que la Belgique, semblable en cela à la Grande-Bretagne, fut un des rares pays qui résistèrent à la vague de protectionnisme qui balaya le monde à la fin du XIX^e siècle. Avant la guerre on pouvait voir presque partout le libre-échange en recul. Des droits de douanes étaient créés et renforcés : la prohibition et la différenciation sévissaient à l'état latent. Cependant, le seul changement qui s'affirma en Belgique fut une aide insignifiante accordée aux fermiers.

Il est réellement intéressant de constater combien toutes les parties de la Belgique se sont accordées jusqu'ici sur le problème de la politique commerciale. Personne ne peut dire ce que l'avenir nous réserve, mais jusqu'à présent les principes généraux qui guidèrent tous les hommes d'Etat belges, furent les suivants : La Belgique est un pays extrêmement industriel; il vit surtout d'exportations, notamment d'acier et de fer dont plus de la moitié de la production est envoyée à l'étranger, de lin, dont les deux tiers sont exportés, de verre dont 95 p. c. passent à l'étranger. Pour combattre la concurrence étrangère, la main-d'œuvre à bon marché est essentielle pour la plupart de nos industries. Or, ce facteur ne peut être obtenu que si l'on peut fournir des aliments, des vêtements et des loyers à bas prix. Or, cela, seul le libre-échange peut nous le procurer. D'un autre côté, la Belgique désire garder une forte population dans les campagnes. Non qu'il lui soit jamais possible de produire assez de grain et de viande pour nourrir des ressources de son propre sol la population la plus dense du monde; mais la classe des paysans est nécessaire au bon équilibre d'un Etat. Cette classe doit donc être protégée de quelque façon contre la concurrence des pays neufs dont le sol est illimité et les loyers nuls.

Enfin, il y a la difficulté qu'éprouvent certaines de nos industries à combattre la concurrence de puissantes sociétés travaillant dans de grands pays à l'abri de tarifs douaniers élevés et avec le système du « dumping » à leur disposition. On a donc cherché à différentes périodes à appliquer le protectionnisme sur une très petite échelle.

* * *

Sans jamais perdre de vue ces points essentiels, des générations d'hommes d'Etat belges ont créé un système de droits qui satisfait aussi sagement que possible toutes

les exigences. Les résultats semblent avoir en général répondu à nos conditions économiques. Tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, le tarif des douanes belge n'est pas purement fiscal et en cela son libre-échangeisme n'est pas absolument orthodoxe. Mais dans tous ses éléments c'est l'influence du libre-échange qui a le dessus. Son ensemble traduit un réel esprit de liberté et d'équité. La plupart des articles sont exonérés de tous droits. En 1913, les marchandises grevées ne constituent que 16,8 p. c. des importations totales. Les matières premières et les produits alimentaires sont en général exempts d'impôts. Et il en est de même de beaucoup de produits manufacturés. Lorsque la taxe est perçue, elle dépasse rarement 15 p. c. Pour les marchandises taxées *ad valorem* elle est le plus souvent de 10 p. c. ou moins; les droits spécifiques ont à peu près le même import.

Rien ne montre mieux la modération du tarif belge que les chiffres suivants donnant le rapport, à des périodes diverses, entre la valeur totale des marchandises importées et les droits perçus sur elles. En 1845 ces droits représentent 5,2 p. c. de la valeur totale des importations. En 1860, la proportion tombe à 3,2 p. c. Elle tombe, en 1880, à 1,5 p. c., remonte à 2,3 en 1900, retombe à 1,6 en 1910 pour atteindre enfin 1,4 en 1913. On a de bonnes raisons de prétendre que la politique commerciale belge est fondamentalement libre-échangiste. Mais en même temps on ne saurait nier qu'une tendance inverse s'est accusée récemment. Cela ne signifie pas qu'on songe dans les sphères influentes à un retour général au protectionnisme. Le sentiment qui domine, c'est plutôt un besoin de défense qui eut pour cause les fortes mesures prises dans tant de pays contre les concurrences étrangères. Les arguments de la nouvelle école sont bien connus de ceux qui suivirent les polémiques au sujet de la « *Tariff-Reform* » en Angleterre, quelque dix ans avant la guerre.

Ils se rangent communément en deux catégories :

a) Défendons-nous contre le « dumping »;

b) Sans douanes nous ne pouvons forcer les autres à la réciprocité.

Il serait difficile de dire jusqu'où le pays est prêt à suivre les adversaires du libre-échange. Il est digne de remarque, d'ailleurs, que ces derniers ne doutent en aucune façon de la sagesse des principes suivis dans le passé. Ils ne demanderaient pas mieux, disent-ils, de continuer dans cette voie si les autres pays ne nous rendaient pas si difficile l'exportation de nos marchandises et nous permettaient de sauvegarder notre agriculture. Dans leur opinion, l'attitude de la Belgique dépendra beaucoup de la tournure que prendra la politique commerciale du monde dans un avenir rapproché.

J. BRUNET.

Les Universités belges

Les provinces qui forment aujourd'hui la Belgique ne possédèrent, du xv^e au xviii^e siècle, qu'une seule Université, mais fameuse entre toutes, celle de Louvain fondée en 1425 par le duc Jean IV de Brabant. Jean IV était un triste sire. Mais pour une fois il justifiait sa devise : « Wacht den tijd », car l'Université belge naissait au moment où les Pays-Bas allaient être réunis sous le sceptre des ducs de Bourgogne, fondateurs de notre unité politique. Elle fut longtemps un des symboles de cette unité, et comme le centre intellectuel de notre pays. Seul un hasard historique empêcha ce centre intellectuel de coïncider avec le centre gouvernemental. Jean IV avait pensé établir le *studium* brabançon dans la ville qui devint et qui est restée notre capitale, mais les bourgeois de Bruxelles, plus préoccupés de leur repos que du progrès de la science, redoutèrent la turbulence des étudiants d'alors.

Fière de son autonomie, l'Université Nationale s'inspira plus d'une fois, pendant les premiers siècles de son existence, de l'esprit d'indépendance politique qui anima toujours les corps constitués des anciens Pays-Bas. Au plus fort des troubles du xvi^e siècle, elle ne craignit pas, malgré son attachement à la foi catholique, d'entrer en lutte contre le tout puissant duc d'Albe qui avait violé ses statuts par une arrestation arbitraire. La réponse de Vargas, suppôt du gouverneur espagnol, demeure proverbiale chez nous par la barbarie de la forme et la brutalité du fond : *Non curo privilegios vestros*. MM. Pirenne et Fredericq eurent affaire à des gens qui ne connaissaient pas mieux ni le latin ni nos libertés; ils ont continué l'éternel dialogue du Droit et de la Force...

Consacrée d'abord au Droit romain, à la philosophie, à la médecine, bientôt enrichie d'une Faculté de Théologie (1432), l'Université de Louvain fit affluer le courant scientifique sur le sol de la Patrie. Par elle, ou contre elle, mais souvent autour d'elle, éclate chez nous la superbe floraison de la Renaissance. Cent ans après la naissance du *Studium generale* de Jean IV, Erasme pouvait écrire « que l'Université ne le cédait à aucune autre, hormis celle de Paris (1521) ». Et de fait, au moment où l'illustre ami de Thomas Morus s'exprimait de la sorte, Jérôme de Busleiden, conseillé par Erasme lui-même, venait de donner à Louvain — malgré l'Université — le *Collège des Trois langues* (latine, grecque, hébraïque) que Paris copia treize ans plus tard sous le nom de Collège de France. Erasme fondait ainsi l'exégèse philologique, appliquant à l'étude des Ecritures les méthodes non plus de la théologie, mais de l'érudition... On sait du reste combien la pléiade de nos philologues brille au firmament de l'humanisme. Mais peut-être ne sait-on pas généralement que deux Belges du xvi^e siècle, auteurs de manuels scolaires génialement conçus, ont initié au grec et au latin les écoliers de presque toute l'Europe jusqu'à la fin de l'ancien régime. Les noms de Nicolas Kleynaerts de Diest et de Jean van Spauteren de Ninove sont associés dans ce distique de La Fontaine :

*Un écolier qui ne s'amusaît guère
A feuilleter Clénard et Despautère.*

Clénardus ! Quelle sympathique et curieuse figure ! Et comme ma plume voudrait suivre tous les méandres d'une vie aventureuse, savante, et romanesque ! Professeur libre de grec et d'hébreu au collège de Busleiden, puis séduit par l'arabe qu'il apprend ou plutôt devine en héroïque autodidacte, Clénard part pour l'Espagne, le Portugal et le Maroc, imagine un plan de croisade pacifique et vraiment chrétienne, de conversion, non de con-

quête, et meurt après bien des déboires à Grenade, en 1542. Sa bonne humeur et son humour belge illuminent sa correspondance et font de lui un type admirablement représentatif de notre Renaissance.

Mais la Belgique ne contribua pas seulement à la restauration des études classiques. *Geographia tota nostra fuit*, pouvons-nous dire avec fierté, en pensant à Gemma Frisius, professeur à l'Université de Louvain, et surtout à Gérard Mercator (De Cremer) de Rupelmonde (1530-1594) qui fit ses études à la faculté des Arts de l'Alma Mater, ainsi qu'à Abraham Ortelius d'Anvers (1529-1612). Ces deux hommes émancipèrent leur science de la tradition de Ptolémée et sont les fondateurs de la géographie moderne comme André Vésale (1514-1564) est celui de l'anatomie scientifique qu'il affranchit des textes tyranniques d'Hippocrate et de Galien, comme Simon Stévin de Bruges (1586) jette les bases de la statique et de l'hydrostatique. On l'a remarqué avec vérité, entre Archimède et Stévin il n'y a aucun géomètre qui ait trouvé et mis en pleine lumière une vérité importante relative à ces deux sciences. Ces hommes justifient pleinement le nom même de la Renaissance, ils continuent le « miracle grec » et l'on peut réellement dire d'eux ce qu'on a dit d'Athènes : « Comme l'humanité serait pauvre si cette Belgique du xvi^e siècle n'avait pas existé » ! La Renaissance des Pays-Bas, M. Pirenne le remarque justement, est d'ailleurs *universelle*. « Cette terre, commune à toutes les nations » où les savants font usage exclusivement de la langue mondiale, le latin, est alors une sorte de microcosme européen. C'est la Belgique tout entière qui mérite à cette époque le nom d'Université. Louvain, avouons-le, tenta plus d'une fois de ralentir et d'enrayer un mouvement qui coïncidait avec la Réforme religieuse. La date de la fondation du Collège des Trois Langues n'est-elle pas celle de l'affichage des Thèses de Luther à Wittenberg (1517) ? La faculté des Arts a accueilli, certes, les

humanistes, mais elle a combattu les esprits indépendants comme Erasme; les hommes selon son cœur sont les érudits de la seconde génération et du second ordre comme Juste Lipse. Louvain persécuta Vésale. Ajoutons qu'elle lutta vaillamment contre l'hérésie, qu'elle fournit des chefs à la Contre-Réforme, qu'elle joua un grand rôle dans l'élaboration des décrets du Concile de Trente. Elle a l'honneur plus douteux d'avoir composé le premier catalogue des livres prohibés qui servit de modèle à l'Index romain. Au reste, l'enseignement de la Théologie à Louvain était loin de manquer de vie. Des controverses acharnées l'animaient. L'auteur de la plus forte commotion qui ait secoué le catholicisme depuis la Réforme, n'est-il pas un *Lovaniensis*, Jansenius, professeur à l'Université, puis évêque d'Ypres ?

Il est vrai néanmoins que le dernier siècle de la vieille Université, le XVIII^e, fut un siècle de décadence. L'enseignement de la philosophie, en particulier, se figea dans un formalisme un peu puéril. « Les aristotéliens de ce temps, dit M. De Wulf, prennent la paille des mots pour la graine des choses ».

Les événements politiques expliquent cette anémie intellectuelle générale qui est la conséquence des guerres de religion, de la réaction catholique, des invasions étrangères, de la fermeture de l'Escaut et de la réduction de notre pays à l'état de dépendance lointaine et négligée de la maison d'Autriche.

L'annexion de notre pays à la France amena la suppression de notre antique université, la direction du département de la Dyle ayant estimé « qu'elle n'était pas conforme aux principes de la République. » Elle ne fut pas remplacée tout d'abord. C'est seulement en 1804 que des écoles de droit et de médecine sont établies dans les principales villes. Enfin à Bruxelles, chef-lieu d'une Académie qui embrassait nos neuf départements, sont installés trois Facultés, celles des Lettres, des Sciences et de Droit.

Mais l'organisation universitaire de la Belgique contemporaine remonte en réalité au régime hollandais, lequel appliquant aux provinces méridionales du nouveau Royaume des Pays-Bas l'arrêté royal de 1815, créa chez nous trois universités complètes, celles de Louvain, de Gand et de Liège.

Le système hollandais, basé sur le monopole d'Etat, heurtait l'esprit de liberté des Belges. A la veille de la révolution de 1830, Guillaume le Têtu avait dû accorder la liberté de l'enseignement, même de l'enseignement universitaire. La Belgique affranchie inscrivit cette liberté dans sa Constitution (7 février 1831), tout en maintenant provisoirement les trois Universités de Louvain, de Gand et de Liège. L'œuvre de Guillaume s'écroulait. Mais l'instinct de la conservation, aidé de la liberté, fut plus fort que tout. Les catholiques, le 10 juin 1834, fondèrent une Université libre, celle de Malines bientôt transférée à Louvain, et les libéraux, à la tête desquels se trouvait Théodore Verhaegen, créaient la même année une autre « Université libre », celle de Bruxelles.

Emu par cette concurrence, le Gouvernement se résolut à réorganiser l'enseignement supérieur officiel, et la loi du 27 septembre 1835 établit à Gand et à Liège, les deux Universités de l'Etat.

La Belgique se trouvait donc dotée du système qui la caractérise aujourd'hui : deux universités libres, Bruxelles (libérale), Louvain (catholique); deux universités officielles, Gand et Liège.

L'essence du nouveau régime, on l'a dit, était la liberté. Désormais notre enseignement supérieur était placé sous l'égide de la Constitution « la plus libérale de l'Europe ».

Nous sommes assez fiers de la loi sur l'enseignement supérieur de 1890 qui est notre grande réforme universitaire. Celle loi a restauré nos deux Facultés proprement scientifiques, c'est-à-dire la Faculté des Sciences et la Faculté de Philosophie et Lettres. Les *séminaires* ou cours

pratiques qui commencèrent à apparaître chez nous vers 1876 furent alors aussi reconnus et consacrés. Le vieux doctorat en philosophie et lettres fut spécialisé, scindé en cinq groupes; l'ancien doctorat en sciences naturelles, en quatre sections. La loi de 1890 rétablit et réglemente aussi l'obligation pour les docteurs en philosophie et lettres de rédiger et de soutenir publiquement une thèse. Le sérieux et la dignité des études y ont considérablement gagné.

En même temps le concours universitaire et le concours des bourses qui remontaient à 1835, s'entouraient d'un éclat qu'ils n'avaient point connu encore et qui évoquait les compétitions entre étudiants de l'ancienne Université de Louvain. Les lauréats munis d'une bourse « gouvernementale » vont achever leurs études dans une ville « académique » de l'étranger. Ainsi s'établissent entre la Belgique et les pays voisins de fécondes relations scientifiques qui ne se sont guère jusqu'à présent étendues à la Grande-Bretagne.

Les Universités libres ne reçoivent pas, en Belgique, de subventions de l'Etat. Leur budget est alimenté par les libéralités de particuliers, comme aussi de provinces et de communes.

Par la loi du 12 août 1911, elles sont devenues des personnes morales, capables de posséder et de recevoir donations « entre vifs » et par testament.

Mais la formidable crise économique née de la guerre et surtout le relèvement, nécessité par cette crise, des traitements des professeurs, auraient rendu très difficile l'existence des Universités libres, si M. Hoover, au nom de la « Commission for Relief in Belgium », n'avait fait don à nos grands établissements d'enseignement supérieur de la somme de 80 millions, reliquat des sommes allouées par les gouvernements alliés et souscrites par l'Amérique pour le ravitaillement de la Belgique, afin de permettre aux parents peu fortunés « d'assurer à leurs enfants les bien-

faits de l'enseignement universitaire ». Ce royal présent a provoqué en Belgique un *vis* mouvement de grande vis-à-vis des Alliés et de l'Amérique.

Il nous reste à montrer, en prenant une de nos Universités en particulier, quel foyer ardent de science la barbarie tteutonne a failli détruire dans ce pays que le professeur von Wilamowitz-Moellendorf, l'un des signataires du manifeste des 13, affirmait être un pays de culture inférieure. L'Université de Gand mérite cet honneur pour avoir été plus que toute autre à la peine. L'Allemand a brûlé Louvain et sa bibliothèque, et c'a semé dans le champ de décombres que le sel de la haine. Mais le sort qu'il réservait à Gand était pire. Il voulait en faire « un bastion de la culture germanique en terre flamande », un bastion dressé sur les ruines de l'Etat belge, un ouvrage avancé tourné contre la culture française.

Il n'ignorait point ce que la Belgique et la culture française, notre culture, doivent à Gand. C'est là que pendant 64 ans, François Laurent, l'éducateur de trois générations belges, enseigna presque toutes les branches de la science juridique (1836-1882). On a défini les Belges « une nation d'avocats ». La vraie faculté des Arts aujourd'hui en Belgique c'est la faculté de Droit. C'est là que sont formés la plupart de nos législateurs et de nos hommes d'Etat. Ce n'est pas en vain que le plus formidable édifice de la Belgique est le Palais de Justice. L'influence de Laurent fut prépondérante, pendant trois quarts de siècle, au moins parmi la bourgeoisie libérale.

Plus grand peut-être est Joseph Plateau, qui porte la double palme du martyr de la science et du génial inventeur. Sa vie n'est qu'une suite de découvertes grandioses réalisées par des procédés qui unissent la simplicité à l'élégance, depuis ses recherches sur les illusions d'optique qui lui coûtèrent la vue, jusqu'à la fameuse expérience qui démontre l'hypothèse de Laplace.

Mais Gand s'est aussi illustré dans le domaine de

l'érudition, et grâce à ses éminents professeurs, la Belgique du XIX^e et du XX^e siècle a retrouvé quelque chose de la gloire que lui avaient donnée les humanistes du XVI^e. M. Franz Cumont est peut-être le plus universellement connu de nos savants. L'auteur des *Mystères de Mithra* s'est donné tout entier, on le sait, à l'histoire religieuse de la Rome impériale.

C'est d'ailleurs la période fascinante de la fin de l'Empire que beaucoup de nos philologues ont choisie comme champ de leurs études. M. Cumont, à la suite d'un regrettable conflit, a quitté l'Université de Gand. Mais M. J. Bidez y enseigne toujours. M. Bidez est bien connu du grand public belge pour avoir organisé à Gand, la résistance morale, et du public savant international, par ses études sur Porphyre, Julien l'Apostat et ses éditions d'historiens ecclésiastiques grecs. Il a touché aussi à l'hagiographie grecque, où, disons-le en passant, le Bollandiste Hippolyte Delehay, restaurateur de la gloire scientifique de la maison, brille en maître incontesté. Citons encore M. Paul Thomas, l'historien de la littérature latine, et dans le domaine de la philologie romane, M. Albert Counson, l'auteur de la *Pensée romane* qui représente admirablement les études de littérature comparée.

Enfin, que reste-t-il à dire de M. Henri Pirenne, qui a su dégager de nos annales si compliquées les grands traits d'une lumineuse histoire, et qui a donné à la Belgique le sentiment de sa nationalité ? Le gouvernement allemand ne s'est pas trompé en reconnaissant en lui un des principaux obstacles à une œuvre de division et de démoralisation, en lui décernant l'honneur d'une longue captivité. M. Pirenne est aujourd'hui le recteur de cette Université française qui demeure dans la Flandre bilingue comme le vivant symbole de l'unité belge.

HENRI GRÉGOIRE.

L'Instruction publique en Belgique

Le Belge, Flamand ou Wallon, a certes des défauts et des défauts dont la guerre ne semble pas l'avoir guéri, mais il a de fortes vertus. Elles se sont révélées dans la grande épreuve qui commença pour lui le 4 août 1914, et, depuis l'armistice, dans l'œuvre de reconstruction nationale dont l'étranger fut souvent le témoin émerveillé. Ces qualités, elles sont communes aux Gantois taciturnes comme aux Liégeois pétulants, aux paysans de l'Yser comme aux bûcherons de l'Ardenne. Elles constituent, avec les souvenirs historiques et la solidarité des intérêts économiques, un lien puissant entre la Flandre et la Wallonie.

C'est notamment et surtout : un amour farouche de l'indépendance, l'esprit d'association, l'attachement aux libertés municipales et une admirable ardeur au travail. Eh bien ! nous n'hésitons pas à le dire : ces qualités eussent été portées plus haut encore, eussent donné un rendement plus efficace et assuré au pays une prospérité plus grande, si le niveau intellectuel n'avait pas toujours été aussi bas en Belgique, si l'éducation populaire avait été plus développée depuis 1830. En parlant ainsi, je suis convaincu d'être d'accord avec nombre de Belges de tous les partis.

Pourquoi l'instruction publique, jusqu'en ces dernières années tout au moins, a-t-elle été négligée ? C'est parce que la politique envahissante, la politique toujours fâcheuse dans ses excès, s'est mêlée à la question de l'enseignement et trop longtemps, l'a empoisonnée. Je dis la politique et je dois ajouter : les querelles religieuses et philosophiques qui, jusqu'à la veille de la guerre, ont vicié toute la vie politique belge. Les partis de gauche,

socialistes et libéraux, défendaient l'école publique, l'école officielle contre l'école libre et subsidiée par l'Etat, l'école des bonnes sœurs ou des frères de la Doctrine chrétienne, soutenue par le parti catholique. Celui-ci considère que la religion doit être à la base de l'enseignement ou plutôt l'imprégner complètement. Les partis de gauche, au contraire, estiment que l'école publique peut donner à tous les enfants un enseignement *neutre* au point de vue religieux, avec un cours de morale dont nul bon citoyen, quelle que soit sa confession, ne puisse se froisser.

Voilà les deux thèses qui furent toujours en présence, mais nous croyons pouvoir dire que, depuis la guerre, la question — le conflit — a perdu beaucoup de son acuité.

C'est depuis 1914 seulement que l'obligation scolaire est inscrite dans la loi. Enfin, il n'y a pas si longtemps que le travail des enfants de moins de 14 ans est interdit en Belgique d'une façon complète et efficace.

Voilà qui, mieux encore que les querelles politico-religieuses, explique la situation un peu arriérée de la Belgique au point de vue du développement de l'instruction publique.

La loi du 19 mai 1914, votée après une longue agitation, décrète donc que l'instruction est obligatoire dans une école publique ou privée du degré primaire, pour les enfants de 6 à 14 ans.

Les seules dérogations permises sont celles qu'on accorde aux parents qui font instruire leurs enfants à domicile, à ceux qui n'ont pas d'école dans un rayon de quatre kilomètres de leur habitation ou qui ont des griefs de conscience contre les écoles existant dans ce rayon.

La loi ne peut être vexatoire ou tracassière. Elle réprime seulement le mauvais vouloir persistant. C'est au juge de paix qu'est dévolue la mission d'imposer aux délinquants des avertissements, des amendes ou l'affichage de leur nom dans la commune.

L'article 13 de la loi stipule que, dans chaque commune au moins, il y a une école communale officielle. Mais la commune peut aussi *adopter* une ou plusieurs écoles privées. (En fait, les seules écoles privées sont des écoles congréganistes). Dans ce cas, l'Etat peut dispenser la commune d'établir une école officielle. Mais il n'accorde cette dispense que si des citoyens de la commune ne réclament pas une classe officielle pour vingt enfants au moins. Les écoles adoptées doivent avoir un personnel belge, diplômé, des locaux convenables et doivent se soumettre à l'inspection de l'Etat. Les subsides sont accordés par l'Etat, la province et les communes. L'enseignement est gratuit, mais les fournitures classiques ne sont données gratuitement qu'aux enfants dont les parents ne jouissent pas d'une certaine aisance. Le programme de l'école primaire comprend : la religion, la morale, la lecture, l'écriture, le calcul, les poids et mesures, la langue française, flamande ou allemande selon les localités. (N'oublions pas que dans les arrondissements de Verviers et Arlon, même avant la *désannexion* d'Eupen et Malmédy, il y avait un certain nombre de communes de langue allemande.) Citons encore : la géographie et l'histoire de Belgique, le dessin, l'hygiène, le chant et la gymnastique. Pour les filles, il faut ajouter : les travaux à l'aiguille, l'économie domestique et les soins du ménage et pour les enfants des régions agricoles : l'agriculture et l'horticulture.

Voilà les dispositions essentielles de la loi de 1914 qui a été mise en application par... Messieurs les Allemands. Ceux-ci, comme on le devine aisément, se sont souciés de la faire servir à leur politique de division, en s'attachant à méconnaître, en pays flamand ou dans l'agglomération bruxelloise, les droits de la langue française qui était celle d'importantes minorités.

La loi scolaire permet de subventionner certaines initiatives intéressantes prises par les communes et notamment :

l'enseignement spécial pour enfants arriérés ou anormaux tel qu'il a été réalisé à Gand, à Bruxelles, au pays de Liège, ailleurs encore, et le cours du 4^e degré technique où l'on donne aux enfants de 12 à 14 ans, grâce au travail du fer, du bois, etc., une première orientation professionnelle.

C'est à Saint-Gilles (Bruxelles) que les premiers cours de ce genre ont été créés avec le plus vif succès.

Ici, nous touchons du doigt le principe le plus salutaire qu'il y ait dans les traditions politiques belges : c'est cette décentralisation, cet esprit de large autonomie provinciale et communale qui permet aux communes, aux députations permanentes de suppléer à l'insuffisance de l'Etat en matière d'éducation populaire.

Deux provinces se sont particulièrement distinguées à cet égard : c'est le Hainaut et le Brabant, qui ont fait des merveilles en matière d'enseignement professionnel pour les deux sexes. Il y a, à Charleroi, une Université du Travail (école pour la formation de techniciens-contremaîtres de la grande industrie) et une école pour les estropiés, mutilés du travail et de la guerre, qui font le plus grand honneur à leur fondateur, M. Paul Pastur. Dans la même province de Hainaut, il a créé des écoles d'arts et métiers (arts and crafts), de mécanique agricole, de bonneterie, d'industries chimiques, etc., qui répondent exactement aux besoins des différentes régions de cette province agricole et industrielle.

De nombreuses communes avaient des écoles ménagères pour jeunes filles et des écoles pour adultes (ouvriers ayant oublié ou mal appris la lecture, l'écriture et le calcul), mais ces écoles ont beaucoup souffert de la guerre. Là aussi, il y a bien des ruines à réparer.

Dans le domaine post-scolaire, il y a, malgré de généreuses initiatives privées, beaucoup à faire aussi et cela, d'autant plus que les ouvriers, aujourd'hui, avec la journée de huit heures, disposent de plus grands loisirs. J'ai

l'intention de déposer sous peu, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour but de multiplier les occasions et les moyens pour l'ouvrier de se délasser, de se distraire et de s'instruire pendant ses huit heures de loisir.

Il me reste à dire un mot de l'enseignement moyen des deux sexes : il est assuré par des *Athénées* et des *écoles moyennes* de l'Etat, des *collèges* religieux ou laïcs, institutions privées; on a créé aussi, récemment, des *lycées* pour jeunes filles, où elles peuvent apprendre le grec et le latin et se préparer à toutes les branches de l'enseignement universitaire.

Enfin, pour la formation d'instituteurs et d'institutrices primaires, de *régents* et de *régentes* d'écoles moyennes, il y a des écoles normales de l'Etat, ou adoptées. Pour l'enseignement artistique, il y a dans toute ville importante, un *Conservatoire* ou école de musique et une *Académie* des beaux-arts.

LOUIS PIÉRARD.

La Science médicale

La Belgique a le bonheur de posséder deux écoles de médecine bien connues, celle qui se rattache à l'Université de Louvain et celle de l'Université de Bruxelles. Mais elle a peut-être été moins favorisée, jusqu'à présent, en ce sens que, dans une certaine mesure, elle a manqué de ce qu'on pourrait appeler « un esprit médical personnel ». Nous allons essayer de montrer que cette lacune est en voie d'être comblée.

Tous ceux qui aiment la Belgique savent que ce pays, avant la guerre, était puissamment affecté par deux courants d'idées opposés : l'allemand et le français. Il était inévitable que la médecine en fût influencée de la même façon que les autres manifestations de la vie intellectuelle. Car, quelque opinion que l'on puisse avoir de leur valeur et de leur importance relatives, la médecine française et la médecine allemande sont, l'une et l'autre, actives et individuelles. La grande école de Francfort, pour ne citer qu'un nom, a mis la marque de son enseignement sur le monde entier, en conséquence surtout des travaux de Paul Ehrlich. L'École de Paris n'est pas moins renommée. La Belgique était donc soumise à deux courants d'idées : l'allemand et le français. On y trouvait très peu ce robuste individualisme qui caractérise, par exemple, l'école britannique, laquelle n'accepte les méthodes et les procédés étrangers qu'après adaptation et même assimilation.

C'est pourquoi il est important de reconnaître la nature des systèmes opposés. L'allemand était le mieux connu des deux — le gouvernement allemand y veillait. Il a eu dans le monde entier une vogue énorme et bien des hommes de toutes les écoles se sont inclinés devant lui. En Belgique,

il fut certainement prédominant dans les années qui précédèrent 1914. On peut le définir d'une phrase en disant qu'il est une expérimentation assez peu critique. Son objet était une masse d'observations, d'expériences, de rapports, de statistiques. Parfois, sous la main d'un maître, cet amas de documents et de tables révélaient une vérité; plus souvent, ils ne révélaient que l'infinie patience et l'ingéniosité dépensée à les compiler. Tout cela était « kolossal », triste, causait souvent la confusion et était parfois presque impossible à aborder. Mais comme on ne saurait perpétuellement creuser la terre sans un jour déterrer quelque chose, il arrivait que la méthode réussit parfois. Les disciples de l'école allemande citaient le bacille de Koch de la tuberculose, le sérum anti-dyphtérique, le salvarsan de Ehrlich ou « 606 » — cette dernière dénomination suggérant bien le procédé laborieux qui conduisit à cette découverte. L'imagination n'était guère dominante, mais la curiosité l'était — et une sorte d'anxiété haletante de ne laisser échapper à l'attention ou à la mémoire du compilateur aucun détail, quelque minime et insignifiant qu'il fût en apparence.

A cela s'opposait l'attitude rapide et plutôt sceptique de l'école française. L'expérience ici ne servait pas à ajouter de simples observations à de simples observations, mais était plutôt un instrument de démonstration ou de réfutation critique. Le médecin français ne bêchait pas tout le champ, mais le creusait plutôt, selon l'indication d'une baguette divinatoire. Si le raisonnement était bon, le médecin réussissait; si le raisonnement n'était pas bon, il fallait raisonner à nouveau. La réaction contre l'état morbide et le mouvement en faveur de l'étude de l'état physiologique — le premier étant considéré comme une déviation du second — commença en France. Cette école, donc, était cinétique, bien plus intéressée par la fonction que par l'état anatomique. Elle était fascinée par des problèmes tels que la relation du mental avec le phy-

sique; la signification du contrôle nerveux sur le mécanisme corporel; les réponses du corps à l'effort, à l'émotion, à la maladie, et ainsi de suite. Ainsi, les adeptes de la médecine française purent appeler ce système la « Médecine nouvelle » et suggérer que les méthodes allemandes avaient fini leur temps et que leur lourdeur même les vouait à l'insuccès.

La guerre éclata et la Belgique vécut sous le joug allemand. Nombre de ses médecins les plus réputés suivirent les armées en territoire français et y furent en rapport avec des médecins britanniques et américains. Les méthodes allemandes furent en grande partie discréditées. Une nouvelle influence, celle de la médecine anglo-saxonne, se fit sentir. De cette dernière, il suffira de dire que tout en étant tributaire de l'Allemagne et de la France, elle est essentiellement individuelle. Le médecin britannique n'a jamais eu confiance dans le laboratoire et dans ses expériences assez artificielles; il a trouvé son matériel et ses méthodes au chevet du malade. Logiquement, ses progrès ont été cliniques : l'étude des symptômes, leur interprétation et leur signification. Il suffit de mentionner les travaux de sir James Mackenzie sur le cœur, qui sont connus dans tout le monde civilisé.

Pendant la guerre, la médecine belge a commencé à se créer une individualité propre. Elle s'affirma d'abord dans l'œuvre de Depage, le très distingué chirurgien dont les travaux avec Carrel et d'autres sur le traitement des blessures de guerre et de leurs infections ont rendu le nom célèbre. Depage comprit très tôt l'immense importance de s'attaquer à l'infection des blessures à son prime début, à la prévenir en quelque sorte. Son hôpital de La Panne est devenu la brillante illustration de ce que peut faire l'application d'un principe. La chirurgie belge s'est élevée rapidement à un rang éminent et, sans nul doute, s'y maintiendra.

Que pourra donc être l'avenir médical de la Belgique?

L'on peut être sûr d'une chose, c'est que cet avenir sera marqué par un caractère d'individualité et par le développement d'une école de pensée personnelle. Elle ne sera ni française, ni anglaise, ni allemande, ni même un simple mélange de ces trois influences. Il y a déjà des signes de ce que l'attitude envers la maladie sera dictée bien plus par un désir de prévenir que par un désir de guérir. Ce n'est pas une cause purement accidentelle qui désigna Bruxelles comme siège du prochain Congrès d'hygiène publique. La Belgique, avec son territoire exigu et surpeuplé, convient parfaitement aux expériences d'hygiène et de médecine préventive. La Faculté belge établit en ce moment les bases de ce qui peut devenir une imposante superstructure — un système qui bannirait la maladie d'une nation. Cet esprit est édifiant à rencontrer chez un peuple aussi sévèrement éprouvé que le fut notre allié. Par un procédé naturel d'évolution, il produira une médecine qui portera son attention sur les débuts de la maladie, qui veillera aux semences plutôt qu'à la moisson. Les enseignements qui lui viennent de France et d'Allemagne seront appliqués à l'exercice d'un contrôle sur les tout premiers débuts du mal et il se pourrait que l'intérêt des Anglais pour l'étude des symptômes trouvât un développement original parmi les praticiens belges. Le monde médical tout entier suivra le cours des événements avec grand intérêt. Il y a beaucoup de chance de voir des étudiants étrangers trouver avantage à venir s'instruire dans les écoles belges. Celle de Bruxelles exerce déjà beaucoup d'attraction, avec son admirable Institut de physiologie, son Ecole tropicale et son Institut Pasteur.

En attendant, un nombre considérable de docteurs belges étudient en Angleterre, profitant des avantages de la récente Association médicale, qui vise à former une Ligue internationale de l'hygiène. Un autre groupe travaille dans les écoles françaises. Les ouvrages de médecine anglais se vendent beaucoup en Belgique. Tout

récemment, un puissant mouvement s'est dessiné en faveur de la traduction des ouvrages de nos meilleurs auteurs.

Ainsi, la recherche assume un caractère international bien plus défini que l'on ne se l'imaginait avant la guerre. Le gouvernement français est même allé jusqu'à organiser, pour ses médecins, des voyages de courte durée aux écoles anglaises, des voyages de réciprocité étant organisés en même temps vers les écoles de Paris et d'ailleurs. Il est fort souhaitable que le gouvernement belge prenne des mesures similaires. Il n'est pas de moyen plus effectif de stimuler les bons sentiments entre peuples que de provoquer l'entente et la confraternité entre leurs médecins.

UN CORRESPONDANT MÉDICAL.

Les Villes de Belgique

Au milieu du chemin de la vie, la plupart d'entre nous sentent s'apaiser les joies de la découverte et grandir la douceur des souvenirs. Ceux-ci se composent-ils d'un ensemble d'émotions originales et généreuses, l'homme dans sa maturité possédera le trésor le plus rare. Après avoir aimé le coin de ville ou de village qui fut le cadre de ses premiers jeux, après avoir découvert sa cité natale, quel être quelque peu sensible n'a voulu connaître les grands centres créés à l'image de sa race? Et qui n'a gardé de ce premier pèlerinage à travers la patrie la plus décisive mémoire? Pour moi, né à Bruxelles, la bonne et vivante capitale belge, mes premières excursions scolaires — une visite d'Anvers précédée d'une promenade sur l'Escaut, puis le modeste et charmant voyage de Namur à Dinant — restent les notes essentielles d'un accord sentimental où retentit l'harmonie de l'existence entière. La Meuse, jolie et lente dans ses rochers bleus, je la revois toujours avec des yeux d'enfant, — et l'Escaut tendant ses bras vers l'océan et ramenant les proies dorées sur ses navires, l'Escaut royal de Verhaeren, c'est la masse d'eau sans fin, portant de fantastiques maisons flottantes à hélices ou à voiles dont mon imagination juvénile rêva des mois et des mois...

A l'âge de mes premières explorations en Belgique, nos vieilles communes à beffrois, à tours mystiques et à palais dentelés m'apparaissaient comme des parentes âgées et très riches de la jeune capitale belge. Quelle fierté faisait gronder en moi, et avant même que je fusse en état

de formuler mon orgueil, l'illustre trio des villes-sœurs : Bruges, Gand, Anvers! L'amour qu'éveillait leur beauté, je le reportai, et sans me croire infidèle, sur les villes italiennes, sœurs — pour leur surabondance d'art, leur histoire religieuse et communale — des chères villes de Flandre. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de *fiamminghi* qui n'aient l'Italie dans le sang, qui n'y vivent familièrement dès qu'ils en ont vu les premiers chefs-d'œuvre. Et Rome n'est-elle pas la mère de notre culture? Mais si l'*Urbs super omnes* fournit des réponses à qui se préoccupe des lois éternelles des peuples, il est d'autres foyers où se concentrent les facteurs de la civilisation universelle et se dégagent les rythmes contemporains. Paris, Londres réclament de nous tous un peu de notre vie et beaucoup de notre pensée. Les régionalismes y aboutissent, s'y confondent, maintenant dans les révolutions de la pensée internationale les forces indispensables et toujours agissantes de la tradition.

Ainsi, parti de la petite rivière natale, l'homme que je choisis en exemple (et auquel doivent ressembler des milliers d'intellectuels, d'artistes, d'inventeurs, d'hommes d'affaires) explore l'impitoyable et magnifique océan du cosmopolitisme moderne. Et quand son regard et son âme ont connu la stupeur, l'enivrement, puis souvent la lassitude des foules denses et des disputes chaotiques, alors un petit chant d'enfance l'attendrit et de tout son être il aspire à pénétrer l'histoire et le sens de son pays. Heureux, n'est-ce pas, celui qui connaît ce rajeunissement et ce réveil d'enthousiasme! Heureux celui qui, ayant rempli son esprit et sa sensibilité de multiples images comparatives, les évoque surtout pour mieux comprendre et mieux aimer les richesses de la terre maternelle!

Mais hélas! Qu'elle fut plus profonde et plus aiguë aussi la douleur dont nous accable l'anéantissement de quelques-unes de nos cités les plus caractéristiques et les plus

vénérées! Nous avons en Belgique des villes mortes, ou soi-disant telles. Nous avons à présent des villes-cimetières : Ypres, Nieuport, Dixmude. Agenouillons-nous devant leurs dépouilles augustes. Ces villes comptaient parmi les plus originales de la Flandre. Ypres était un incomparable musée d'architecture et nul monument profane n'égalait ses Halles. Combien de fois n'avons-nous pas déploré qu'on n'accédât pas plus facilement à cette « ville d'art », digne de la célébrité de Bruges? A présent des sollicitudes inquiétantes se manifestent autour de l'indicible nécropole qu'est devenue la cité de Jansénius. On veut reconstruire les Halles et l'église Saint-Martin! Et ces aberrations de l'archéomanie régionaliste ne travaillent pas seulement les cervelles de quelques politiciens locaux. Des sociétés savantes se mettent à exprimer des vœux en faveur de ces réédifications. Dénonçons sans répit cette maladie du pastiche — doublement sacrilège dans cette terre sainte. Le danger de ces copies architecturales n'est pas limité à la Belgique et il appartient à l'opinion internationale de l'abattre.

Nul ne s'opposera à la reconstruction de Nieuport et de Dixmude, ou du moins à leur remplacement par des villes modernes, confortables et séduisantes. De l'antique Nieuport, si curieusement divisé en secteurs géométriques, il ne reste que des décombres. Du gros bourg, fier de son Jubé et de son Jordaens, qu'était Dixmude, il ne reste rien; par les jours de pluie, de vent et de boue, se matérialisent ici avec la plus effrayante réalité les *malebolge* dantesques balayés par l'inférieure *bufera*. La fascination du néant absolu nous domine. A qui songe aux moyens de ressusciter ce cadavre s'imposent les mots de l'Enfer : *Lasciate ogni speranza*. Et pourtant les habitants obstinés reviennent, ouvrent boutique, roulent à vélo, organisent des bals populaires dans leur chaos de pierrailles. L'âme belge est pleine d'espérance. A considérer le reste du pa-

trimoine national d'après les richesses urbaines restées intactes, ou à peu près, une juste fierté vient renforcer cet espoir.

Parle-t-on de nos cités au dehors, la gloire des villes flamandes immédiatement s'impose et peut-être y a-t-il quelque injustice à négliger avec une telle persistance le charme de nos cités wallonnes. Mais la *vox populi* ne cesse de clamer la beauté de nos antiques communes flamandes; tout homme cultivé se doit de connaître et d'apprécier leur poésie; et nous devons bien croire que des raisons profondes déterminent une telle célébrité. *Nihil ad Brugas!* s'écriait un professeur d'éloquence du xvi^e siècle en parlant de Gand, d'Anvers, de Bruxelles, de Malines, de Louvain. « Oui, ce sont de belles villes, disait-il, mais rien en comparaison de Bruges! » Cet humaniste exagérait sans doute. Mais aujourd'hui encore en parlant de la cité de Rodenbach, on se sentirait vite entraîné à de tels gonflements oratoires. Bruges est la reine des Flandres. Avec ses tours de Notre-Dame, de Saint-Sauveur, des Halles, son Hôpital, ses multiples églises, ses palais charmants, son Béguinage, son Lac d'Amour, ses canaux, ses pignons et ses cygnes, avec son silence, son mystère et son indéfinissable élégance — si opposée à l'idée que l'on se fait en général du caractère flamand — Bruges est le chef-d'œuvre qui constamment rappelle le règne séculaire de nos grands maîtres gothiques. Certes la Renaissance y a produit des créations capitales (et notamment la Cheminée du Franc) et des Brugeois commandèrent à Michel-Ange la *Madone* encore conservée à l'église Notre-Dame. Mais c'est ici, dans la tiédeur des crépuscules d'été, alors que l'élan des grandes tours atteint son maximum d'intensité mystique, qu'il faut rêver au miracle des van Eyck et à la grâce angélique de ce peintre venu d'Allemagne, naturalisé flamand et qui fut le plus brugeois de nos illustres quattrocentistes : Hans Memlinc. Et quand,

en ces instants d'évocations inoubliables, toutes les formes de l'adorable et quiète cité médiévale s'immatérialisent et que l'âme des siècles intensifie l'âme des choses, alors on peut répéter le mot de l'humaniste : *Nihil ad Brugas!*

La puissance économique de Bruges fut longtemps souveraine. Mais qui voudrait s'imaginer la force industrielle et commerciale de l'ancienne Flandre avec les traits de la vie, devrait interroger le rude visage de la vie actuelle de Gand. Le rôle des Heeren van Gent dans l'histoire artistique des Pays-Bas fut de tout premier plan. N'est-ce pas pour une chapelle de l'église Saint-Bavon (dénommée jadis Saint-Jean) que fut exécuté ce Retable de l'Agneau dont le traité de paix nous assure la reconstitution? N'est-ce pas à Gand qu'est né — ou tout au moins s'est formé — ce maître qui fut dans l'art du xv^e siècle, le grand successeur des van Eyck : Hugo van der Goes? Et depuis l'abbaye de Saint-Bavon, jusqu'aux nombreuses églises remplies de peintures et de sculptures précieuses (Saint-Bavon, Saint-Nicolas, Saint-Michel) en passant par les célèbres maisons corporatives (qui ne connaît au moins de réputation la Maison des Bateliers?) et l'Hôtel de ville mi-gothique et mi-renaissance, les monuments gantois sont là pour dire le goût séculaire de la population. Pourtant Bruges aux yeux de tous reste la ville-musée. Bruges est la ville idéale. Gand est la ville sociale. Patrie des Artevelde elle évoque mieux que les autres cités flamandes les premiers triomphes de la démocratie et par une de ces lois de perpétuité pour l'explication desquelles l'histoire requiert le concours de la psychologie ethnique, Gand qui produit toujours une élite de lettrés et d'artistes (Maeterlinck, Verhaeren, Van Lerberghe, Baertsoen, Claus, Th. van Rysselberghe, Horta, Georges Minne se rattachent tous au milieu gantois) est resté le grand foyer des expériences sociales. Ansele est dieu et le local du *Vooruit* (très laid) est son temple!

Par son fleuve, sa richesse, son histoire, Anvers est la ville mondiale. Et même par son art, Rubens est un homme universel. A lui s'applique le mot de Pascal : « On ne montre pas sa grandeur pour être en une extrémité, mais en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre-deux ». Comme un Dante, un Vinci, un Michel-Ange, il a rempli tout l'entre-deux et son génie est de ceux qui enrichissent à jamais le monde. Avant lui Quentin Metsys avait manifesté des tendances pareilles; avant Rubens aussi le milieu anversoïse — le premier peut-être dans nos provinces — s'était, au contact de la culture espagnole, imprégné de cosmopolitisme, et l'universalité de Rubens s'explique autant par l'épanouissement artistique et intellectuel de sa ville déjà attesté par Guichardin, que par les dons miraculeux du maître même. La merveilleuse flèche de Notre-Dame matérialise le mysticisme foncier de la ville; c'est la foi anversoïse inscrite dans le ciel en immense majuscule septentrionale. Mais que d'édifices témoignent de la curiosité intelligente des maîtres anversoïse pour les chefs-d'œuvre du dehors, depuis l'Hôtel de ville de Corneille de Vriendt jusqu'à l'église Saint-Charles Borromée des Pères Jésuites : Huysens et Aguilon. Anvers ouvrait les yeux sur l'univers; rares étaient les artistes qui n'accomplissaient point le voyage de Rome pour s'inscrire au retour dans la corporation des romanistes; et la ville, au temps de sa première splendeur, était pleine d'étrangers. Anvers méconnaîtrait son destin si par un amour mal entendu de son passé et de ses traditions, elle limitait son ambition à des intérêts locaux et à des revendications linguistiques, si justifiées fussent-elles. L'humanisme a nourri le génie de ses maîtres; le meilleur de l'art italien a passé dans son art; le rythme de la vie universelle ordonne la prospérité anversoïse, un instant arrêtée par la guerre et qui déjà renaît. La conservation et la grandeur d'Anvers intéressent l'économie du monde. La

gloire future de la « nouvelle Carthage » comme sa gloire passée réside dans ses vertus d'expansion et d'universalité.

Et puis viennent, toujours en pays flamand, Courtrai, marché pittoresque de tissus, de meubles, plein de coins « à peindre » ; Audenaerde, solitaire et somptueuse où se dresse la plus raffinée de nos architectures gothiques ; Malines, riche en édifices religieux et profanes que domine l'énorme clocher inachevé de Saint-Rombaut, Malines qui fut au xvi^e siècle la résidence d'une princesse et d'une cour francisées et qui a gardé dans son actuelle austérité archiépiscopale quelque chose des élégances chères à Marguerite d'Autriche ; Tirlemont avec ses deux belles tours ; Aerschot avec son église en pierres ferrugineuses ; Montaigu haussant son dôme où scintillent les étoiles des pèlerins, — puis tout aux confins du Brabant oriental, Léau, type de petite cité muette et émouvante où l'église respectée par les iconoclastes regorge de trésors : le vertigineux tabernacle de Corneille de Vriendt, des retables, des cuivres monumentaux. Que de lieux chers à celui qui sans cesse interroge le livre de la patrie et la sagesse des âges spiritualisés ! Que d'enseignements dans ces pierres noircies, ces rues souvent désertes, ces places où les kermesses, les cortèges de grévistes, les paisibles marchés de légumes et de fleurs remplissent tour à tour les vieux cadres !

Et Louvain, la ville du crime ! Ici l'humanisme est l'âme même de la cité. Je voudrais que dans les descriptions futures de nos villes, sans négliger leurs beautés extérieures, on discernât mieux leur raison d'être intime. Peut-être ainsi définirait-on plus exactement la diversité de leur physionomie. Notre humanisme national fut en étroite union avec l'art. Louvain eut des peintres et des architectures illustres : Thierry Bouts, l'auteur de la *Cène* de Saint-Pierre, et Mathieu Layens, l'auteur de l'Hôtel de

ville. Mais le démiurge louvaniste c'est Juste-Lipse, et si les Allemands ont commis ici le plus exécrable des attentats, c'est parce qu'ils détruisirent l'héritage même du grand philologue, de celui que l'on appelait « le Phénix de la Belgique » : les livres.

Une égale tendresse, une égale inquiétude confondaient en notre cœur les villes wallonnes et les villes flamandes tandis que l'orage de fer et le régime d'oppression perduraient dans notre pauvre pays. Trop peu de place nous reste pour dire l'attrait, l'esprit et la grandeur de la Wallonie. Dans le Brabant même, au sud de Bruxelles, Nivelles, avec sa belle église Sainte-Gertrude agrémentée d'un cloître charmant où méditèrent d'aristocratiques abbesses, est comme une vedette avancée des cités wallonnes. Peu de distance la sépare de la vallée de la Meuse, rendez-vous estival des excursionnistes. Pourquoi traverser seulement Namur et ne point la visiter pour ses monuments, sa cathédrale, et son église Saint-Loup, chère à Baudelaire? Dinant, dont le clocher bulbeux se détachait avec une grâce si amusante sur son fond de rochers deviendra pour nous un pèlerinage de ferveur patriotique, après avoir été le terminus joyeux de nos annuelles excursions mosanes. Remontons la Meuse. Pourquoi ne connaît-on pas mieux Huy, qui a ses curiosités artistiques aussi et qui se campe si gracieusement aux bords de son fleuve? Remontons toujours. Le ciel s'assombrit; les collines bleuâtres s'abaissent de plus en plus; les usines se multiplient. Nous entrons dans le noir et formidable pays de la houille et de la métallurgie. Flémalle, Seraing. Des visions à la Brangwyn, à la Pennell défilent. Ici le présent vit avec un maximum d'ardeur, — vivait du moins, car depuis la guerre, maintes de ces usines immenses sont muettes autant que les plus silencieuses cités de Flandre...

Puis vient Liège, capitale des Ardennes et de la Wallonie, ville des princes-évêques qui a gardé de son passé, un

merveilleux palais épiscopal, des églises où se rencontrent et s'harmonisent tous les styles (on étudie ici de beaux spécimens du roman et on admire une des plus gracieuses créations de notre première Renaissance : le porche de Saint-Jacques), qui a gardé sa maison Curtius, son hôtel d'Alsembourg, ses statues du ravissant sculpteur berninnesque Del Cour, l'allégresse de son esprit séculaire — le plus grand-maître de l'opéra-comique français Grétry n'est-il pas Liégeois? — qui a gardé enfin son particularisme d'ancienne résidence princière. Le caractère liégeois, en effet, ne se confond avec aucun autre et ce n'est pas sans raison que les gens de « Lidje » répètent leur cri : « Vivent nous autres! » Le pittoresque de cette ville est méconnu, — ou inconnu. Il est grave et ample si on considère la cité étalée sur les deux rives du fleuve; il est vif, animé, joyeux si on traverse les places, les rues et les ruelles aux maisons caractéristiques; il est unique, couronné de flammes et de panaches rouges, quand des hauteurs environnantes, au soir tombant, on domine la vallée où s'allument les hauts-fourneaux, où les coulées d'acier embrasent le ciel. C'est ici que Meunier a conçu son immortelle épopée du labeur moderne.

A l'autre extrémité de la terre wallonne, Tournai possède le plus beau monument religieux de la patrie belge : son ample et solennelle cathédrale aux cinq clochers. Et Tournai, patrie de Robert Campin et de Roger van der Weyden, avec son Beffroi, ses Halles, sa Grand'Place, ses vieilles et opulentes demeures, justifie l'orgueil que les Tournaisiens tirent de leur cité. Bien d'autres cités wallonnes seraient à mentionner : Mons, chef-lieu du Hainaut et centre du pays borain, riche d'un Hôtel de ville, d'une Collégiale et d'un Beffroi qui méritent l'attention; Soignies pourvue d'une grave et imposante église romane; et les charmantes localités qui bordent la Sambre; Thuin, sorte de jardin suspendu; Lobbes dont la vieille église romane

se dispose avec des airs de Montsalvat; Charleroi toute moderne et vouée au labeur industriel, — puis au sud du pays hennuyer : Walcourt dont le jubé flamboyant nous console de la perte de celui de Dixmude, et Chimay, patrie de Froissart, agglomérée au milieu de ses grands bois. Et je n'ai rien dit encore des cités ardennaises, centres imposés de tout un cycle d'attrayantes excursions : Houffalize, Durbuy, Bouillon, avec ce point final : Arlon.

De Bruxelles, dont il est parlé dans un autre article, tous ces endroits peuvent se visiter en un jour. Depuis le retour d'Albert le Glorieux, la vie a repris un élan magnifique. La reconstitution morale et intellectuelle de la Belgique-Martyre s'élabore à Bruxelles, cœur du pays de Flandre et de Wallonie. Les régionalismes belges fusionnent dans la capitale; le jour est proche où celle-ci, comme Paris et Londres, sera l'un des centres directeurs de la pensée universelle.

FIERENS-GEVAERT.

Bruxelles-Capitale

L'histoire de Bruxelles-Capitale est inséparable de l'histoire de la Belgique elle-même. L'une et l'autre s'interpénètrent et se confondent. Au fur et à mesure que l'unité belge se raffermirait, Bruxelles s'élève en dignité au-dessus des autres villes. Formation de la Belgique, ascension de Bruxelles au rang de capitale sont deux phénomènes historiques parallèles dont la description simultanée permettrait à l'historien de composer le plus admirable des diptyques.

Avant de tenter cette esquisse, quelques considérations générales sur la formation même de la Belgique nous paraissent nécessaires. Elles étofferont le fond du tableau sur lequel se détachera dans des contours plus lumineux la silhouette de Bruxelles-Capitale.

La Belgique ne date pas d'hier. Elle n'est pas née autour d'un tapis vert, de par la volonté des diplomates. Elle est le résultat de forces latentes, inconscientes d'abord, conscientes ensuite, qui ont entraîné dans une même direction les régions arrosées par la Meuse et l'Escaut.

Comme tous les pays européens, nous avons connu le morcellement féodal. La carte de la Belgique au moyen âge ressemblait à une mosaïque de petits Etats, tout juste comme l'Italie, comme l'Allemagne, comme la France elle-même, mais dès le xiv^e siècle des symptômes d'union apparaissent. Brabant et Limbourg sont indissolublement unis; Hainaut, Hollande, Zélande et Frise obéissent à un même prince. Au xv^e siècle les ducs de Bourgogne groupent en un seul faisceau la presque totalité de nos provinces. Ils inaugurent une politique de centralisation qui

aura raison du particularisme urbain et jettera sur les ruines du moyen âge expirant les assises d'un Etat moderne. Au xvi^e siècle, l'œuvre de l'unification territoriale porte ses premiers fruits. Dans la lutte gigantesque que nous soutenons contre l'Espagne, notre conscience nationale se révèle et coordonne des énergies qui, cent ans auparavant, étaient éparses encore. L'idée de « commune patrie », de « généralité » apparaît. C'est au nom de la patrie, du bien public, que les nobles belges se coalisent. Les Etats généraux prennent l'allure d'un Parlement où siègent, côte à côte, les députés de toutes les provinces. Ils sont la Nation, leurs ordres sont l'expression de la volonté du peuple même. Sur les médailles et sur les jetons sont gravées des devises qui symbolisent l'ordre nouveau qui s'est fondé : *viribus unitis* (par l'union des forces), *Belgium fœderatum* (Belgique fédérée), et partout on ne parle que de la « commune Patrie », de la « défense commune » contre « l'ennemi commun ». Au milieu des mêmes douleurs, des mêmes espérances et des mêmes joies, l'Etat belge s'affirme et nos destinées s'accomplissent.

A cet Etat dont la charpente politique s'était échafaudée pièce par pièce, il fallait un centre de ralliement, une capitale. Favorisée par sa situation géographique, au centre même du pays, c'est sur Bruxelles que s'arrêta tout naturellement le choix des ducs de Bourgogne. Après s'être élevée en dignité au-dessus des villes du Brabant, elle s'éleva au-dessus des villes de Belgique. Elle parcourut, comme la Belgique elle-même, les stades successifs d'une évolution lente, mais sûre qui l'emporta irrésistiblement au sommet de la hiérarchie des villes.

Ses origines furent modestes. Au x^e siècle un simple château-fort solidement retranché dans une île de la Senne. Tout autour un vaste marais fluent qui en rendait les abords inaccessibles. Au xi^e siècle des marchands s'arrêtaient dans cet endroit bourbeux, domptent la nature et

fondent un marché — la Grand'Place actuelle — dans la cuvette d'un marécage asséché. Puis, la prospérité vint. Le travail de la laine fit affluer la richesse. Après avoir épuisé la laine indigène, la ville industrielle se tourna vers la verte Angleterre et lui demanda les matières premières indispensables à son activité. Et les laines lui furent données, nombreuses, et comme les villes de Flandre, la ville de Bruxelles et ses rivales, Malines, Louvain, Léau, Tirlemont, s'orientèrent désormais vers la grande île dispensatrice de tous les biens. Bruxelles s'enrichit alors au delà de toute espérance. Son industrie textile transforma comme par enchantement son sol boueux, le couvrit d'habitations qui s'alignèrent le long des ruelles qui convergeaient vers la Grand'Place comme autant de rayons vers le centre d'un cercle. A l'aube du XIII^e siècle, le Bruxelles industriel était debout, et là où la vase rendait jadis la plaine impraticable, circulait à présent une vie impétueuse d'industrie et de commerce.

Au cours du XIII^e siècle, la ville s'étend toujours. Elle déborde à la fois sur les deux rives de sa rivière, s'entoure d'une formidable enceinte, se pare d'églises superbes, de pignons dentelés et trace à travers des quartiers, bâtis à la hâte sous la pression des premiers besoins, des rues plus larges et plus belles. Quand, en 1298, Edouard III d'Angleterre vint visiter sa fille Marguerite d'York, qui avait épousé Jean II, duc de Brabant, il trouva une ville riche et peuplée et au haut du Coudenberg un palais où il vit réunis tant de comtes et de nobles vassaux qu'il ne put s'empêcher de marquer son étonnement et de dire « qu'il n'avait pas cru que le duc eût de pareilles villes et fût aussi puissant ».

Le XIII^e siècle tout entier avait été un siècle de dur labeur. Le XIV^e siècle fut une période de complet épanouissement. L'industrie drapière continua à alimenter la richesse publique, mais déjà, à côté d'elle, apparurent des industries d'art qui firent, au XV^e siècle, la gloire et

la fortune de Bruxelles, l'armurerie, l'orfèvrerie, et surtout la sculpture des pierres, la peinture et la tapisserie. Par son travail, Bruxelles préparait ainsi la voie qui devait la conduire à l'hégémonie politique.

Un événement de la plus haute importance devait hâter, dès la seconde moitié du xiv^e siècle, l'accomplissement de ses destinées. Louvain, déchiré par les luttes intestines, déchoit de son rang de première ville du duché. Les ducs, Jeanne et Wenceslas, se détournent d'elle. Ils ne peuvent y vivre plus longtemps, car l'âpreté de la guerre sociale y a rendu l'atmosphère irrespirable. C'est alors qu'ils viennent résider de préférence dans leur palais du Coudeberg, jetant ainsi, inconsciemment peut-être, les bases de Bruxelles-Capitale. La noblesse brabançonne accourt ensemble avec les ducs, elle abandonne ses châteaux du plat pays, cesse d'être une noblesse guerrière et s'apprête à devenir une noblesse de cour. Elle édifie ses manoirs tout autour du palais ducal et manifeste par là sa volonté de rester à jamais dans nos murs. C'est en vain que Louvain proteste. Déjà Bruxelles l'emporte sur sa rivale et s'affirme, au début du xv^e siècle, comme la capitale du duché de Brabant. *Caput Brabantiae, Capitale du Brabant*, c'est ainsi qu'on la désigne, en attendant qu'on l'appelle un jour *Caput Belgii, Capitale de la Belgique*.

Et de fait, ce jour est proche. En jetant les bases d'une Belgique moderne, les ducs de Bourgogne vont entreprendre une œuvre d'unification territoriale et de centralisation politique dont Bruxelles va bénéficier. Le comte de Flandre, Philippe le Bon, est le promoteur de ce mouvement d'expansion. En 1430, il succède au trône de Brabant-Limbourg et pratique dès lors ouvertement une politique qui doit réunir dans ses mains la plupart des principautés belges. Il dépouille de ses Etats sa cousine Jacqueline de Bavière et annexe d'emblée le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. Il achète le marquisat de Namur et obtient de sa tante Elisabeth de Gorlitz la cession de ses

droits sur le Luxembourg. Immédiatement, Philippe le Bon apprécie l'importance de la situation géographique de Bruxelles, placée au cœur de ses vastes possessions entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre. De là son œil actif et pénétrant peut dominer le Hainaut, surveiller la Flandre, la Hollande, la Gueldre, le pays de Liège. Deux ou trois journées de marche suffisent pour atteindre la frontière de France, et il n'en faut pas davantage pour se transporter à la mer du Nord d'où il peut agir contre l'Angleterre. Aussi s'empresse-t-il de faire de Bruxelles sa résidence habituelle, assurant ainsi à la capitale du Brabant, en même temps qu'un rôle nouveau, un nouvel élément de splendeur et de prospérité.

Philippe le Bon arrive, escorté d'une noblesse élégante et raffinée. Ce sont les d'Auxy, les Croy, les Nassau, les d'Arschot, les Clèves-Ravenstein. Comme leur maître, ils sont imbus des principes de l'Etat moderne et se disposent à l'aider à fusionner nos provinces en une seule et même nation dont Bruxelles serait le centre de ralliement politique.

Bruxelles se rend compte de l'éclat extraordinaire que le séjour de tant d'hôtes illustres doit faire rejaillir sur elle. Elle se décide aux plus grands sacrifices. Elle fait édifier à ses propres frais une grande salle où le duc donnera ses festins, ses audiences solennelles, et où s'accompliront désormais tous les grands faits de notre histoire. Elle donne en même temps au palais une entrée plus monumentale et la surmonte de l'écusson de Bourgogne qui groupe en un même ensemble les emblèmes héraldiques de toutes les provinces. Dès que le maître redoutable manifeste quelque mauvaise humeur, elle s'empresse de l'apaiser.

En 1466, Philippe le Bon revient de Dinant qu'il a saccagé de fond en comble après avoir précipité dans la Meuse huit cents Dinantais. Il revient courroucé, courroucé contre les villes en général qui essaient de contre-

carrer sa politique de centralisation. Toutes tremblent devant « leur très redouté seigneur ». Seule, Bruxelles s'achemine au-devant de lui, les mains pleines d'or, afin de le calmer et l'engager à rentrer dans son palais du Coudenberg. Elle lui offre 5,000 florins d'or et 4,000 à son fils Charolais dont la sympathie lui paraît indispensable. Tandis que Bruges murmure, que Gand se soulève, elle se tient calme et tranquille, entourant de prévenances et de respect celui d'où dépend sa fortune.

Aux grands seigneurs bourguignons elle distribue ses largesses. Sept mille florins au comte de Nassau pour l'aider à bâtir son palais au haut du Coudenberg, 4,000 à Philippe de Clèves pour qu'il consente à édifier sa demeure sur l'emplacement d'un vétuste manoir, 3,000 à Adolphe de Clèves comme part d'intervention dans l'érection de son mausolée à l'église des Dominicains, à M. de Croy est donné en cadeau une maison qu'elle achète exprès pour lui en face du palais ducal; enfin, poursuivant cette politique intelligente, elle acquiert un vaste terrain et y élève, à ses frais, la Chancellerie de Brabant, à condition que le Chancelier consente à se fixer pour toujours à l'intérieur de la ville.

Grâce à tant d'efforts, à tant de sacrifices, Bruxelles arrive à ses fins. Dès le milieu du XV^e siècle, elle s'impose comme la capitale de l'Etat bourguignon. Elle est la ville élue entre toutes. Elle le sait et se pare comme une reine afin d'être digne de la royauté qui l'attend. L'Hôtel de ville tel qu'il a été commencé en 1402 paraît trop petit. Elle en double les proportions et charge Jean Van Ruysbroeck d'élever au centre la merveilleuse tour qui le domine. L'église de Sainte-Gudule est achevée et flanquée à son entrée de deux majestueux campaniles; l'église de N.-D. de la Chapelle est réédifiée, et dans le terrain jusque-là abandonné du Sablon, une vraie châsse en pierres sculptées, l'oratoire de N.-D. des Victoires, remplace la

vétuste chapelle que les arbalétriers y ont fondée au siècle précédent. Ce sont là les joyaux de son diadème royal.

Elle se drape aussi dans un vêtement nouveau. Ses places publiques, ses rues changent d'aspect. Les froids manoirs de l'époque antérieure sont remplacés par des hôtels fastueux, garnis de tribunes saillantes, de pignons dentelés, de galeries et de tourelles. Les simples maisons bourgeoises s'embellissent, elles aussi. Des toits de tuiles et d'ardoises remplacent les couvertures de chaume; les pignons en bois sont ornés d'élégants trilobes, de figurines et de feuillage sculpté. Les corporations, sorties triomphantes de la révolution de 1421, viennent s'installer à la Grand'Place, tout autour du Palais communal, et y élèvent des demeures dignes d'elles. Des fontaines monumentales avec figures et jets d'eau ornent les carrefours des rues. Une vie intense circule partout. Après avoir été une ville de travail, Bruxelles, riante et belle, se transforme en une cité d'art et de plaisir. Des jeux de théâtre, des concours de tir, des tournois animent la Grand'Place et dans le décor nouveau des rues, les processions et les ommeganks défilent au son des fifres et des tambourins. C'est la capitale du magnifique et opulent Etat bourguignon qui fête sa grandeur. Elle est la reine, la *civitas nobilissima*, la *cité très noble*, la *ville princière*, comme on se plaît à la qualifier, et comme elle l'inscrit elle-même en lettres d'or sur ses portiques et ses arcs de triomphe.

Les actes les plus solennels de la vie politique s'accomplissent désormais dans ses murs. Les Etats généraux s'y réunissent presque exclusivement; au palais siègent les trois grands Conseils qui commandent au pays tout entier et travaillent à son unification, le Conseil d'Etat, le Conseil Privé et le Conseil des Finances. C'est dans la grande salle de la Cour qu'en 1515, devant les députés des 17 provinces, Maximilien d'Autriche émancipe son petit-fils l'archiduc Charles et c'est là que quarante ans plus tard

Charles-Quint abdique et abandonne à Philippe II la souveraineté de ses Etats. C'est à Bruxelles aussi que les souverains étrangers envoient leurs ambassadeurs, le pape ses légats, et c'est au palais du Coudenberg qu'un jour, au grand étonnement d'un chroniqueur, sept têtes couronnées se trouvaient réunies.

Ainsi Bruxelles est devenue le cœur et le cerveau du pays. Tous les jours les courriers y affluent, apportant des coins les plus reculés des possessions bourguignonnes les requêtes et les missives; tous les jours, les messagers partent, dans toutes les directions, transmettant les ordres du pouvoir central. Les provinces d'ailleurs n'hésitent plus à accepter la direction morale d'une ville dont personne ne conteste plus la supériorité et qui, au témoignage d'un Florentin, Guicciardini, qui vint la visiter en 1567, peut être qualifiée de *cité royale* .

Les rivalités entre villes, fortes encore à la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle, sont éteintes. La généralité de nos provinces dirige ses regards vers Bruxelles et toutes fusionnent autour d'elle dans un même sentiment d'attachement au roi et d'exaltation patriotique. Bruxelles est arrivée au stade final de la longue évolution qui l'entraînait au rang suprême. Elle est ce que Paris est en France. Au XVII^e siècle, un écrivain castillan salue en elle « la capitale de ces provinces sur lesquelles l'Atlas espagnol fait reposer le poids de son édifice céleste et de sa monarchie. » Harrewyn, le graveur, put inscrire sur le plan de la ville qu'il composa, en 1711, cette inscription : « Plan de Bruxelles, capitale du Brabant et de tous les Pays-Bas autrichiens ». Et vers la même époque, lorsque les Etats de Brabant ornèrent leur salle de réunion, aujourd'hui la salle du Conseil communal à l'Hôtel de ville, ils firent peindre sur un des trumeaux la ville de Bruxelles sous les traits d'une Minerve. C'est que notre ville était dans toute la force du terme la tête pensante du pays.

De temps en temps un petit nuage, bien vite dissipé

d'ailleurs, assombrit le clair et bel horizon de Bruxelles-Capitale.

Si Philippe le Bon avait donné à Bruxelles une préférence marquée sur ses autres villes, son successeur ne paraissait pas disposé à suivre son exemple. Charles le Téméraire ne cachait pas son antipathie aux Bruxellois et on l'avait même entendu dire « que son père avait augmenté outre mesure leur richesse et leur orgueil et qu'ils ne trouveraient pas en lui un maître si doux ». Mais la ville s'empressa d'envoyer au prince une nombreuse députation, de l'argent surtout, et la Cour resta à Bruxelles.

A la fin du xv^e siècle pourtant un danger plus grave vint menacer la suprématie de Bruxelles. Notre ville avait comploté contre Maximilien d'Autriche et sur l'ordre du souverain les Conseils étaient allés s'installer à Malines. Marguerite d'Autriche, devenue gouvernante générale des Pays-Bas, tint même sa cour dans cette dernière ville, y construisit un palais, y fit élever le futur Charles-Quint et à deux pas de son habitation, vivait, retirée, Marguerite d'York, la veuve du Téméraire. Moment important et décisif dans l'existence de Bruxelles-Capitale ! Il semblait que le sceptre de la primauté des villes allait choir de ses mains et passer à Malines. Mais Charles-Quint aimait Bruxelles. Devenu majeur, il y séjourna souvent, et c'est à Bruxelles, et non à Malines, qu'il ordonna à la gouvernante de réunir les Etats généraux. Puis, heureux revirement, Marie de Hongrie revint à la tradition bourguignonne et c'est au Coudenberg, dans le palais héréditaire des ducs de Brabant, qu'elle s'établit avec tout le faste que son rang de reine exigeait. Les Conseils revinrent, eux aussi. Ils ne devaient plus dans la suite quitter une ville que l'évolution même du pays avait désignée comme la première de Belgique. Sans doute, quelques petites menaces encore quand, au xvii^e siècle, Bruxelles, par son exemple, par son prestige, organisa la résistance aux volontés despotiques du gouvernement. En 1685, à la suite

de troubles qui l'ont profondément mécontenté, le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas au nom du roi d'Espagne, déclare vouloir quitter cette ville insolente et emmener avec lui à Gand les conseils et les tribunaux, mais la mort l'empêche d'exécuter sa menace. A deux reprises, le marquis de Prié, pour châtier les Bruxellois de leur résistance opiniâtre aux ordres du gouvernement autrichien, annonce qu'il s'en ira résider à Gand et que le Conseil de Brabant se retirera à Louvain, convaincu « qu'alors la ville de Bruxelles dont toute la richesse et la subsistance même ne venaient que du séjour du gouvernement, serait réduite à s'humilier et à demander grâce ». Il conseille même à l'empereur Charles VI de se faire inaugurer à Louvain, mais le souverain rejette cette idée « plus propre, selon lui, à mécontenter le peuple de Bruxelles qu'à lui servir de punition ». Prié insiste, mais le souverain met fin à ces propositions qu'il qualifie de « furibondes » et ordonne de procéder sans retard à son inauguration à Bruxelles, et cette cérémonie s'accomplit aux Bailles de la Cour en présence des délégués accourus de tous les points du pays.

Bruxelles détient définitivement le premier rang et nulle force ne saurait plus l'en faire déchoir. Le Gouvernement voudrait transférer son siège ailleurs qu'il ne le pourrait sans nuire gravement à ses propres intérêts. Son sort est indissolublement uni à celui de Bruxelles, comme celui de Bruxelles est uni à celui de l'Etat.

En 1789, la Révolution brabançonne éclate. C'est encore le Brabant et la Capitale qui dirigent le mouvement. C'est à Bruxelles qu'on proclame la déchéance de Joseph II, c'est à Bruxelles qu'accourent et se réunissent en Congrès les délégués des provinces. Malheureusement le rêve d'une Belgique libre et indépendante s'effondre. De 1795 à 1815, notre pays est uni à la France et divisé en neuf départements. Bruxelles ne fut plus alors qu'une grande ville de province, comme Bordeaux et Lyon. Certes, Napoléon s'en

occupa avec prédilection. Il décréta la suppression des remparts, élargit et améliora les bassins, favorisa l'industrie, subventionna les manufactures et se disposa à réunir par un large canal l'Escaut à la Meuse et la Meuse au Rhin. Mais dans son système, Bruxelles n'était et ne devait être qu'une ville de second ordre. Le Comité de salut public, par son décret de l'an III, avait brisé la cuve (banlieue) de Bruxelles et érigé en communes distinctes les villages suburbains qui depuis des siècles partageaient les destinées de la capitale. Napoléon ne songea pas un instant à réparer cette erreur, et pourquoi y aurait-il songé ? Nos provinces ne devaient-elles pas rester indissolublement unies à la France et quel homme téméraire eût jamais osé rêver l'écroulement de son empire ?

Et cependant cet empire croula sous les coups répétés de l'Europe coalisée, de l'Angleterre surtout. Waterloo fut son tombeau. L'histoire, une fois encore, changea son cours. Nos provinces ressaisirent leur individualité et le Congrès de Vienne décida que la Belgique et la Hollande, unies sous un même sceptre, constitueraient un seul et même royaume. Mais l'union, mal établie, mal agencée, ne fut pas de longue durée. En 1830, la Révolution éclata, triompha et le royaume de Belgique fut solennellement reconnu par les Puissances. La Constitution dans son article 126 établit : « *La Ville de Bruxelles est la Capitale de la Belgique et le siège du Gouvernement* ».

Depuis 1830, le royaume indépendant s'est affermi et Bruxelles a grandi en même temps que la jeune Belgique. Plus que jamais les destinées de l'une et de l'autre se confondent dans l'union la plus étroite. La grandeur du pays a sa répercussion sur la grandeur de Bruxelles. A l'étroit dans les limites de sa vieille enceinte, Bruxelles en rompt aussitôt le cordon et achève la construction de ses boulevards extérieurs. Des quartiers nouveaux surgissent comme par enchantement. A l'est s'étendaient des plaines sablonneuses et arides, on les transforme en un quartier

opulent, le quartier Léopold. Au sud, une superbe avenue, l'avenue Louise, relie la ville à la Forêt de Soignes. La rivière boueuse de la Senne disparaît sous une voûte épaisse et entre le Nord et le Midi s'étend un large boulevard central, poumon puissant d'où s'exhale la vie rugissante de la grande cité. Près d'un million d'habitants s'agite aujourd'hui sur un territoire qui ne comptait en 1800 que 77,000 habitants, 66,000 pour Bruxelles et pas même 10,000 pour l'ensemble des communes que le décret de l'an III de la République française avait détachées de Bruxelles, mais que l'extension formidable de la Capitale a réunies à nouveau en une seule et même agglomération, merveilleux développement qui n'est que le reflet du prodigieux épanouissement du travail national.

Au xvi^e siècle, quand nos provinces aux prises avec la tyrannie de Philippe II luttèrent pour leur liberté, Bruxelles s'affirma comme le centre moral de la résistance. Au milieu des récents et douloureux événements dont nous fûmes à la fois les victimes et les héros, Bruxelles est restée fidèle à son rôle traditionnel. C'est vers elle qu'aux heures les plus sombres de l'occupation, la Patrie en détresse dirigeait ses regards et elle s'est dressée, au centre du pays, comme un symbole de foi ardente dans les destinées indéfectibles de la Belgique. Forte et puissante, pleine de sève, elle s'achemine, ensemble avec la Belgique dont elle a sans cesse partagé les destinées, vers plus de gloire encore et plus de grandeur.

GUILLAUME DES MAREZ.

Le Folklore Belge

En la nuit de la Saint-Nicolas « patron des écoliers », les enfants belges ne reposent guère. Hou ! hou ! miaule le vent de décembre !... Saint Nicolas voyage par un ciel houleux. Pourra-t-il atteindre les cheminées amies ? Les nuages vont lui barrer la route et le prendre à la barbe. Les étoiles s'allument de jalousie à cause des sucreries de la mitre ! Entre deux bourrasques, le croissant de la lune fait la nique à la crose épiscopale ! Grâce à Dieu, l'on entend les sabots de l'âne grincer à la corniche du toit. Le bon âne, chargé jusqu'aux oreilles, a rude besogne : il est attendu par tant de mioches... Presqu'à chaque maison, il y a des ribambelles de mignons souliers en cercle autour de l'âtre... Le céleste aliboron serait fourbu depuis longtemps, sans les picotins de succulentes carottes préparés avec soin pour le reconforter en chaque logis.

Hou ! hou ! miaule le vent, avec le malin plaisir de faire peur aux marmots... car les pauvrets tremblent, ne risquent qu'un œil dans le noir, et, au moindre bruit, font la tortue, sous les draps !

Mais voilà le matin, car Maman apparaît et voici la récompense. Foin des craintes, foin des doutes... non la barbe du saint n'est point faite d'ouate ; non il n'a pas une voix de femme, celle... de la maîtresse des grands ! Non, Maman est gaie, ses yeux rient, ses lèvres sont douces, ses paroles rassurantes : « on a entendu des pas dans la nuit... on ne trouve plus la clef de la chambre aux souliers, mais on voit de la lumière au trou de la serrure »... Alors ce sont les recherches, les appels, la ruée et soudain l'émerveillement qui rend

muet tout ce petit monde en folie, lorsque, la porte cédant enfin, se découvrent les trésors apportés par le miracle. Et puis, parce qu'il y a trop de belles choses, les bambins restent éblouis, ils hésitent... et leurs cœurs battent, très vite, très vite, d'être trop comblés...

Or donc, chargé de cueillir les plus jolies fleurs du folklore belge, pareillement une angoisse m'étreint. Que choisir parmi ce bouquet tout chargé de merveilles, aux teintes violentes et très douces : ces perles du gui sacré tombé sous la faucille druidique; ces lys éclos à l'ombre des béguinages et des monastères; ces roses rougies du sang des tournois ou des folles batailles; ou peut-être, cette pâle marguerite des champs née seulette, en pleine fagne ? Toutes, indistinctement, sont précieuses. Filles d'une terre féconde, mordue au cours des siècles par des ouragans déchainés des quatre coins de l'horizon, ne sont-elles pas aussi l'expression, la poésie, le suc des amours et des haines, toute l'âme, en un mot, d'un peuple forgé à coups d'estoc et ensoleillé d'idéal !

Et je pense aux soirs tourmentés où meurent sur nos villes, dans des draperies funèbres, des soleils écarlates; aux matins délicieux qui couronnent de bleu et d'or le réveil de nos champs ! Ce masque impénétrable de paysan flamand, ce profil busqué d'un forestier ardennais, cette tête gauloise d'un compagnon du « roman pays » accusent les mêmes jeux d'ombre et de lumière. Ils portent l'empreinte d'un passé riche en féeries, en croyances, en joies violentes et en cruelles déceptions, d'un passé coupé de rires sonores et de grincements de dents sous la torture.

Sur cette terre et ces hommes pétris de tragédies et de gloire, sont restés, dressés obstinément jusqu'aux étoiles, de vivants symboles, les tours : beffrois des cités, flèches des cathédrales, où, à coups de leurs poings têtus et divins, règnent les carillonneurs, les maîtres des chansons du ciel de Belgique.

Je souligne les traits de ces visages, j'évoque ces souvenirs parce qu'ils permettent d'ausculter le cœur du peuple et qu'ils expliquent, seuls, des traditions multiples et des gestes parfois contradictoires.

Tout Belge vibre à la commémoration du passé. Il s'y appuie et s'en nourrit. De là vient sa prédilection pour les cavalcades, les joyeuses entrées, les processions, qui mettent périodiquement en liesse la plupart des villes. Un goût artistique préside souvent à l'ordonnance de ces cortèges, à l'édification des arcs de triomphe. — Rubens et Jordaens ne dédaignèrent point de s'y intéresser. — Et il semble que les personnages de légende et d'histoire qui paraded à travers les cités, sont descendus des vieux tableaux pour se rapprocher des caresses de la foule. Chaque période a ajouté son héros, sa bannière ou son char, formant ainsi une chaîne magique dont les anneaux relient le présent aux lointains fabuleux.

Parfois, à Bruges et à Furnes, par exemple, la cérémonie ne représente qu'un épisode : scène de chevalerie ou mystère moyenâgeux.

Dans une Bruges, soudain tirée de sa mélancolie par le miracle du Saint-Sang, dans un déferlement de vagues d'acier, le chatoiement des étoffes précieuses, le cliquetis des armes, les fanfares des cuivres, se déroule l'escorte triomphale d'un prince voué à la Terre Sainte...

A Furnes, le dernier dimanche de juillet, la procession de « Pénitence » reproduit le drame suprême de la Passion. Pendant des semaines, la ville se prépare. Les rôles sont convoités comme des charges publiques; certains sont gardés jalousement en vertu de droits héréditaires. A travers les masses, sans cesse plus pressantes, des figurations bibliques passent en files processionnaires. Et le Christ apparaît ployé sous la croix douloureuse, un Christ vivant et trébuchant, flagellé jusqu'au sang... Des frissons de ferveur secouent les fidèles. « Pitié, pitié », se lamente un porteur d'attribut.

Et les assistants prosternés répondent en leur dialecte guttural « Pardon, Seigneur. Miséricorde » ! Chaque fenêtre est un jardin de cierges, chandelles, lumignons, dont les flammes jouent au vent qui souffle de la mer... Les chants sacrés sont entrecoupés par le crissement des crécelles, le rauque appel des cornes. La foule sanglote, se tord, tombe en oraison, tandis qu'à la suite du crucifié, les pénitents en cagoule et les pénitentes voilées expient sous le fardeau symbolique et écorchent leurs pieds nus aux pierres de la route. Peut-être qu'une de ces patriciennes aux cheveux couleur de lin, à la chair éblouissante, trésors d'amour de cette Flandre si sensuelle et si mystique, paie ainsi, sous le mystère de la bure, la rançon d'un baiser !...

Que représentent ces étranges milices ? Quelle prise d'armes sensationnelle a fait sortir d'un musée poudreux, ces uniformes hétéroclites ? Reîtres, pandours, gardes françaises, zouaves en bouffantes grègues, volontaires de 1830 en sarraus plissés ; cavaliers de toutes les époques : cuirassiers chevelus, horse-guards, lanciers en justaucorps blancs, s'assemblent au jour de la Trinité, dans la plaine de Walcourt en Wallonie. Des états-majors aux « claques » emplumés caracolent et fanfaronnent... Une stratégie savante oriente ces guerriers carnavalesques vers un bouleau vénérable au tronc duquel, raconte la légende, la Vierge de Walcourt vint chercher refuge, une nuit où son église brûlait... En vain Thierry, comte de Rochefort, s'efforça, l'incendie éteint, de lui faire quitter son asile : les branches de l'arbre se lièrent pour défendre la statue ; le destrier du sire, d'une ruade terrible, prit parti lui aussi... et le brave chevalier dut s'obliger par un vœu solennel — édifier l'abbaye du Jardinnet — pour faire céder et l'arbre et la sainte Dame... Pour fêter le miracle, une pétarade éclate soudain : mousquets, escopettes, canardières, tromblons et flingots crachent du feu. A intervalle régu-

lier tonne l'artillerie débonnaire des boîtes à feu et des « campes ». La plaine se couvre d'un nuage de fumée et la bataille finit, à la tombée du soir, faute de... munitions.

Des levées de mousquetaires fantaisistes se font aussi à l'occasion d'autres « marches » d'entre Sambre-et-Meuse. A Fosses, les bataillons se déploient également en l'honneur d'une statuette de la Vierge, enfantée par l'écorce d'un chêne sous les coups de hache d'un bûcheron. A Gerpennes, le culte populaire commémore la chasteté de la bienheureuse Rolande. La pauvrete dut fuir à travers champs et hameaux pour se soustraire au mariage. Elle vint mourir près d'une source limpide, pareille au cristal de son âme...

Plus calme est le « tour » de sainte Gertrude, abbesse et patronne de Nivelles. Il suit, pas à pas, la promenade pieuse que la fille de Pépin de Landen faisait, jadis, sur les terres abbatiales. Le char, — admirable pièce de l'art du XIII^e siècle — trainé par huit chevaux brabançons, porte son reliquaire par monts et vaux, coupant haies, chemins profonds, labours et prairies. Les pèlerins sont munis de bâtons blancs et roses, dont la vertu chasse des maisons les bêtes malfaisantes...

En Brabant, à Hakendover, s'accomplit un pèlerinage où de lourds chevaux de trait fournissent un long galop. Au « tour saint Jean », à Gosselies, tous les cavaliers exhibent des culottes blanches. Le lundi de la Pentecôte, les cochers de Bruxelles et des environs appellent les bénédictions du ciel sur leurs bêtes en se rendant en cavalcade à l'église de Saint-Guidon à Anderlecht. Toutes les œillères sont ornées de drapelets et de flots de rubans, les cuivres des harnais sont astiqués à neuf...

Mons, patrie des anges tutélaires de l'armée anglaise, est le théâtre, chaque année, de la célèbre parade du Lumeçon qui termine la procession de Sainte-Waudru : à midi, au son de la grosse cloche, celle qu'au vieux

temps, on mettait en branle « pour effroi de guerre », tandis que le carillon égrène les notes pimpantes de l'air du « Doudou », se livre le combat entre saint Georges et le dragon. Le patron de l'Angleterre est assisté de quatre satellites montés sur des chevaux d'osier, appelés « chins-chins » en souvenir du héros régional, le chevalier Gilles de Chin. Deux hommes sauvages, armés de massues et vêtus de feuillage, complètent la suite. Le « Doudou » est servi par quatre diables armés de vessies. Suivant le rite, après une lutte à mort, le dragon s'écroule d'un coup de pistolet aux naseaux, et les diables sont punis par les braves « chins-chins ». Avant d'entrer en lice, la « Bête » fabuleuse prend soin de distribuer à la foule... de formidables coups de queue. Les « Tommies », de passage à Mons au jour de la fête, eurent la chance de faire une partie de boxe contre l'appendice du monstre... Les Montois prétendent qu'un coup de queue porte bonheur !

Souvent, les magistrats communaux et le clergé participent ensemble aux jubilations. Parfois même, le cérémonial les astreint à des épreuves originales : chaque année, une procession se rend de Grammoni à la Montagne « Oudenberg », place forte des *premiers* Huns, dit la tradition. Après la récitation des prières, la distribution de gâteaux et de harengs, le bourgmestre offre au curé un hanap d'argent où, dans du vin blanc, frétilent de menues alettes. Une gorgée, un glouglou et la destinée du petit poisson se termine dans l'estomac pastoral... Chaque notable et chaque alette endurent le même supplice... A la nuit, la colline est illuminée par la flambée de tonneaux de goudron... D'aucuns retrouvent en ces pratiques des traces du culte de Cérès...

Certaines traditions découlent des chansons de gestes racontées de veillées en veillées. La plus populaire met aux prises Charlemagne, l'empereur à la barbe fleurie, et les quatre fils Aymon, châtelains d'Aigremont et de

Montfort. Maugis l'enchanteur est mêlé à l'histoire et surtout le fameux cheval « Bayard » dont les hennissements, l'échine allongée et les sabots infatigables sauvèrent les quatre frères de l'ire impériale. Une dernière foulée du coursier franchit la Meuse, mais le choc fut tel que le rocher de Dinant se fendit jusqu'au fleuve; la blessure du roc est encore béante à l'entrée de la ville martyre. Cette légende a passé du pays de Liège en provinces flamandes. La « Rosse Bayard » et ses multiples cavaliers président aux festivités de Termonde, au grand dépit, disent les méchantes langues, des Alostois leurs voisins....

Le récit des vertus guerrières et de la mort des « trois Dames enlacées » est un autre joyau de folklore mosan. En 1554, Bouvignes fut attaquée furieusement par le roi de France. La ville est prise, mais la vaillante citadelle de Crèvecœur tient tête à tous les assauts. Hélas, les défenseurs se comptent : cent à peine en y comprenant vieillards, femmes et enfants; cinquante, puis dix.. Trois femmes « Les Dames de Crèvecœur » luttent encore désespérément... Elles vont être atteintes... Alors, plutôt que de « servir au souper du Roi », elles se dressent sur le rempart et, la main dans la main, se jettent dans la Meuse, douce gardienne désormais de leur honneur de femme... car les flots du fleuve tissent sur elles un bleu linceul.

Le Kaiser, avant d'envahir la Belgique, eût pris de sages leçons, en écoutant le récit des mille traits de vaillance de ces héros légendaires... Le bon peuple les aime, cherche à s'y reconnaître et les berce comme des jouets amusants et instructifs. Dans les grandes occasions, les villes jouent à la poupée et font danser des géants somptueusement vêtus d'antiques chamarures. Bruxelles — pour ne citer qu'elle — choie une famille célèbre de géants : « Janneke » et « Mieke », heureux parents d'un fils baptisé « Jefke »; leur suite se com-

pose du « Grand Turc », du « Grand-Mongol » et de « la Baleine »...

Parfois les géants se font des politesses de ville à ville, ou tiennent ensemble d'imposantes palabres.

A l'opposé de ces personnages considérables, presque partout aussi, des figures énigmatiques et gamines mêlent leur sel à la monotonie de la vie; ils philosophent et, à l'occasion, remettent à leur place petits et grands. Au bord de la Vesdre, habitent les « sotais » ou « nutons », petits êtres fantasques, parents des « brownies » irlandais et des « lutins » d'Ecosse. Ils font cent tours aux habitants de la vallée, raccommoient leur vaisselle... et se réfugient au fond des grottes.

Pour apprendre la modération aux mauvais maris, Malines, à chaque « Ommegang » ou tour annuel, fait sauter dans un drap, tendu par quatre vigoureux berneurs, le mannequin « Op-Signorke . » Ce bonhomme, d'après Collin de Plancy, fut l'objet de rivalités entre les Malinois et les Anversois... Actuellement, les premiers le gardent jalousement contre les entreprises possibles des seconds. Il est enfermé dans un coffre si lourd que seize hommes ne peuvent le mouvoir. Lors du bombardement par les Boches, il fut mis à l'abri... avant les trésors de la cathédrale et de la Ville.

A Nivelles, un jacquemart doré veille à l'une des tourelles de la collégiale, c'est l'effigie du populaire Jean de Nivelles, jovial propriétaire

« de trois beaux chiens

« dont il y en a deux vaut-riens

« l'autre s'enfuit quand on l'appelle »...

Une statuette de Duquesnoy — 1648 — personnifie à ravir l'esprit frondeur de la capitale brabançonne. « Le plus vieux citoyen de Bruxelles » fut honoré par tous les régimes. Anobli par Louis XV avec le droit de porter l'épée, il revêtit, sans sourciller, les uniformes de gala offerts par ses maîtres du moment. Il vient, pour sa

fière et imperturbable attitude pendant l'occupation, d'être porté à l'ordre du jour de l'armée française. Sa citation est aussi spirituelle... que chaleureuse !...

« Chanchet », chaussé de lourds sabots, en bourgeron bleu et chapeau haut-de-forme est le maître incontesté de la farce liégeoise. C'est l'incarnation de l'esprit populaire du terroir. Sa femme « Nanesse », mégère acariâtre et méchante, lui fait contraste. Les petits théâtres des marionnettes du quartier d'Outre-Meuse leur servent de piédestal; au bout de sa ficelle, après avoir rempli tous les rôles, même celui de régisseur, « Chanchet » morigène son monde sans se gêner.

Sans contredit, le folklore de Flandre diffère des traditions et coutumes de Wallonie. Celles-ci ont plus de gaieté, celui-là plus de coloris, de foi naïve.

Les kermesses flamandes commencent par des oraisons, par les avertissements des prêtres penchés aux chaires de vérité : « L'enfer va s'ouvrir sous les danses des filles blondes...; la malédiction pèsera sur l'étable... et la tête des gars trop tentés par les bières mousseuses ou la beauté des femmes ! »... Mais déjà de plantureux festins ramènent à la grasse terre. cette jeunesse ardente et, le soir, les chants et les danses terminent, en des fêtes à la Teniers, ces gais dimanches d'août.

En Wallonie, les « ducasses » se célèbrent aussi dans la joie et les rires. Les baraques de la foire sont pimpantes, les « tourniquets » envahissent les grand'-places; les tartes, « couques », « mastelles », remplissent les maisons de l'odeur chaude des pâtes dorées au feu... Et les cramignons, farandoles et bourrées marient les tailles fines aux bras d'acier de « ceux de Liège ! »

Les fêtes paroissiales ou communales sont agrémentées par des jeux. La survivance des mœurs du passé s'y marque, une nouvelle fois. Les courses en sacs, aux pommes de terre, aux grenouilles, aux tonneaux, donnent lieu à des scènes typiques. Les mâts de cocagne, enduits

de savon, l'exercice de beaupré apprennent aux concurrents la patience et... la malice. Sur de vigoureux étalons de labour, des cavaliers adroits guettent l'anneau ou l'oise, comme des cosaques de la steppe. En un long « court » délimité à la chaux, les équipes de joueurs à la petite balle pratiquent un des plus vieux et des plus beaux sports du monde. Leur agilité de chat, leur œil rarement en défaut, leur paume souple comme une raquette, trouvent la suprême récompense lorsque, chaque année, aux fêtes nationales, le Roi lui-même, remet les prix aux équipes victorieuses. Le tir à l'arc cambre les reins et tend les cordes pour abattre les « coqs » de plumes plantés au plus haut de la perche. Les « serments » d'arbalétriers s'exercent parmi les berceaux de verdure et les estaminets servent de bruyants champs clos aux participants des concours de fumeurs, de « vogel pik » et de cartes.

Mais j'abuse de la patience du lecteur et m'en excuse. Et cependant, j'ai entr'ouvert à peine le mystérieux recueil d'estampes enluminées... Je n'ai rien dit des pèlerinages, de leurs foules murmurantes qui couvrent des lieues et des lieues, cierges en mains et bannières au vent, pour se rendre aux pieds de Notre-Dame de Montaigu en Campine ou vers Hal, sanctuaire de « la Vierge Noire » qui arrêta, dans les plis de sa robe, une volée de boulets lancés par un ennemi sacrilège.

Je n'ai rien dit des légendes de l'Escaut, notre veine de vie; du géant d'Anvers, coupeur de mains; de Geneviève de Brabant, la persécutée, et de sa biche; des halliers du Luxembourg, qui tremblent encore aux rudes chevauchées du sire de la Marck, « le sanglier des Ardennes ! »

Je n'ai dit mot de la forêt de Soignes, délectation des ducs de Bourgogne; jardin des abbayes aux cent cloîtres et aux milles ogives; dernier repos de saint Hubert après son agenouillement devant le cerf portant, entre

ses bois, le crucifix de la conversion; légataire de son olifant mystérieux qui sonne encore aux jours d'épouvante; de cette forêt qui tend ses voiles d'émeraude entre Bruxelles et les champs épiques de Waterloo !...

Je n'ai rien dit et je me tais, car sur la Belgique éprouvée, se sont dressées des figures plus grandes que les autres : une Reine de légende, toute de blanc vêtue, et un Roi, trempé au feu de gloire, comme l'épée d'un paladin !

LOUIS LAGASSE DE LOCHT.

Les Lettres belges

A la veille de la guerre on s'accordait à déclarer que la littérature avait acquis droit de cité en Belgique. Il semble étrange qu'une telle constatation doive être actée dans un pays où la vie intellectuelle a toujours été vive et nombreuse. Mais longtemps il exista un invincible préjugé à l'égard des écrivains d'imagination. L'indépendance de l'art était une tradition en peinture et en sculpture. On ne l'acceptait point en matière littéraire proprement dite. Il fallut l'énergie et la persévérance de quelques jeunes gens décidés à être eux-mêmes, en dehors des conventions du style administratif où se complaisaient les rédacteurs de mémoires ou les vérificateurs officiels, pour acclimater la fantaisie, l'émotion spontanée et l'inspiration vraie dans l'ordre du roman, de la critique et de la poésie.

Cela se passait aux environs de 1880. Les quelques jeunes gens, frais émoulus de l'Université, dont la turbulence spirituelle s'associa pour faire vivre une revue au titre révélateur, la *Jeune Belgique*, ont aujourd'hui leurs noms marqués dans les fastes de la littérature belge. Quelques-uns sont devenus célèbres. Cette année a vu dans la célébration du *Laurier*, de M. Albert Giraud, l'apothéose du mouvement rénovateur d'il y a quelque vingt ans. Deux mois plus tôt, l'inauguration d'un monument à la mémoire de Max Waller, le chef de la *Jeune Belgique*, fixait par une consécration officielle la reconnaissance du pays à ceux à qui on doit l'acclimatation des Belles-Lettres en Belgique.

Il ne peut s'agir ici de conter par le menu comment et pourquoi cet effort fut nécessaire ni d'énumérer les talents qui y prirent part. Ce qu'on veut dégager, c'est la physionomie actuelle de la littérature belge et quelles œuvres s'y révèlent.

Nous ne nous occupons que des œuvres écrites en français et qui sont pour la langue dans la dépendance de la littérature de France. Sans doute à ce point de vue la Belgique n'est qu'une province littéraire française. Elle cherchera et trouvera toujours ses maîtres au delà de la frontière politique. Mais ceci dit, l'honneur de nos écrivains et leur vœu foncier c'est de viser à traduire dans cette langue une pensée indépendante, des conceptions inspirées soit de leur fantaisie personnelle soit d'un idéal collectif, d'être et de rester, en prose et en vers, des écrivains de chez eux.

Ce souci a eu une double conséquence. La plus logique, la plus facile à vérifier, c'est d'avoir marqué le roman et la poésie d'un caractère régional, apparenté au cadre dans lequel les écrivains ont vécu et écrit. L'autre est plus subtile et demande quelque analyse : dans le courant d'idées qui traverse l'Europe la situation de la Belgique permet au penseur et à l'artiste de se placer à un point de vue particulier, d'examiner les transformations morales et matérielles de la vie en dehors d'une conception latine ou germanique, ou plutôt à travers une sensibilité qui participe de l'apport de l'une et de l'autre. De grands esprits, des poètes profonds, en restant en Belgique ou en continuant de puiser dans le fond de leur race l'instinct qui les pousse à écrire, à chanter, acquièrent ainsi une force à eux dont la patrie s'enorgueillit et qui sert d'exemple et de tradition aux écrivains qui les suivent.

La littérature belge est dès lors plus qu'une province de la littérature française. Elle réclame justement le droit d'être étudiée pour elle-même, comme une littérature nationale, ou, si l'on préfère, elle est convaincue d'avoir

enrichi le patrimoine littéraire de l'Europe d'une originalité individuelle.

Il serait vain d'étudier en tout cas la physionomie complexe des deux grands écrivains que l'humanité s'est appropriée, Maeterlinck et Verhaeren, sans tenir compte des remarques précédentes. Nous allons essayer maintenant de dégager à leur propos comme à propos des écrivains moins connus de la Belgique certains traits qui permettent une appréciation sur la cause de l'originalité nationale.

On s'accorde à citer parmi les précurseurs même du mouvement de la *Jeune Belgique* deux écrivains isolés dont la vie et l'œuvre n'eurent sur les lettres de leur pays qu'une influence posthume, mais qu'on a réédités, étudiés et qu'on cite volontiers en référence à certains caractères littéraires nationaux. Ce sont Charles De Coster et Octave Pirmez. Le premier tout en tradition flamande, le second d'affinité wallonne. L'œuvre maîtresse de Ch. De Coster, *la Légende et les Aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Uylenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et d'ailleurs* est aujourd'hui saluée comme une épopée truculente de l'esprit de liberté et d'indépendance dont le tempérament de la race se prévaut à travers les siècles. Sorte de vaste fresque colorée et mouvementée, écrite en style archaïque rappelant les *Contes drôlatiques* de Balzac, l'œuvre est longue et inépuisable en épisodes de tendresse naïve, de violence vengeresse et de ripailles. Elle conte les aventures du légendaire Thyl Uylenspiegel dont elle fait le fils d'un charbonnier flamand mis à mort comme hérétique par le tribunal séculier de l'inquisition espagnole. Thyl a recueilli dans un petit sac les cendres de ce père brûlé vif. Il les porte sur sa poitrine et, chaque fois qu'il s'engage dans une lutte contre l'oppression et l'injustice, ces cendres battent sur son cœur. A la fin du livre, il semble bien que Thyl lui-même doive mourir. Mais au moment où on va le mettre au tombeau il se réveille et

reprend son existence errante. Il y a, à ses côtés, sa fiancée, la douce Nele, et l'œuvre se termine par ces mots : « Est-ce qu'on enterre Uylenspiegel l'esprit, Nele le cœur de la mère Flandre ? Elle aussi peut dormir, mais mourir non. »

Octave Pirmez, rêveur et penseur dans la lignée de Chateaubriand, est par contraste toute harmonie, description et élévation d'esprit.

Au moment où la *Jeune Belgique* s'efforçait de créer un public à nos écrivains, un romancier puissant, Camille Lemonnier, inaugurait une œuvre féconde. Peut-être doit-il aux juvéniles sympathies de Max Waller et de ses amis d'avoir persisté à demeurer en Belgique et à consacrer une grande partie de ses romans à la peinture de son pays. Il débuta par un roman lyrique *Un Mâle*, assez audacieux, autour duquel la jeunesse se groupa avec ivresse. On y retrouve cette frénésie de nature qui fait de Camille Lemonnier un animateur de vie instinctive plus qu'un psychologue. Au fond, malgré les nombreux romans inspirés par l'imitation des écrivains français du moment et notamment d'Emile Zola, Lemonnier demeure tout le temps un homme de chez lui. Portant en lui la double ascendance flamande et wallonne, l'artiste a confondu la vision extérieure de la vie tout en lumière, mouvement et couleur avec l'instinct lyrique qui domine sa sensibilité très vive. De la collection de ses soixante volumes on retiendra pieusement trois ou quatre romans qu'il faut rapprocher du cadre où ils ont été situés et où l'auteur les a vécus. *Le Petit homme de Dieu*, *le Vent dans les Moulins*, *Comme va le Ruisseau* sont des exemples achevés de ce que l'amour des humbles, l'enchantement de la couleur et le goût d'une humanité laborieuse et sensible peuvent inspirer à un écrivain dont on ne sait par moments s'il écrit ou s'il peint, s'il parle ou s'il chante, mais dont la force ingénue et vibrante est tout le temps perceptible. Camille Lemonnier mourut deux années avant la guerre.

Il faut rapprocher de lui un orateur dont l'œuvre écrite

vaut parce qu'elle fait écho à sa parole inépuisable. M. Edmond Picard, qui vit encore, a rendu à la cause des lettres en Belgique par ses innombrables articles, conférences et volumes de tout genre des services qu'il serait ingrat d'oublier. C'est à lui qu'on doit rapporter les premiers efforts pour développer le nationalisme littéraire. Sa *Psychologie du Belge* essaie de dégager certains traits communs aux individus de Flandre et de Wallonie. Avec lui l'influence de la capitale commence à fondre les apports du régionalisme. L'orgueil d'être d'un pays libre, prospère se traduit dans le souci d'avoir une littérature originale.

Cet orgueil, les initiateurs de la *Jeune Belgique* ne l'avaient pas. Ils voulaient seulement faire reconnaître aux artistes de la plume le droit d'être lus et honorés. Ils appartenaient d'ailleurs à la tradition parnassienne française, mitigée de symbolisme et de l'influence de Baudelaire.

Ivan Gilkin, Georges Rodenbach, Valère Gille et surtout Albert Giraud ciselaient leurs vers « comme des coupes ». Par réaction contre l'époque, contre le réalisme et le mercantilisme de la Belgique, ou plutôt des milieux bourgeois de Bruxelles où ils vivaient, ils chantaient la Grèce, les paysages fictifs, les héros et les dieux. Giraud intitulait son maître volume *Hors du Siècle*. Théoriciens de l'art pour l'art, épris de la forme classique, ils ne pouvaient inspirer l'enthousiasme qu'aux lettrés. Leur art était loin du peuple. La guerre a montré que pour Giraud, le plus personnel et le plus vibrant d'entre eux, la poésie tôt ou tard revient à sa destination première d'être l'interprète de l'enthousiasme des foules.

Cet enthousiasme le grand Emile Verhaeren l'a vu naître et croître de lui-même sans artifice et sans effort. Lui aussi commença avec le respect de la forme classique. Mais un tempérament commandé par le vœu lointain de la race, par le rude climat des bords de l'Escaut où il

est né, par la tradition des peintres qui l'exaltent devant la faire éclater cette forme. Le génie, un génie qui n'est point français, donne au poète une forme à lui, un rythme issu de l'harmonie des choses, approprié au souffle qui le pousse à clamer ses souffrances, ses joies et ses émerveillements. L'homme ne permit à l'artiste d'atteindre à cette maîtrise où nous l'avons vu à la veille de sa mort qu'après la solution d'une crise physique et morale à laquelle nous devons, après les œuvres du début les *Flamandes* et les *Moines*, les poèmes les plus tourmentés et les plus étranges : les *Flambeaux Noirs*, les *Débâcles*, les *Villes Tentaculaires*, les *Villages illusoires*.

Il y a dans l'art de Verhaeren à son apothéose une double expression : elle est parallèle et ne se rejoint pas. L'une participe à l'émerveillement moral dont le poète s'exalte devant l'idée de progrès, de fraternité, de force collective de grandeur humaine. C'est elle qui a fait sa célébrité au dehors, célébrité qu'aurait consacrée certainement l'attribution du prix Nobel. L'autre s'attache à la beauté de la vie dans sa forme la plus proche et tout aussitôt s'incorpore à la réalité de la nature en Belgique, si liée à l'histoire et à la légende. On lui doit les poèmes devenus populaires que les enfants des écoles apprennent à réciter et qu'il n'est pas de Belges dignes de ce nom qui ne frémissent à entendre dire.

L'exégèse des œuvres philosophiques et poétiques de Maurice Maeterlinck subit en Belgique un processus analogue. C'est moins l'éthique, proposée à la conscience de l'humanité et dans d'autres pays étudiée passionnément, qui est revendiquée dans son pays d'origine que le mysticisme foncier dont cette œuvre porte l'empreinte. *La vie des Abeilles*, pour en percevoir tout le sens il faut évoquer les années d'obscurité et de méditation que vécut le poète en Flandre en contact avec la tradition de Ruysbroeck, le moine médiéval, et avec une nature et des yeux saturés de silence et de foi.

Après ces grands noms et en attendant les poètes et les romanciers qui, dans la renaissance intellectuelle du pays, donneront corps à une littérature pénétrée de plus en plus de fierté et d'originalité nationales, énumérons ceux qui hier et aujourd'hui offrent un tableau bigarré des ressources littéraires belges.

Il y a d'abord toute une pléiade de conteurs. Les histoires courtes foisonnent. Elles mettent en scène des épisodes observés avec plus d'exactitude souvent que de fantaisie, mais avec un tour de sensibilité fraternelle qui double la sincérité de leur réalisme. Franz Mahutte, Arthur Daxhelet, Blanche Rousseau, Hubert Stiernet, Louis Delattre, Paul André, Georges Garnir y excellent. Parmi les romanciers proprement dits auxquels le flux de la composition et le souci d'une image d'ensemble inspirent des œuvres plus touffues il y a à noter Henry Carton de Wiart dans le genre historique, Maurice des Ombiaux et Georges Virrès pour le folklore, Edmond Glesener pour la peinture de mœurs, Henri Davignon pour le sentiment national.

Dans la poésie il faut rapprocher des poètes sortis directement du mouvement de la *Jeune Belgique*, mais s'en détachant par une originalité propre : Van Lerberghe, trop tôt disparu, Grégoire Le Roy, Fernand Séverin, Georges Marlow, Olivier-Georges Destrée, Albert Mockel, Max Elskamp, Hector Hoornaert. Plus jeune et n'ayant pas donné encore toute leur mesure, mais pleins de promesses fécondes, signalons Thomas Braun, Adolphe Hardy, Victor Kinon, Isi Collin, Emile Cammaerts, Pierre Nothomb, Louis Piérard, Franz Ansel.

Et il y aurait à parler encore de la critique. Deux noms s'y détachent : Louis Dumont-Wilden, d'idées générales si sûres et d'érudition si complète, Eugène Gilbert, mort cette année, et dont l'œuvre est un monument de bon sens, de courtoisie et d'apostolat littéraire. Beaucoup d'autres écrivains, connus à d'autres titres, s'y manifestent avec

éclat : Gustave Vanzype, Georges Rency, Firmin Vanden Bosch, Paul Halflants, Fierens-Gevaert, Arnold Goffin.

Mais cet article n'a pas la prétention d'être un répertoire et encore moins une classification. On n'a voulu qu'y donner des indications au lecteur sur l'ensemble d'un mouvement digne à coup sûr d'être suivi.

UN CORRESPONDANT.



Trésors d'Art en Belgique

La Belgique est, assurément, l'un des pays du monde où la production artistique a été la plus nombreuse et la plus éclatante. Seules, la Grèce et la Toscane, dont les territoires peuvent être comparés au sien, la dépassent dans l'histoire. La plupart des nations plus considérables par l'étendue de leur sol ou le nombre des habitants, n'ont pas eu, dans l'évolution artistique, un rôle égal à celui de la Belgique. Et ce ne fut pas, remarquons-le, une éclosion rapide et éphémère, comme un feu d'artifice brillant ne laissant après lui que la nuit, c'est un développement incessant qui dure depuis plus de mille ans et qui semble démontrer que le culte de la beauté est aux moelles mêmes de la race. Il y a, dans ce phénomène exceptionnel et admirable, des périodes d'ascension et de déclin qui semblent obéir à un rythme bi-centenaire; c'est aux XIII^e, XV^e, XVII^e et XIX^e siècles que l'art belge atteint ses apogées.

De ses innombrables affirmations d'art, la Belgique n'a gardé qu'une partie. Les invasions et les guerres dont elle fut le théâtre, ont causé d'irréparables destructions; les dominations étrangères qu'elle dut subir l'ont dépouillée des plus précieux de ses trésors d'art. Aujourd'hui, les collections qu'avaient formées les Princes sont parties avec eux et devenues Musées nationaux dans divers pays d'Europe; et il n'est pas un musée important en Europe et dans le monde où ne soient pieusement conservés des chefs-d'œuvre de l'école flamande.

Remarquons en passant que ce qualificatif « flamand » (trop consacré internationalement pour être actuellement rectifié) s'applique dans le passé à tous les territoires qui devaient constituer plus tard la Belgique; étaient flamands, au XV^e siècle, autant les maîtres issus des provinces du sud, Roger de le Pasture ou Jean Gossart que

les maîtres vivant dans les provinces du nord, comme Van Eyck ou Quentin Metsys; ce n'est que depuis une cinquantaine d'années que le terme « Flamand » tend à rétrécir sa signification et à ne plus s'appliquer qu'aux gens du nord, parlant la langue flamande.

Mais, quels qu'aient été les destructions des guerres ou les prélèvements de l'étranger, cet art flamand, ou plus exactement cet art flamand-wallon, et mieux encore cet art belge, fut assez riche pour que de très nombreuses merveilles restent encore aux lieux où il se forma. On peut déclarer que nul ne peut se vanter d'avoir une éducation artistique complète s'il n'a point visité la Belgique.

C'est évidemment aux deux grands musées nationaux de Bruxelles et d'Anvers que se rendra tout d'abord le voyageur. Si c'est le xv^e siècle qui le séduit particulièrement, il trouvera, à Bruxelles et à Anvers, des œuvres considérables en ces prodigieux Primitifs chez lesquels l'intensité de l'émotion, la sûreté du dessin, l'opulence de la couleur, atteignent des sommets qu'on n'a point dépassés. Il tiendra à compléter ses impressions à Gand où, dans une chapelle de Saint-Bavon, se trouve l'admirable polyptyque des frères Van Eyck dont Berlin va nous rendre les volets, à Bruges, au petit musée de la ville et à l'hôpital Saint-Jean où l'on garde depuis des siècles les chefs-d'œuvre de Hans Memlinc. Ecoles de Gand, écoles de Bruges, écoles de Tournai, écoles d'Anvers, écoles de Bruxelles, toutes ont contribué à cette extraordinaire lignée d'artistes qui commence à Van Eyck, au maître de Flémalle (ou de Mérode), se continue par Petrus Christus, Roger de le Pasture (ou Vander Weyden), Dieric Bouts, Hugo van der Goes, Hans Memlinc, Gérard David, Quentin Metsys, Van Orley, Gossart et tant d'autres, pour finir, sans oublier le fantastique Hiéronymus Bosch, par le grand Breughel des paysans.

Chacun de ces maîtres est digne d'un culte, chacune de leurs œuvres est digne d'étude, et cette étude se pour-

suit en Belgique avec d'autant plus d'agrément et de fruit, qu'on rencontre, dans les musées que j'ai cités, toute une série de maîtres secondaires ou anonymes, autour desquels discutent les érudits, mais chez lesquels le passant découvre les influences qui éclairent l'évolution d'une école d'art. Il comprend mieux alors l'abondance et l'éclat du génie des maîtres consacrés, par le plaisir qu'il éprouve à les comparer à ceux qui furent leurs disciples plus ou moins lointains.

Faut-il citer ? Essayer d'indiquer un choix ? Il serait sot parmi tant d'œuvres également dignes d'intérêt. Énumérer des titres ? Ce serait fastidieux, plus qu'un catalogue. Qu'il me suffise de noter que, rien que pour cette partie de nos trésors, il faudra au connaisseur plusieurs jours au moins pour en avoir une impression superficielle.

D'autres, peut-être, préféreront le grand siècle de la Renaissance, avec P.-P. Rubens, Antoine Van Dyck, J. Jordaens et la série de petits maîtres savoureux qui leur font cortège dans la gloire. C'est aussi une belle époque sur laquelle renseignent avec éloquence les musées de Bruxelles et d'Anvers. Leur visite devra se compléter d'une visite aux églises d'Anvers.

Le beau Jordaens de Dixmude est, hélas, détruit; mais il y a encore d'importants tableaux de cette époque à Gand, à Malines, à Saventhem près de Bruxelles, à Alost, à Termonde, à Courtrai, à Montaigu, et, dans maintes autres localités, on trouvera des œuvres du XVII^e siècle. Aux très grands maîtres que j'ai cités, on ajoutera les paysagistes, les animaliers, les peintres de natures mortes ou de scènes rustiques et, une fois de plus, on admirera qu'un aussi petit pays ait pu produire, en pareille quantité, tant d'artistes originaux, séduisants et féconds.

Le XVIII^e siècle marque un temps d'arrêt dans ce développement surprenant. Les circonstances malheureuses

que connaissent alors les provinces belges sont sans doute la cause de ce fléchissement qui n'est pas aussi absolu d'ailleurs qu'on le dit généralement. Mais dès les premières années du XIX^e siècle, le peintre Navez, élève de David, donne le signal du réveil. Après les classiques, viennent les romantiques et la grande peinture d'histoire dont Gallait est le représentant le plus éminent. Mais l'instinct foncier de la race, pratique et sensuel, fait abandonner bientôt les grandes décorations à prétentions historiques pour l'étude directe de la nature et de la vie. Une fois encore, l'école belge s'épanouit avec une spontanéité étonnante, dans toutes les directions.

C'est Henry Leys, surtout remarquable à Anvers, Charles De Groux, le chantre des humbles, Henri de Brakeleer, coloriste hors pair, Alfred Stevens, le peintre des élégances, son frère Joseph, l'animalier, Dubois, Smits, Artan, le mariniste, Verwée, Hennebicq, Boulard, le paysagiste Boulanger, et d'autres qui vivent encore.

C'est toujours aux Musées d'Anvers et de Bruxelles qu'on fera le mieux la connaissance de ces maîtres modernes, mais il ne faudra pas négliger les musées secondaires. Ceux de Gand et de Liège sont les plus importants. Il en est de modestes dans presque toutes les villes de province, à Mons, à Tournay, à Ixelles (faubourg de Bruxelles). Dans la capitale deux musées spéciaux, le musée Wiertz et le musée Speekaert, réunissent chacun l'œuvre entière d'un artiste. La plupart des monuments publics ont été décorés par les peintres du XIX^e siècle; la guerre nous a fait perdre, notamment, les curieuses fresques de Delbeke dans les Halles d'Ypres.

Je n'ai pas essayé de faire ici un inventaire de trésors que nul n'ignore. En revanche, on connaît moins, peut-être, la richesse des collections privées. Il en est deux de premier ordre, la collection Cardon à Bruxelles et la collection Mayer van den Bergh à Anvers, surtout remar-

quables par leurs œuvres anciennes. Les collections Toussaint, Lamberty, Charlier, Lequime, Van Haelen, Anna Boch, à Bruxelles, De Villez à Mons, sont riches en œuvres modernes. Toutes ces collections, sans être ouvertes au public, sont cependant accessibles sans grandes difficultés aux visiteurs étrangers.

Bruxelles avait encore une importante galerie d'art au palais d'Arenberg. Elle a été, au cours de la guerre, envoyée en Allemagne par ses propriétaires.

Enfin, dans les châteaux: Gaesbeek (à la marquise d'Arconati), Modave (aux Braconier), Belœil (aux princes de Ligne), Rœulx (aux princes de Croy), Seneffe (à M. Philipson), Chimay (aux princes de Chimay), ou dans les abbayes de l'Ordre des Prémontrés, Parc, Averbode, Tongerlo, on conserve de nombreuses œuvres intéressantes. Au château de Westerloo (à la famille de Mérode) c'est le fameux triptique de l'*Annonciation* du pinceau de ce maître puissant et mal connu encore qu'on désigne sous le nom de Maître de Flémalle ou de Mérode et qui est sans doute Robert Campin de Tournay.

On croit généralement que l'art belge se borne à la peinture, c'est une erreur. Nous avons aussi des sculpteurs. Le plus ancien, le plus illustre est cet André Beauneveu qu'on rattache généralement à l'école française, mais dont l'influence rayonna si puissamment sur les ateliers d'imagiers de Valenciennes, de Tournay et de Mons. La vallée mosane, elle aussi, donna de puissants artistes sculpteurs, comme ce Renier de Huy, dont on conserve dans l'église Saint-Barthélemy, à Liège, des fonts baptismaux si caractéristiques. Plus tard, on sculpta la pierre sur l'ordre des ducs de Bourgogne et le bois dans les ateliers des provinces septentrionales, et Anvers, notamment, fut célèbre par ses retables. Un peu partout, dans les villes et même dans les villages, on rencontre encore de ces statues de bois, ornant les chapelles des églises ou les salons des collectionneurs, qui ont un grand style

et un accent de force et de noblesse tout à fait spécial. La plupart sont d'auteurs inconnus. Il faut arriver jusqu'à la première Renaissance pour découvrir les noms à retenir : celui de Jacques Du Brœucq, dont les œuvres principales sont à Sainte-Waudru de Mons. Corneille de Vriendt, l'auteur du tabernacle de Léau au XVII^e, Jacques Del Cour de Liège au XVIII^e, Laurent Delvaux de Nivelles donnent à la sculpture un relief d'autant plus saisissant qu'à cette époque, l'art de peindre subissait chez nous une éclipse.

Au XIX^e siècle, les facultés que la race avait antérieurement attestées pour la compréhension de la forme, se manifestent avec plus de variété et de fréquence que jamais. Il y a une école belge de sculpture. Avec les Geefs, les Fraikin, les Devigne, les Dillens, les Th. Vinçotte, les Jef Lambeaux, elle produit son plus grand artiste en Constantin Meunier. C'est principalement aux musées de Bruxelles et d'Anvers qu'on pourra admirer leurs œuvres, mais il en est aussi sur les places de nos cités et dans les édifices publics. La *fontaine Brabo* de Jef Lambeaux fait la gloire d'une des places publiques d'Anvers; le *Marteleur* de Constantin Meunier s'érige dans le hall d'entrée de l'Université du Travail à Charleroi; et son *Cheval à l'abreuvoir* orne le square Ambiorix à Bruxelles.

On sait que l'œuvre capitale de Constantin Meunier est le *Monument du Travail*, œuvre gigantesque où il a symbolisé le travail industriel moderne; il sera prochainement édifié dans un square de la capitale.

On peut dire que la Belgique est la terre bénie des expositions rétrospectives. Chaque fois qu'il s'en est organisée une, à Bruxelles, à Bruges, à Liège, à Charleroi, à Gand, on a vu surgir des merveilles ignorées qui venaient des trésors d'églises et des monastères, ou des collections particulières. Et cela dans les domaines les plus divers, depuis les temps fabuleux de la préhistoire jusqu'aux jours contemporains.

Aux Musées du Cinquantenaire, à Bruxelles, on trouvera les premiers essais d'art, lorsque les hommes des cavernes tentaient de graver sur la corne et l'os la silhouette des bêtes qu'ils chassaient. La ville de Namur a vu, pendant la guerre, brûler les tableaux modernes qui constituaient pour elle, en son hôtel de ville, le commencement d'un musée; mais elle a gardé son magnifique musée franc et gallo-romain, où se découvre notamment une si spéciale industrie du bijou.

Dès les premiers temps du moyen âge, l'orfèvrerie atteint une perfection incomparable. L'art d'un Hugo d'Oignies dont on conserve des œuvres chez les Sœurs de Notre-Dame à Namur, dans l'église de Walcourt et au musée du Cinquantenaire; celui d'un Godefroid de Clère de Huy, sont de premier ordre. L'église Sainte-Gertrude, à Nivelles, conserve la châsse de la Sainte, véritable chef-d'œuvre de l'inspiration la plus pure et de l'habileté technique la plus consommée. La cathédrale de Tournay, celle de Liège, les églises de Saint-Trond et de Maestricht, ont des trésors de première splendeur.

Qui ne connaît la célébrité des tapisseries de Bruxelles, de Tournay et d'Enghien? Le Musée du Cinquantenaire en contient de fort belles. Qui ne connaît les fameuses dentelles de Bruges, de Bruxelles, de Malines ou de Binche? Tout un musée leur est réservé (le musée Gruuthuise à Bruges). La collection du Cinquantenaire n'est pas moins importante.

Les arts du feu ne sont pas moins cultivés que les arts du fil. Le bronze, l'étain, le fer ont été travaillés avec amour. Le cuivre battu ou repoussé est une des gloires de Dinant. Léau possède un trésor de dinanderies extraordinaires, notamment le fameux chandelier pascal de cinq mètres de haut. La céramique (porcelaines de Tournay, faïences d'Andenne, de Namur et de Bruxelles, grès de Bouffionlx) montre un peu partout les réalisations heureuses.

Bruxelles possède, à la porte de Hal, un musée consacré entièrement aux armes et aux armures, et au Conservatoire, un musée d'instruments de musique qui est un des plus remarquables d'Europe. Liège, dont le mobilier XVIII^e siècle est fameux, a recueilli les meilleurs spécimens de cette industrie locale.

A la Bibliothèque royale, à Bruxelles, on trouvera quelques-uns des plus beaux manuscrits enluminés qui soient au monde, et le Musée Plantin à Anvers est universellement célèbre par ses spécimens uniques d'art typographique. La Belgique est riche en bibliothèques publiques et privées, dont beaucoup contiennent des pièces dignes de figurer parmi nos trésors d'art.

J'en oublie, évidemment. Je ne puis pas ne pas oublier. Mais quelque sommaires et incomplètes qu'elles soient, ces indications suffiront du moins à faire pressentir la multiplicité des trésors d'art en Belgique et à montrer aux curieux d'art que, quel que soit le domaine spécial où le porte son érudition particulière, il pourra trouver en Belgique de nombreux sujets d'étude et de joie.

J'ai parlé jusqu'à présent des trésors de notre art national. C'est qu'ils sont incontestablement les plus précieux et les plus importants. Il ne faudrait pourtant pas en conclure qu'ils soient les seuls.

La Belgique peut aussi offrir à la curiosité du voyageur des renseignements sur l'art des autres pays. Les grands musées dont j'ai parlé, renferment des œuvres splendides des écoles hollandaise, française, italienne, espagnole, anglaise. Au musée du Cinquantenaire figurent des antiquités égyptiennes et grecques qu'on ne peut passer sous silence; et le château de Mariemont que feu M. Warocqué, le grand industriel charbonnier, vient de léguer à l'Etat, compte des collections chinoises et japonaises et un musée d'antiquités, petit, mais inestimable.

JULES DESTREE,

Ministre des Sciences et des Arts.

Le Théâtre belge

De tous les genres littéraires, le Théâtre est certes celui qui eut le plus de peine à s'acclimater en Belgique. Avant l'année 1880, date de notre renaissance littéraire, quelques auteurs réussirent bien à faire jouer leurs pièces sur les scènes de nos théâtres, mais ces productions médiocres n'obtinrent jamais qu'un succès d'estime.

A quoi faut-il attribuer cette stérilité relative de notre race en matière d'art dramatique ?

Tout d'abord, il semble que les Belges aient, moins que les Français, le goût de la conversation rapide, spirituelle et animée. Leur caractère généralement sérieux et taciturne les prédispose mal à briller dans le dialogue scénique.

En second lieu, nos auteurs dramatiques de talent — nous en avons tout de même quelques-uns. — ont à lutter, dans leur propre pays, contre la concurrence des auteurs français dont les œuvres habiles se partagent la faveur des directeurs de théâtres et du public.

Dans ces conditions, il n'est point surprenant que nos écrivains aient abordé la scène avec quelque hésitation et aussi quelque gaucherie.

Mais les Belges — on le sait, à présent, dans le monde, — ne se laissent pas facilement arrêter par les obstacles ou les difficultés. C'est quand une tâche est pénible et rebulante qu'ils s'y appliquent avec le plus de tenace entêtement. Nos dramaturges triomphèrent de la nature en acquérant, à force de travail, les qualités qui leur manquaient pour réussir au Théâtre. Ils eurent raison de même des préventions du public et finirent par s'imposer à son attention. Certains d'entre eux ne craigni-

rent pas d'affronter le jugement du public parisien et MM. Francis de Croisset (Franz Wiener), Henry Kistmaeckers et Maurice de Waleffe se virent tant fêtés par Paris qu'ils allèrent s'y établir sans esprit de retour. Tous trois se sont parfaitement adaptés aux conventions particulières de la scène française. Leurs œuvres ne doivent donc pas être rangées parmi celles, proprement belges, dont nous nous occupons ici.

Nous sommes en l'année 1880. Max Waller, l'impertinent et délicieux auteur de la *Flûte à Siebel*, le directeur frondeur et enthousiaste de la *Jeune Belgique*, groupe autour de lui tout un essaim de poètes et de prosateurs de talent. La plupart d'entre eux, délaissant un instant la lyre de l'ode ou le scalpel du psychologue, s'essayeront au théâtre et plusieurs s'y feront applaudir. Waller lui-même fait jouer non sans succès deux petites pièces alertes et spirituelles : *Jeanne Bijou* et le *Poison*. Puis Henry Maubel, que l'esthétique musicale devait plus tard dérober à la littérature, donne à la scène *Une mesure pour rien* et *Etude de jeune fille* qui sont de délicates analyses de sentiment, plutôt que de réelles compositions dramatiques. Il écrivit aussi *L'Eau et le Vin* et les *Racines* où l'action grave et tout intérieure met aux prises des âmes nobles et raffinées, éprises d'un haut idéal. Les *Racines* furent jouées au Théâtre du Parc, à Bruxelles, l'an dernier, peu de temps après la mort prématurée de l'auteur. Ce fut pour notre public lettré, l'occasion de rendre hommage à l'un de nos écrivains les plus subtils et les plus distingués.

Albert Giraud, l'admirable poète de *Hors du Siècle* et du *Laurier*, renia son *Pierrot Narcisse* et son *Pierrot lunaire*, brillantes fantaisies qui empruntent la forme dramatique, mais ne sont point faites pour subir l'épreuve de la rampe. On représentera bientôt de lui un autre poème dialogué qui s'intitule *Eros et Psyché*.

Iwan Gilkin, son ami et son compagnon de luttes, a

réserve au théâtre une grande part de son activité. On lui doit *Prométhée*, poème dramatique en vers libres, où le mythe prométhéen est renouvelé de la manière la plus intéressante; puis *Savonarole*, drame robuste et mouvementé qui s'agite autour de l'ardente figure du célèbre moine florentin; enfin les *Etudiants russes*, pièce en trois actes, dans laquelle l'auteur analyse les âmes troublées de ceux et de celles qui préparaient le « grand soir » de l'empire tzariste. *Prométhée* fut couronné par l'Académie française et *Savonarole* obtint, en Belgique, un des prix triennaux réservés à la littérature dramatique.

Je ne citerai que pour mémoire le passage au théâtre de deux grands écrivains que leurs romans ont rendus célèbres : Le premier est Camille Lemonnier qui tira de sa puissante nouvelle, *Le Mort*, d'abord une farce tragique pour être jouée en pantomime (la troupe des Marinetti, vers 1894, la promena un peu partout en Europe), puis une tragédie en cinq actes, les *Mains*, qui eut moins de succès. Il fit jouer encore *Les Yeux qui ont vu*, un acte mystique et symbolique, à la manière du Maeterlinck des premières pièces. Le second est Georges Eckhoud, à qui sa parfaite connaissance de la langue anglaise permit d'étudier les dramaturges de la période élisabéthienne; il traduisit plusieurs de leurs drames et écrivit également une œuvre tout inspirée de celles de Shakespeare : *Perkin Warbeck* ou *l'Imposteur magnanime*.

L'influence de Shakespeare fut très forte, à ses débuts, sur Maurice Maeterlinck. Aiguillé dans la voie du théâtre mystérieux par *Les Fleurs*, une pièce de son ami, le grand poète Charles Van Lerberghe, Maeterlinck écrivit des drames pour marionnettes : *La Princesse Maleïne*, *L'Intruse*, *Les Aveugles*, *Alladine et Palomide*, *Pelléas et Mélisande*, *Intérieur*, *La Mort de Tintagiles*, *Aglavaïne et Sélysette*, *Ariane et Barbe-Bleue*, pièces foncièrement

originales où de petites âmes à demi inconscientes luttent désespérément contre la Fatalité et la Mort. Maeterlinck s'arracha bientôt à cette hantise et fit jouer, avec un succès considérable *Monna Vanna*, *Sœur Béatrice*, *Marie-Madeleine* et *L'Oiseau bleu*. Ici la pensée philosophique apparaît en pleine lumière et inspire les actions que le public suit avec le plus vif intérêt. Le théâtre de Maeterlinck illustre à merveille ses essais et en rend le sens plus clair et plus accessible à la foule.

Emile Verhaeren, en dépit de son intense labeur poétique, ne résista pas à la magique attraction de la scène. Après ses recueils de poèmes : *Les Campagnes hallucinées* et *Les Villes tentaculaires*, il composa un grand drame, à peu près injouable, *Les Aubes*, qui en étaient comme la conclusion pratique. Peu après, il fit jouer, au théâtre du Parc, à Bruxelles, *Le Cloître*. Cette pièce étrange se passe dans un couvent et tous les personnages en sont des moines. L'ambition monastique, déchainée autour du siège du prieur, est le ressort de ce drame âpre et violent qui fut repris plusieurs fois, toujours avec le même succès, et figure actuellement au répertoire de la Comédie Française. Emile Verhaeren est également l'auteur de *Philippe II*, tableau de la sombre lutte entre le Roi cruel et son fils révolté, don Carlos; et de *Hélène de Sparte*, tragédie en quatre actes, où le génie barbare du poète s'efforce de se plier aux lois de l'eurythmie grecque : ainsi Gœthe écrivit un jour son *Iphigénie en Tauride*.

Un autre poète, Paul Spaak, après la publication d'un joli volume de vers : *Voyage vers mon pays*, s'est consacré tout entier au théâtre et y a donné, d'abord *Kaatje*, adorable pièce dont l'action se passe vers 1610, dans le sud de la Hollande, et où, du décor lumineux et patriarcal, se détache la figure charmante de l'héroïne, vivante incarnation de l'âme de la Patrie. Cette comédie obtint un très grand succès. Elle fut suivie de *A Damme en*

Flandre, de *Le Louez Dieu*, de *La Madone*, de *La Dixième Journée*, de *Baldus et Josina* et enfin de *Malgré ceux qui tombent*, jouée à Bruxelles presque aussitôt après l'armistice. Le théâtre de Paul Spaak est écrit en vers. Il a de précieuses qualités de charme et d'émotion. Paul Spaak a traduit en vers et fait jouer au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, avec la musique de Mendelssohn, *Un songe de nuit d'été*, l'admirable féerie de Shakespeare.

Le comte Albert du Bois, bien que né en Belgique, ne se rattache qu'indirectement à notre mouvement littéraire. Il a fait jouer, surtout à Paris, un grand nombre de pièces en vers où il essaye d'opérer la synthèse harmonieuse de la tragédie classique et du drame romantique. L'idée maîtresse de son œuvre est de caractériser les grandes époques de l'histoire en les incarnant en des héros-types. Il faut citer principalement : *Rabelais*, *La dernière Dulcinée*, *Pour l'Amour de la Sulamite*, *Lord Byron* et *l'Hérodienn*e (Bérénice) qui fut créée récemment à la Comédie Française, avec un très grand succès. Le comte Albert du Bois a un vigoureux et large talent et il s'élève sans effort à la plus haute éloquence.

Avant de parler de celui qui, sans conteste, est l'un des plus personnels et des plus intéressants parmi les dramaturges belges, Gustave Vanzype, je voudrais épuiser mon sujet et citer encore quelques noms d'auteurs et quelques titres de pièces, sans prétendre toutefois être très sûr de n'oublier personne. Un poète délicat, Valère Gille, a signé et fait jouer à Bruxelles, une fine et alerte comédie en vers : *Ce n'était qu'un rêve*, tandis que la Comédie Française montait de lui un charmant à-propos, à l'occasion d'un anniversaire de Racine. Félix Bodson, un Liégeois, qui rime avec élégance, a fait applaudir *Pierrot Millionnaire*, *l'Ecrivain public* et *Frère François Rabelais*, pièces à costumes, d'une réelle valeur. M^{me} Marguerite Dutermé, la première femme-auteur que nous trouvons rêvant sous les bosquets de Thalie, a fait

représenter à Bruxelles trois drames d'allure ibsénienne : *Væ Victis*, *La Maison aux Chimères* et *les Eaux mortes*. M. Horace Van Offel est l'auteur d'une pièce intéressante : *La Victoire* et M. Fernand Crommelynck, qui composa d'abord une charmante idylle : *Nous n'irons plus au bois*, s'est signalé depuis à l'attention par un curieux essai de théâtre impressif : *Le Sculpteur de Masques*. Enfin, dans le même groupe de jeunes dont le public belge commence à connaître les noms, il convient de citer encore Emile Cammaerts, qui réside en Angleterre, auteur d'une agréable fantaisie, intitulée *Les Deux Bossus* et Paul Demasy, qui s'est révélé pendant la guerre et écrit des tragédies en prose : *Alexandre*, *Faust*, d'une puissance réelle et d'une grande originalité.

Biên qu'Edmond Picard, avocat, jurisconsulte, homme politique, n'ait fait que s'arrêter un instant au théâtre et n'y ait cherché qu'une tribune pour ses idées, n'omettons pas de mentionner des pièces comme *Le Juré*, un mimodrame impressionnant, *Jéricho*, *Ambidextre journaliste*, et surtout *Le Téméraire*, drame historique en huit tableaux. Ces compositions n'ont souvent de dramatique que le nom : discussions d'idées plus que conflits de sentiments, elles relèvent du genre oratoire et se prêtent mal à une réalisation scénique.

Les savoureuses particularités du langage bruxellois, dialecte français mâtiné de flamand et de wallon, aux phonèmes étranges, aux consonnances inattendues, ont inspiré deux écrivains bien doués, Frans Fonson et Fernand Wicheler. Le théâtre belge leur doit un succès mondial. *Le Mariage de Mademoiselle Beulemans*, qu'ils ont écrit en collaboration, a, par la bonhomie des mœurs qu'il dépeint, fait la conquête de tous les publics d'Europe et d'Amérique. Il paraît même que la pièce fut jouée au Japon. Les deux féconds auteurs ont encore signé ensemble *La Demoiselle de Magasin*, qui exploite la même veine. Depuis la guerre, leur collaboration a

cessé et tous deux continuent séparément à typer, dans des comédies alertes et gaies, les Bruxellois au mauvais langage et au bon cœur.

Mais il est temps d'arrêter cette énumération forcément fastidieuse et de réserver ce qui nous reste de place à l'examen de l'œuvre de Gustave Vanzype. Ce dernier est, comme nous le disons plus haut, l'un des dramaturges les plus complets que nous ayons. C'est lui qui, pour acclimater le théâtre en Belgique, pour lui créer des traditions et un public, a fait l'effort le plus énergique, le plus constant, le plus réfléchi. C'est aussi l'ensemble de ses pièces qui reflète le mieux nos caractères nationaux et nous exprime le plus exactement. Comme on a pu le remarquer, les œuvres dramatiques que nous avons citées sont surtout l'expression du tempérament propre de leurs auteurs. Les Belges sont des individualistes forcenés. Seul, Gustave Vanzype, grâce à la belle unité de sa vie, a réussi à construire une série de drames bourgeois où se concrétise avec homogénéité la mentalité de nos compatriotes. Il n'est cependant ni un peintre de mœurs, ni un psychologue. Mais ses sujets sont conformes à l'habituelle gravité de nos préoccupations. S'il est un théâtre belge, c'est surtout chez Gustave Vanzype qu'il faut aller le chercher.

Cet écrivain s'est fait lui-même et il dut de bonne heure demander au journalisme un gagne-pain. En 1890, à vingt et un ans, il faisait jouer sa première pièce : *Le Père*. Et puis, avec une fécondité admirable, il donnait : *L'Enfant*, *La Gêne*, *Le Gouffre*, *L'Echelle*, *Tes Père et Mère*, *Le Patrimoine*. Cette production s'échelonne entre les années 1893 et 1897. Le jeune auteur la produit sur les théâtres du Parc, Molière et de l'Alcazar.

Toute cette première partie de l'œuvre Vanzype est assez gauche et quelque peu brutale. Se rattachant alors à l'école de Médan, l'écrivain se plaisait surtout à signaler les vices et les iniquités de la société. Ses pièces,

déjà solidement charpentées, manquaient de l'aisance qui retient et qui charme. Elles avaient la ligne, sans avoir le nombre. Mais en 1899, il fait jouer *La Souveraine* et la critique salue dans cette œuvre un progrès considérable réalisé par l'auteur. *La Souveraine*, c'est la vie simple et belle qui triomphe de la convention et de l'artifice. En 1901, *L'Aumône* marque un temps d'arrêt. Durant six ans, l'écrivain se replie sur lui-même, mûrit sa pensée et sa forme et, en 1907, il donne *Les Etapes*, qui est bien près d'être son chef-d'œuvre. Le sujet de cette pièce est la lutte entre les générations successives qui se combattent pour mieux servir la cause du Progrès. En 1912, Gustave Vanzype connaît, avec *Les Liens*, drame poignant de l'hérédité, un nouvel et éclatant succès. Et en 1919, les représentations des *Semailles*, au théâtre du Parc, sont pour son art probe et grave un véritable triomphe qui couronne un labeur patient et acharné de plus de trente années. *Les Semailles*, c'est, sur les ruines que la guerre a faites, sur celles aussi que la vie mauvaise accumule en nos cœurs, c'est l'invincible espérance, c'est le rayonnant optimisme semés à pleines mains, à mains prodigues, par un écrivain qui est aussi un apôtre et qui veut la vie humaine plus belle, plus fière, plus haute, plus généreuse. La forme, à présent, est digne du fond. Il n'est pas douteux que Gustave Vanzype dont certaines œuvres furent déjà jouées à Paris, notamment *L'Echelle*, au Théâtre de l'Œuvre, et *Les Etapes*, aux Escholiers, n'obtienne bientôt sur les scènes parisiennes le grand et durable succès que mérite son noble talent.

Me voici au bout de ma tâche : tâche ingrate s'il en fut, car comment donner en quelque deux cents lignes une idée adéquate de notre littérature dramatique ? Comment surtout dégager l'originalité propre d'un théâtre essentiellement individualiste, qui ne se résout pas en formules, qui n'obéit à aucun courant, qui se dérobe

jalousement aux influences françaises ? Je n'espère pas y avoir réussi, mais je croirai n'avoir perdu ni mon temps, ni ma peine si j'avais pu inspirer au public anglais, auquel nous rattachent de si vives sympathies, le désir de s'intéresser de plus près au Théâtre belge, fleur fraîche éclosée du parterre de nos Lettres nationales.

GEORGES RENCY.

La Peinture

Dans l'histoire de l'art, la Belgique occupe une large place. Aucune nation n'a donné à la peinture autant de maîtres et ne lui en a donné de façon aussi continue. Dans tous les musées d'Europe, les peintres belges du passé brillent par l'abondance et par l'éclat de leurs œuvres. Et si l'on se rappelle ce qu'était et ce qu'est encore, en nombre, comparativement à celle des autres pays, la population des provinces belges, cette abondance apparaît comme un prodige.

Ce n'est pas du passé que je dois parler ici. Cependant il convient de rappeler les conquêtes accomplies, dès la fin du xiv^e siècle, par les artistes flamands et comment ils introduisirent dans l'art l'humble réalité, comment ils furent les premiers à oser évoquer, dans les tableaux religieux, autour de Dieu et des saints, les splendeurs de la nature, de la volupté des choses, la joie frémissante de la matière. Ils ont, presque sans le savoir, fait de l'art optimiste, en ce sens qu'ils ont toujours montré aux hommes toutes les raisons d'aimer la vie : la vivante beauté de la chair lumineuse, celle des arbres, celle du ciel, celle des fruits, la douceur des intérieurs peuplés d'objets familiers aux formes généreuses ou gracieuses, caressés par la lumière. Réalistes, a-t-on dit. Pas exclusivement. Ils grandissent et font rayonner la réalité. On ne peut pas ne voir que du réalisme dans les Vierges des Van Eyck, dans celles de Memling, dans les nus épiques de Rubens, dans les paysages synthétiques de Breughel, dans les portraits de Van Dyck. Et ce n'est pas un réalisme étroit et fidèle qui eût inspiré l'étonnement de Fromentin, émerveillé de l'impression d'énergie et de joie dégagée par

les compositions de Rubens évoquant les scènes les plus tragiques. Fromentin a entrevu là le secret du prestige, de la puissance de l'art flamand : quel que soit l'événement, quelle que soit la nuance de l'heure, cet art découvre toujours de la beauté ; partout il voit des splendeurs de couleur et une palpitation de vie prometteuse de volupté, partout, toujours sont présentes la noblesse humaine et la générosité de la nature.

D'une part, nos peintres toujours s'émerveillent et s'exaltent et prêtent à toutes choses une vie héroïque, sans doute parce que les ciels mouvants des régions qu'ils habitent impriment à ces choses, constamment, par la course des nuages modifiant la lumière, des resplendissements changeants, et ils voient, même aux heures sombres, de la vie souveraine ; d'autre part, sans doute parce que la race fut accoutumée au dur labeur par la nécessité de conquérir le sol sur la mer, ils ont, comme tous ceux de leur pays, le goût de la réalisation complète, de la solide et intégrale étreinte. En cela ils sont vraiment réalistes : ils donnent de ce qu'ils voient une image souvent modifiée, héroïsée, mais qui, en toutes ses parties, veut égaler la nature. Ce qu'ils peignent est vraiment recréé.

Le tableau le plus caractéristique de l'école belge du XIX^e siècle, parmi tant d'autres chefs-d'œuvre de Navez, de De Groux, d'Eugène Smits, des frères Alfred et Joseph Stevens, de Boulanger, de Dubois, de De Braekeleer, est la *Servante* ou les *Apprêts du Festin* de Leys, le grand peintre anversois. Il y a là une figure de femme, celle de la servante, qui a la pureté et la noblesse d'une statue, et il y a autour d'elle, l'accumulation de toutes les saveurs offertes aux hommes : les victuailles, les fruits, les pièces de vaisselle et d'orfèvrerie, et la nappe qui les porte, sont traités avec le même respect et la même admiration que cette figure, sont évoqués avec la même conscience et la même force, et parés des mêmes splendeurs. L'idéalisme

et le réalisme voient, et se complètent et se pénètrent. Et la même opiniâtre volonté de total accomplissement se manifeste dans toutes les parties de l'œuvre, avec le même amour fervent et gourmand de la vie.

Cette volonté d'accomplissement intégral, ce mélange de réalisme et d'idéalisme se retrouveront toujours dans la peinture belge, à travers toutes les évolutions et toutes les modes. Les évolutions ont toujours été parallèles à celles de l'art français, sans toujours les suivre; sans doute le romantisme de Delacroix a influencé jadis certains de nos artistes; mais un peu plus tard Courbet, sans s'en douter peut-être, suivait l'exemple des peintres flamands.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Où nous a conduits le mouvement de rénovation qui, il y a une cinquantaine d'années, secouait toutes les formules pour chercher l'expression personnelle? Avons-nous beaucoup changé? Assurément, oui. Nos peintres ont cherché, ont osé; ils ont élargi le champ de leurs investigations, ils se sont appliqués à fixer les nuances de l'heure, de la lumière. Mais la plupart d'entre eux ont gardé le double caractère de leurs aînés: faculté de voir toujours, même quand l'heure est sombre ou tragique, de la joie possible, dans la matière, dans la couleur; volonté de réalisation intégrale qui fait qu'il y a du sang sous la chair, que l'arbre tient bien au sol, et que, selon l'expression d'un de nos paysagistes, « on peut tourner autour », que chaque chose a sa forme et est faite de sa matière particulière, et qu'enfin l'atmosphère enveloppe tout des mêmes vibrations. Vous retrouverez tout cela chez les peintres de Gand, comme chez ceux d'Anvers, de Bruxelles ou de Liège ou de Mons. Vous retrouverez cela dans les derniers tableaux de Stobbaerts, le paysagiste animalier qui avait pourtant, à la fin de sa vie, tant élargi sa manière et éclairé sa palette, comme vous le découvrirez dans ses œuvres de jeunesse, plus sombres et plus sèches. Vous retrouverez cela chez les « luministes » comme chez les peintres de ce que l'on a

appelé, vers 1880, l'école de Termonde et qui cherchaient déjà à capter les rayons du soleil. Chez tous, l'éblouissement a laissé intacte la robustesse des choses : chez Frans Courtens comme chez Adrien-Joseph Heymaas, la lumière, si puissamment fixée qu'elle soit, n'est belle, n'est passionnante que parce qu'elle fait resplendir la couleur, vibrer la matière et s'accuser les formes. Et chez Claus lui-même, chez Claus, enivre de clartés et qui pratique le pointillisme, cela est vrai encore.

On a très peu cultivé le pointillisme en Belgique, du moins dans l'application rigoureuse du principe de la division du ton. L'atmosphère moite de chez nous n'incite pas à pareille vision; tout est trop enveloppé pour que l'on voie de la couleur : on voit du ton, du ton délicat, amalgame; il y a rarement le poudrolement que l'on perçoit dans les contrées de lumière violente et d'atmosphère sèche; chez nous le ciel est souvent gris. Et l'école n'a compté vraiment qu'un maître du pointillisme : Theo Van Rysselberghe, artiste de science solide, qui travaille à Paris et qui, d'ailleurs, atténue depuis quelque temps son procédé.

Il est puéril et souvent arbitraire de se livrer à des classifications. Les cercles de peintres tels que « Pour l'Art », le « Sillon », les « Indépendants » groupent des artistes de tendances très diverses. Même aux salons de la « Libre Esthétique », qui, avant la guerre, réunissaient les œuvres d'avant-garde, il y avait des idéalistes et des réalistes, des pointillistes et des luministes. Je me bornerai à vous citer quelques-unes des personnalités représentatives de notre art d'aujourd'hui.

Nous avons toujours eu, des primitifs à Verwée, en passant par Breughel, d'admirables paysagistes, capables de découvrir en un site toute la nature. Nous en avons encore.

J'ai nommé déjà Frans Courtens qui peint en pleine pâte, avec une rare puissance, une puissance égalant celle

de la nature luxuriante de la Flandre, de son sol fécond; Claus, le luministe délicat qui fait régner sur la Flandre la gloire du soleil; Baertsoen, l'évocatour des vieilles villes flamandes, luministe aussi, mais luministe de chez nous, aux clartés assourdies. Il faut citer encore, avec Heymans qui fut l'un des premiers à chercher la lumière et qui, pour en inonder des paysages de grand style, recourut parfois au pointillisme, Victor Gilsoul que passionna le style ample du paysage de la côte flamande et qui est très lumineux, lui aussi, mais dans une matière forte; il y a Edmond Verstraete qui cherche le style dans la facture de l'impressionnisme; il y a Mathieu, Bernier, il y a les marinistes Hens, Baeseleer, Marcette; il y a des jeunes comme Thonet, Michaux, Roidot. Il y a de Saedeleer qui retrouve le faire minutieux, pieux des primitifs, et d'autres comme Dehoy ou Paereels qui cherchent une expression nouvelle, spontanée, dans une facture rapide, celle du néo-impressionnisme, dans une couleur aux éclats ardents.

Il y eut chez nous, il y a une vingtaine d'années, un groupe d'idéalistes intransigeants, conduits par Jean Delville. Il s'est rapidement désagrégé. La race s'est toujours trop enivrée de regarder pour que l'art soit ici purement d'imagination. Burne Jones a eu quelques disciples comme le savant dessinateur Fernand Khnopff, comme Gustave-Max Stevens bientôt revenu, d'ailleurs, à une vision plus objective. Et nos décorateurs: Emile Fabry, qui a, dans ses compositions sereines, des accents de force rubénienne, Levêque, Ciamberlani, Motte, Montald, Langaskens, Vermeersch, et même Delville, donnent à leurs rêves des formes et le cadre de la réalité. Xavier Mellery dont les peintures et les dessins frissonnent d'une vie occulte dans une atmosphère de

prière, et dont certaines figures ont la noblesse rythmée des dieux, est, dans l'exécution, un réaliste minutieux. Idéaliste et réaliste à la fois, lui aussi, Léon Frédéric, le maître du *Ruisseau*, des *Âges du Paysan*, de la *Trinité*, de tant d'autres grandes œuvres, qui accentue, grandit, héroïse les plus humbles vérités, peint la figure humaine avec la même ferveur religieuse et la même précision de bon ouvrier que le paysage dans lequel il la fait vivre. Réaliste et idéaliste, Eugène Laermans qui peint les paysans avec l'accent caricatural de Breughel, mais les enveloppe d'une atmosphère farouche, tragique et pare leurs pauvres hardes et les murs de leurs chaumières des mêmes splendeurs de couleur que les arbres et le ciel; et Alfred Delaunois, qui évoque les églises, les vieux béguinages, les monastères, l'émoi religieux de ces lieux et le recueillement mystérieux des vieilles demeures, mais étudie et fixe la matière des vieilles pierres, des vieux bois et le resplendissement des vitraux avec une sorte de passion nostalgique; et Jakob Smits qui fait surgir dans l'angoisse du clair-obscur, des figures rudes, à la pensée hermétique; et tant d'autres, comme Artôt, comme Vaes, comme Lambert, comme Gailliard, comme James Ensor lui-même, dont les pages de couleur violente ont comme une arrière-pensée mystérieuse et troublante, rôdant dans l'atmosphère colorée, Ensor, le chef de file des novateurs, auteur d'œuvres fantasques, exécutées en clameur, mais aussi de tableaux pensifs où l'homme vit environné d'émois inexprimés.

Nous avons des peintres de figure qui travaillent dans la facture traditionnelle, qui par les formes du langage diffèrent peu de nos grands artistes de la Renaissance, tels Jean Gouweloos, Henri Thomas, Van Zevenberghen, Bastien, Van Haelen, Pinot, Smeers, Wagemans, Van Holder, Swyncop, Buisseret, Herman Courtens, Baes, Oleffe, Anto Carte; mais chacun exprime en ce langage, d'ailleurs modifié dans ses nuances, une sensibilité particulière. Des

peintres d'intérieurs et de natures mortes, Alfred Verhaeren et René Janssens s'apparentent à ceux-ci. Nous en avons d'autres qui retournent à l'ingénuité des primitifs, comme Van de Woestyne, dessinateur savant, comme Servaes ou comme Spillaert; nous en avons aussi dont les recherches aboutissent à toutes les formes de l'impressionnisme : Morren qui accorde le luminisme ardent au souci de la forme; Vanden Eeckhoudt, portraitiste savant et admirateur ébloui de la nature méridionale, Navez qu'il ne faut pas confondre avec un homonyme du passé; nous avons eu Lemmen, coloriste somptueux, Rik Wouters qui savait, en des réalisations en apparence sommaires, évoquer des précisions; et nous avons enfin tout un groupe de jeunes : Schirren, Paereels et Dehoy, déjà cités, Médard Verburg, Frison, De Cate, Sterckmans, Brusselmans, d'autres encore qui veulent préparer demain en rompant avec toutes les traditions.

Demain ? Que sera demain ? Personne ne le sait. Il faudra sans doute que passe quelque temps avant que ne s'annonce la nouveauté vigoureuse et décisive que tout le monde attend après le bouleversement que nous venons de vivre, que nous vivons encore. Rappelons-nous que le romantisme ne s'annonça en France, avec Delacroix, qu'au salon de 1822, longtemps après la tourmente. Il faut attendre; on peut attendre avec confiance dans un pays qui donne toujours de beaux peintres en grand nombre, qui en a beaucoup encore aujourd'hui. La confiance se justifie par ceci : dans tout ce que l'on produit, dans ce qui innove comme dans ce qui se réclame de la tradition, se rencontre toujours cet accord du réalisme et de l'idéalisme qui fit la grandeur de l'école; et la plupart de nos peintres se gardent de la spécialisation, veulent, comme ceux du passé être des peintres intégralement, tout maîtriser, être à la fois des peintres de la figure, du paysage, de la nature morte, et même évoquer dans la même œuvre tous les éléments de la beauté, êtreindre

toute la vie, la voir également vibrante en toutes choses. En cela notre art du passé, qui anima la nature, semble avoir deviné la pensée moderne à la iraduction de laquelle nos artistes d'à présent et de demain sont aussi admirablement préparés.

GUSTAVE VANZYPE.

La Belgique musicale

De tous temps, la musique a joué un rôle prépondérant dans les préoccupations des Belges; sur leur territoire s'est formée et développée la langue musicale qui nous paraît aujourd'hui la seule capable d'exprimer sous la forme sonore les sentiments et les émotions. Au XIV^e siècle, au moment où une guerre épuisante mettait aux prises l'Angleterre et la France et semblait suspendre le développement de l'Europe, la Flandre laborieuse, bouillonnante de vie, voyait se constituer les premières corporations d'artistes, peintres, sculpteurs et musiciens; les frères Van Eyck inventaient la peinture à l'huile et Dufay et Binchois créaient l'harmonie et la polyphonie vocale. Ils étaient Belges tous deux, de même que Ockeghem, Josquin de Prés, Willaert et Jannequin, qui perfectionnèrent la langue ainsi trouvée en lui fournissant progressivement l'expression, l'accompagnement instrumental, la vigueur du style descriptif, la grâce du madrigal ou la perfection de la mélodie soutenue; on a pu dire que l'école contrapuntique flamande forme le point initial d'où est partie la musique moderne.

Au XVI^e siècle, le belge Roland de Lassus exerce sur la musique européenne, une influence si considérable qu'on a écrit sous son portrait ces vers significatifs :

Hic ille Orlando Lassus qui recreat orbem !

Pendant les deux siècles suivants, siècles de domination étrangère et d'instabilité politique, pendant lesquels, comme l'a dit le critique bruxellois, M. Kufferath, notre peuple ne pouvait ni ne voulait chanter, la série des grands musiciens belges est interrompue; elle ne sera renouée qu'à la fin du XVIII^e siècle, dans la principauté de Liège, qui échappa à l'oppression du dehors; la Wallonie vit naître à cette époque Hamal, Gossec et le célèbre Grétry.

En 1830, la Belgique reconquiert son indépendance; son âme musicale se réveille dans la liberté; elle retourne aux chants du passé et s'essaie à la production originale.

De même que dans les pays de langue anglaise, la chanson populaire a gardé en Belgique une tradition vivace et caractéristique; l'âme de nos provinces s'y exprime tour à tour avec naïveté, esprit, gaieté et mélancolie. La différence des langues, accusant la différence des races, distingue les chansons flamandes des chansons wallonnes. Les premières se rapprochent plus de la musicalité, du sens lyrique germanique; les autres de la sensibilité, de la vivacité ou de l'ironie françaises. Mais aucune de ces chansons n'est subordonnée aux lieder ou aux mélodies étrangères : elles restent tout à fait personnelles.

* * *

L'étranger qui voudrait pénétrer l'âme musicale belge faciliterait grandement son effort en délaissant les villes et circulant dans les campagnes, le soir ou le dimanche. Il entendrait en Flandre, les vieilles paysannes chanter leur complainte sentimentale, ou les jeunes gens marteler en sautant la ronde qui fait claquer les sabots; il écouterait, en Wallonie, les chansons satiriques ou les danses et les marches chantées, ces « crâignons » qui déroulent dans les villages, lors des fêtes annuelles, la farandole aux mains unies; il connaîtrait dans toute la Belgique les admirables Noëls, les tendres chansons d'amour qui sont les plus émouvantes expressions de la piété, de l'ingénuité, du cœur de ce peuple très divers dans son originalité. Dans le passé, les compositeurs prenaient fréquemment comme thème de leur développement les mélodies chantées par le peuple, ou des motifs liturgiques. Après la Renaissance, peu à peu, ils se risquèrent aux inventions qu'ils tiraient de leur propre fonds; mais le folklore musical leur a toujours fourni une abondante source d'inspiration.

* * *

Les compositeurs belges peuvent se grouper en plusieurs catégories : les Flamands, les Wallons, et ceux qui, n'appartenant pas spécialement à l'une ni à l'autre race, participent des deux.

Le plus connu des Flamands est Peter Benoit, né en 1834; il exprima avec force et éloquence l'âme des Flandres; il aimait les couleurs rubéniennes, les oratorios exubérants où de grands orchestres et des chœurs innombrables s'unissent en fresques puissantes. Il a su aussi, dans les mélodies de sentiment naturel, chanter la poésie pensive des rivages du fleuve Escaut. Son œuvre abondante (cantates sur l'Escaut, sur la guerre, sur Rubens, etc.) est d'un vrai créateur, dont les larges élans font oublier les négligences.

Il eut de nombreux disciples, parmi lesquels Tinel, auteur d'oratorios religieux, Jan Blockx, qui écrivit pour le théâtre, Huberti, Mathieu, Gilson, etc. Ses élèves ont poussé plus loin que lui le soin de l'écriture; leur orchestre est souvent remarquable d'équilibre, de franchise ou de richesse. Mais aucun d'eux n'a pu égaler sa flamme.

Parmi les musiciens de tendances flamandes qui sont aujourd'hui en pleine faculté productive, on peut citer Ryelandt qui se distingue par l'élégance et la clarté de l'inspiration; Léon Dubois, formé à l'école wagnérienne; Lunssens, Desutter, et *last but not least*, Auguste De Boeck, le mieux doué du groupe. Sa musique symphonique et lyrique, écrite avec science et vigueur, est pleine de mouvement et de santé.

A l'école flamande, colorée, sentimentale, assez simpliste, s'oppose l'école wallonne, sensible, intellectuelle, analytique. Guillaume Lekeu est le plus grand artiste qu'elle ait produit. Né à Verviers, en 1870, il mourut en France en 1894; malgré cette vie si courte, il a laissé des chefs-d'œuvre de musique de chambre et d'orchestre,

remplissant d'admiration et d'amers regrets tous ceux qui ont le culte de la musique.

Lekeu eût été l'un des plus grands génies de tous les pays. La noblesse de sa pensée, la puissance pénétrante de son expression passionnée, l'abondance parfois tumultueuse de ses inspirations éclatent déjà dans ces pages de jeunesse; la Belgique musicale d'aujourd'hui évoque son souvenir avec une piété fervente. Les autres musiciens de la terre wallonne qu'il convient de citer sont presque contemporains de Lekeu. Erasme Raway, mort pendant la guerre; Théo Ysaye, charmant compositeur, nerveux et intelligent, mort aussi, tristement, en 1917; Sylvain Dupuis, directeur du célèbre Conservatoire de Liège; Albert Dupuis, de Verviers; Vreuls, symphoniste excellent et robuste, formé à la meilleure école française; Léon Jongen, écrivain hardi, et par dessus tous, Joseph Jongen, qui vécut en Angleterre pendant ces cinq dernières années, et que beaucoup de Belges reconnaissent comme le meilleur de nos compositeurs vivants. Joseph Jongen, né à Liège, est un vrai fils de la terre wallonne; ses sonates, trios et quatuors, ses œuvres symphoniques qui unissent la science la plus étendue à la fraîcheur, la facilité, la poésie de l'inspiration sont l'expression raffinée et pourtant réelle de cette âme liégeoise, souriante et sensible, qui peut, comme le début de la grande guerre l'a prouvé, s'élever jusqu'aux plus nobles élans.

* * *

Certainement, le lecteur de ces lignes trop brèves s'étonnera de n'y avoir pas encore vu le nom de César Franck. Ce n'est pas que la Belgique ne réclame, avec fierté, la paternité de ce radieux génie; mais on ne saurait le classer justement dans une catégorie. Il est certainement plus wallon que flamand; mais est-il même vraiment wallon? César Franck est humain. Sa formation héréditaire réunit en lui le génie des deux races qui avoisinent la Belgique; mais son œuvre est si haute

que, comme celle de Beethoven, elle dépasse les cadres ethniques. Franck est liégeois, et Liège s'en glorifie. Mais sa filiation est universelle.

D'ailleurs, parmi les musiciens belges modernes, la distinction entre Flamands et Wallons n'est pas toujours aisée. Celle que nous avons tenté d'établir pourrait être contestée en partie. Au XIX^e siècle, il y eut en Belgique des musiciens comme Gevaert et Grisar, d'origine flamande, qui écrivirent comme des Français, ou Vieuxtemps, d'origine wallonne, qui écrivit comme les romantiques allemands. Aujourd'hui, peut-on affirmer que des auteurs comme de Maleingrau, Delcroix, Rasse, Sarly, Scharrès, sont de race et d'esprit spécialement wallons ou flamands ? Non. Nous les sentons de chez nous, mais non d'une province déterminée; ce sont des musiciens de Belgique.

* * *

Dans aucun pays, l'organisation de l'enseignement musical n'est plus parfaite. Dans cette nation proportionnellement si petite, il existe quatre conservatoires royaux, subsidiés par l'Etat, les provinces et les communes, dont la population scolaire dépasse cinq mille jeunes gens des deux sexes; il existe en outre plus de 75 écoles de musique, dont certaines ont l'importance des conservatoires, et qui enseignent 15 à 16,000 jeunes gens des deux sexes. Dans les villes, l'enseignement du solfège et du chant choral est introduit dans toutes les écoles. Cette culture, qui augmente chaque année, a produit de tout temps un nombre relativement considérable de virtuoses, dont beaucoup sont connus du monde entier.

La pratique du violon a toujours procuré aux Belges une gloire spéciale. On sait à quelle notoriété étaient parvenus, au siècle dernier, de Beriot, Léonard, Vieuxtemps. Nul n'ignore aujourd'hui le nom et l'admirable talent d'Eugène Ysaye. Des violonistes comme Marsick et Remi enseignent au Conservatoire de Paris; le Conservatoire de Bruxelles possède comme professeurs des

artistes de premier rang, tels Thomson, Chaumont et Crickboom. L'Europe a autrefois applaudi les violoncellistes Servais et Jacobs; elle apprécie aujourd'hui Gérardy, Pitsch et Gaillard. Et les pianistes De Greef et Bosquet ! Et tous les instrumentistes belges que recherchent les orchestres étrangers, les chanteurs belges qui peuplent les scènes lyriques d'Europe et d'Amérique et que personnifie le grand ténor Van Dyck ! L'énumération, si elle devait être complète, excéderait le cadre qu'il faut s'imposer.

*
* * *

Pourtant, que de choses restent à signaler pour compléter ce tableau de la Belgique musicale ! Les critiques et musicologues de chez nous, par leur travail, leur jugement objectif et libre, leur influence sur le mouvement musical, ne sauraient être négligés. Après Fétis et Gevaert, Maurice Kufferath, Henry Maubel, Octave Maus, Ernest Closson, Ch. Van der Borren sont lus par les amateurs, attentivement écoutés par les professionnels; dans la presse quotidienne, des écrivains comme Lucien Solvay, Georges Systemans signent des articles de réelle valeur. Enfin, les matinées de grande musique symphonique, les concerts de musique de chambre, les récitals individuels, à côté de la féconde activité de nos théâtres lyriques, constituent un ensemble extraordinaire qui orne et entoure d'harmonie et de mélodies toute la vie de la nation.

En résumé, la Belgique, petite mais ardente, se montre dans l'art musical originale et riche d'espérances. Son terroir plein de chansons, son passé plein d'expérience réservent à son art des sources vigoureuses. Sa pensée est en relation étroite avec les peuples qui l'entourent. Déjà avant la guerre, elle se dirigeait volontiers vers l'école française et se détournait de l'Allemagne. Celle-ci d'ailleurs s'était tellement abreuvée de musiques de tous genres, qu'elle doit cuver maintenant l'ivresse démesurée dans laquelle se sont noyés son goût et ses écoles. La

rayonnante école française que le Belge César Franck a contribué à créer reste pour nos musiciens la meilleure éducatrice.

Mais les écoles du dehors ne fournissent aux Belges que des formes d'expression; leurs pensées sont originales; ils défendent instinctivement leur personnalité. Les jeunes compositeurs européens d'aujourd'hui paraissent profondément imprégnés de debussysme. En Angleterre, en Espagne, en Italie, on écrit dans le style de *Pelléas*, de *l'Après-midi d'un Faune* et des *Préludes*. A Paris, Strawinsky obsède les cubistes. En Belgique, le tempérament national résiste à ces influences lorsqu'elles pourraient le travestir. C'est ainsi que ce peuple, qui représente une fois et demi la population de Londres, reste personnel, divers, ardent à produire et à s'affirmer. Il se développe en art, en musique, comme en industrie et en commerce, et après avoir étonné le monde par son âpreté tenace à reprendre sa légitime place, il veut aussi conquérir sa sympathie et encourager son propre effort en chantant fièrement son âme courageuse.

HENRY LESBROUSSART.

La Dentelle

C'est un curieux spectacle que celui de certains villages flamands par un beau jour d'été. Les hommes sont aux champs, et cependant, le long des routes que bordent les grands peupliers, dans les cours de fermes, sous les ombrages des vergers, devant les petites maisons qu'enclosent des jardins minuscules et presque sur le seuil de ces humbles chapelles qui disent au passant l'esprit de foi d'une race simple et forte, il règne une activité d'abeilles en travail. Des centaines de femmes sont là, assises par petits groupes, penchées sur de larges carreaux d'étoffe et agitant avec une ardeur singulière des fuseaux de bois noirci. Sous leurs doigts, on voit apparaître le tissu diaphane qui deviendra bientôt l'ornement, délicat entre tous, de la Beauté heureuse. Vieilles et jeunes, mères et filles, toutes font de la dentelle. Le soleil met de l'or dans les feuillages et fait éclater la blancheur des maisons basses à volets verts; il illumine les toits rouges et s'épanouit gaiement sur les chaumes moussus; de ses chauds rayons, il caresse les joues roses et animées des petites dentellières et donne un peu de sa gloire aux faces amaigries et pâles des vieilles femmes; il se joue entre les doigts agiles, sur la toile bleue des carreaux et sur la blancheur des dentelles; il fait briller les épingles de cuivre qui soutiennent la trame impalpable. Et dans cette fête des yeux, le bruit des fuseaux qui, par milliers, s'entre-choquent, est comme une musique très douce et monotone, un bruissement continu, une sorte d'accompagnement mat et discret aux rires perlés des jeunes, aux caquetages des vieilles.

Infatigables et adroites, ces femmes se transmettent

de génération en génération, un métier qu'elles ont pour ainsi dire dans le sang, et il n'est presque pas de villages, dans les Flandres, où l'on n'en trouve au moins quelques-unes qui perpétuent le souvenir d'une tradition glorieuse.

A les voir ainsi, artistes inconscientes et laborieuses, supportant sans se plaindre une vie rude et simple d'où est exclu presque toujours le bien-être, rompues au métier dès l'âge le plus tendre jusqu'à l'extrême vieillesse, on comprend que la tradition qui les attache à la dentelle est une de ces traditions très anciennes qui font partie de l'histoire d'une race, on se rend compte qu'il y a plusieurs siècles, les choses ne devaient pas se passer autrement dans les campagnes flamandes et qu'en des temps reculés, d'autres femmes, les aïeules de celles-ci, produisaient avec la même vaillance des tissus analogues à ceux qui se font de nos jours. Et l'on se reporte à ces époques brillantes où le luxe des dentelles atteignait de telles proportions, chez les hommes comme chez les femmes, que les rois édictaient contre leur usage des ordonnances multiples... et, d'ailleurs, inefficaces, vu qu'ils étaient les premiers à suivre le mauvais exemple. On s'efforce de remonter encore plus haut et jusqu'aux origines de cette industrie qui a conservé parmi nos femmes du peuple ce type si intéressant : l'ouvrière d'art.

* * *

Les origines de la dentelle belge paraissent destinées à demeurer obscures. Il est probable que le point à l'aiguille nous vint de Venise, patrie du beau linge et des riches broderies. Dès le début du xvi^e siècle, le *punto in aere* était célèbre dans la cité des Lagunes, d'où son usage se répandit dans l'Europe entière. Cependant, en 1593, le Vénitien Cesare Vecellio, auteur d'un livre de patrons de dentelles à l'aiguille, qualifie lui-même certains de ses plus beaux modèles de *punto fiamingo*. On est donc fondé à croire

qu'à cette époque déjà les points à l'aiguille flamands et, surtout, brabançons jouissaient de la réputation de splendeur qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours.

La dentelle aux fuseaux, émule du point à l'aiguille et plus communément répandue en Belgique, se fait en croisant et en tressant des fils enroulés d'un bout sur des fuseaux de bois et fixés à l'autre bout sur un coussin par des épingles. Bruges et Venise invoquent toutes deux de gracieuses légendes pour s'attribuer la paternité de cet art charmant; elles appuient leurs revendications sur quelques documents plus authentiques, tels que des peintures où figurent des personnages portant de la dentelle, mais si rares, si fragiles sont ces moyens de preuve qu'on n'en peut faire grand état. Le document le plus ancien que l'on possède est un tableau que le musée du Louvre conserve parmi ses chefs-d'œuvre : c'est un panneau peint par Hans Memlinc, avant 1489, pour le Brugeois Jean Floreins et représentant la Vierge Marie et, autour d'elle, des donateurs : l'un de ceux-ci, placé à la droite de la Vierge, porte un manteau garni d'un passement parfaitement caractérisé. Si le port et la fabrication des dentelles n'étaient pas encore d'un usage courant en Flandre à la fin du XV^e siècle, la présence de cet ornement sur le vêtement d'un riche habitant de Bruges permet cependant de croire que l'industrie de la dentelle existait en Flandre dès cette époque et avait son centre à Bruges, ville principale de la Flandre et, à ce moment, résidence de la plus fastueuse des cours d'Europe, celle de Bourgogne.

Quoi qu'il en soit, nous savons aujourd'hui qu'à la fin du XV^e siècle, l'art de la dentelle faisait partie de l'éducation des femmes dans les Pays-Bas et que Charles-Quint, peu après son avènement, ordonna qu'il serait enseigné dans les écoles et les couvents. Il se transporta rapidement dans toute l'étendue de la Flandre, dans le Hainaut, le Brabant, à Malines, à Anvers, mais c'étaient

surtout les ouvrières flamandes, plus adroites, plus industrielles, plus laborieuses aussi, qui excellaient dans l'industrie nouvelle. La matière première, on la trouvait sur place : c'était presque toujours le lin le plus fin, si apprécié de nos jours encore, de l'autre côté de la Manche. Les dessins, qui rappelaient d'abord les réseaux géométriques et les décorations opulentes en honneur à Venise, se séparèrent assez vite des types italiens pour adopter un genre plus léger, plus souple, et firent à la flore locale de judicieux emprunts. Ces perfectionnements donnèrent à la Flandre la juste réputation d'être le centre principal du travail aux fuseaux. Dès le milieu du XVI^e siècle, les dentelles belges gagnaient tous les pays étrangers. Les points flamands et brabançons faisaient fureur en Espagne, à Gênes, à Milan, à la Cour de France, en Angleterre : Henry VIII, en 1546, fit présent à « sa bien chère femme » Catherine Parr de mouchoirs frangés d' « ouvrages de Flandre » ; même sous la République, les puritains continuèrent à en porter.

La dentelle avait été fabriquée au début, presque exclusivement par les couvents et les grandes dames. Sous l'empire de la mode, elle se transforme en industrie populaire. En 1660, Colbert, d'accord avec Louis XIV, fonda la manufacture royale de dentelles : il fait venir en France 30 ouvrières vénitiennes et 200 flamandes. C'est sous le règne du Grand Roi qu'apparaissent ou se développent nos points les plus fameux. Le point de Bruxelles, qui se fait à l'aiguille, et la dentelle de Binche, la reine des dentelles aux fuseaux, rivalisent de finesse et de grâce ; Ypres débute, en 1665, dans la fabrication de la Valenciennes. Les différents points de Flandre, particulièrement les guipures aux fuseaux, se caractérisent par l'originalité et l'ampleur de leurs rinceaux. La Malines naît vers ce même moment et devient une des plus riches dentelles qui aient jamais vu le jour en Belgique ; le point d'Angleterre, où le travail aux fuseaux se

mélange à celui de l'aiguille, fait son apparition en 1662 et contribue singulièrement à accroître chez nos voisins d'outre-Manche, la réputation des ouvrières flamandes.

Au XVI^e et au XVII^e siècle, le fond ordinaire des dentelles belges était presque toujours varié et compact. Sauf à Bruges, fidèle aux majestueux rinceaux vénitiens, il se composait de petits pois (fond de neige), de barrettes, de croix et de diverses sortes de semis; sur ce fond irrégulier se détachaient en mat les fleurs et les larges rinceaux, et ces dentelles étaient lourdes et riches, en dépit de leur souplesse. Elles se faisaient également à Malines, à Binche, à Ypres, à Bruxelles, à Valenciennes, à Lille, à Gand et dans toute la Flandre. Pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, des changements s'introduisent dans la confection des dentelles. Chaque centre y apporte quelques modifications, et ces variétés — rameaux sortis d'un souche commune — s'accroissent et se localisent de plus en plus. A Bruxelles, la dentelle se fait par morceaux séparés, que rattachent entre eux des mailles et des jours très riches, exécutés tantôt aux fuseaux, tantôt à l'aiguille. Bruges produit des guipures de toute beauté, dont les fleurs sont reliées entre elles par des barrettes ornées de picots.

Le XVIII^e siècle amène une transformation radicale dans la mode des dentelles : le réseau se substitue à la guipure et aux fonds irréguliers, et la dentelle prend un aspect vaporeux, léger, en parfait accord avec la frivolité de l'époque. Chaque région produit une variété de réseau. A Bruxelles, il est fait à l'aiguille et reçoit des applications de fleurs exécutées à part, d'où l'origine de la dentelle moderne si justement réputée : l'« application de Bruxelles ». La « Malines » devient, par un réseau à mailles hexagones, la plus souple des dentelles aux fuseaux; ses fleurs sont entourées d'un mince cordonet, qui leur donne du relief. La « Valenciennes » se distingue par son réseau à mailles rondes ou carrées, et,

tandis que la maille carrée a ses principaux centres à Valenciennes, à Gand et à Ypres, Bruges et Courtrai s'adonnent à la fabrication de la maille ronde. Seuls, les produits de Binche gardent tous les caractères de la primitive dentelle flamande, ses réseaux souples et majestueux, ses merveilleux fonds de neige, d'une finesse inimitable.

La Révolution de 1789 porta un coup mortel à l'industrie dentellière. Celle-ci suivit une période descendante jusque vers 1840. Certains des points les plus fins tombèrent dans une décadence presque complète, tels la Malines et le Binche. Chassée par la grande industrie, la dentelle se retira des villes témoins de son antique splendeur, pour se localiser presque complètement dans les campagnes. La concurrence des dentelles mécaniques, l'infériorité de l'apprentissage, la médiocrité des salaires exercèrent, de leur côté, une influence néfaste. A un moment donné, les vieilles femmes furent presque seules à faire de la dentelle. Mais de l'excès du mal naquit le bien. Une effroyable crise de paupérisme s'abattit sur les Flandres et la misère y fut à son comble. C'est alors que, sous l'influence d'humbles curés de paroisses et de quelques personnes charitables, l'industrie dentellière prit soudain un nouvel essor. Dans les couvents on se mit à enseigner la dentelle aux enfants et bientôt il n'y eut presque pas de couvent, dans les Flandres, qui n'eût son école dentellière, que fréquentaient presque toutes les petites filles de la localité. Les religieuses conservèrent ainsi la tradition du plus délicat des arts féminins; en maint endroit, elles introduisirent la richesse et le bien-être, et si aujourd'hui, en dépit des révolutions et des guerres, la Belgique occupe la première place dans le monde pour la confection des dentelles, c'est certainement, en bonne partie, à l'action de ces modestes et vaillantes femmes qu'on le doit.

Ce n'est pas seulement par cinq siècles d'un passé glorieux que la dentelle est une industrie essentiellement belge. Elle occupe, encore aujourd'hui, une place nullement méprisable parmi les industries de ce pays. Principal gagne-pain de près de 50,000 ouvrières, art merveilleux et qui n'a presque pas varié dans ses formes, la dentelle belge l'emporte sur toutes celles des pays étrangers par la beauté de la fabrication et la variété des produits et elle est demeurée pour la Belgique une source appréciable de profits et de gloire.

L'espace me fait défaut pour décrire les différents genres de dentelles confectionnés actuellement en Belgique. Nos ouvrières exécutent la plupart des points connus et la technique de ceux-ci n'a guère varié depuis un siècle. Les points à l'aiguille — point de Bruxelles, points de Venise et les riches points français d'Alençon et d'Argentan — se font en Brabant et dans la partie Est de la Flandre orientale. La Valenciennes et la Duchesse, héritière de l'ancienne guipure brugeoise, les plus répandues des dentelles aux fuseaux, sont de fabrication très courante dans les deux Flandres, où se concentre, d'ailleurs, pour les neuf dixièmes l'industrie dentellière; à Bruges on fait, en outre, le Binche et le point de Flandre (Valenciennes primitive). Turnhout s'adonne à la Malines et au point de Paris. A Grammont on fait le Chantilly noir et blanc; dans le nord de Gand, à Turnhout, en Limbourg, le point de Lille. Le sud de la Flandre orientale et le Brabant fabriquent l'application de Bruxelles et le point d'Angleterre. Le torchon et la guipure ordinaire se font presque partout.

Trois organes concourent à la fabrication des dentelles : l'ouvrière, l'entrepreneur commercial et l'intermédiaire.

Les centres purement agricoles constituent pour l'ouvrière dentellière le milieu normal. Les Flandres, région éminemment rurale et où la population est très agglo-

mérée, présentent, à cet égard, des conditions très favorables. La dentelle s'y fait à domicile et sa fabrication n'exige pas qu'il soit rien modifié à la maison occupée par l'ouvrière. Beaucoup travaillent toute la journée et ne font pas autre chose que de la dentelle : ce sont surtout les jeunes filles et aussi les vieilles femmes n'ayant pas charge de ménage. Pour les femmes mariées, la dentelle est un métier d'appoint qu'elles exercent en dehors de leurs occupations habituelles, pour augmenter un peu leurs ressources. Cependant, quelques femmes, surtout parmi les bonnes ouvrières, travaillent, après comme avant leur mariage, leurs 12 et 13 heures chaque jour et elles confient à leurs enfants, au vieux père, au mari impotent les soins matériels du ménage, dont elles sont parfois le gagne-pain principal. Dans certains villages, avant la guerre, les hommes ne pouvant se livrer l'hiver aux travaux des champs, faisaient également de la dentelle pendant quelques mois, chaque année.

On compte en Belgique environ 150 fabriques de dentelles, presque toutes installées dans les villes et le plus grand nombre à Bruxelles. C'est au fabricant qu'appartient le **choix du dessin**; à lui de décider de quelle manière le dessin sera exécuté en dentelle. On l'a vu, il a le choix entre de nombreuses variétés de dentelles. Il se sert du point à l'aiguille pour marquer le relief et l'accentuation des fleurs; il emploie la dentelle aux fuseaux pour rendre le fondu des contours; les clairs sont indiqués par les parties mates de la dentelle; les ombres par les ouvertures ménagées entre les clairs; les demi-tons par la gaze et les fonds divers. L'emploi judicieux de ces diverses valeurs a une importance considérable et leur détermination ne saurait être abandonnée à l'ouvrière, dont la fonction est, en général, plutôt mécanique. Cette fonction de l'interprétation des dessins a acquis une importance toute particulière depuis que l'invention du tulle à la machine a géné-

ralisé les grandes pièces de dentelle à dessins compliqués et que la fantaisie a fait intervenir plusieurs dentelles différentes dans une seule de ces pièces.

En général, le fabricant, résidant à l'écart de ses ouvrières, n'a pas de rapports directs avec elles. Il traite avec des intermédiaires, des courtiers habitant les centres dentelliers, et répartit l'ouvrage entre eux suivant leur spécialité et leurs aptitudes. Le courtier est le véritable employeur des ouvrières. Quant au fabricant, il ne les connaît pas, il ne contrôle ni la manière dont elles exécutent la dentelle, ni les salaires payés, ni l'apprentissage. Situation regrettable, sans doute, surtout au point de vue social, car le courtier, agissant dans un but de lucre immédiat et sans vues d'avenir, tend à abaisser jusqu'au strict minimum la rémunération de la main-d'œuvre, et d'autre part, il est trop porté à augmenter la production des articles communs, à ne rien faire pour encourager l'habileté professionnelle de ses ouvrières, bref à gêner la fabrication.

Mais la guerre, qui a amené le renchérissement de tout, a eu, du moins, ce bon côté d'augmenter dans des proportions notables le salaire des dentellières, et, d'autre part, il existe, à côté des courtiers, une autre catégorie d'intermédiaires qui exercent l'influence la plus heureuse sur la formation des dentellières et sur l'orientation de l'industrie : je veux parler des couvents de femmes.

Il existe en Belgique environ 160 écoles pour l'enseignement des dentelles. Plus des trois quarts de ces écoles sont dirigées par des couvents. Peu avant la guerre, leur nombre tendait à s'accroître. Leur supériorité dans le domaine pédagogique et les garanties de sécurité morale qu'elles présentent leur assurent la confiance des populations. Ce sont ces écoles qui ont perpétué jusqu'à nous la tradition de la belle dentelle. Comme intermédiaires entre fabricants et ouvrières, les couvents se montrent également à la hauteur de leur tâche. A la plupart

de ces écoles congréganistes est adjoint un atelier où travaillent les élèves-ouvrières qui ont franchi les premiers stades de l'apprentissage; de plus, en général, les couvents donnent de l'ouvrage à leurs anciennes élèves établies à domicile. Par là ils se rapprochent des courtiers, mais ce qui donne toute sa valeur à cet organisme, c'est son caractère de stabilité, c'est le principe même de l'institution. Ce que le couvent a en vue, ce n'est pas de gagner de l'argent, c'est de procurer un métier aux enfants qui lui sont confiés. Le couvent paie mieux; il travaille mieux. Aussi le fabricant lui adresse-t-il de préférence ses commandes les plus importantes.

* * *

La dentelle belge, après plusieurs crises dont la « grande guerre » ne paraît pas avoir été la plus redoutable, florit à nouveau. La technique s'est élevée à un point qui rend impossible toute concurrence des produits mécaniques similaires. Les dessins, enfin, se sont perfectionnés et se caractérisent, de plus en plus, par d'heureuses recherches de style.

Ce sont là symptômes rassurants pour la plus esthétique de nos industries nationales. Ils nous promettent le maintien d'une tradition glorieuse, intimement mêlée à l'histoire de notre race. Ils assurent aux Belles de ce monde la survivance d'une parure délicate entre toutes. Ils permettent aux déshéritées qui vivent de la dentelle d'espérer que leur art demeurera pour elles mieux qu'une parure : un bienfait social.

BARON VERHAEGEN.

La Verrerie

La verrerie est l'une des industries nationales de la Belgique.

Avant la guerre elle était une source de grande richesse; elle est devenue aujourd'hui un facteur essentiel dans la restauration du pays.

Il y a des siècles que la Belgique est renommée pour ses verreries, et à notre époque, celles-ci tiennent le premier rang dans notre commerce d'exportation vers tous les pays du monde. Car il n'en est aucun parmi ces pays qui ne soit plus ou moins tributaire de nos fabriques de verres à vitres, de glaces, de gobeleteries.

Il est difficile de dire à quelle époque la fabrication du verre fut introduite chez nous. On sait que l'origine du verre se perd dans la nuit des temps. Les Egyptiens en fabriquaient, comme en témoignent les peintures trouvées sur les hypogées de Beni-Hassan; contrairement à ce que dit Pline, les Phéniciens se sont bornés à répandre l'usage et la fabrication du verre dans les pays où ils fondaient des comptoirs commerciaux, et spécialement sur les côtes de la Grèce et de l'Italie.

C'est ainsi que l'industrie du verre s'implanta partout où les légions romaines portèrent leurs armes : en Espagne, en Gaule, etc.

Il semble certain que la fabrication du verre en Belgique date de la période romaine. Ni les incursions germaniques, ni l'invasion des Francs n'anéantirent cette industrie. Tous les genres se répandirent, petit à petit, comme en font foi les manuscrits des différentes époques, et quelques rares spécimens conservés précieusement dans les musées. Evidemment ce n'était encore que l'en-

fance de l'art; mais dès la fin du moyen âge de nombreuses verreries florissaient en France et en Belgique.

En 1448, Jean de Calabre, fils du roi René de France, avait accordé aux verriers de Normandie, de Champagne et de Lorraine, la *Charte des verriers* qui les exemptait de toutes charges, et leur laissait leur état de noblesse. Ce fut l'origine des fameux Gentilshommes-verriers qui visitaient leurs fours, l'épée au côté, « tous nobles de race, ou anoblis par leur art ».

Cependant, leur art, comme celui des verriers de nos provinces, ne consistait encore que dans la fabrication de « plats de verre », c'est-à-dire de verres à vitres; la verrerie d'art proprement dite n'allait pénétrer en France qu'avec Thesco Mutito, verrier bolonais qu'Henri II avait installé à Saint-Germain-en-Laye en 1550 « avec privilège de confectionner des ouvrages en verre de la même beauté et excellence que ceux qu'on achetait à Venise ».

Venise s'était, en effet, acquis dans l'art de la verrerie, une renommée si justifiée, que tous les pays y achetaient leur verre, exactement comme ils achètent le verre belge aujourd'hui.

Cependant, avant la date de 1550, déjà, on fabriquait, en Flandre, — où l'industrie du verre à vitre était établie depuis longtemps — des articles de luxe, comme le prouve un article de l'inventaire du Roi de France, Charles V, dressé en 1380: « Ung gobelet et une aiguière de voirre (verre) blant des Flandres, garny d'argent ».

En 1485, les vitres fabriquées dans les provinces belges rivalisaient avantageusement en Angleterre avec les vitres de Normandie et de Lorraine. La Reine Elisabeth appela en Angleterre, en 1523, Jean Quarré d'Anvers et d'autres verriers belges; car à cette période primitive du développement de l'industrie verrière, la réputation de nos fours à verres et de nos verriers éclipsait la renommée de ceux de Bohême et d'Angleterre.

Dès 1503, la fabrication des miroirs dans les Flandres

est importante. De nombreux documents prouvent l'existence de verreries, avant la fin du xv^e siècle, à Charleroi, à Jumet, à Lierre et dans d'autres endroits du pays.

* * *

En 1541, Charles-Quint accorde à un verrier italien Jean-Michel Cornachini, un privilège pour la fabrication des miroirs; à Anvers, d'autres Italiens survinrent qui obtinrent les mêmes droits et l'autorisation de faire des verres de cristal, « à la façon de Venise », à la condition de ne pas porter préjudice au comte de Lalaing, dont la fabrique produisait des « plats verres à faire miroirs ».

Le verrier Gridolfi s'associa avec un certain Bruyninck et bientôt les deux associés tinrent en main presque toute l'industrie et tout le commerce de la verrerie d'art dans le nord de la Belgique.

On peut voir au Musée du Vleeschhuis, à Anvers, des exemplaires fort curieux des verres fabriqués, à Anvers et dans les Flandres, par des verriers vénitiens du xvi^e siècle ou par leurs élèves flamands. Ces verres sont plus lourds, et moins délicats que les verres fabriqués à Venise à la même époque. Ils sont mieux appropriés aux usages du pays.

En plus des Italiens, d'autres verriers vinrent de Lorraine. En 1421, Anieul est établi à Namur et, graduellement, la fabrication du verre à vitre se répand dans toute la contrée. Presque toutes ces entreprises étaient dirigées par des Lorrains.

Quant au pays de *Charleroi*, qui est devenu le plus important centre verrier du monde, il produisit des bouteilles, des verres à vitres, dès l'introduction de cette industrie dans la région. Il serait trop long d'en suivre le développement depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Mentionnons toutefois que la famille Coluet, qui parvint à monopoliser presque complètement l'industrie du verre à vitre et de la glacerie, reçut en 1467, des mains de

Charles le Téméraire, ses premiers privilèges, lesquels lui furent confirmés douze ans plus tard, par Louis de Bourbon, prince évêque de Liège.

A la fin du xvii^e siècle, on fabriqua, dans la contrée des verres « à la façon de Venise et d'Altare » et pendant tout le xviii^e siècle, l'industrie verrière ne fit que croître en importance.

* * *

M. Vander Elst, secrétaire de l'Association des maîtres de verreries belges, a bien voulu fournir ces quelques chiffres qui marquent suffisamment la reprise de l'industrie du verre à vitre dans le pays et qui montrent les conditions actuelles de l'industrie du verre à vitre en Belgique, et la rapidité avec laquelle elle a repris sa vitalité.

Les verreries à vitres travaillant à la bouche occupent 10,000 ouvriers; elles en occupaient 12,000 en 1914, mais les ouvriers se partagent le travail de sorte qu'ils sont tous employés à tour de rôle. Dix-huit sociétés activent en ce moment 19 fours à bassins; il y en a encore 13 inactifs. Malgré cela, la production égale déjà les deux tiers de celle de 1914, c'est-à-dire qu'elle est de 35 millions de pieds français.

Le prix de revient de 1920 a sextuplé en comparaison de celui de 1914, car le prix des matières premières a triplé, quadruplé, et les salaires ont augmenté de plus de 150 p. c.

Le total de l'exportation représentait environ 95 p. c. de la production en 1914, comportant une valeur totale d'environ 400 millions de francs par an. Les exportations actuelles s'élèvent à environ 20 millions par mois, et représentent à peu près 75 p. c. de la production.

Le choix et l'abondance des matières premières, ajoutés à l'excellence de la main-d'œuvre, donnent une réelle supériorité au verre belge.

Le sulfate de soude arrive d'Angleterre, d'Allemagne, ou bien il est donné par le pays même. Quant au calcaire,

il provient de la vallée de la Sambre, où il est particulièrement blanc. Le sable le plus pur vient de la Campine quoique l'Entre-Sambre-et-Meuse et les carrières de sable de Ressaix, près de Binche, soient très appréciées.

* * *

Malgré tous les perfectionnements apportés à l'industrie du verre, le dernier mot du progrès industriel n'a pas été dit.

Sans entrer dans les détails techniques de la fabrication du verre, cet article serait incomplet s'il n'insistait sur l'immense progrès réalisé par l'introduction du machinisme et la substitution de la fabrication mécanique aux procédés manuels. Ce progrès est de la plus grande importance au point de vue social, car le soufflage à la bouche devrait être tombé en désuétude depuis longtemps. L'étirage en canons a atteint en Amérique son plus haut degré de perfectionnement. Mais j'ai pu admirer en Belgique l'application des nouveaux procédés inventés par M. Emile Fourcault et dont l'application pratique venait d'être faite quand la guerre éclata.

Le procédé Fourcault donne le verre étiré en feuilles; il dispense donc non seulement du soufflage à la bouche, mais aussi de toute la main-d'œuvre employée depuis le moment où le verre en fusion sort du four à bassin, jusqu'au moment où la feuille de verre va être débitée. C'est un progrès considérable, en ce moment où la main-d'œuvre atteint des prix fabuleux : quelques ouvriers suffisent pour faire marcher une usine de huit machines. De plus, il y a dans la qualité du verre certaines particularités qui doivent le rendre supérieur au verre soufflé à la bouche : égalité d'épaisseur, par conséquent égalité de résistance.

L'usine de Dampremy, avec ses huit machines en fonction, produit mensuellement 1,350,000 pieds français; cette fabrication sera portée sous peu à 3,350,000 pieds français.

Bientôt une seconde usine sera en construction en Belgique; une en France, une en Hollande, deux en Tchéco-Slovaquie, une en Italie. Le procédé mécanique qui est le plus grand progrès réalisé dans l'industrie du verre est destiné à faire disparaître l'ancien procédé beaucoup plus coûteux, moins productif et moins humain.

Quant aux *glaces* qui ont généralement de 4 à 10 millimètres d'épaisseur (les verres à vitres ne dépassant pas 4 millimètres) elles sont fabriquées dans 7 usines, dont 5 dans le Hainaut et 2 dans la province de Namur; la production annuelle est de 2 1/2 millions de mètres carrés dont les 9/10 sont exportés principalement en Angleterre, en Hollande, aux Etats-Unis. L'argenteure remplace souvent l'étamage pour les miroirs.

La fabrication des *bouteilles* occupe une seule usine à Jumet dans le Hainaut; elle produit annuellement 12 millions de bouteilles dont nous exportons 20 à 22 p. c., mais nous importons 15 1/2 millions de bouteilles étrangères.

* * *

J'en arrive au pays de *Liège*, dont les verreries ont donné, dès le début, à leurs productions, un cachet artistique « à la façon de Venise », cachet qui fit souvent prendre ces verres pour des productions vénitiennes authentiques.

Il est de toute évidence que ce sont des verriers italiens qui ont introduit l'art du verre dans la principauté de Liège.

Nicolas Francisci fut le premier, d'entre eux, à établir une usine dans la contrée, mais la famille de Bonhomme, grâce à sa fortune et à son initiative, réussit le mieux. Elle attira dans le pays beaucoup de verriers italiens qui travaillaient dans ses usines, car elle avait repris toutes les verreries d'Anvers, de Maestricht, de Bruxelles, de Bois-le-Duc et même de Verdun. Beaucoup de ces ouvriers

venaient d'Altare et apportaient, avec eux, la méthode des verriers si célèbres de Murano.

On peut juger de la beauté et de la perfection du travail de ces verres, par les collections conservées au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, au Musée d'archéologie de Liège, et au Musée du Val-Saint-Lambert.

Avant l'arrivée des Italiens à Liège, quelques verreries, purement industrielles, produisaient de la gobeletterie ordinaire. Elles étaient dues aux deux verriers, Jean et Nicolas Coluet, établis depuis longtemps dans le Brabant et dans le Hainaut.

Vers 1607, les verriers liégeois perfectionnèrent leur art par la gravure sur verre, et dès 1626, ils trouvèrent le moyen de fabriquer des émaux de toutes couleurs. Liège était donc devenu un centre important de fabrication d'art, grâce aux verriers italiens qui attachèrent toujours une grande importance à la beauté de leurs créations. Cette tradition s'est maintenue jusqu'à nos jours.

En 1661 se montèrent deux nouvelles branches de l'industrie du verre, branches que l'on n'avait pas introduites à Liège jusque-là : le verre à vitre et le miroir, puis ce furent les bouteilles plates à long goulot, destinées à l'exportation des eaux de Spa.

Vers l'année 1800, les événements politiques ayant ruiné l'industrie verrière au pays de Liège, il ne restait plus que la verrerie de Fragnée; cette industrie ressuscita cependant, vers 1825, pour devenir une des plus brillantes du monde.

* * *

Ce furent des verriers français qui ramenèrent la prospérité de cette industrie à Liège et dans les environs. Ayant dû se résoudre à fermer la Cristallerie de Vonèche (entre Dinant et Bouillon) qui se trouvait, par le Congrès de Vienne, séparée de la France (leur seul débouché, que leur fermaient encore des droits prohibitifs) le proprié-

taire alla exploiter en France une verrerie qu'il y possédait, tandis que ses collaborateurs allaient chercher une meilleure situation pour y continuer en Belgique leur fabrication.

Ils achetèrent l'ancienne abbaye des Rosières, au Val-Saint-Lambert, qui, admirablement située tout près de Liège, était déjà célèbre par ses verreries et se trouvait au bord de la Meuse, sur la grande voie Cologne-Paris, à proximité des charbonnages de Marihaye.

La société fut constituée en 1825 et ne cessa de progresser depuis. Elle est connue aujourd'hui dans le monde entier sous le nom de Société anonyme des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. C'est la plus importante fabrique belge de cristaux et gobeletteries.

Avant la guerre, les cristalleries occupaient 5,300 ouvriers. Elles avaient 15 fours en activité et une production de 250,000 pièces par jour, soit environ 700 caisses d'objets manufacturés par jour, dont 90 p. c. étaient exportés. La vente annuelle atteignait 13 millions de francs.

Or, cette production consiste : 1° en gobeletterie de *verre commun* ou « trois quarts blanc » fabriquée à la presse : verres à boire, carafes, garnitures de toilettes, isolateurs de pianos, verres pour lampes à pétrole, becs de gaz, ou lampes de mineurs;

2° en *verre blanc* : pièces soufflées avec ou sans moules, articles d'éclairage, flambeaux, candélabres, porte-couteaux, beurriers, sucriers, rince-bouche et autres objets de table ainsi que des objets en verre trempé, extraordinairement résistants;

3° en *demi-cristal* et en *cristal* : pièces de luxe, services de table, objets d'art, prismes, dalles en cristal pour éclairer les sous-sols et les galeries sombres, lentilles pour la marine, verres de laboratoire.

L'usine emploie une véritable armée de décorateurs qui peignent sur verre ou qui gravent à l'acide, au sable, ou à la roue, les objets que l'on ne fait pas passer

à la taillerie, dont les tours sont installés depuis 1880.

Les procédés artistiques Gallé et Daume ne sont pas inconnus aux Cristalleries du Val-Saint-Lambert; seulement, les artistes du Val, tout en s'inspirant de l'idée première des deux artistes-verriers français, s'en tiennent le plus possible à leur propre originalité et cherchent à donner à leurs conceptions un cachet national dont la personnalité les distingue nettement des cristaux d'art français.

Depuis l'armistice, la reprise d'activité est presque complète. Les usines du Val comptent, en ce moment, 4,800 ouvriers et 13 fours sur 15 sont actuellement en activité. Il est intéressant de noter le fait que le jour même de l'armistice, celui-ci ayant été déclaré à 11 heures du matin, le premier four était rallumé avant la tombée de la nuit.

Le pays de Liège possède encore deux usines, celle de Chênée, qui occupe 400 ouvriers, et celle de Vaux-sous-Chèvremont, qui en emploie 160.

Le cristal belge est renommé dans le monde entier pour sa pureté, sa clarté, sa blancheur, son éclat et son reflet qui sont dus à la qualité de la matière première, à l'habileté de la main-d'œuvre et au perfectionnement constant de l'outillage. Un grand nombre de pièces brutes en cristal sont exportées vers l'Amérique où elles sont taillées, polies et parfois gravées. Les cristaux noirs, unis ou veinés, sont également exportés en Amérique où cette nouveauté jouit à présent d'une vogue considérable.

UN CORRESPONDANT.

Les Banques

Le question de la restauration économique de la Belgique est l'une de celles qui retiennent l'attention sympathique de ses grands alliés, et, dans cet ordre d'idées, il semble que l'observateur étranger doive considérer tout d'abord un des facteurs primordiaux de cette reconstitution, c'est-à-dire l'état des finances publiques et privées, et, en premier lieu, la situation des banques. Dans quelle situation retrouve-t-on ces dernières après les quatre années de guerre qui ont pesé si durement sur la vie économique de la Belgique ? C'est ce que nous tâcherons d'établir dans la suite du présent article avec autant de franchise que de justice. Esquissons d'abord le rôle des banques au cours de l'occupation.

Pour bien comprendre leur résistance à la tourmente, il faut se rendre compte de ce que la plupart des grandes banques belges sont des institutions déjà anciennes. Sans avoir une origine aussi lointaine que certaines maisons d'Italie ou d'Angleterre, plusieurs d'entre elles furent néanmoins créées avant l'érection de la Belgique en Royaume indépendant (1830), telle la Société Générale de Belgique, constituée en 1822, la Banque d'Anvers, fondée la même année, la Banque Nagelmackers, dont la création remonte à 1747. Mentionnons encore la Banque de Flandre (1841), le Crédit Général Liégeois (1865), la Banque de Bruxelles (1877) et nombre d'autres établissements comptant un demi-siècle d'existence. On voit que pour un pays relativement jeune, la Belgique disposait d'établissements financiers ayant à la fois l'expérience, le jugement et la prudence que donne une longue pratique ban-

caire, et, comme corollaire, une puissance financière qui ne se rencontre pas communément dans d'autres pays de même importance et de même population.

Nous n'étonnerons personne en disant que les banques belges furent l'objet d'incessantes vexations de la part de l'ennemi.

Mais l'événement qui, au point de vue financier, domina tous les autres, fut le retrait à la Banque Nationale de son privilège d'émission des billets de banque. C'était là une mesure de représailles prise par l'autorité ennemie pour punir la Banque Nationale d'avoir transféré à l'étranger son encaisse métallique, ses billets et ses planches à billets. La suspension de l'émission des billets menaçait de provoquer dans le pays une catastrophe financière. C'est alors que la Société Générale de Belgique accepta, d'accord avec les représentants de la Banque Nationale et des autres banques, de créer un Département d'Emission. Mais, un contrat, intervenu entre la Société Générale et la Banque Nationale, stipulait que les opérations d'émission faites par la première seraient effectuées pour compte et au profit de la Banque Nationale de Belgique et que le Département d'Emission ferait retour avec toute son organisation à la Banque Nationale de Belgique dès la fin des hostilités. C'est ce qui se fit effectivement au lendemain de l'armistice et à l'heure actuelle le remplacement dans la circulation des billets de la Société Générale par ceux de la Banque Nationale est presque terminé.

Un autre aspect de la lutte des banques contre l'autorité ennemie fut l'enlèvement par la force des encaisses en marks de la Banque Nationale et de la Société Générale et leur transfert en Allemagne. Inutile de dire que ces encaisses ont, depuis l'armistice, refait le même voyage en sens contraire. Signalons aussi l'obligation qui fut imposée aux banques de souscrire chacune une quote-part des emprunts émis par les provinces belges en vue

du paiement des contributions de guerre imposées par l'Allemagne. On sait que ces impositions arbitraires atteignirent un total de 2 1/2 milliards de francs. Mentionnons encore, pour être complets, les nombreuses et très importantes amendes dont les Allemands frappèrent les banques sous les prétextes les plus divers.

Quelle a été l'influence de ces divers facteurs sur la situation des banques ? La victoire de nos armes, en forçant l'Allemagne à la réparation des dommages causés délibérément par elle, permet heureusement de répondre qu'il ne reste rien, ou pas grand'chose, dans le bilan des banques, qui rappelle les exactions dont elles furent victimes. Mais à côté de ces dommages directs, les banques n'ont-elles pas subi des pertes indirectes ? Incontestablement oui ; mais, en règle générale, ces pertes n'ont pas été beaucoup au delà du « manque à gagner » des années de guerre. La plus grande prudence est, en effet, la règle des principales banques belges. La plupart des découverts accordés jouissant de garanties sérieuses, il en est résulté que les banques ont éprouvé peu de déconvenues en dépit des bouleversements causés par la guerre dans la situation de leurs débiteurs. Il importe du reste de constater que la liquidation des dommages de guerre aux industriels au moyen de fonds avancés par l'Etat (en attendant la liquidation des indemnités dues par l'Allemagne) est déjà avancée. Chose remarquable, le nombre des faillites commerciales est resté peu élevé et il n'y a pas eu de krach retentissant. C'est ce qui explique que les banques n'ont été que peu atteintes par répercussion. La liquidation du portefeuille d'effets de commerce détenus par les banques peut être considérée comme entièrement terminée.

Il est enfin un « poste » de l'actif des banques belges qui demande une mention spéciale parce qu'il ne se rencontre pas en général, dans le bilan des banques britanniques ; nous voulons parler du portefeuille de titres. La plupart des banques importantes, à Bruxelles notamment,

possèdent un portefeuille d'actions et d'obligations de sociétés industrielles, coloniales, maritimes, de fonds d'Etat, etc., atteignant une valeur considérable. C'est ainsi qu'au bilan de 1918 de la Société Générale, figure un portefeuille-titres évalué à environ 340 millions de francs, mais valant en réalité beaucoup plus. Au dernier bilan de la Banque de Bruxelles, figure un portefeuille-titres de 137 millions; la Banque d'Outremer fait figurer le sien pour 66 millions de francs. La question peut se poser de savoir si les banques n'ont pas subi de dommages du chef de la dépréciation de ces titres par suite de la guerre. La réponse est négative et il importe à ce sujet de faire une courte mention de l'effervescence qui règne aux Bourses belges depuis plusieurs mois et à la faveur de laquelle la généralité des titres a subi une hausse très marquée. Ce phénomène est dû à plusieurs causes. D'abord l'abondance de capitaux liquide, venant tout naturellement chercher un emploi en Bourse, aboutit à la consolidation de la position des banques pendant la guerre par l'afflux des dépôts et la liquidation des découverts. Cet afflux était dû à la réalisation des titres et à la suspension de l'activité de l'industrie et du commerce international. Il n'y eut pour ainsi dire pas de sorties et la richesse du pays afflua dans les banques. La hausse des titres résulte également de la confiance robuste que les Belges ont dans le relèvement de leur industrie et dans la prospérité future de leur patrie; cette hausse résulte également, comme en Angleterre, du fait de l'augmentation du prix de revient de l'établissement d'installations industrielles concurrentes.

La conclusion de ce qui précède peut paraître paradoxale aux non-initiés, mais elle n'en repose pas moins sur des faits: la majorité des banques belges se trouve aujourd'hui dans une situation plus forte qu'avant la guerre; ce qui suit confirmera cette observation. Nous venons d'envisager la situation des banques belges au

lendemain de l'armistice. Considérons maintenant leur activité depuis cet événement et voyons comment elles se disposent à aider à la reconstitution industrielle du pays.

En ce qui concerne la Banque Nationale, son initiative s'est manifestée notamment par la création de la « Société Nationale de Crédit à l'Industrie » dont le rôle consistera à accorder au commerce et à l'industrie belges, des crédits à moyen et à long terme par l'escompte de papier commercial sujet à renouvellements réitérés. Le capital de cette nouvelle institution, soit 25 millions de francs, a été fourni au moyen des bénéfices de la Banque Nationale non distribués. Les deux établissements, bien qu'étroitement unis, auront néanmoins chacun leur existence autonome. La Société Nationale de Crédit à l'Industrie fonctionnera sous le contrôle du Gouvernement; celui-ci garantit l'intérêt sur les obligations qu'elle émettra jusqu'à un maximum de 250 millions de francs.

L'action des banques en faveur du commerce belge s'est manifestée au cours de l'année 1919 par d'abondantes ouvertures de crédit en vue de l'importation des marchandises, mais elle est évidemment limitée par les crédits que ces banques peuvent obtenir de leurs correspondants dans les pays où le change est nettement au désavantage de la Belgique.

L'intervention des banques en faveur des sociétés industrielles se manifeste encore par le concours qu'elles apportent à leurs émissions d'actions ou d'obligations nouvelles. A l'heure actuelle, toutes les grandes entreprises industrielles procèdent successivement à des augmentations de capital. Ce sont les banques qui non seulement se chargent de ces opérations, mais encore, dans la plupart des cas, en garantissent le succès. Une remarque qui s'impose ici, c'est que la collaboration des banques et des sociétés industrielles est beaucoup plus étroite en Belgique qu'en Angleterre. La plupart des grandes entreprises belges sont sous le patronage de l'un ou de l'autre

groupe financier de la capitale et il y a presque toujours des représentants des banques dans les conseils d'administration de ces sociétés.

Chose remarquable, les disponibilités des banques sont actuellement beaucoup plus élevées qu'à la veille de la guerre et cela s'explique aisément si l'on se rappelle que la circulation fiduciaire de la Belgique atteint actuellement 4,700 millions de francs contre 1,067 millions avant la guerre. L'accroissement de cette circulation est due en partie à la hausse des prix et des salaires qui ont à peu près triplés; et aussi au fait que les petits effets tirés soit par les commerçants en gros sur les détaillants, soit par les détaillants sur leurs clients, effets dont la circulation s'élève normalement à plusieurs centaines de millions, ne se trouvent plus en ce moment sur le marché étant donné les facilités fournies par les banques sous forme de crédits à découvert. Bien que l'habitude des comptes en banque soit moins généralisée en Belgique qu'en Grande-Bretagne, une proportion grandissante des capitaux circulants va se concentrer dans les banques et comme, d'autre part, les besoins du commerce et de l'industrie ont fortement diminué au cours de la guerre, et ne s'accroissent que graduellement, il en résulte que l'encaisse des banques est considérable. L'examen des bilans des banques au lendemain de l'armistice montre que les fonds disponibles atteignaient en moyenne, suivant les établissements, de 7 à 15 fois les chiffres d'avant-guerre.

Dans quelle mesure cette situation s'est-elle modifiée au cours de l'année 1919 ? Les bilans de cet exercice n'étant pas encore tous publiés il n'est pas possible de tableur sur des chiffres précis, mais chacun sait que les caisses des banques regorgent de disponibilités. La plupart des banques belges se sont préparées à jouer dignement leur rôle dans la restauration du pays en augmentant leur capital dans des proportions parfois considérables. A première vue, il paraît y avoir contradiction entre

l'importance des capitaux liquides dont les banques disposent et la décision qu'elles ont cru devoir prendre d'augmenter leur capital ? Voici comment l'une des grandes banques en cause justifie cette politique :

« Certes, nous avons des disponibilités considérables, « en grande partie même improductives : la prudence « commande, pendant la période anormale actuelle, qui « semble devoir se prolonger, même après la guerre, « d'avoir toujours ces fonds immédiatement à notre dis- « position, en vue de parer à toutes les éventualités. Ces « capitaux trouveront d'ailleurs leur emploi après la « guerre dans des opérations d'escompte ou de place- « ments à court terme facilement mobilisables.

« Mais si, à côté des nécessités de nos services ban- « caires nous voulons, comme notre situation nous le com- « mande, participer largement à l'œuvre de restauration « de la Belgique, il nous faudra des capitaux pouvant, « sans inconvénient, être immobilisés pour un long terme, « dans les entreprises à relever. Nous croyons, après mûr « examen, que seule une augmentation de capital social « nous en fournira le moyen ».

Ce mouvement d'expansion des banques belges sera mieux apprécié du lecteur par les quelques chiffres que voici : de 1914 jusqu'à l'heure actuelle, 25 banques ont procédé à des augmentations de capital, portant sur un total de 380 millions de francs ; citons, entre autres, l'augmentation de capital de la Société Générale de Belgique s'élevant à 98,969,000 francs et portant le fonds social de cette banque à 204,444,275 francs ; la Banque de Bruxelles a augmenté le sien de 63 millions de francs ; la Banque d'Outremer a porté le sien de 40 millions à 72 1/2 millions de francs ; le Crédit Général Liégeois de 30 millions à 60 millions, la Banque Italo-Belge de 25 millions à 50 millions de francs ; la Banque Belge pour l'Étranger de 30 millions à 50 millions de francs ; le Crédit Anversois de 35 millions à 60 millions de francs. Nous avons con-

sidéré 53 banques parmi les plus importantes du pays. Ces établissements disposaient, en 1914, d'un capital de 600 millions de francs; à l'heure actuelle, l'ensemble des capitaux de ces banques atteint 980 millions de francs.

Notre revue des banques belges ne serait pas complète si nous ne mentionnions ici celles d'entre elles qui exercent leur principale activité hors du pays; ces banques sont au nombre de trois et elles sont très bien connues dans la City où elles ont des agences; ce sont : la Banque Belge pour l'Etranger, la Banque Italo-Belge et la Banque du Congo Belge. Pour les exercices 1913-1914 à 1917-1918, la Banque Belge a réalisé un bénéfice net de 11,155,375 francs et pour l'exercice 1918-1919, un bénéfice net de 4,732,885 francs. Son capital était alors de 30 millions de francs. Il a été porté depuis lors à 50 millions de francs. Cette banque, qui exerçait avant la guerre son activité en Angleterre, en Chine et en Egypte, a maintenant des agences à Paris, Cologne, Bucarest et en Espagne. La Banque Italo-Belge a réalisé pendant les années 1913 à 1918 un profit net de 8,745,962 francs et pendant l'année 1918-19 de 3,797,788 francs. Ces résultats ont été obtenus avec un capital de 25 millions de francs, élevé depuis lors à 50 millions. La Banque Italo-Belge opère au Brésil, en Argentine, au Chili et en Uruguay. La Banque du Congo Belge couvre de ses agences tout le territoire de la colonie belge du Congo. Pendant les années sociales 1914-1915 à 1918-1919, elle a réalisé un bénéfice net de 2,515,867 fr., obtenu avec un capital de 5 millions de francs, porté récemment à 12 millions. Sous quelque aspect que l'on envisage la position des banques belges à l'aube de la paix, elle apparaît donc comme exceptionnellement saine. Fait digne de remarque, la guerre n'a provoqué aucune faillite d'établissement financier belge. Cette constatation, de même que les divers points envisagés au cours de cet article, fait bien augurer de l'avenir de ces institutions.

Disons un mot des banques étrangères et signalons

qu'en dehors des banques françaises établies depuis de longues années en Belgique (Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir d'Escompte, etc.) de nombreuses banques britanniques sont venues, depuis l'armistice, s'installer à Bruxelles et à Anvers, ou bien ont acquis des intérêts dans des banques belges; ce sont : la Lloyds Bank, la London County Westminster & Parr's Bank, la British Bank for Foreign Trade, la London & River Plate Bank et Barclays and Lazard's. Quelques banques américaines, la Guarantee Trust Company, la National City Bank et l'American Foreign Banking Corporation ont également ouvert des agences à Bruxelles.

La disparition de la « Deutsche Bank », de la « Disconto Gesellschaft » et de banques privées comme von Bary et von Mallingckrodt a ouvert de merveilleuses perspectives aux banques britanniques. La Belgique accueille avec sympathie ces banques qui multiplieront les liens commerciaux avec l'Empire britannique, faciliteront le transit par la Belgique des marchandises destinées à l'Europe centrale ou en provenant (autrefois, spécialités des banques allemandes en Belgique), et enrichiront notre marché financier pour les emprunts publics et les entreprises privées.

UN CORRESPONDANT FINANCIER.

L'Agriculture

Aux chiffres d'avant la guerre, la production agricole de la Belgique représentait une valeur de deux milliards de francs par an, soit plus que celle de toutes les autres industries réunies.

D'un territoire total de 2,945,000 hectares, 1,950,000 sont exploités par l'agriculture, 107,000 seulement sont incultes.

On a dit avec raison que la restauration économique de la Belgique est une question de production, mais c'est avant tout une question de production agricole, celle-ci étant la plus importante du pays et la base de toutes les autres. Si l'agriculture belge est prospère, la Belgique se relèvera à bref délai de ses ruines.

Si on perd parfois de vue le rôle considérable que l'agriculture joue en Belgique, c'est que l'extrême densité de la population entraîne des importations sérieuses de produits agricoles. La Belgique n'a par habitant à nourrir, que 25 ares de terrain cultivé, alors que pour la France ce chiffre s'élève à 100 ares, pour la Grande-Bretagne à 45 ares.

Il en résulte que pour ce qui concerne le blé; la Belgique se trouvait dans une situation à peu près analogue à celle de l'Angleterre, c'est-à-dire qu'elle devait importer les *trois quarts* de sa consommation. Mais pour toutes les autres denrées alimentaires, sa production était à peu près suffisante pour les besoins de sa population. Elle disposait notamment de 300,000 tonnes de viande, soit 40 kilos par tête et par an, et elle était en mesure d'exporter des quantités importantes de sucre, de pommes de terre, de chevaux, de fruits, de légumes, etc.

Cette situation s'est modifiée par suite de la guerre. Les dévastations dans la zone des hostilités, la réquisition des chevaux, du bétail, la déportation des ouvriers, le manque d'engrais, ont atteint l'agriculture. Pendant plusieurs années encore, la productivité du sol belge s'en ressentira.

Il peut paraître étrange que la Belgique ait pu suffire à ses besoins pour beaucoup de produits alimentaires alors que la Grande-Bretagne par exemple, qui dispose par habitant d'une étendue cultivée sensiblement supérieure, doit en importer une proportion bien plus grande. C'est au caractère extrêmement intensif de l'agriculture belge qu'il faut l'attribuer.

En effet, sur une population de 7,500,000 habitants, 1,200,000 personnes sont considérées comme travailleurs agricoles, soit un par 162 ares. A titre de comparaison, on peut signaler que dans certains pays voisins à grandes exploitations agricoles, on estime qu'il faut un ouvrier par 12 à 40 hectares, suivant la nature des exploitations. La quantité de main-d'œuvre utilisée par unité de surface est donc élevée et le travail peut être accompli avec précision et perfection. C'est d'autant plus évident que sur cent personnes occupées dans l'agriculture, 16 seulement sont des salariés, les 84 autres exploitent pour leur propre compte, ce qui augmente la durée du travail fourni et l'intensité de ce travail. Le mouvement en faveur de la limitation de la durée du travail a trouvé moins d'adeptes dans les milieux agricoles belges précisément parce que 84 pour cent des travailleurs représentent des patrons ou des membres de leur famille, pour lesquels une longue journée de travail assure un grand rendement et un bénéfice personnel plus grand.

Ce nombre élevé d'exploitants va de pair avec un morcellement extrême de la culture et c'est là une nouvelle caractéristique de l'agriculture belge. Les 1,950,000 hectares cultivés sont répartis entre 829,000 cultivateurs. Faisant

abstraction des 458,000 exploitations de moins d'un demi-hectare, où l'agriculture n'est pas toujours l'occupation unique, l'étendue moyenne des fermes belges est de *cing hectares environ*. De là l'extrême densité de la population rurale qui se manifeste par le réseau serré des chemins de fer à grande et à petite section, le nombre et l'importance des villages, la distribution de petites fermes à travers la campagne.

Outre la main-d'œuvre, l'emploi intensif des engrais devait augmenter la production agricole de la Belgique. Dans tous les pays, le fumier constitue la base de l'engraissement des terres. Or, la Belgique avec ses 317,000 chevaux, 1,879,000 bêtes à cornes, 1,494,000 porcs, pouvait employer par hectare une quantité de fumier qui n'était égalée nulle part. Avant la guerre, la moyenne des engrais de toute nature employés dans ce pays dépassait 275 kilos par hectare.

L'intensité de l'agriculture belge était telle que pour les principales cultures, comme le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, la production moyenne dépassait celle de tous les pays civilisés et ceci est mis davantage encore en évidence si l'on considère la valeur de la production.

Les prairies permanentes, qui couvrent en Grande-Bretagne 12,270,000 hectares, soit plus de 65 p. c. de l'étendue cultivée, n'occupent en Belgique que 517,000 hectares ou 26 p. c. Encore s'agit-il avant tout des terres fortes et basses le long des cours d'eau et des parcelles situées à proximité des bâtiments de ferme où l'élevage réclame une certaine étendue de pâture. D'autre part, les céréales qui ailleurs constituent la base à peu près exclusive des cultures, n'occupent en Belgique que 757,000 hectares sur 1,430,000 de terres labourées. Par contre, il y a 95,000 hectares de plantes industrielles : 252,000 de plantes racines; 128,000 de fourrages; 65,000 de vergers; 37,000 de culture maraîchère, toutes exploitations qui donnent à

l'hectare un rendement argent bien supérieur à celui du froment.

Le voyageur qui parcourt la Belgique est frappé de l'extrême diversité des régions traversées. A de faibles distances celles-ci se différencient par la nature du sol et du climat. Leurs cultures sont adaptées à ces conditions locales et il en est résulté une spécialisation qui, elle aussi, a été favorable à la production. La betterave sucrière, le lin, le tabac, la chicorée à café, les plantes horticoles, les fruits, les légumes, se sont surtout répandus dans des milieux que l'expérience a fait reconnaître comme leur étant particulièrement favorables.

Le Département de l'agriculture a poussé à cette spécialisation. Outre les deux universités agricoles — une troisième est en voie de création — il a établi de nombreuses écoles locales et des cours d'agriculture et d'horticulture adaptés aux exigences locales; ses nombreux fonctionnaires de province : agronomes, conseillers d'horticulture, conseillers de zootechnie, conseillères ménagères, dont la compétence s'étend à une circonscription très limitée, sont inévitablement amenés à se spécialiser dans les productions de leur région et celle-ci tend ainsi à donner de plus en plus d'importance aux spécialités qui y sont le mieux à leur place. L'effet en est encore une fois une production plus forte par unité de surface.

Si chaque région produit ainsi un excédent des produits qu'elle spécialise, elle devient dépendante, pour certains autres, de ses voisines, voire de l'étranger. Cela se présente tout particulièrement pour le froment.

On se rend aisément compte de l'impossibilité pour un pays quelconque de produire, avec 25 ares de culture par habitant, tout ce qu'il lui faut en fait de denrées alimentaires.

La Belgique doit trouver au moyen de ses 25 ares les ressources nécessaires pour acheter à l'étranger, non seulement un supplément de grain, mais encore de quoi payer

les matières premières indispensables à son industrie.

La population belge consommait avant la guerre environ 1,700,000 tonnes de froment dont 400,000 étaient produites dans le pays même. La production mondiale se ressent toujours des coups qui lui ont été portés par la guerre. On craint que le froment ne fasse défaut et en Belgique, on demande que les cultivateurs fassent un effort en vue d'une production plus grande de cette céréale. Il serait désirable en effet, s'il faut avant tout vivre, que notre pays pût suffire à ses besoins de pain.

Mais la productivité du sol étant atteinte, le rendement à l'hectare serait diminué : en le fixant à 2,000 kilos, il faudrait 850,000 hectares de froment en Belgique. Si l'on y ajoute les autres céréales, on atteint un total de 1 million 445,000 hectares, soit la totalité des terres labourées et labourables. C'est dire qu'il faudrait supprimer ou tout au moins réduire dans des proportions considérables, la culture des pommes de terre (denrée qui constitue avec le froment la base de l'alimentation et qui, elle, ne peut être trouvée à l'étranger), celle des betteraves sucrières, de la chicorée à café, du lin, du tabac et peut-être des plantes horticoles qui donnent toutes un rendement argent beaucoup plus élevé.

C'est ainsi qu'on pouvait évaluer le produit d'un hectare de pommes de terre au double de celui du froment. Il en était de même pour les betteraves sucrières.

Or, d'autres problèmes que celui de l'alimentation se posent. Le franc belge a perdu 60 p. c. de sa valeur. A côté de ses vivres, la Belgique a besoin de crédits qu'elle s'assurera en développant son exportation. Il a été établi qu'*aux cours actuels*, en augmentant la culture des betteraves sucrières de 25,000 hectares, soit 40 p. c. de l'étendue normale, la Belgique obtiendrait en une année un crédit de 340 millions de francs sur l'étranger !

C'est cette situation qui nécessite pour l'agriculture belge le maintien de son caractère spécial. Le remède à

la crise qui sévit dans le monde entier est la production; la Belgique, obligée de produire tout son blé, verrait la valeur de sa production agricole réduite de moitié, alors qu'elle doit être intensifiée pour compenser le déficit dû à l'industrie en partie désemparée par la guerre.

Car une trop grande extension de la culture des céréales entraînerait aussi pour la Belgique, une restriction des cultures fourragères, et partant du nombre d'animaux domestiques. Cela est possible temporairement, puisque le cheptel est réduit dans de fortes proportions.

Les Allemands ont enlevé 92,000 chevaux, 560,000 bêtes à cornes, 250,000 pores, 35,000 moutons et chèvres et 1,690,000 volailles. Ces chiffres doivent être complétés évidemment par les abatages excessifs, rendus nécessaires par les privations prolongées d'une population livrée à ses propres ressources pendant près de cinq ans. Dans la zone des étapes le bétail a été réduit au quart!

Mais cette situation doit prendre fin le plus tôt possible: une des raisons du caractère intensif de l'agriculture belge était l'emploi abondant de fumier produit par le nombreux cheptel. D'autre part, ce cheptel produisait avant la guerre à peu près toute la viande, le beurre et le lait requis dans le pays. Ces produits sont eux aussi de première nécessité. S'il fallait de façon permanente produire avant tout du blé, il y aurait lieu de les importer. Or, pour certains d'entre eux, tout au moins, il ne faut pas y songer.

La reconstitution du cheptel est donc, elle aussi, vitale pour la Belgique. Déjà l'Allemagne, auteur des dévastations commises en Belgique, a commencé la restitution de 10,000 chevaux, 92,000 têtes de bétail, 35,000 moutons, 10,000 poules.

Cette intensité et cette spécialisation qui se manifestent partout ont cependant atteint leur point culminant dans l'horticulture qui couvre en Belgique plus de 100,000 hectares (floriculture, culture maraîchère, arboriculture

fruitière). Ces cultures donnent des rendements pouvant aller du double (vergers ordinaires) au centuple (cultures sous verre) de la production des céréales. Elles ne sont possibles que dans des conditions particulières. Au sein même de cette spécialité, d'autres spécialisations se sont produites : les environs de Gand, la « cité de Flore », sont couverts d'établissements horticoles produisant autrefois par millions les palmiers, azalées, araucarias, aspidistras qui prenaient le chemin de l'étranger; les régions de Malines et de Louvain sont transformées en un immense potager, le Pays de Herve en un verger sans fin. Comme partout, les alentours des villes produisent des fleurs, des primeurs, mais Bruxelles est justement réputé pour ses fruits forcés : le seul village de Hoeylaert, à 10 kilomètres S.-E. de la capitale, possède, d'après des estimations récentes, plus de 150 hectares de cultures fruitières sous verre.

Si les besoins de l'existence économique de la Belgique exigent le maintien d'une agriculture intense, celle-ci n'atteint son but que si elle parvient à écouler à l'étranger les produits spéciaux.

Sous ce rapport, elle espère pouvoir conserver ou retrouver les débouchés que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France constituaient pour ses fruits, légumes, plantes, fleurs, chevaux, etc. Elle espère que l'embargo sur les plantes horticoles établi par les Etats-Unis sera levé et que la France ne maintiendra pas en vigueur les droits d'entrée prohibitifs frappant certaines primeurs belges.

HECTOR VAN ORSHOVEN.

Le Cheval de Trait

La Belgique avait deux races de chevaux de trait : le cheval ardennais qui existait déjà dans le bassin de la Meuse à l'époque quaternaire et le cheval flamand, variété de la race frisonne, qui s'est fixée au bord de la mer. Le mélange de ces deux types, le flamand et l'ardennais, a produit le cheval brabançon, élevé aujourd'hui dans tout le pays.

La variété flamande du *Veurne-Ambacht* (Métier de Furnes) a presque entièrement disparu chez nous, parce que pendant des siècles, les Anglais nous ont enlevé les meilleurs types, d'abord pour s'en servir comme chevaux de bataille au moyen âge, ensuite pour créer chez eux les races de Clydesdale et du Shire-Horse. Une autre raison de cette disparition est qu'aucune protection n'a été donnée en Belgique à cette race qui peu à peu a dégénéré et les fermiers n'ont plus voulu de ces lourds chevaux lymphatiques aux membres grêles et aux pieds plats.

Le cheval ardennais, au contraire, jouit toujours d'une grande réputation. Il est parfaitement approprié aux régions montagneuses et c'est un excellent cheval pour le trait léger.

Le cheval brabançon est de beaucoup le meilleur cheval de trait belge aujourd'hui : il a fait dans les trente dernières années des progrès incroyables. Les éleveurs se sont appliqués, par des croisements faits avec soin, à remédier aux défauts que présentaient les premiers sujets de cette race. Aujourd'hui la ligne du dos est plus droite; la croupe, plus longue; l'encolure, mieux sortie; les membres, plus larges.

Vers 1850, le gouvernement belge institua un dépôt d'étalons à Tervueren. Le nombre des étalons reproducteurs ne pouvait dépasser le chiffre de soixante-cinq. A cet établissement on avait réuni des étalons, thoroughbred ou pur sang, trois quarts sang, demi-sang; il y eut même quelques percherons, mais pas d'étalons indigènes. Quinze ans plus tard, cet essai fut abandonné. Il avait donné les plus détestables résultats : loin d'améliorer les races belges, il leur avait porté un coup terrible, parce qu'on ne peut créer une race par des croisements et encore moins obtenir des produits bien équilibrés en unissant des chevaux de pur sang avec des juments de labour. Les deux races étaient trop loin l'une de l'autre. Le métis avait généralement l'avant-main élégante de son père et la croupe de sa mère.

Après la chute du haras, l'élevage du cheval fut abandonné à l'initiative privée, encouragée par des subsides.

Les progrès considérables réalisés en élevage par la Belgique sont dus à l'émulation constante de nos éleveurs, au travail intelligent des commissions d'expertises, à l'appui éclairé des pouvoirs publics et surtout à l'œuvre féconde poursuivie depuis plus de trente ans, avec une ténacité et un esprit de suite qui lui font le plus grand honneur, par la Société Royale «Le Cheval de Trait Belge». Son action sur l'unification et la pureté de la race a été décisive. Toutes les sous-races ont disparu et sont remplacées par un type uniforme qui fait la gloire de l'agriculture belge. La valeur de notre cheval a été consacrée; du reste, dans plusieurs concours internationaux, il a remporté des succès éclatants : à Paris, en 1900, 99 sujets sont présentés, 77 sont primés et Rêve d'Or remporte le championnat du monde des étalons, Spirou, le championnat des étalons ardennais et Caline II, celui des juments de races étrangères; à Milan, en 1906, les chevaux belges enlèvent toutes les primes, dont le championnat international qui échoit à Gambrinus du Fosteau. Voyez le che-

min parcouru depuis le temps où Gayot, l'hippologue français, Directeur général des Haras, qualifiait de bestiaux infects les étalons belges qui faisaient la saillie dans le Nord de la France et où l'amateur anglais Burke déclarait que les chevaux flamands étaient devenus les plus mauvais du monde.

Faut-il vous rappeler la vogue universelle dont jouit le Concours national de Bruxelles où, chaque année, le visiteur trouve un lot de 1,000 à 1,100 chevaux qui tous paraissent sortir du même moule? C'est un spectacle unique au monde et d'une importance telle que presque tous les Gouvernements étrangers s'y font représenter officiellement. Il y a quelques années, un amateur habitant Saïgon, en Indo-Chine, écrivait au mois de janvier à la Société Royale « Le Cheval de Trait Belge » pour lui demander à quelle date elle organisait sa prochaine exposition, désirant, disait-il, voir quelques spécimens de notre admirable race dont il avait tant entendu parler. Le jour de la remise des récompenses, solennité présidée par Sa Majesté le Roi, 15 à 20,000 spectateurs suivent, surpris et émerveillés, le défilé des animaux primés.

Le concours de Bruxelles a eu, au point de vue de nos exportations, la plus grande influence. En 1893, la Société Royale « Le Cheval de Trait Belge » délivre 38 certificats d'origine, en 1913, elle en établit 2,666. Si l'on envisage que ces documents dans leur presque totalité ne servent que pour l'exportation des chevaux d'élevage et que certains de ces animaux ont été vendus pour des sommes dépassant 100,000 francs, on peut se rendre compte de l'importance des sommes que l'exportation des chevaux a rapportées à la Belgique. On peut affirmer sans crainte d'exagération que le chiffre de nos exportations se montait à 50,000,000 de francs annuellement. Le nombre de sujets exportés était à peu près équivalent à celui de la Grande-Bretagne dont la population chevaline était, avant la guerre, décuple de la nôtre; nous avons en Belgique envi-

ron 272,000 chevaux de trait avec 45,000 naissances par an.

Qu'ont fait nos ennemis de cette richesse nationale ? Ils ont voulu l'anéantir.

Lors du premier passage des troupes allemandes les chevaux sont enlevés au hasard, sans aucun égard pour nos reproducteurs d'élite. Des écuries réputées furent complètement vidées. Au Fosteau, l'on prend 16 juments dont 4 furent championnes et constituaient ce lot splendide qui, chaque année, faisait sensation au concours de Bruxelles. Ailleurs, même désastre. Les faits abondent à tel point qu'il serait fastidieux de donner des détails; ils ont d'ailleurs fait l'objet d'une brochure remarquablement intéressante, publiée récemment par la Société Royale « Le Cheval de Trait Belge » et dont la lecture dissipe tout doute quant aux intentions de nos ennemis. Mais les Allemands ne se contentent pas d'enlever ce que nos haras comptent de meilleur; les réquisitions sont accompagnées de faits d'une barbarie et d'une cruauté révoltantes.

Après ce premier passage des troupes, on espère que les réquisitions vont cesser. Pas du tout. Elles recommencent de plus belle.

On oblige les fermiers de Lens à amener leur cavalerie à Chièvres, sous peine d'une amende de 10,000 francs à la commune et confiscation de tous les chevaux. A Soignies, on somme tous les propriétaires de conduire leurs chevaux sur la place du Jeu de Balle. Lorsque les chevaux y arrivent, on les dirige sur un champ à proximité de la ville. Le champ est cerné et tout cheval qui convient est estimé et retenu par une commission composée de plusieurs officiers et d'un civil. On ne discute pas le prix, on remet simplement un bon au propriétaire sans que celui-ci puisse dire le moindre mot. Les mêmes faits se produisent partout. Et les chevaux ne sont point enlevés pour les besoins de l'armée, puisqu'on prend surtout les juments pleines, sous poil alezan, robe particulière-

ment recherchée par les amateurs allemands. Au reste, nos maîtres ne cachent pas leurs desseins. Des avis publiés dans journaux allemands annoncent la vente notamment « d'un butin de guerre de 260 chevaux et 54 juments « de 4 à 5 ans, la plupart pleines; les chevaux ne pourront servir que pour l'agriculture et les juments devront « être employées pendant trois ans, au moins, à l'élevage ». Ce sont donc bien nos animaux d'élevage que l'on vise. Tout cela s'accomplit sans tenir aucun compte de l'arrêté pris par le baron von Bissing le 26 décembre 1914, déclarant que les étalons servant à la monte et les juments pleines ou ayant des poulains à la mamelle sont exclus des réquisitions. Cet arrêté, dis-je, reste lettre morte et les levées de chevaux continuent sans aucune espèce de discernement. « Le Cheval de Trait Belge » proteste sans se lasser. Et finalement, le baron von Bissing, pour mettre fin aux pétitions, répond par le billet suivant : « En réponse à votre lettre du 9 novembre 1916, « j'ai l'honneur de vous faire savoir que dans les circonstances actuelles il n'est pas possible de continuer à « avoir la même considération qu'antérieurement. »

Alors, on enlève la plus grande partie des chevaux restant et, pour assurer la destruction de notre élevage, les juments laissées en Belgique ne peuvent plus être saillies sans autorisation préalable. Quant aux poulains, la plupart sont châtrés par ordre de l'autorité. L'on vise donc uniquement la destruction de la race. L'élevage belge est florissant; l'Allemagne, malgré les sacrifices qu'elle a consentis, fait peu de progrès; elle a l'occasion d'annihiler cette partie de notre fortune publique, elle en profitera et notre admirable race sombrera comme tant d'autres de nos belles industries. Lorsque le Gouvernement belge rentre au pays libéré, tout ce qu'on peut faire est de lui signaler la situation lamentable dans laquelle nous nous trouvons.

Cependant, la Société « Le Cheval de Trait Belge », cons-

ciente de sa responsabilité, engage les éleveurs à se remettre au travail. Elle décide l'organisation de son concours annuel qui a lieu aux Abattoirs de Cureghem-Anderlecht. On est surpris de constater, malgré les raffles opérées par l'occupant, combien il reste encore de bons chevaux en Belgique. Les éleveurs ont employé les moyens les plus ingénieux pour soustraire leur cavalerie à la rapacité de l'ennemi. Nul ne peut dire où on les a cachés. Parmi les chevaux adultes, il est des étalons de 5 ans et plus et des juments de 4 ans et plus de tout premier ordre. Les catégories de jeunes chevaux sont moins bien fournies; le déchet a été grand par suite du manque d'alimentation et des mesures prises par l'occupant, notamment de châtrer les poulains de deux ans.

L'impression générale est cependant que si la race a été atteinte, elle n'est pas anéantie et tout le monde est d'avis que d'ici quelques années, la Belgique pourra reprendre dans une large mesure son exportation; le traité de paix prévoit la restitution immédiate de 10,000 juments et pouliches et de 200 étalons. Si cette clause est observée, ce contingent venant s'ajouter à ce qui est encore dans le pays nous mettra en mesure de reconstituer notre cheptel.

CLÉMENT PETEN.

Le Port d'Anvers

Anvers est la bouche continentale par laquelle la Belgique respire.

En 1913, sur une importation et une exportation totales de 61,500,000 tonnes environ, Anvers, à lui seul, en avait embarqué et débarqué au delà de 23,650,000 c'est-à-dire plus du tiers.

Ce que la Belgique mange, ses importations, denrées alimentaires et matières premières pour l'industrie, nous parvenaient, par cette bouche de mer, d'Angleterre, des Indes, de la Baltique, de la mer Noire. C'est le port d'Anvers qui donnait le pain blanc à nos ouvriers, le pain noir à nos machines, et c'est par le port d'Anvers, en exportant des rails, poutrelles, fers, tissus, verreries, ciments, etc., que nous réglions la note de nos aliments et de nos matières premières.

Cependant, la Belgique, ruche laborieuse mais exigüe, formait aussi un carrefour européen pour l'usine anglaise, l'usine allemande, l'usine de l'Est et du Nord français. Leur transit formait au moins la moitié de son commerce, et, dans la concurrence des grands ports occidentaux, Londres, Liverpool, Hambourg, Brême, Rotterdam, Le Havre, le port belge était non seulement notre organe nourricier, mais encore le régulateur de ces marchés voisins.

Un grand port international doit posséder à la fois un accès profond et facile à la mer et des communications rapides avec les régions intérieures qu'il dessert. A cet égard la situation d'Anvers est magnifique.

Placé à la même distance de la mer que Londres, 88 kilomètres environ, ce qui est une excellente moyenne,

il peut être aisément atteint de Flessingue, en 4 heures, pendant les hautes eaux de la marée qui, aux endroits les moins profonds, assure un minimum de mouillage de 11 à 12 mètres. La suspension de tout entretien de ces passes pendant la guerre, n'a nullement diminué les profondeurs. Le *Lapland* de la *Red Star Line* qui tire 9 m. 20, vient de faire escale à Anvers, sans difficulté.

Si, à l'état « sauvage », l'Escaut présente de tels avantages, ceux-ci sont cependant limités. L'agrandissement du tonnage de navires a été si considérable, que demain, si la progression continuait, les profondeurs naturelles de l'Escaut pourraient ne plus suffire. De là le très grand intérêt pratique qu'offrent pour nous les négociations relatives à la révision du traité de 1839. Cette convention, en maintenant l'embouchure de l'Escaut sous la souveraineté exclusive de nos concurrents hollandais, nous interdisait de faire, sans leur permission, de la mer jusqu'aux abords d'Anvers, les travaux nécessaires de modernisation des chenaux d'accès. Nous en réclamons en vain le contrôle exclusif.

Quant aux facilités de communications entre Anvers et les régions intérieures du continent, elles sont extraordinaires. On connaît l'appoint qu'apporte à la navigation maritime, sa sœur, la navigation fluviale. Et c'est cette dernière qui rattache Anvers au Rhin, de même qu'au Nord et à l'Est français. Il y a d'abord un lacis serré de près de 2,000 kilomètres de canaux en Belgique, même, puis l'Escaut français et les canaux du Nord jusqu'à Paris. Ensuite, la Meuse, raccordée à Anvers par le canal de la Campine et qui se prolonge au Sud, jusqu'à Strasbourg et jusqu'au Rhône. Enfin, par le canal de Zuid Beveland et Dordrecht, le trafic fluvial anversoïse, partageant jusqu'à Bâle les immenses possibilités rhénanes, ramène jusqu'à nous les richesses, l'Or du Rhin.

Même densité extrême pour le réseau ferré. En Angle-

terre, et surtout en France, la dispersion des chemins de fer en compagnies rivales, nuit à leur concentration vers les grands ports. En Belgique, où les chemins de fer sont aux mains de l'Etat, Anvers a pu récolter tous les avantages d'un tissu de chemins de fer exceptionnellement serré.

Le système libre-échangiste, âme de la politique douanière belge, contribue également à drainer vers Anvers le commerce international, qui vit de liberté.

L'accès facile à la mer, le rayonnement continental, la liberté économique, ne suffisent pas à faire un grand port. Il lui faut un surplus de conditions techniques et économiques. Les premières, par un outillage perfectionné, une main-d'œuvre active et disciplinée, visent à réduire au minimum le séjour des navires dans les ports et à remplacer les surestaries par du *despatch money*. Les secondes, par l'organisation du commerce maritime, assurent aux navires un fret de retour varié, abondant et avantageux.

Les installations maritimes d'Anvers sont, à cet égard, de tout premier ordre, et je tiens à y insister d'autant plus que, à la suite de la guerre, certains ports voisins et concurrents ont cherché à accréditer des légendes.

Sur 5,500 mètres, des quais de pierre plongent dans le fleuve où la marée n'a qu'une amplitude moyenne d'un peu plus de 4 mètres. Le mouillage, au droit des murs de quai, atteint presque partout 8 mètres à marée basse, soit plus de 12 mètres à marée haute. Outre les quais en rivière, il y a environ 19 kilomètres de quais en bassins, accessibles aux grands navires par des écluses dont la plus longue a un sas de 22 mètres de large, 120 mètres de long, 10 m. 50 de tirant d'eau.

Toutes ces installations se trouvent sur la rive droite, ou s'élève la ville, mais, à bref délai, la rive gauche, actuellement déserte, sera aménagée, comme l'autre. Un

tunnel passant sous le fleuve fera le trait d'union. De plus, sur la rive droite, au nord des nouveaux bassins, de nouvelles darses et une écluse nouvelle et plus grande, celle de Kruisschans, sont en cours d'exécution.

Ce sera le grand Anvers de demain. Mais à l'heure présente, les installations qui existent suffisent à un trafic de 30 à 40,000,000 de tonnes.

Après l'armistice, on a répandu le bruit que les quais étaient inutilisables et que les Allemands avaient enlevé la plupart des grues. La vérité est que, en novembre 1918, nous avons trouvé le port encombré d'immenses quantités de bois et de gravier et qu'il a fallu trois mois pour les évacuer. A part cet embarras temporaire, les Allemands avaient respecté l'outillage. Avant la guerre, les quais étaient armés de 392 grues hydrauliques ou électriques, d'environ deux tonnes, chacune, et de 8 grandes grues et bigues de 15 à 120 tonnes. Les Allemands ne touchèrent qu'à quatorze d'entre-elles, d'une force de 1,500 à 2,000 kilogs, dont huit ont été retrouvées en Allemagne et les six restantes seront incessamment remplacées par trente grues électriques en construction depuis 1914. L'outillage comprend encore douze élévateurs pneumatiques flottants pour le transbordement des grains, un basculeur automatique, à charbons, et une barge à manipuler les minerais.

Des hangars métalliques se dressent partout sur la large terre plein des quais, où le long des navires, sous les grues, courent des voies ferrées. Outre les hangars, il y a de nombreux entrepôts publics et privés, notamment l'entrepôt royal (plus de 100,000 tonnes), un magasin pour 350,000 tonnes de grains, les entrepôts Godfried, St-Félix, Rubens, etc.

Il y a six cales sèches, dont trois de 123 mètres et une de 156 mètres, plus d'importants chantiers de construction et de réparations. Une cale sèche de 220 mètres sur 26 est en construction. Le remorquage dans les bassins

et en rade se fait par des remorqueurs de l'Etat et de la Ville et par des remorqueurs privés.

En théorie, les quais et berges appartiennent à l'Etat, mais ce dernier en a confié l'exploitation à la ville d'Anvers.

Le rôle des chemins de fer à Anvers prend une importance plus grande que dans les autres ports, quoique de grands efforts soient faits pour encourager le transbordement en allèges d'intérieur au moyen d'élévateurs.

Un autre élément curieux du système de transports anversoïis est le rôle joué par les « Nations », sociétés coopératives qui se chargent du pesage, mesurage, camionnage, de la mise en allège et en magasin, et emploient à cette fin des ouvriers, des chevaux et des camions.

L'organisation de travail est à cet égard bien intéressante. A côté des « Nations », il y a les arrimeurs qui entreprennent la prise sur quai et la mise à bord, chargement, arrimage et déchargement des marchandises, et les équipes de débardeurs, dirigées par un *foreman*. Tout ce monde d'ouvriers et de petits patrons, admirablement stylés par des connaissances techniques approfondies, une rare ardeur au travail, et des prix raisonnables que nivelle une concurrence intelligente, offre au trafic maritime de telles garanties de *despatch money*, qu'il a pu, jusqu'à présent, sur bien des points, résister victorieusement au machinisme. A bref délai, cependant, ce dernier peut en avoir raison et il appartient aux autorités directrices du port de faciliter cette évolution, en mettant à la disposition des organisations ouvrières les derniers perfectionnements de l'outillage maritime.

En résumé, aujourd'hui comme hier, les installations maritimes d'Anvers, peuvent, grâce à une main-d'œuvre unique, et au grand développement des chemins de fer, réduire au minimum le séjour des navires, et attirer ainsi les armements.

Mais il est une deuxième raison pour laquelle Anvers

a la certitude d'une supériorité sur ses concurrents. C'est que l'armateur qui l'utilise est assuré d'un fret de retour abondant. Les commissionnaires et agents d'expédition peuvent à tout instant garantir à n'importe quel armement, dans n'importe quelle direction, n'importe quelle quantité complémentaire de n'importe quelle cargaison.

Avant la guerre, Anvers était un marché autonome pour des produits importants, céréales, cuirs, peaux, caoutchouc, ivoire, café, thé, riz, denrées coloniales, bois, etc., et un marché commercial constitue une attraction considérable pour la clientèle d'un port.

Tous ces éléments qui avant guerre, assuraient à Anvers des destinées exceptionnelles, tendent visiblement à se reconstituer avec la reprise magnifique de la production dans les régions industrielles de la Belgique et de la Rhénanie, que suivront bientôt les districts restaurés du Nord français.

Le mouvement du port d'Anvers en 1919 est, à cet égard, réconfortant. Sont entrés dans le port 4,820 bâtiments de 5,300,876 tonnes de jauge. Le pavillon anglais tient la tête avec 2,845 entrées, soit plus de la moitié. Immédiatement après vient le pavillon belge avec 632 entrées, les Hollandais 338, les Norvégiens 211, les Suédois 180, les Américains 151, les Français 122, les Espagnols 113. Il y est déjà entré 28 navires allemands.

2,962 navires anglais ont quitté le port. Viennent ensuite les Etats-Unis 442, la France 366, l'Espagne 287, la Norvège et les pays scandinaves 259, la Hollande 117, La Plata 114.

En 1913, les pavillons anglais et belge tenaient la tête avec respectivement 4,909 navires et 2,040, mais les Allemands suivaient avec 1,814 navires. Les Norvégiens, Danois et Suédois avec 573, 435, 401 unités, affirmaient le rôle important de la Baltique dans notre trafic. Mais il n'y avait que 279 navires hollandais, 153 espagnols et 142 français. En moyenne, le mouvement du port est

restauré à concurrence de près de 50 p. c. sur les chiffres de 1913, ce qui est très satisfaisant.

La plus grosse des questions à signaler est posée par les surtaxes d'entrepôt et d'origine. On entend ainsi un droit prohibitif français, frappant tous les produits qui entrent en France, en provenance d'un autre port qu'un port français. Anvers étant le port naturel du Nord et de l'Est français, ces surtaxes font obstacle à tout développement normal de l'industrie française à Anvers. Mais il y a plus. L'Alsace-Lorraine étant redevenue française, cette réannexion cause à Anvers le plus grave préjudice. Avant la guerre, l'Alsace-Lorraine allemande, ignorant les surtaxes, trafiquait librement avec Anvers. Depuis l'armistice, la muraille douanière s'est dressée et Anvers qui s'est en 1914 sacrifiée pour la France, se voit handicapée par la France en 1920.

Ces surtaxes ont été supprimées en ce qui concerne Strasbourg, mais quelle que soit l'importance des questions franco-belges au point de vue des bonnes relations futures entre alliés, elle cèdent le pas cependant aux questions hollando-belges. Sans une administration belge de l'Escaut, du canal de Gand et de la Meuse limbourgeoise, l'avenir d'Anvers, splendide en soi, garde quelque chose de précaire et de périlleux. Tout patriote belge le comprend. Tout Européen désireux de paix lui doit son appui.

— LÉON HENNEBICQ.

La Chambre de Commerce Britannique

La « British Chamber of Commerce » en Belgique, a son siège à Bruxelles, 2, rue de la Bourse, au centre même de la ville. Elle fut fondée en décembre 1909. Avant cela, il existait à Bruxelles, depuis douze ans, une Chambre de commerce anglo-américaine; mais à l'initiative de quelques membres de la colonie anglaise, dont Sir Cecil Hertsled, ancien consul général de Sa Majesté Britannique pour la Belgique, M. C. W. Twelves d'Anvers et M. E. F. Stachell, secrétaire de la Chambre, étaient les personnalités les plus actives, les Chambres alliées convinrent de se séparer et de travailler, chacune pour son propre compte.

La Chambre britannique actuelle fut constituée officiellement en 1910. Avant la guerre elle avait donné des preuves de son utilité non seulement en aidant et protégeant les intérêts britanniques en Belgique, mais aussi en multipliant les rapports personnels entre les deux pays. Les rapports furent considérablement resserrés par le fait que le meeting annuel de l'Association des Chambres de Commerce eut lieu en Belgique en 1913. Cela eut pour résultat de faire de la Chambre de Commerce britannique en Belgique l'une des plus connues parmi les Chambres analogues de l'étranger.

En 1914, lorsque la guerre éclata, le nombre des membres était de 224, dont 14 membres honoraires et 7 membres à vie. Ce nombre fut fort réduit pendant les années de guerre. Mais depuis que la Chambre a rouvert ses bureaux à Bruxelles il est remonté à son importance d'avant-guerre. L'on espère même que ce nombre dépassera encore le maximum des années précédentes. Il est évidemment dans l'intérêt de toute maison britannique établie en Belgique ou traitant avec le pays de devenir mem-

bre de cette Chambre et d'en affermir ainsi la situation. Jamais, depuis sa création, elle n'a eu meilleure occasion de faire sentir son influence dans l'intérêt du commerce britannique sur le continent.

Pour pouvoir faire face aux dépenses croissantes qu'exige le coût élevé de la vie, il a été nécessaire de doubler le montant de la cotisation annuelle, et le conseil nourrit l'ambition de doubler également le nombre des membres.

Le Conseil provisoire, élu pour rester en fonction jusqu'au 28 janvier, donna complète satisfaction et ses membres furent réélus en bloc. Le président, M. A.-H. Lawrence, de Verviers, est en fonction depuis trois ans. Les vice-présidents, MM. George Potts, de Bruxelles et A.-F.-P. Hayman, d'Anvers; le conseiller juridique de la Chambre, M. W.-F.-H. Jeffes; le secrétaire honoraire, M. Edgar de Knyett; le capitaine Tom Young et M. Henry Wescott (président en 1914) ont tous fait partie de la Chambre depuis ses débuts.

M. L.-A. Pearey de la Cunard Line; trois directeurs de banque, MM. E.-S. Tear et H.-W. Thomas, de Bruxelles, et M. R.-P. Cargill, d'Anvers; M. Niblett, directeur de la « General Electric Company » et le colonel Dow, qui siègent maintenant au conseil, en constituent les éléments nouveaux et auront l'occasion d'y apporter des intérêts neufs et des idées originales.

Voici quelques-uns des buts que poursuit la Chambre : déterminer les mesures propres à servir les intérêts commerciaux et maritimes des maisons britanniques en Belgique; user de son influence auprès des autorités douanières belges lorsque la nécessité s'en fait raisonnablement sentir; se faire une opinion éclairée sur des points du droit belge qui visent les intérêts commerciaux; mettre les maisons britanniques en rapport avec les agents dont elles ont besoin; fournir une classification précise des marchandises au point de vue douanier; renseigner

les acheteurs belges de marchandises britanniques; donner des renseignements statistiques et commerciaux de toute nature en ce qui concerne le commerce anglo-belge; surveiller l'usage frauduleux des marques de fabrique britanniques; aider ses membres à résoudre les difficultés techniques ou douanières; obtenir des avantages commerciaux d'un caractère général que les démarches individuelles seraient incapables d'obtenir; enfin s'occuper de tout ce qui peut avoir trait aux buts susmentionnés.

Depuis son origine, la Chambre a opéré avec l'assentiment du Ministère anglais du commerce, ce qui lui donne un caractère quasi-officiel tout en lui conservant son entière liberté d'action, chose essentielle pour une Chambre de commerce. Les statuts de l'Association stipulent que seuls les sujets britanniques peuvent en être membres, stipulation rigoureusement observée.

La Chambre recommande vivement l'adoption du système métrique qui faciliterait à l'extrême les échanges entre nations. Elle ne cesse d'insister sur la nécessité, pour les maisons britanniques, d'envoyer sur le continent des représentants connaissant parfaitement la langue du pays et qui éprouvent de la sympathie pour le peuple avec lequel ils cherchent à traiter. Malgré le désir et la résolution évidents du commerçant britannique à s'adapter aux conditions différentes, il est surprenant de rencontrer tant de voyageurs anglais qui débarquent sur le continent sans autre bagage intellectuel que la connaissance de leur langue maternelle et sans même s'être donné la peine d'étudier les habitudes et les besoins de la Belgique ! C'est l'ignorance de ces principes élémentaires qui permit à nos concurrents allemands, avant la guerre, de nous déloger des marchés où les maisons britanniques auraient dû être puissantes. Et ils recommenceront avec le même succès si nous n'y prenons garde.

UN CORRESPONDANT.

Commerce Extérieur

Favorisée comme elle est par sa situation géographique, par son excellent réseau de chemins de fer et de canaux, par le développement considérable de son industrie, la Belgique, avant la guerre, voyait son commerce avec l'étranger s'accroître d'année en année. Elle était la sixième des nations commerçantes du monde, son chiffre total d'affaires s'élevant en 1913 à 8,765,673,061 francs, non compris le transit.

	1913	
	Quantité en tonnes	Valeur en francs
Importations	32,656,283	5,049,859,234
Exportations	20,885,182	3,715,813,827
Transit	7,803,734	2,459,924,818

Le tableau suivant montre que de 1831 à 1870 l'importance du commerce extérieur de la Belgique avait augmenté dans la proportion de 1 à 8. De 1870 à 1900, cette importance avait triplé. Pendant les 13 années qui suivirent, elle s'accrût de plus du double :

Années	Chiffres en millions de francs		
	Importations	Exportations	Transit
1831	89.9	96.5	16.1
1840	205.6	139.6	43.9
1850	221.9	210	201.2
1860	516.6	470.2	409.3
1870	920.7	690.1	831.6
1880	1,680.9	1,216.7	1,008.4
1890	1,672.1	1,437.1	1,511.1

Années	Chiffres en millions de francs		
	Importations	Exportations	Transit
1900	2,215.7	1,922.8	1,374.6
1910	4,264.9	3,407.4	2,287.2
1911	4,508.5	3,580.3	2,298.9
1912	4,958	3,951.4	2,437.2
1913	5,049.8	3,715.8	2,459.9

Les chiffres de 1919, la première année d'après-guerre, ne sauraient mettre en lumière avec netteté le commerce extérieur belge.

C'est donc dans les chiffres de 1913 que nous devons chercher des détails.

Voici un tableau où les exportations et importations sont classées d'après les statistiques officielles :

Nature	Importations (en milliers de francs)	Pourcentage	Exportations (en milliers de francs)	Pourcentage
Animaux vivants	65,273	1.3	4,444,413	1.2
Boissons et produits alimentaires	1,034,822	20.5	327,663	8.8
Matières premières ou marchan- disés n'ayant subi qu'une sim- ple préparation	2,667,035	52.8	1,826,078	49.1
Articles manufacturés	869,478	17.2	1,436,430	38.7
Or et argent	413,251	8.2	81,230	2.2

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ce tableau pour discerner les caractéristiques principales du commerce extérieur belge. La majorité des importations est constituée par des produits alimentaires et des matières premières, le pays étant extrêmement industriel et son sol étant loin de produire assez de nourriture pour sa population trop dense. Pour les mêmes raisons, la Belgique envoie surtout à l'étranger des articles manufacturés et des matériaux ayant reçu dans ses usines un certain degré de préparation, comme par exemple, les laines lavées de Verviers.

En ce qui concerne les matières premières, il importe de remarquer que neuf articles absorbent à eux seuls 60 pour cent de la rubrique sous laquelle la statistique les range.

Ce sont :

	En milliers de francs
Laines	439,368
Minerais et matières premières	235,324
Coton	221,781
Peaux brutes	210,964
Maïs (pour usages industriels)	99,481
Lin	95,114
Bois et charpentes	89,291
Caoutchouc	86,957
Nitrates	79,075

Les principaux articles d'exportation belges se classent comme suit :

	En milliers de francs
Articles de fer et d'acier (y compris rails, tôles, fils et tubes)	288,937
Charbons	139,054
Fils de lin	113,821
Articles en lin	19,952
Zinc (sous toutes formes)	102,509
Produits chimiques	94,000
Voitures de chemin de fer et tramway	93,106
Articles de coton	85,497
Fils de coton	22,804
Machines	77,265
Fils de laine	66,713
Articles en laine	12,967
Verre à vitre	47,782
Verre de table	30,467
Gobeletterie	26,453
Couleurs et vernis	46,033
Chevaux	41,771
Papiers	37,228
Automobiles et motocycles	35,676
Sucre	35,326
Fils de soie artificielle	30,782
Quincailleries	30,022

	En milliers de francs
Cuir	28,605
Fruits et légumes (frais et conservés)	27,626
Pierres et marbres	25,095
Ciment	23,945
Fusils de chasse	18,765
Pistolets et revolvers	4,851
Gants	17,952
Super-phosphates	15,946
Porcelaines et faïences	14,500
Tourteaux	11,362
Meubles	10,526
Articles de caoutchouc	10,008
Cordes et haussières	8,166
Chaux	7,951
Chicorée	6,810
Colle	6,229
Amidon	5,174
Allumettes	4,179
Huile de lin	4,306
Bougies	3,223
Cigares	2,424

La plus grande partie du transport commercial entre la Belgique et l'étranger se fait par voie de terre (rail, route, rivière, canal). L'exacte proportion de ce mouvement par voie de terre est de 64 p. c. pour les importations et de 74 p. c. pour les exportations. Le commerce maritime (respectivement 36 et 26 p. c.) se fait principalement par Anvers, les autres ports belges (Gand, Ostende, Zeebrugge, etc.) n'entrant, à eux tous, que pour 1/6 dans le chiffre total du trafic maritime.

Il est à remarquer que le transit ne présente pas les mêmes caractéristiques, au point de vue du transport, que les importations et exportations. Ainsi 87,4 p. c. des marchandises entrent par terre et 57,4 p. c. seulement s'en vont par mer, ce qui illustre, de façon saisissante, l'importance et la situation de l'hinterland anversois.

Le commerce extérieur belge s'étend à toutes les parties du monde; les listes des Douanes montrent 105 noms de

pays traitant avec nous. L'attention du public a souvent été attirée sur ce fait que beaucoup plus de la moitié du commerce extérieur belge se fait avec ses quatre voisins immédiats, — la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande.

La vérité est que beaucoup d'envois consignés dans les statistiques sous les rubriques Londres, Hambourg, Paris ou Rotterdam, ont en réalité d'autres destinations. C'est un fait bien connu qu'un grand nombre d'articles belges (verres, rails, quincailleries, armes à feu, porcelaines, chicorées, etc.) sont vendus par l'intermédiaire d'agences étrangères établies sur ces places.

Les déclarations d'exportateurs ne mentionnent pas d'autres destinations et les Douanes, en fin de compte, inscrivent comme expédiées en Angleterre, par exemple, des marchandises qui s'en vont en réalité en Chine ou dans l'Afrique du Sud.

Voici les chiffres pour les 7 pays figurant en tête de la liste pour 1913 :

	En milliers de francs	
	Impor- tations	Expor- tations
France	1,000,297	762,187
Allemagne	761,765	940,378
Grande-Bretagne	518,475	511,710
Pays-Bas	356,998	320,930
Etats-Unis	420,496	103,381
Argentine	316,797	91,154
Russie	267,237	88,379

Avec la grande-Bretagne et l'Allemagne, le commerce belge embrasse tous les articles.

Vis-à-vis de la France et de la Hollande, la position est différente. La Belgique leur achète plus de produits alimentaires (beurre, fromage, viande, vins, etc.) et leur vend plus de produits manufacturés.

La différence est plus marquée encore dans le cas des

Etats-Unis, de l'Argentine et de la Russie qui sont les grands fournisseurs d'aliments et de matières premières.

On compte parmi les autres importants acheteurs de nos produits manufacturés : l'Italie (76 millions), le Brésil (70 millions), la Suisse (53 millions), la Chine (52 millions), l'Espagne (45 millions), la Turquie (35 millions), l'Egypte (30 millions), etc.

Nos fournisseurs de matières premières et de produits alimentaires sont : les Indes anglaises (241 millions), l'Australie (197 millions), la Roumanie (138 millions), le Chili (91 millions), etc.

Le Congo prend évidemment dans le commerce extérieur belge une place de plus en plus importante. En 1913, il se classait 18^e sur la liste des acheteurs, et 14^e sur la liste des fournisseurs. Les chiffres étaient 48,674,000 francs pour les importations et 26,978,000 francs pour les exportations.

PIERRE FORTHOMME.

Les Voies de Communication en Belgique

L'étranger qui, par une claire journée, survolerait la Belgique à bord d'un avion planant à quelques centaines de mètres apercevrait que tout le pays est recouvert d'un réseau de voies de communication aux mailles étroites et diverses.

Au premier coup d'œil, c'est la mer qui apparaîtrait sur une bande littorale d'environ 67 kilomètres. Elle communique par un large estuaire, au travers du territoire hollandais, avec les forces de l'intérieur du pays. Cet estuaire se rétrécit et s'allonge vers Anvers: c'est l'Escaut, lequel traverse la Basse-Belgique du sud au nord. Dans l'est coule un autre fleuve: la Meuse qui franchit, aussi du sud au nord, la partie la plus accidentée.

A l'est de la Meuse la surface du territoire se présenterait avec des replis profonds et nombreux. Un sol plus régulier et, plus près de la mer, des plaines uniformes différencient le pays à l'occident. Aussi une distinction bien nette s'établit-elle entre les deux parties. Dans l'ouest, en outre de l'Escaut et du mémorable Yser qui débouche directement dans la mer du Nord, coulent plusieurs rivières: la Lys, la Dendre, le Rupel, la Dyle, la Sambre. Par contre, c'est à peine si l'Ourthe, l'Amblève et la Semois méritent d'être relevées dans la partie montagnaise: ce sont des rivières sans profondeur. Entre les cours d'eau de l'ouest de nombreuses voies d'eau artificielles ont été créées, de même qu'entre ceux-là et la Meuse; mais à l'est de cette dernière le relief plus accentué du sol a découragé tous les travaux hydrauliques de cette sorte. Notons dans la partie occidentale le canal de la Campine, le canal de Condé, le canal du Centre, le canal

de Charleroi à Bruxelles, le canal de Bruxelles au Rupel, le canal de Gand à Terneuzen, sans parler de multiples autres canaux plus ou moins secondaires.

Ce réseau de voies de communication par eau, qui se branchent sur la mer du Nord et sur l'Escaut et la Meuse, comprend au total près de 2,000 kilomètres de voies navigables, partie naturelles, partie artificielles, soit une moyenne de 67 mètres par kilomètre carré de superficie.

Sur ce réseau que le coup d'œil de notre visiteur aérien suivrait au fil de l'eau se superpose un entrecroisement de bandes d'acier formant des mailles infiniment plus ténues : il compte 4,665 kilomètres de voie ferrée qui correspondent à 158 mètres par kilomètre carré de territoire. C'est plus de chemins de fer au kilomètre carré que n'en compte aucun autre pays. Leur réseau est très inégalement resserré. La région montagneuse n'est couverte que de mailles larges. Par contre, celles-ci se resserrent au maximum dans la Basse-Belgique. La presque totalité de ces voies ferrées est exploitée par l'Etat.

En observant encore de plus près la surface du sol notre voyageur découvrirait enfin le tracé des routes et des chemins, celles-là plus ou moins larges, tirées au cordeau sur de grandes longueurs et plantées souvent de deux lignes d'arbres qui en font le charme et la grandeur, ceux-ci parfois à peine empierrés et franchissant l'espace par monts et par vaux. Sur de nombreuses routes un accotement a été réservé à des voies ferrées à petit écartement qui épousent avec les premières les accidents de terrain : ce sont les chemins de fer vicinaux établis à voie unique, sans travaux d'art spéciaux. Ils ajoutent leurs 4,107 kilomètres aux 4,665 kilomètres des voies ferrées à grand écartement. Ainsi est plus que doublée la longueur des voies disposées pour les transports sur rail, sans que les véhicules des chemins de fer vicinaux aient cependant accès sur les voies ferrées de l'Etat. La différence

d'écartement fait de ces deux réseaux des systèmes complètement distincts.

* * *

Telle est la configuration générale des voies de transport en Belgique. Les considérations qui précèdent en ont fait ressortir la liaison étroite avec les conditions naturelles du pays, spécialement avec l'orographie et avec l'hydrographie. Ces seules conditions naturelles ne suffisent cependant pas pour expliquer tout le déterminisme de notre réseau de voies de communication.

On retiendra à cet égard que la Belgique est parmi les pays de plus forte densité de population. Elle possède en moyenne 257 habitants par kilomètre carré. Ses habitants exploitent le sol avec un acharnement qui en a fait l'un des sols les plus productifs, toutes proportions gardées. Sur une superficie totale de 2,945,503 hectares on ne relève qu'environ 150,000 hectares de terres incultes. Près de 2 millions d'hectares sont livrées à l'exploitation agricole et environ 500,000 hectares sont couverts de forêts. Sans compter un nombre considérable de hameaux, plus de 2,600 communes constituent les agglomérations humaines. Les nombreux clochers qui pointent leur flèche vers le ciel indiquent les multiples villages en lesquels se groupe une population active et, de village à village ou de hameau à hameau, les fermes s'espacent à vue d'œil à travers champs. Exception doit être faite pour deux régions : la Campine et l'Ardenne. La première est recouverte en grande partie de bruyères sauvages où des eaux stagnantes forment des marais. Dans la seconde des forêts ponctuent des surfaces étendues. Aussi, dans l'une et dans l'autre, les routes et les chemins sont-ils relativement rares; mais la population est clairsemée, les villages sont distants, le trafic est faible. Quelle différence avec les terres des Flandres, du Brabant, de la Hesbaye ! Ici l'exploitation du sol donne lieu à du charroi de toute espèce

et notamment à de grands transports de betteraves qui constituent l'une des spécialités agricoles. La terre est fertilisée par l'apport constant de quantités énormes d'engrais artificiels que les wagons déchargent dans les stations de chemins de fer ou le long des lignes vicinales. Les relations de village à village sont nombreuses. Les routes et les chemins ont été à la fois cause et effet. Ils ont facilité l'exploitation plus intense du sol. D'autre part, ils ont été la conséquence des besoins de communication d'une population abondante et aisée.

Le charroi ne pouvait suffire aux transports des produits les plus considérables ni procurer aux voyageurs assez de vitesse. L'adjonction des chemins de fer vicinaux a apporté, à ce point de vue, une aide puissante. C'est par leur canal que les grandes villes reçoivent en majeure partie le lait fourni par les fermes d'un rayon de plus en plus étendu. Dans aucun pays du monde on n'a vu autant qu'en Belgique les grand'routes se doubler de chemins de fer vicinaux sur lesquels roulent trains de voyageurs et trains de marchandises pour les besoins du service local.

Parmi les routes, on distingue 9,851 kilomètres de routes de grande voirie. Ce sont de larges chaussées qui mettent en communication les grandes villes du pays et sur lesquelles se branchent près de 32,000 kilomètres de voirie vicinale. Les grand'routes ont leur origine dans le trafic que requéraient, avant la création des chemins de fer, les besoins du commerce entre les centres principaux du pays. Aussi dès le xvii^e siècle les provinces belges étaient-elles déjà sillonnées par un réseau considérable de bonnes routes pavées. Elles reçurent des extensions importantes sous le règne de la maison d'Autriche. Déjà sous la domination romaine des routes de grande communication avaient été tracées à travers le pays. Elles remplaçaient les pistes et sentiers gaulois. A travers nos campagnes, fait observer à ce sujet l'historien G. Cumont, les

automobiles roulent encore là où passèrent les chars pesants et les litières balancées. La plus considérable des routes romaines fut la chaussée rectiligne qui, de Bavai à Maestricht, traverse la Belgique par le milieu. Elle devait rester pendant longtemps le chemin que battraient toutes les armées. Les noms des grands champs de bataille de Malplaquet, Fleurus, Ligny, Ramillies, Montenaeken se lisent à sa proximité et la dernière invasion allemande a encore suivi sa direction.

L'ouverture des chemins de fer n'a diminué en rien l'utilité des routes et surtout de la voirie vicinale : une très grande partie en a été construite depuis l'inauguration du premier chemin de fer. Pourquoi s'étonner que pour assurer le trafic à la voie ferrée et mettre celle-ci à la portée de tous les villages et hameaux disséminés dans le pays la voirie ait été développée en proportion même de l'accroissement des chemins de fer ?

La densité de la population mérite encore d'être envisagée à cette place pour ses effets sur l'utilisation des voies de transport. Les migrations journalières ou hebdomadaires de plus de 300,000 ouvriers et ouvrières, voyageant à la faveur de tarifs extrêmement réduits, fournissent aux chemins de fer un nombre considérable de voyageurs.

Ceux-ci représentent au moins 20 p. c. de la population ouvrière totale de la Belgique. Ils se dirigent d'aires de drainage très vastes vers les multiples foyers d'attraction que constituent les grandes villes et les centres industriels. Leurs déplacements aux premières et aux dernières heures du jour, dans des trains remplis de voyageurs de tous métiers, donnent aux transports en Belgique une physionomie particulière.

* * *

La nature des échanges commerciaux de la Belgique est une autre circonstance qui caractérise nos transports. La proximité immédiate de la mer a exercé dès les débuts

de l'histoire nationale une influence décisive sur l'orientation des voies de transport. Les villes de Bruges et de Gand étaient au moyen âge, du xii^e au xiv^e siècle, les centres du commerce extérieur de la Belgique, lequel était exclusivement maritime. La nécessité de relations maritimes directes avait fait creuser de grands canaux pour l'époque. Ils allaient, d'une part, à l'estuaire du Zwyn et à celui du Brackman sur l'Escaut occidental, d'autre part, aux ports alors célèbres de Damme sur l'Ecluse et de Sas. Lorsque Anvers fut devenu au xvi^e siècle la première place de commerce, la navigation intérieure changea d'orientation. La Dendre, la Senne et la Dyle rendues navigables par la canalisation formèrent avec l'Escaut, le Rupel et les deux Nèthes, un ensemble de voies de transport qui fut complété par des canaux mettant Bruxelles et Louvain en communication avec le Rupel et ouvrant ainsi ces deux villes aux échanges de marchandises d'outre-mer.

La Belgique possède d'abondantes richesses minérales. L'exploitation de ses mines et de ses carrières est en étroite connexion avec la constitution des transports dont nous venons de marquer les premiers développements. A la fin du xiii^e siècle, lors de la découverte de la houille dans le Borinage, la navigation débuta sur la Haine. Le charbon était transporté à dos d'homme jusqu'à la rivière d'où de petits bateaux le conduisaient à l'Escaut. Dès lors la Haine qui n'était qu'un gros ruisseau tortueux et envasé, s'approfondit peu à peu sous les effets du halage aidé par le courant. Les premières écluses y furent construites dans la dernière moitié du xvi^e siècle; au milieu du xviii^e siècle, la Haine était canalisée; mais son insuffisance fit décréter en 1807, la construction d'un canal latéral de Mons à Condé.

Au xviii^e siècle déjà, l'exploitation des carrières et des mines avait donné une importance nouvelle à la navigation intérieure de l'Escaut, de la Dendre, de la Sambre et de la Meuse. En même temps s'étaient fait

jour des projets, ayant pour but d'établir des communications navigables entre le bassin de l'Escaut et celui de la Seine et de faciliter ainsi les échanges entre la Belgique et la France. C'est d'ailleurs de l'occupation française de la Belgique sous le règne de Napoléon I^{er} que date la construction du canal de Mons à Condé. L'orientation changea lorsque survint la domination hollandaise : le canal de Maestricht à Bois-le-Duc fut construit à cette époque, en même temps que s'achevait le canal de Bruges à l'Ecluse.

Ainsi ce fut l'insuffisance des voies naturelles pour assurer le transport des produits de notre sous-sol qui détermina pour une bonne part la création de canaux d'abord parallèles aux rivières auxquelles ils étaient substitués, et joignant ensuite des rivières de bassins hydrographiques distincts.

La récente mise en exploitation du bassin houiller de la Campine a provoqué l'éclosion de nouveaux projets de voies navigables destinées à réunir directement les nouveaux charbonnages à la capitale, d'une part, et à Anvers, d'autre part, tout en desservant en outre Louvain et Liège.

* * *

Ce sont aussi les ressources naturelles du pays, particulièrement la présence de riches gisements houillers, qui ont fait de la Belgique un pays industriel de premier ordre. De plus, en raison de la grande densité de la population, la production agricole indigène ne suffit pas, à beaucoup près, à l'alimentation de la nation. De là la nécessité d'un double courant d'échanges extérieurs : gros produits de l'industrie à l'exportation, et denrées alimentaires et matières premières à l'importation.

De grandes quantités de minerais de toute espèce, minerais de fer principalement, minerais de zinc et de cuivre dans de moindres proportions, sont introduites dans le

pays soit en étant déchargées de navires de mer à Anvers, soit en passant la frontière française ou luxembourgeoise dans le cas de minerais de fer en provenance de la Lorraine ou du Grand-Duché de Luxembourg. Ces matières minérales pondéreuses, dont le transport s'accommode facilement de la lenteur des transports par eau, constituent la cargaison toute indiquée pour de nombreux bateaux d'intérieur. L'utilisation des voies navigables à cette fin est importante surtout entre Anvers et le bassin de Liège par le canal de la Campine, et entre certaines régions de la Lorraine et les hauts-fourneaux de Charleroi et de Liège par la Meuse et la Sambre canalisées.

Les houillères belges produisent de gros tonnages de charbons domestiques auxquels la France ouvre jusqu'à Paris et Strasbourg un marché rémunérateur. Elles fournissent de ce chef un trafic considérable qui emprunte en grande partie la voie de la Sambre canalisée et accessoirement celles de la Meuse et du canal de Mons à Condé.

La facilité des communications fluviales entre la Basse-Belgique et le bassin houiller rhénan-westphalien a attiré dans la province d'Anvers, dans la Flandre orientale et même jusqu'à Bruxelles et Liège, les charbons allemands qui y sont amenés par bateaux d'intérieur, surtout par les grands bateaux du Rhin. En outre, une quantité restreinte de charbons allemands est introduite par wagons, notamment en provenance du bassin d'Aix-la-Chapelle.

Dans les échanges extérieurs de la Belgique figurent de grandes quantités de céréales qui sont importées pour suppléer à l'insuffisance de la culture indigène dans l'alimentation du peuple belge. Les hauts bâtiments de nombreux moulins s'élèvent en plusieurs centres urbains au bord des canaux ou des rivières, notamment à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Louvain. Ils reçoivent

par bateaux, les blés exotiques transbordés le plus souvent à Anvers de navires de mer sur bateaux d'intérieur.

Aux échanges extérieurs se rattache le commerce de transit de la Belgique. Celui-ci a compris dans la dernière année d'avant-guerre près de 8 millions de tonnes de marchandises, traversant le pays dans plusieurs directions. C'est que la Belgique est une terre de passage pour les marchandises du rayon étendu qui constitue l'hinterland du port d'Anvers. Pour des raisons de distances, de facilités commerciales, de fréquence de départ et d'arrivée de steamers réguliers en relations avec toutes les parties du monde, cet hinterland couvre l'Allemagne rhénane, l'Allemagne du sud, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Alsace-Lorraine et aussi, en dépit des barrières artificielles qu'oppose le gouvernement français, le Nord et l'Est de la France. Il s'étend même, dans certains cas, jusqu'à la Suisse et l'Autriche. Certaines parties de cet hinterland sont le siège d'intenses activités industrielles : telle la Westphalie. Aussi lorsque se posa en 1831 la question du tracé des chemins de fer à construire en Belgique, les projets tendèrent-ils d'emblée à établir la première voie entre Anvers et l'Allemagne. La loi du 1^{er} mai 1834, qui décrète la création d'un système de chemins de fer ayant pour point central Malines, comprit la construction d'une voie se dirigeant à l'Est vers la frontière prussienne par Louvain, Liège et Anvers, en outre d'une voie orientée vers le Sud et passant par Bruxelles dans la direction de la frontière française. Plus tard s'ajoutèrent les voies vers la Hollande, d'une part, et vers le Luxembourg avec continuation vers l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, d'autre part.

L'importance des relations avec l'Allemagne est encore d'actualité. Dès les premiers mois de son occupation de la Belgique, l'autorité allemande a commencé les travaux pour une nouvelle voie ferrée de grande communication qui reliera désormais Anvers et Bruxelles avec

l'Allemagne par le tracé le plus direct et le plus économique, avec traversée de la Meuse à Visé. La construction était terminée lorsque survint l'armistice.

Le transit se partage entre les voies navigables et les chemins de fer. De nombreux bateaux du Rhin qui sont venus apporter du charbon à Anvers, Bruxelles, Gand, partie en transit à destination de la France avec transbordement sur de plus petits bateaux dans cette dernière ville, chargent des marchandises d'outre-mer à destination de l'Allemagne. Ils empruntent le Bas-Escaut et, par les canaux et bras de mer de la Hollande, rejoignent le Rhin. Ce sont des bateaux de grand tonnage qui réalisent les prix de transport intérieurs les plus minimes. C'est à leur intention que divers projets ont été formulés : ils consisteraient à creuser au départ d'Anvers des canaux qui leur éviteraient le détour actuel par le Bas-Escaut.

Nombre de marchandises de transit adoptent pour des circonstances multiples la voie ferrée. L'Etat belge s'est efforcé d'attirer ce trafic par des réductions de tarifs considérables.

G. DE LEENER.

La Typographie en Belgique

C'est en Flandre que fut imprimé le premier livre paru en langue anglaise : *The Recuyell of the Historyes of Troye*, traduit en anglais par William Caxton, et imprimé par lui, à Bruges, de 1472 à 1474. Caxton fut au service de Marguerite d'York, épouse de Charles le Téméraire; après la mort de celui-ci, Caxton retourna en Angleterre et fonda à Westminster la première imprimerie anglaise.

L'histoire de l'imprimerie en Belgique offre donc un intérêt tout spécial pour tous les peuples de langue anglaise.

En faisant abstraction des premiers essais des graveurs sur bois, vers le milieu du xv^e siècle, on peut dire que l'art de l'imprimerie fut introduit dans les Pays-Bas par Jean de Westphalie, formé en Italie, et qui imprima en Belgique, de 1473 à 1474, quatre petits volumes, avec la collaboration de Dirk Martens, d'Alost, qu'il avait initié aux secrets de l'art nouveau.

Les premiers typographes n'avaient d'autre ambition que d'imiter les manuscrits aussi fidèlement que possible, et d'en faciliter la production par un procédé mécanique. Ils laissaient en blanc les initiales et les rubriques, qui étaient ajoutées ensuite à la main, souvent avec des ornements marginales, ce qui fait que, à première vue, une page imprimée se distinguait à peine d'une page calligraphiée. A ses origines, l'imprimerie fut réellement un « substitute » à bon marché du manuscrit.

On sait qu'on désigne sous le nom d'*incunables* les livres imprimés avant 1500; ce n'est que vers cette époque que le livre imprimé commence à revêtir une forme et un aspect nettement indépendants du manuscrit.

Ce fut surtout à Anvers que la typographie prit son essor définitif. Dès la fin du xv^e siècle plusieurs imprimeurs y étaient établis, parmi lesquels nous nous bornerons à citer Gérard Leeu, qui fut en relations avec William Caxton et qui imprima en 1493 les *Cronycles of the Londe of Englanga*, terminés après sa mort avec ce colophon : « Emprentyd in the Duchye of Braband, in the towne of Andewarpe. In the yere of our Lord M. cccc. xciii. By maister Gerard de Leeu, a man of grete wysedom in all maner of kunnyng : which nowe is come from lyfe unto deth, which is grete harme for many a poure man. On whos sowle god almighty for hys hygh grace have mercy. Amen ».

Disons, entre parenthèses, qu'un Brabançon, Willem van Mechelen, fonda une imprimerie à Londres en 1481, et que, aux premières années du siècle suivant, Jan van Doesborch se spécialisa à Anvers dans l'édition de livres populaires traduits en anglais, tels que *The history of Frederike*, *The life of Vergelius*, *The History of Mary of Nemeen*, dont les amateurs se disputent à des prix fantastiques les exemplaires rarissimes.

Au cours du xvi^e siècle, la ville d'Anvers connut un prodigieux épanouissement; elle devint non seulement la métropole des Pays-Bas, mais le premier port et le premier financier du monde; elle éclipsa Londres et Paris, et à cette prospérité matérielle répondait une activité tout aussi intense dans le domaine intellectuel : la science, les arts, les lettres y brillèrent d'un éclat merveilleux.

L'industrie du livre participa largement à ce mouvement. Tout un quartier d'imprimeurs, de tailleurs d'images, de fondeurs de caractères, de relieurs et de vendeurs de livres et d'estampes s'établit à Anvers aux environs de la Kammerstraat et s'y développa rapidement. Nous y trouvons les ateliers et les boutiques des Willem Vorsterman, des Jacob van Liesvelt, des Hendrik Peetersen van Middelburg, des Michel Hillen van Hoogstraeten, des Jan

Grapheus, des Jan van Ghelen, des Marten Nuyts ou Nuius et *tutti quanti*, dont plusieurs fondèrent de véritables dynasties d'imprimeurs où l'officine ancestrale se transmet de génération en génération.

Mais quels que furent le mérite et l'activité de ces maîtres, ils furent bientôt éclipsés par Christophe Plantin, né en Touraine vers 1520, et établi à Anvers en 1549, où il publia son premier volume en 1555. La ville d'Anvers se prépare à célébrer, au cours de cet été, le IV^e centenaire de sa naissance, par des solennités d'ordre élevé, auxquelles l'Angleterre sera invitée à participer.

Nous ne pouvons songer à retracer la vie mouvementée du célèbre architypographe, dont tout le monde connaît l'officine, transformée en musée public.

Disons seulement qu'il connut des heures de détresse et de gloire, qu'il fut tantôt accusé d'hérésie, tantôt protégé par Sa Majesté très catholique Philippe II, que pour se soustraire à des persécutions ou à des embarras financiers il se réfugia tantôt à Paris, tantôt à Leyde, où il fonda des succursales; que le Roi lui confia l'impression de la Bible Polyglotte ou Bible Royale, monument incomparable de l'art typographique; et enfin qu'il obtint le privilège de l'impression, dans tous les pays dépendant de la Couronne d'Espagne, des livres liturgiques conformes aux décrets du Concile de Trente. Ce privilège, vrai monopole, transmis par Plantin à ses héritiers, resta en vigueur jusqu'à la Révolution française, et fut la véritable source de la fortune de Plantin et des Moretus.

Christophe Plantin mourut en 1589; plus de quinze cents ouvrages étaient sortis de ses presses, exécutés avec la collaboration d'artistes éminents et surtout de savants célèbres; il avait porté l'art typographique à une perfection qui n'a jamais été dépassée et doté sa ville adoptive d'une gloire impérissable.

Son gendre, Jan Moretus, lui succéda, et jusqu'en 1876 ses descendants continuèrent à exercer leur industrie

dans la célèbre officine, transformée et agrandie par les générations successives; signalons parmi eux Balthasar Moretus, ami intime de Rubens, qui collabora activement à plusieurs de ses éditions.

Après la mort de Plantin, Anvers, malgré sa décadence économique, resta encore pendant plus d'un siècle le centre de l'imprimerie en Belgique; on y comptait encore 90 ateliers, parmi lesquels l'imprimerie Plantinienne tenait toujours le premier rang; à Bruxelles on n'en trouvait qu'une bonne quarantaine, à Louvain une trentaine, à Gand moins encore. On continua les bonnes traditions, on entreprit de belles éditions, enrichies de frontispices et de planches en taille douce, dus à des artistes et des graveurs éminents, mais au point de vue de la beauté du livre considéré comme tel, au point de vue de l'art typographique pur, on n'ajouta rien aux brillantes prestations du siècle précédent.

Le xviii^e siècle, si fécond en Angleterre et en France, marqua, en Belgique, une période de profonde décadence. Epuisée par d'interminables guerres, paralysée par des traités humiliants, soumise enfin à la domination autrichienne, la Belgique ne fit plus que vivoter. L'imprimerie subit évidemment cette dépression et ses produits manquent désormais d'originalité. Une reprise d'activité ne s'accuse qu'après la chute de Napoléon; libérés de la censure française, nos imprimeurs s'empressèrent de publier des écrits prohibés en France, comme ceux de Paul-Louis Courier et de Béranger. D'autre part, la contrefaçon belge des éditions françaises prit bientôt des proportions inouïes. Vers le milieu du xix^e siècle se fondèrent notamment les sociétés d'édition Meline, Cans & C^{ie}, Lacroix-Verboeckhoven & C^{ie}, etc., dont les catalogues comprenaient des milliers de livres français réimprimés.

Toute cette production fut, cependant, essentiellement industrielle et dépourvue d'intérêt au point de vue de l'art typographique; les conventions internationales sur

la propriété littéraire mirent, d'ailleurs, un terme à ces entreprises.

Plus intéressants, au point de vue artistique, furent les efforts de Joseph-Ernest Buschmann, qui rêva de faire revivre à Anvers la gloire des Plantin et des Moretus, et de favoriser la renaissance romantique des lettres belges. Il fonda en 1842 une imprimerie devenue célèbre, qui existe encore aujourd'hui et qui fut dirigée successivement par sa veuve, ses fils et ses petits-fils, comme au temps des grands imprimeurs du xvi^e siècle. Des émules surgirent par la suite à Anvers, même à Bruxelles, à Gand, à Liège et ailleurs, et suivirent de près les perfectionnements techniques réalisés en France, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique.

Depuis un quart de siècle des artistes de valeur, tels que Félicien Rops, Henry van de Velde, Théo van Rysselberghe, Amédée Lynen, Fernand Khnopff, Charles Doudelet, Ed. Pellens, Armand Rassenfosse, Aug. Donnay, Alfred van Neste, Edm. van Offel, n'hésitèrent pas à mettre leur talent au service des imprimeurs belges pour l'illustration et l'ornementation de livres d'art, tandis que l'artiste Jules de Praetere en imprima de ses propres mains.

Le seul reproche que l'on pourrait peut-être faire à ces très louables tentatives individuelles, c'est de manquer un peu de cohésion et d'unité; quelles que soient la beauté et la valeur des livres produits avec la collaboration de ces artistes, il serait assez difficile d'en dégager une idée directrice, une tendance bien déterminée. Ce qui paraît manquer, c'est l'impulsion géniale et irrésistible d'un William Morris, qui détermina en Angleterre la rénovation de l'art typographique, et qui eut, d'ailleurs, sa répercussion en Belgique, mais pas assez forte, pas assez immédiate pour être aussi féconde qu'elle le fut en Angleterre. Il n'en reste pas moins vrai que, par des efforts très méritoires et très personnels, la Belgique a pris une

part notable à la renaissance contemporaine de l'art du livre.

Au point de vue industriel, l'imprimerie était très florissante en Belgique avant la guerre; les livres, les brochures, les journaux et les revues périodiques y paraissaient en grand nombre; on y comptait environ 1,700 établissements typographiques, occupant 10,000 ouvriers, et 875 lithographies avec 1,800 ouvriers, sans compter les ateliers de reliure et de cartonnage, les fabriques de papier, les fonderies de caractères, les clicheries, etc.

Cette industrie fut presque entièrement paralysée pendant l'occupation allemande; peu d'établissements échappèrent aux réquisitions outrancières; on enleva surtout les presses rotatives pour l'impression des journaux, des machines de toutes sortes, des caractères, du matériel en laiton, des clichés en cuivre, du papier, de la pâte à rouleaux, des encres, etc., etc. Toutes ces machines, toutes ces matières premières étant aujourd'hui quasi-introuvables et d'un prix exorbitant, l'industrie du livre est aux prises, en Belgique, avec des difficultés presque insurmontables. Il est permis de croire, cependant, que le zèle, la persévérance des imprimeurs belges auront raison de ces obstacles; ce n'est pas en vain que leur ancêtre Plantin grava sur sa marque typographique cette belle devise : *Labore et Constantia*.

PAUL BUSCHMANN.

La Belgique sociale en 1920

Tous les ressorts moraux du peuple belge ont été tendus à l'excès, pendant les années où il a connu cette double misère : être *occupé* par l'ennemi et *inoccupé* par l'industrie. Aujourd'hui qu'il est libre, c'est la détente : les affaires reprennent; pour certains, du moins, l'ère des gros profits est ouverte, et, dans toutes les classes, par une réaction naturelle, après tant d'épreuves, se manifeste le même désir de mieux vivre — pas seulement mieux vivre que pendant la guerre, mais mieux vivre qu'on n'a jamais vécu.

Seulement, si ce désir existe chez nous avec une intensité qui relève presque de la pathologie sociale, il y a des différences terribles quant aux possibilités de le satisfaire.

D'après les *Index numbers* publiés mensuellement par le Ministère du Travail, les prix de détail pour les articles de première nécessité étaient trois fois et demi plus élevés (359 : 100) en décembre 1919 qu'en avril 1914.

On se figure ce que doivent être, sous ce régime de vie chère, les conditions d'existence des petits rentiers, des pensionnés des administrations, des invalides du travail pensionnés avant la guerre, en un mot, de tous ceux qui, n'ayant qu'un revenu fixe, sont, en réalité, devenus trois fois et demi plus pauvres qu'ils ne l'étaient auparavant.

Il en est de même, naturellement, des sinistrés de la Flandre occidentale et des industriels, très nombreux, dont les usines ont été pillées ou arrêtées, faute de commandes ou de matériel et qui ne sont pas encore parvenus à remettre leurs affaires en train.

Par contre, les cultivateurs — même ceux qui ne se

sont pas faits les fournisseurs des Allemands — ont énormément gagné; et, de même, le vilain monde des mercantis, des trafiquants, de ceux qu'on appelle chez nous les Barons Zeep (Savon), parce que certains fabricants de savon ont été, pendant l'occupation, les types les plus accomplis des exploiters de guerre. Ce sont ces gens encore qui, par le scandale de leurs dépenses de luxe, créent autour d'eux une impression factice de prospérité et surexcitent les appétits de jouissance du reste de la population.

Quant aux ouvriers industriels qui, de 1914 à 1919, ont passé par la triple épreuve du chômage, de la déportation et de la disette, ils se sont trouvés, à la paix, dans cette situation de voir leurs épargnes mangées, leur trousseau réduit à rien, leur force de travail amoindrie par les privations et leurs possibilités d'emploi limitées aux seules industries susceptibles d'être immédiatement remises en marche.

Au 1^{er} mars 1919, d'après les statistiques du Ministère du Travail, il y avait encore plus de 700,000 ouvriers recevant des allocations de chômage : c'était la grande majorité de la population industrielle.

En décembre 1919, il ne reste qu'environ 100,000 chômeurs et une enquête de l'Inspecteur des Mines et de l'Inspecteur du Travail vient d'établir que l'industrie belge occupe 76 p. c. du personnel de 1914; les autres sont allés à l'étranger, sont retournés à l'agriculture et aux travaux publics, ou continuent à être entretenus par le Fonds de chômage : mais celui-ci ne dépense plus que 12 millions de francs par mois, au lieu de cinquante ou soixante au début de l'année.

Les causes qui entravent surtout la reprise complète du travail sont le manque de matériel, le défaut de matières premières, la pénurie de charbon et l'hésitation de certains capitalistes à affronter les incertitudes de la situation.

Certes, les travailleurs se rendent bien compte que l'outillage est usé, que les matières premières s'achètent à des prix exorbitants, que les principaux greniers à blé du monde sont ou bien vides, ou bien inaccessibles par suite de la difficulté des transports.

Ils ont appris à suivre dans les journaux les fluctuations menaçantes du change, dont le taux défavorable rend de plus en plus difficiles les achats en Angleterre ou en Amérique, et pousse irrésistiblement la Belgique à se tourner au point de vue des affaires, du côté de l'Allemagne.

Mais ils ont, du moins ils croient avoir un moyen facile d'échapper aux conséquences fâcheuses de la vie chère : ils réclament des augmentations de salaire correspondantes, et ils se sont puissamment organisés pour les obtenir.

Avant la guerre, les effectifs totaux de la Commission Syndicale du Parti Ouvrier — notre Trade Union — ne dépassait point 120,000 membres, auxquels il fallait ajouter 50 à 60,000 membres — dont beaucoup sur le papier — affiliés aux « Unions professionnelles chrétiennes ».

A la fin de l'année 1919 (octobre), au contraire, la Commission Syndicale donnait, pour 1913 et 1919, les chiffres comparatifs suivants :

	Nombre d'affiliés.	
	1913	1919
Mineurs	18,546	117,000
Métallurgistes	26,606	100,000
Cheminots	Néant	85,000
Bâtiment et bois	10,245	50,000
Textile	21,500	50,000
Ouvriers de fabrique	3,510	45,000
Transports	4,705	40,000
Pierre	13,900	21,000
Diamantaires	3,831	13,000
Services publics	3,205	12,000
Tabac	2,900	11,000
Employés	1,570	10,000
Alimentation	900	10,000

	Nombre d'affiliés.	
	1918	1919
Livre	4,617	9,000
Vêtement et chapeliers	3,265	9,000
Chaussures	1,834	7,000
Industrie hôtelière	100	6,000
Spectacle et musiciens	Néant	6,000
Verriers et magasiniers	1,500	6,000
Personnel enseignant	90	1,500
Divers	3,890	?
Tramways bruxellois	Néant	5,000
<hr/> Total	<hr/> 126,714	<hr/> 613,500

Or, la cause principale de ce formidable accroissement est, à n'en pas douter, le besoin qu'éprouvent les éléments ouvriers jusqu'à présent réfractaires à l'organisation de réajuster les salaires au coût de la vie.

Dès le mois de décembre 1918 — lorsque le chômage était presque complet —, le Comité National (Relief for Belgium) avait pris, sous l'influence des socialistes, cette décision importante que les chômeurs pouvaient refuser du travail, et continuer à recevoir leurs allocations, si l'on prétendait les faire travailler pour moins d'un franc par heure pour une journée de huit heures.

Le résultat de cette décision fut, qu'avant toute intervention légale, il n'y eut pas une localité industrielle du pays où la question des huit heures n'ait été virtuellement résolue, et où le plus modeste ouvrier qualifié n'ait réclamé et obtenu son franc de l'heure.

Mais, à présent, ce chiffre initial — qui avait paru élevé — est dépassé de toutes parts et, de plus en plus, c'est deux francs par heure de travail que les ouvriers considèrent comme le minimum de leurs revendications.

Dans la métallurgie, par exemple, des ouvriers d'habileté moyenne gagnent fr. 2.25 ou 2.50 l'heure et, dans l'industrie des mines, les salaires de 18 à 20 francs sont de règle.

Malgré ces gros chiffres, cependant, ce serait une erreur de croire que les travailleurs se déclarent satisfaits.

En somme, un homme qui touche 18 billets de 1 franc — salis et dépréciés — ne gagne pas plus en fait qu'au temps où il recevait cinq ou six pièces de bel argent blanc.

Or, ce qu'il veut, ce que tous les ouvriers veulent — et ils le veulent avec une énergie passionnée — c'est gagner plus, beaucoup plus, afin de réparer les pertes du temps de guerre, de se racheter des meubles, des vêtements, des chaussures — tout ce qui est usé, tout ce qui est délabré dans leur ménage — et, aussi, de prendre part, largement, à la vie de plaisir et de luxe qui, dans tous les milieux, succède aux privations des années passées.

Aussi, de toutes parts, s'élèvent des réclamations, des revendications nouvelles. Après les métallurgistes, les mineurs; après les mineurs, les boulangers ou les cheminots. Les grèves succèdent aux grèves. Les conflits ne s'apaisent que pour renaître. On a, en cette matière, le sentiment très net que les concessions les plus larges ne font que préparer des concessions nouvelles, d'autant que chaque augmentation accordée à un corps de métier pousse les autres à en réclamer d'analogues.

Néanmoins, dans l'ensemble, la reprise des affaires et la reconstitution de l'industrie se font avec une rapidité prodigieuse et ce n'est pas sans raison que dans un article récent, le « Temps », de Paris, pouvait dire :

« De tous les pays belligérants, la Belgique est peut-être le seul qui échappe à cette grippe morale, à cette dépression d'après-guerre, que l'on a dénommée : le ca-fard international... »

Est-ce à dire que tout aille pour le mieux, que, du moins, les pires difficultés soient vaincues, que la Belgique ait la certitude d'échapper au triste sort que M. Keynes, dans son livre sur la Conférence de la Paix, prédit à l'Europe entière ?

Nous nous garderons bien de le prétendre.

Dans la classe ouvrière, en effet, comme dans les autres classes, on a cette dangereuse illusion de croire que, dans un monde immensément appauvri par ce lock-out général de cinq années que fut la guerre, il est possible que la masse des citoyens ait un *standard of living* supérieur à ce qu'il était avant le massacre et avant le chômage, presque complet, de toutes les formes de la production utile.

Où cela s'arrêtera-t-il ?

Telle est la question que se posent, non sans angoisse, tous ceux qui ont la responsabilité de la reconstruction nationale. Nous sommes — tous les peuples sont — dans un cercle vicieux : les salaires montent parce que la vie renchérit; la vie renchérit parce que les salaires montent, et surtout, parce que les patrons, tirant prétexte de la hausse des salaires, augmentent démesurément leurs profits.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il n'est qu'un moyen, et c'est tellement évident que tout le monde dit la même chose : « il faut se restreindre et il faut produire plus ».

Mais, à ceux qui donnent ce bon conseil, on a le droit de dire : prêchez d'exemple.

Les travailleurs ne demandent pas mieux que de produire, mais à la condition expresse que l'on n'essaie pas de toucher aux conquêtes récentes qu'ils ont faites, et, en première ligne, à la journée de huit heures.

D'autre part, ils accepteraient sans doute de se restreindre, si les classes dirigeantes voulaient bien commencer.

Malheureusement, c'est un des vilains côtés de notre vie sociale, que l'indiscipline de la population belge, quand il s'agit de s'infliger des restrictions, que sa répugnance à renoncer aux consommations de luxe, en ce temps où celui qui brûle de l'essence ou boit du champagne, ôte littéralement le pain de la bouche des pauvres.

Aussi le Parti Ouvrier — qui délibère en ce moment sur les moyens de combattre la vie chère — est-il d'avis que des mesures exceptionnellement énergiques s'impo-

sent, pour contraindre les riches à renoncer, dans l'intérêt commun, à un luxe qui devient homicide. Il demande que les importations soient limitées. Il réclame une levée sur le capital. Il entend socialiser — comme première mesure — la vente du charbon. Il développe, en un mot, un programme d'action immédiate qui se rapproche, en bien des points, du programme des travaillistes anglais.

C'est un fait intéressant à constater, au surplus, qu'il n'y a peut-être pas en Europe deux mouvements ouvriers qui se ressemblent plus que ceux de Grande-Bretagne et de Belgique.

On est tenté parfois, dans les pays voisins, d'opposer leur prétendue modération à l'« extrémisme » des autres mouvements ouvriers. C'est une profonde erreur. Nous ne sommes pas plus modérés. Nous poursuivons le même but. Nous avons le même programme, qui ne tend à rien moins qu'à la substitution de la démocratie socialiste à la démocratie bourgeoise. Mais nous sommes plus forts, et, avec l'accroissement de notre force, s'accroît le sens de nos responsabilités.

Ainsi que je le disais, au mois de juin dernier, à la Conférence de Paris, en présence de M. Lloyd George : le monde est en pleine révolution. La question est de savoir par quelle méthode cette révolution se fera : la méthode russe ou la méthode britannique. Nous sommes, en Belgique, contre la méthode russe. Nous pratiquons, avec succès, la méthode britannique.

EMILE VANDERVELDE,
Ministre de la Justice.

Le Travail en Belgique

Quatre-vingts ans de travail assidu avaient rendu la Belgique riche et prospère; quatre ans de régime prussien suffirent à la vider de toutes ses ressources, de ses approvisionnements de tout genre, de son outillage industriel, de ses capitaux, à disperser sa population ouvrière, à multiplier la tuberculose, à anémier hommes, femmes et enfants.

Le tableau a été fait de la situation sans équivalent dans l'histoire économique à laquelle se trouvait réduite notre industrie. Sauf quelques exploitations placées sous le contrôle de l'ennemi, pas une seule de nos usines n'était restée intacte: leur matériel enlevé ou méchamment détruit, leurs approvisionnements volés, leurs installations de tout genre odieusement sabotées, telle était la triste réalité qui se présentait à nos yeux. Le problème de la main-d'œuvre n'était pas moins angoissant: une notable partie de notre population ouvrière avait fui devant l'envahisseur: employée à des salaires rémunérateurs dans les usines de guerre situées dans les pays de l'Entente, aurait-elle le courage de revenir travailler à la reconstruction d'un pays dévasté? Ne fallait-il pas s'inquiéter de la situation de milliers de déportés, ayant mené une vie de souffrance dans les camps allemands où ils n'avaient été occupés qu'à des besognes misérables et qui devaient se plier à une véritable rééducation professionnelle? Qu'allaient devenir les quelque 150.000 hommes qui depuis plus de quatre ans avaient lâché l'outil pour le fusil et qui, dans la boue des tranchées, avaient perdu soixante pour cent de leurs capacités de travail? Au lendemain de l'armistice, en décembre 1918, le nombre de chômeurs dépassait 800,000, qui,

avec leurs femmes et leurs enfants, composaient une population de plus de 2,400,000 personnes secourues.

Les statistiques des sans travail nécessaires publiées par le Comité National de Secours et d'Alimentation indiquent encore, pour la seconde quinzaine de février 1919, 741,592 ménages secourus, comprenant 2,390,459 personnes, occasionnant une dépense, en quinze jours de 21 millions 212,680 francs; fin mars, il y a dans la région bruxelloise, 28,000 ouvriers au travail sur 120,000; à Soignies 3,000 sur 20,000; à Verviers 733 sur 19,750; dans la région des Flandres 1,215 sur 47,000, etc.

Au mois de mars 1919, le Comité Provincial de Secours et d'Alimentation pour la province d'Anvers estimait à un peu plus de 11 p. c. le nombre d'ouvriers au travail dans son ressort et ne prévoyait pas la possibilité d'occuper même la moitié de la population ouvrière avant la fin de l'année.

Tel était l'abîme de misère où nous étions plongés. Seul, un effort énergique était capable de nous sauver. C'est ici le moment d'examiner, au moyen de faits et de chiffres, les progrès accomplis et d'en indiquer quelques facteurs.

* * *

Les mines de houille avaient heureusement échappé à la destruction totale que l'ennemi avait un instant résolue et que la rapidité des événements l'avait empêché de consommer. A la fin du premier semestre de 1919, l'extraction atteignait déjà 8 1/2 millions de tonnes contre 11 1/2 millions en 1914. Le nombre moyen d'ouvriers était, en juin 1919, de 146,000, c'est-à-dire qu'il était près d'égalier le nombre de travailleurs occupés en 1914, soit 147,000. Par contre, la production des fours à coke n'était encore que de 58,000 tonnes pendant le mois de mai 1919 au lieu de 245,000, le mois correspondant de 1914.

D'un mois à l'autre, la situation s'améliore, la produc-

tion mensuelle moyenne nette des charbonnages avait été, en 1913, de 1,910,710 tonnes; en juillet 1919, elle atteint 1,659,450 tonnes, soit 86.8 p. c. de la quantité extraite en 1913. Dès ce moment, la production était presque revenue normale pour les bassins du Couchant de Mons et du Centre; pour le bassin de Charleroi, le taux proportionnel est de 85.2 p. c.; pour celui de Liège, seulement 77.3 p. c. De juin à juillet, la production augmenta de 192,000 tonnes, le nombre d'ouvriers occupés en juillet 1919 était le même que celui signalé pour 1913.

Au mois d'octobre 1919, la production nette en tonnes passe à 1,114,740 tonnes, représentant 98.6 p. c. de la production mensuelle moyenne nette de l'année 1913. De septembre à octobre, l'extraction augmenta de 199,000 tonnes.

Le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement a procédé, au mois de décembre 1919, à une enquête sur la reprise du travail dans les industries belges. Si l'on exprime le coefficient de reprise par le rapport du nombre d'ouvriers occupés en décembre 1919 au nombre de travailleurs employés à la fin de l'année 1913, on constate que la reprise atteint, dans l'ensemble des industries, le taux de 76 p. c.

Dans les industries des mines et des transports, il y a même plus d'ouvriers occupés en décembre dernier qu'en 1913. Dans les industries alimentaires, de la construction, les industries d'art et de précision et les industries verrières, le taux de reprise est supérieur à 80 p. c.; dans les industries chimiques, céramiques, du papier, du livre, du tabac, il dépasse 70 p. c. Il est de 67 p. c. dans l'industrie du vêtement, de 66 p. c. dans l'industrie du bois et de l'ameublement, de 64 p. c. dans l'industrie des métaux.

* * *

Une difficulté plus grave encore résidait dans la conclusion de nouveaux contrats de travail. En présence des

fluctuations trop grandes du marché, les industriels hésitaient à constituer des stocks de matières premières et à souscrire des contrats. Les ouvriers, de leur côté, constataient la cherté des choses nécessaires à la vie, mais ils ignoraient le quantum de l'augmentation totale et ne pouvaient prévoir si le mouvement des prix irait en s'accroissant vers la hausse ou en diminuant de façon à regagner la normale, la situation d'avant-guerre.

A moins de conclure des contrats collectifs, applicables à de grandes masses de travailleurs et revisables dans leurs modalités en se basant, notamment, sur les modifications dans le coût de l'existence, il fallait craindre des conflits nombreux, surgissant dans chaque exploitation, se répétant à intervalles rapprochés, entretenant dans la classe ouvrière une dangereuse excitation en même temps qu'ils provoqueraient dans l'opinion publique un état permanent d'énervement.

Les premières initiatives dans la conclusion de vastes contrats collectifs appartiennent au Gouvernement, qui, dès le 3 avril 1919, institua une Commission d'études pour la réduction de la durée du travail dans les usines sidérurgiques.

Le même mois, le Gouvernement instituait une seconde commission d'études pour la réduction de la durée du travail dans les mines. Celle-ci arrivait rapidement à la conclusion que l'instauration de la journée de 8 heures dans les mines lui paraissait certaine et qu'il fallait y arriver par paliers; le 29 avril elle décidait de réduire à 8 h. 1/2 la durée du travail à partir du 1^{er} juin 1919 et de la porter à 8 heures à partir du 1^{er} décembre suivant.

A la fin du mois de juin fut constituée la commission de la construction mécanique dont les travaux ont porté non seulement sur la durée du travail, mais aussi sur le régime et le taux des salaires.

Depuis lors, ont été institués par le Ministre du Travail :

un comité national pour les services publics du gaz et de l'électricité, un autre pour l'industrie de la glacerie, un troisième pour l'industrie du bâtiment, un quatrième pour l'industrie du bois et de l'ameublement, un comité national pour le port d'Anvers, un comité régional pour l'industrie de la gobeletterie et un comité pour les industries textiles des Flandres.

Tous ces comités sont à base paritaire; ils sont présidés par un fonctionnaire du gouvernement; ils sont uniformément chargés de délibérer sur les bases du salaire et les conditions du travail dans l'industrie qu'ils concernent.

Les comités ont fréquemment abouti à une série de résolutions telles que leur ensemble constitue un véritable contrat collectif; dans certains cas, ils ont même procédé à la codification officielle des décisions prises.

L'œuvre des comités présente une grande importance. Il n'est pas douteux que leur action ait empêché une quantité de conflits locaux et régionaux. En réglant les conditions de travail pour tout le pays, les Comités ont de même prévenu la formation de grands mouvements collectifs, qui, en s'étendant à tout le territoire, menacent la sécurité publique et paralysent la vie économique nationale. Il est intéressant de remarquer que la loi n'est pas intervenue, ni dans la constitution, ni dans le fonctionnement des Comités nationaux, et qu'il n'y a d'autre sanction à leurs décisions que l'appel de l'opinion publique en cas de manquement à la parole donnée. Jusqu'à présent on ne connaît pas de cas où une convention collective ne serait pas appliquée loyalement de part et d'autre. Les ouvriers, qui ont obtenu de sensibles avantages par l'intermédiaire des Comités nationaux, sans entamer une lutte toujours coûteuse et dont l'issue est incertaine, sont naturellement partisans de cette institution nouvelle. Les patrons reconnaissent de leur côté que les discussions au sein des comités sont plus faciles que celles qui ont

lieu entre les ouvriers et leurs employeurs directs; les vues qui sont développées sont plus générales, elles soulèvent moins de contestations de détail et donnent au conflit d'évaluation un caractère moins actuel et surtout moins personnel que dans les discussions directes entre le personnel ouvrier et dirigeant d'une exploitation déterminée. Jusqu'à présent, les Comités ont toujours procédé par voie de conciliation. Lorsque leur autorité sera mieux assise, il est possible qu'ils fonctionnent comme arbitres dans des cas déterminés; si les arbitres ne pouvaient se mettre d'accord, un arbitre départiteur pourrait être désigné par le gouvernement.

* * *

Au lendemain de l'armistice, les institutions de secours-chômage reçurent pour instructions de continuer l'allocation de leurs subventions aux ouvriers qui, dans les régions industrielles, ne parvenaient pas à trouver du travail rémunéré au taux minimum de 1 franc l'heure pour les ouvriers et fr. 0.75 l'heure pour les ouvrières adultes; le salaire dans les régions semi-industrielles pouvait descendre au taux minimum de fr. 0.85 et 0.65 l'heure; il devait atteindre 5 francs par jour pour les ouvriers agricoles; ce minimum de salaire, pour l'ensemble du pays, était donné à titre d'indication et pour servir en l'absence des comités régionaux d'arbitrage; ces comités étaient chargés d'établir la distinction entre les centres industriels et les régions semi-urbaines. Il est inutile d'indiquer que ces chiffres sont dépassés de loin, à l'heure actuelle, dans toutes les industries et dans toutes les régions du pays.

Une seconde caractéristique de l'évolution des salaires consiste dans la moindre dispersion des taux de salaires. Lorsque l'on consulte les statistiques anciennes du salaire, il n'est pas rare de constater, dans une même industrie, l'existence de trente ou même quarante taux de

salaires lorsqu'on les groupe par divisions journalières de 0.25 c. par exemple. Aujourd'hui, les ouvriers d'une industrie donnée se partagent en un nombre de groupes beaucoup moindre. La courbe des salaires aux deux époques est absolument différente et les mesures de la dispersion des salaires sont radicalement dissemblables.

Enfin, on pourrait indiquer, comme troisième et dernière caractéristique, la tendance qui se manifeste à régler le taux des salaires d'après les modifications que montrent les Index-numbers des prix de détail recueillis et publiés par le Gouvernement.

Les circonstances du marché du travail expliquent que la main-d'œuvre soit plus rare que les opportunités de l'employer. Un grand nombre d'ouvriers ont été chercher en France, dans les régions dévastées, un emploi encore plus rémunérateur que celui qu'ils pouvaient trouver en Belgique. Ceci est vrai particulièrement pour les ouvriers du bois et de la construction; les environs de Bruxelles, qui regorgeaient d'ouvriers maçons, plafonneurs, paveurs, menuisiers, etc., ont été vidés de presque toute leur main-d'œuvre qui a pris le chemin de la France. Ces ouvriers ne partent pas, en général, sans esprit de retour, mais, en attendant, leur absence raréfie la main-d'œuvre et contribue à faire hausser le salaire des travailleurs restés au pays.

Il faut tenir compte également de la disparition d'une quantité d'éléments jeunes et valides : soldats tombés au champ d'honneur, mutilés, civils fusillés, déportés décédés dans les camps de concentration ou rentrés au pays avec une capacité de travail fortement réduite; une partie de la population a aussi supporté de telles privations pendant la guerre qu'elle est devenue incapable de supporter un travail régulier à l'usine.

Enfin, comme on le sait, le salaire tend à se régler sur un minimum vital, corrigé par le « Standard of living »; comme l'un et l'autre ont fortement augmenté, il n'est pas

étonnant que les salaires aient suivi une ascension presque vertigineuse.

Les industriels contribuent à la hausse des salaires par la concurrence qu'ils se font entre eux pour se procurer la main-d'œuvre nécessaire à la remise en activité de leurs entreprises. Certaines industries, qui traversent une période de prospérité peut-être momentanée, veulent intensifier leur production afin de réaliser tout le bénéfice possible et embauchent des manœuvres au prix payé pour l'ouvrier qualifié. D'autres industries abandonnées par leur personnel, attiré par les hauts salaires payés en France, ne voient d'autre remède que de débaucher par l'appât d'une augmentation les ouvriers appartenant à d'autres branches de production. Toutes ces circonstances contribuent à maintenir et à élever les exigences de la main-d'œuvre.



Ce tableau en raccourci laisse nécessairement beaucoup de côtés dans l'ombre; notre excuse est d'avoir été pris au dépourvu et de n'avoir eu que quelques heures à notre disposition pour tracer cette esquisse de la situation du travail en Belgique. Toutefois, il est un point que nous ne pouvons passer sous silence : c'est le magnifique exemple de courage, d'indomptable énergie, de discipline volontairement acceptée que notre peuple a donné au monde. Alors que tout semblait désespéré, notre population ouvrière, nos ingénieurs, nos industriels ont eu la foi en l'avenir; lorsque tout était en ruines, ils n'ont pas perdu leur temps en plaintes stériles, ils ont résolument regardé devant eux; quand toutes les promesses faites aux heures héroïques des combats, furent, l'une après l'autre, reconnues illusoire, ils se sont dit que le plus sûr était de compter sur eux-mêmes; ils ont eu surtout cette intuition que le travail seul était capable de réparer les désastres accumulés au cours de la guerre. Le peuple belge a conquis

l'admiration du monde par sa fermeté devant un ennemi dont la puissance était redoutable aux plus grandes nations. Il a à cœur de mériter une seconde fois l'admiration par la confiance avec laquelle il entreprend la tâche sacrée de rendre plus beau, plus resplendissant que jamais le visage meurtri de la Patrie.

ARMAND JULIN.

L'Industrie métallurgique

Lors de la construction des premiers chemins de fer en Belgique, en 1839, Victor Hugo, se rendant vers le Rhin, décrit Liège comme étant : « une de ces vieilles villes qui sont en train de devenir des villes neuves ». Aujourd'hui la transformation est complète. Liège est encore la cité des armuriers, mais elle est aussi une ruche industrielle et un grand centre commercial. Le berceau de la métallurgie belge est resté le cœur même de l'industrie du fer et de l'acier.

Les usines fondées à Seraing par l'entrepreneur anglais John Cockerill sont devenues l'une des plus puissantes sociétés anonymes; des entreprises presque aussi considérables s'y sont accolées à Ougrée, à Angleur et à Grivegnée, toutes dans le secteur des forts édifiés autour de Liège et qui occasionnèrent leur première déception aux Allemands envahisseurs de 1914.

Des usines nouvelles n'ont cessé d'être édifiées dans les environs immédiats pour la fabrication des armes, des cycles et des automobiles; pour le moulage des tuyaux, la construction électrique, celle des charpentes et des machines. Les dernières en date furent équipées l'année qui précéda la guerre à Flémalle, l'une pour la fabrication des produits galvanisés, l'autre pour la fabrication des tubes en acier. L'industrie du zinc se développait parallèlement à la métallurgie. En même temps l'industrie métallurgique florissait avec la même vigueur dans la province de Hainaut où, aux ateliers de construction de matériel de chemin de fer, sont venues s'adjoindre des

sociétés de construction de câbles et de matériel électrique.

Il est impossible de retracer ici l'histoire de la sidérurgie belge. Mais les habitants de ce qui forme aujourd'hui la Belgique, connaissaient le travail du fer à l'époque de l'invasion romaine. Dès le II^e siècle, cette industrie se concentre aux environs de Liège. On peut juger de l'activité de nos ancêtres si, considérant que leurs procédés donnaient seulement quelques kilos de métal à chaque opération, on se rappelle comment plus d'un million de tonnes de scories furent récupérées à notre époque, entre la Sambre et la Meuse.

Le bas foyer céda la place au fourneau catalan qui est à son tour remplacé par le fourneau à masse et sous les Carlovingiens il existait à Liège, une manufacture royale de cuirasses et d'armures. Les immenses forêts de la région fournissaient le seul combustible alors employé.

La *méthode wallonne* qui s'étendit graduellement à la Suède, à l'Allemagne et à l'Angleterre naquit en Belgique et le premier haut fourneau fut construit à Lustin, près de Namur, en 1340.

En dépit des ravages de la guerre, le nombre des hauts fourneaux augmenta si rapidement que le Prince-Evêque de Liège en défendit la construction pour une période de 25 ans. Mais le procédé de cémentation avait été découvert dans cette ville environ cent ans plus tôt et au XVIII^e siècle Liège était devenu le pourvoyeur d'armes de toute l'Europe.

En 1802 on y établit une fonderie de canons qui coula pour Napoléon quantité de canons, notamment pour le célèbre camp de Boulogne où l'on assemblait les pièces en vue de la conquête rêvée de l'Angleterre.

Le haut fourneau à coke, employé en Angleterre dès 1619, ne fut introduit en Belgique qu'en 1769, où un essai infructueux fut tenté. Ce n'est qu'en 1821 que fut

construit, par le célèbre John Cockerill, le premier haut fourneau marchant au coke. Il fut l'origine des majestueuses usines de la maison qui porte son nom.

Les progrès de l'industrie ont été en Belgique aussi rapides et aussi grands que dans n'importe quel autre pays. Le haut fourneau érigé par John Cockerill produisait 10 tonnes par jour. C'est peu par rapport à nos hauts fourneaux modernes qui atteignent en Belgique, la production de 300 tonnes, c'était beaucoup par rapport aux anciens hauts fourneaux qui ne produisaient à la fin du xvi^e siècle que 3 tonnes par jour au grand maximum et aux anciens fours de 1546, les plus anciens au sujet desquels on ait des données, et qui ne produisaient que 300 kilos de fer par jour.

Quand la Belgique devint indépendante, la province de Liège comptait 7 hauts fourneaux au bois, un haut fourneau au coke, 5 cubilots, 78 foyers ou fours d'affinerie, 39 fours à réverbères, 31 martinets, 16 laminoirs et 43 soufflets. Ils occupaient 711 ouvriers et produisaient 7,708 tonnes de fonte, 660 tonnes de moulage, 5,011 tonnes de fer laminé et 4,778 tonnes de produits divers.

Comparez ces données aux suivantes relatives à la métallurgie de la province de Liège en 1913 : 21 hauts fourneaux, occupant 20,080 ouvriers et ont produit 96,000 tonnes de fonte; 6 aciéries comportant 17 fours Siemens Martin, 21 convertisseurs, 23 marteaux et 37 laminoirs, occupant 7,700 ouvriers y ont coulé 1,134,000 tonnes d'acier brut, dont 958,000 aux convertisseurs et 671,000 tonnes de produits finis. De plus, 15 fabriques de fer, comportant encore 20 fours à puddler, 13 marteaux et 64 laminoirs, occupant 3,402 ouvriers ont produit 27,100 tonnes de fer fini et 193,000 tonnes d'acier fini, soit une production totale pour la province de 892,300 tonnes de produits finis.

L'industrie sidérurgique, y compris les fours à coke, a

occupé en 1913, 39,500 ouvriers dont l'équipement et la production se répartissent comme suit :

Fours à coke : 41 usines avec 2,898 fours produisant 3,523,000 tonnes métriques et occupant 4,229 ouvriers; hauts fourneaux : 19 usines avec 54+3 fours produisant 2,484,690 tonnes métriques et occupant 5,289 ouvriers, 2,484,690 tonnes métriques et occupant 5,289 ouvriers; aciéries : 110 fours dont 28 Siemens-Martin et 84 convertisseurs ayant produit respectivement : 274,450 et 2,192,180 tonnes d'acier brut et 1,409,460 tonnes d'acier fini; les usines transformatrices, au nombre de 38, comptent 110 fours à puddler, plus 317 fours à réchauffer, elles ont produit 304,350 tonnes de fer finis et 448,400 tonnes d'acier finis, ce qui porte à 2,162,210 tonnes de produits finis, le total de la production des usines transformatrices et des aciéries réunies. Elles utilisent à cet effet, 80 marteaux et 216 trains de laminoirs.

Les statistiques détaillées de l'industrie du métal en Belgique montrent que notre pays a su conquérir parmi les nations industrielles et sur le marché international de l'acier une place dont il peut être fier. La guerre a ruiné, comme nous allons le voir, son industrie, non par les destructions des champs de bataille, mais par le vandalisme calculé d'un ennemi sans scrupules. Mais, il s'est remis courageusement au travail et son industrie sidérurgique renaîtra de ses ruines. Malgré les pertes relativement importantes de son armée, sa population ouvrière est restée presque intacte en raison de la faible importance qu'avait cette armée lors de la déclaration de la guerre. Un autre facteur primordial se trouve dans la richesse des gisements charbonniers belges : celui du Hainaut reçoit une nouvelle extension et la mise en exploitation de celui de la Campine ouvrira une ère nouvelle de prospérité industrielle. Le minerai aussi peut être obtenu en abondance. C'est plus qu'il n'en faut pour

surmonter les difficultés actuelles et reconquérir une place laborieusement acquise.

La production pendant la guerre des usines métallurgiques coupées de leurs approvisionnements en minerais et privées des débouchés habituels à l'intérieur aussi bien qu'à l'exportation, fut nécessairement minime.

La production des usines sidérurgiques pendant toute la guerre ne représente pas même un mois de la production normale. Le dernier haut fourneau fut éteint en 1917.

Il est intéressant de signaler que la Société Cockerill et celle d'Ougrée-Marihaye utilisèrent leurs installations de fours électriques pour la fabrication de carbure de calcium, qui permit à nos populations de suppléer par l'acétylène au pétrole devenu complètement introuvable. La production de produits finis fut quelque peu plus élevée parce que deux petites usines du Hainaut ne crurent pas devoir se conformer à l'attitude générale et patriotique de toute l'industrie belge.

Quant à l'importance des destructions, on peut s'en faire une idée par les premières allocations provisionnelles accordées par les tribunaux des dommages de guerre : ces provisions représentent environ 70 p. c. des dommages réclamés et vérifiés par des experts industriels. Les principales usines de la région liégeoise viennent d'obtenir ainsi des provisions se montant à 286 millions de francs pour quatre d'entre elles, soit 120 millions à Cockerill, 100 à Ougrée-Marihaye, 50 à Angleur et 16 à Athus-Grivegnée.

A l'armistice, l'industrie sidérurgique était dans un état lamentable : certaines usines étaient complètement rasées, toutes les grandes aciéries avaient considérablement souffert, complètement dépouillées d'une partie importante de leur outillage, démoli ou expédié en Allemagne.

Près de la moitié des hauts fourneaux du pays ont été rasés et ne seront reconstruits que beaucoup plus tard,

certains ne seront jamais rétablis, et cette donnée sur la base fondamentale de l'industrie sidérurgique belge permet de mesurer dès l'abord l'étendue du désastre. Les usines secondaires ont subi un sort analogue : des 110 fours à puddler il n'en reste que 52; sur 79 laminoirs à acier il en restait 28.

La première tâche du pays fut de déblayer tous les débris et de réparer ce qui restait d'utilisable. Une besogne non moins importante fut la recherche en Allemagne du matériel volé, en vue de sa récupération. Puis il fallut réorganiser les transports par terre et par eau. Aucun haut fourneau ne put être remis en marche avant plusieurs mois d'un travail opiniâtre. Actuellement, une douzaine de hauts fourneaux à feu et autant de convertisseurs sont en action. Un rapport officiel a fait connaître qu'à la fin de 1919 l'industrie sidérurgique employait 60 p. c. du personnel employé avant la guerre, dont une grande partie pour des travaux de reconstruction. On peut dire qu'au 1^{er} janvier 1920 nous avons atteint plus de 33 p. c. de la totalité de notre production normale.

D'après les derniers renseignements, la production de janvier 1920 a été de près de 20 p. c. de celle de 1913 pour la fonte, de 49 p. c. pour l'acier et pour les fers finis. Il en résulte que la production de fonte reste limitée par le manque de combustible, tandis que celle de l'acier et du fer profite de la possibilité de traiter les mitrailles, encore abondantes en Belgique, au four Martin et au marteau-pilon.

On jugera, d'autre part, de l'importance des récupérations d'outillage en Allemagne, quoique les chiffres ne mentionnent qu'une partie du matériel volé, quand on saura qu'à fin 1919, il avait été ramené en Belgique 9,836 machines représentant un tonnage de 66,258 tonnes, indépendamment de 2,626 locomotives, 3,649 voitures, 72,439 wagons et 24 millions de tonnes d'autre matériel.

UN CORRESPONDANT.

L'Industrie houillère

Au Musée royal d'Histoire naturelle, à Bruxelles, se trouve le squelette d'un mineur de l'âge de la pierre; cet homme préhistorique extrayait du charbon avec une pioche faite d'un bois de cerf, quand un éboulement se produisit, l'enterrant vivant avec son petit enfant et son chien. C'est peut-être en Belgique que l'homme découvrit d'abord l'usage de la houille; c'est presque certainement en Belgique que la houille fut, pour la première fois, exploitée commercialement.

Dès le XIII^e siècle, dans la principauté de Liège, existe déjà tout un ensemble de coutumes et usages formant l'embryon d'un droit minier. Dès le début du XIV^e siècle existait une juridiction spéciale : la *Cour des Voirs-Jurés des charbonnages*, juridiction curieuse réglant et surveillant toutes les exploitations minières, au point de vue de l'intérêt général notamment. C'est grâce à l'exploitation houillère que dès le début du XIV^e siècle, la distribution d'eau était assurée, en la bonne ville de Liège, par les arcines ou galeries d'émergement des travaux miniers des environs.

Plusieurs de ces arcines existent encore. Certaines alimentent même des fontaines publiques de la vieille cité wallonne.

L'histoire de l'exploitation des mines de houille en Belgique est particulièrement intéressante.

L'ancienneté de l'exploitation a créé pour le pays des conditions toutes spéciales, qui diffèrent de celles des pays miniers ouverts à l'exploitation au XIX^e siècle seulement.

La propriété minière est, en Belgique, très morcelée.

Les puits sont nombreux, étroits et profonds. Le gisement est très dérangé et ne contient guère que des couches de faible puissance (moyenne 0 m. 66). Le grisou est abondant et se manifeste notamment par de terribles dégagements instantanés qui ont causé plusieurs catastrophes douloureuses.

Pour juger du morcellement de la propriété minière, disons que l'on compte des concessions de moins de 150 hectares, que plus de 280 sièges d'extraction concourent à la production annuelle moyenne de 23 millions de tonnes, ce qui correspond à une extraction journalière moyenne de moins de 300 tonnes par siège.

La profondeur moyenne d'extraction dépasse 600 mètres pour l'ensemble du pays; plus de 150 puits dépassent 800 mètres, plus de 25 puits dépassent 1,000 mètres. Toutes ces conditions suffisent à montrer de quelle énergie les Belges doivent faire preuve pour maintenir et développer leur industrie houillère que tous ces facteurs influencent défavorablement. Il n'y a pas de doute que nos gisements, transplantés en Amérique ou même en Angleterre, y seraient complètement dédaignés ou laissés improductifs.

La situation de la Belgique au point de vue houiller, avant la guerre, pouvait se résumer comme suit : elle produisait 23 millions de tonnes et en consommait 26, ce qui l'obligeait à compenser par l'importation les 3 millions de tonnes manquantes.

Le déficit quantitatif de la production était accentué par un grave déficit en qualité. Nous avons trop de charbon demi-gras et maigres et nous manquions de charbon gras à coke et à gaz. Aussi exportions-nous environ 6 millions de tonnes dont 5 vers la France, pour importer 9 millions de tonnes, principalement des charbons gras et des fines à coke qui venaient d'Allemagne en grande partie, d'Angleterre pour une quantité moindre, de France pour le restant.

Notre production se répartissait comme suit : 2,5 millions de charbon à gaz (plus de 25 p. c. de matières volatiles), 5 millions de tonnes de charbon gras (16 à 25 p. c. de matières volatiles), 10 millions de tonnes de demi-gras (16 à 11 p. c. de matières volatiles), 5 1/2 millions de tonnes de charbons maigres et anthraciteux.

Jusqu'en 1910, les exportations avaient dépassé le total des importations. A partir de cette année, par suite de la consommation croissante de l'industrie du pays, la balance avait été renversée, et en 1913, l'excédent des importations s'acheminait vers les 4 millions de tonnes.

Pendant la guerre, les charbonnages belges, qui avaient continué à fonctionner, réduisirent leur production; celle-ci était tombée, en 1918, à 13,900,000 tonnes environ, soit 60 p. c. de la production de 1913. Le personnel était réduit à 111,000 mineurs, soit 71 p. c. du chiffre de 1913; la comparaison de ces deux chiffres du tonnage et du personnel montre que la réduction de la production était accompagnée d'une chute de l'effet utile.

Les charbonnages de la Belgique furent préservés des dévastations systématiques des hordes allemandes, sauf un charbonnage dans la région de Mons qui fut noyé. Tandis que dans les autres pays miniers on constata après l'armistice une chute profonde de la production, nous assistâmes dans notre pays, au relèvement rapide de notre production. Tombée à 60 p. c. au moment de l'armistice, la production était de 65 p. c. en janvier, 75 p. c. en mars, 83 en mai, 87 en juillet, 88 en septembre, 98.6 en octobre pour tomber cependant à 88.5 en novembre et à 81.3 en décembre, ce dernier chiffre dû à la grève du pays de Charleroi.

La consommation comparée à celle de 1913 était de 46 p. c. en janvier, elle descendit progressivement jusqu'à 35.7 p. c. en juin par suite du marasme absolu de notre industrie et de la suppression de la consommation

domestique avec l'arrivée de la belle saison. Mais dans le silence, la renaissance de notre industrie se prépare; dès le mois de juillet, la consommation passe à 49 p. c., en août elle atteint 57 p. c., en septembre elle est de 69 p. c.; en octobre, elle atteint 76.6, mais retombe à 72.2 et à 69.1 en novembre et en décembre.

A partir de septembre, les esprits clairvoyants ont vu que la crise du charbon, dont souffre toute l'Europe occidentale ne serait pas inconnue chez nous. Notre exportation qui, dans les premiers mois de l'année, avait été en augmentant jusqu'à atteindre, pour le mois de juin le chiffre de 824,000 tonnes, diminua très rapidement au point de tomber en décembre au chiffre de 125,000 tonnes. C'est naturellement sur le charbon gras que la crise se fit sentir en premier lieu. Il fallut d'abord prendre des mesures pour alimenter les usines à gaz; quant au coke nécessaire aux usines métallurgiques, la crise est insoluble tant que nous ne pouvons compter sur le charbon allemand.

Aussi compte-t-on une demi-douzaine de hauts fourneaux qui sont prêts à fonctionner mais dont on n'ose faire la mise à feu, faute de coke pour les alimenter. La renaissance de l'industrie du pays se trouve entravée par le manque de charbon.

La Belgique doit donc envisager l'augmentation de la production; on ne peut guère compter sur l'augmentation de la production des sièges existants. Il y aurait peut-être un moyen, qui serait d'augmenter la durée du travail. Certains bons esprits regrettent que l'on n'ait pas sursis à l'application de la réduction de la journée de travail jusqu'à ce que nous soyons sortis des difficultés de l'après-guerre. Mais c'est un regret superflu; il n'était pas possible de surseoir à cette réforme qui semblait une condition de la paix publique; il n'est pas possible non plus de doubler les postes d'extraction parce que la vétusté des exploitations exige, pour nombre

de sièges, un entretien dépassant la durée d'un poste de 8 heures.

Il y aurait d'ailleurs une grande difficulté de recruter la main-d'œuvre nécessaire. A la vérité, certaines concessions pourraient intensifier leur production; une partie de l'opinion est frappée par le grand nombre de concessions inactives, mais la plupart d'entre elles sont ou épuisées ou inexploitable et il n'y a pas grand chose à espérer de l'apurement auquel procède actuellement l'administration des mines en engageant la procédure de déchéance de ces concessions. Il ne reste donc qu'une seule solution, c'est de mettre à fruit de nouveaux gisements.

La Belgique en possède deux. Le bassin de la Campine dans le Nord-Est du pays, et le nouveau bassin méridional du Hainaut.

Le bassin de la Campine se présente dans les conditions entièrement différentes de l'ancien gisement.

Les couches de houille y gisent sous des profondeurs de morts-terrains aquifères variant de 430 à 630 mètres et les difficultés de creusement y étaient certes les plus importantes qu'ait jamais osé affronter le génie humain. La découverte du bassin date du 2 août 1901; découverte suivie d'une période de recherches fiévreuses, qui dura cinq ans; les concessions furent données en 1906. Les premiers travaux de creusement commencèrent en 1909. A l'heure actuelle un seul siège, celui de Winterslag, est en exploitation et produit de 500 à 600 tonnes par jour; un autre semble pouvoir commencer l'exploitation en 1920 et trois autres en 1921.

Ces travaux ont été beaucoup retardés par la guerre. Ils sont, de par leur nature, lents et coûteux (aucun siège de Campine ne coûtera moins de 60 millions de francs). On peut cependant espérer que, dans 9 à 10 ans, le Limbourg produira 2 à 3 millions de tonnes de char-

bon, et comme il s'agit de charbon gras à coke et à gaz, nous pouvons entrevoir pour cette date l'indépendance de notre industrie métallurgique vis-à-vis de l'étranger.

L'Etat a réservé dans le bassin de la Campine 3 zones où aucune concession n'a été accordée. Cette restriction procède à la fois de la préoccupation d'éviter le gaspillage de notre richesse minérale, en constituant des réserves pour l'avenir, et du désir de certains parlementaires de rendre possible, lorsque les circonstances le rendraient désirable, un essai d'exploitation directe par ou pour le compte de l'Etat.

Il y a là une première source de gisement disponible; une seconde source est constituée par le bassin méridional du Hainaut. On a donné ce nom au gisement que la campagne de recherches poursuivie depuis 1908 a fait découvrir sous la faille du midi qui rejetait des terrains plus anciens sur la bordure sud du bassin connu. Ce gisement, reconnu par plus de cent sondages, comprend notamment des houilles à coke. Il est particulièrement chiffonné et git à grande profondeur (la profondeur à laquelle se trouve la tête du gisement varie entre 400 et 800 mètres).

Heureusement, toutefois, le creusement des puits ne présentera pas les difficultés rencontrées en Campine, car il ne s'agit que de traverser des terrains durs qui n'exigeront pas le recours aux procédés spéciaux tels que la congélation.

De nombreuses demandes en concessions ont été introduites, dont une partie par les sociétés charbonnières qui forment la lisière sud du bassin, mais le Gouvernement, faisant droit aux suggestions d'une partie de l'opinion publique, n'a pas donné suite, jusqu'à présent, à ces requêtes.

En Belgique, comme partout d'ailleurs, se pose, en effet, actuellement la question de l'exploitation des mines au bénéfice de l'Etat.

Le Conseil des Ministres a même décidé la reprise par l'Etat du charbonnage de Wandre, petite mine du bassin de Liège, qui appartenait à une famille allemande et qui a été mise sous séquestre lors de l'armistice. Cette mine constituera une expérience dont les conclusions pourront entraîner un mouvement d'opinion.

Le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement a institué, à la Direction générale des mines, une commission chargée d'étudier le régime à appliquer aux gîtes minéraux disponibles et le statut des mines dont l'Etat viendrait à se réserver la propriété. Cette commission aura d'abord à déterminer les conditions de l'administration de la petite mine de Wandre, puis elle indiquera le régime à préconiser pour les gîtes miniers disponibles. De ses travaux dépendra la politique minière de la Belgique.

ADOLPHE BREYRE.

L'Industrie textile

L'industrie textile en Angleterre doit beaucoup aux tisserands flamands, chassés jadis de chez eux par les exactions et les brutalités de la soldatesque espagnole. Ces artisans belges étaient les descendants d'une longue lignée de tisserands dont l'habileté et l'opiniâtreté au travail avaient rendu leur pays fameux dans l'Europe entière, longtemps avant la découverte du Nouveau Monde. Par tout le pays, les plus beaux monuments, autres que les cathédrales et les édifices religieux, furent les Halles aux draps, où les tisserands et marchands de jadis se réunissaient pour échanger et vendre leurs marchandises. Même Bruxelles, la riante capitale, doit son existence au commerce des laines : quelques années avant l'invasion normande, des marchands et tisserands de laines avaient établi un entrepôt en cet endroit qui, alors, n'était qu'un vaste marécage. La fameuse Université de Louvain s'établit dans un ancien bâtiment qui avait été autrefois la Halle aux draps de cette cité prospère. Et jusqu'au jour où les canons allemands les détruisirent, les Halles aux draps d'Ypres constituaient l'un des plus imposants monuments historiques de l'Europe.

Mais ce n'est pas seulement dans les splendeurs architecturales de notre pays que le tissage belge a laissé sa marque. Son empreinte est vivante encore dans nos langues : *Diaper*, par exemple, qui désigne une étoffe de lin ou de coton, d'un dessin simple et généralement blanche, n'est qu'une corruption de « Drap d'Ypres ». Le mot « bureau », avant de prendre par extension la signification qu'on lui donne aujourd'hui, ne désignait autrefois que le pupitre ou la table à écrire

recouverte de « bure », cette étoffe assez grossière qui se fabrique encore aujourd'hui en Belgique. « Estaminet », l'enseigne accueillante qui surmonte l'entrée des débits de bières du Nord de la France et des provinces belges, indique l'endroit où des hommes se réunissaient pour causer et boire autour de tables recouvertes d'« étamine », étoffe plus légère que la bure.

Nous avons toujours été et serons toujours parmi les premiers producteurs textiles du monde, car s'il nous est impossible de rivaliser avec l'Angleterre et les Etats-Unis quant à la quantité, plus de mille ans de tradition et d'efforts nous donnent ce que ni le machinisme ni l'esprit d'entreprise ne sauraient réaliser à eux seuls. Aujourd'hui, nous tissons la laine, le lin et le coton. Nous filons le chanvre et la jute; nous fabriquons encore une grande quantité de cordes et de ficelles.

Verviers, le grand centre belge du tissage des laines, est situé dans la vallée de la Vesdre que Victor Hugo décrit comme la plus charmante vallée du monde. Cette ville se trouve à quelque vingt-cinq kilomètres à l'est de Liège et forme, avec les communes avoisinantes de Dison, Hodimont, Andrimont et Ensival, non seulement le plus important centre de filage, de tissage et de foulage du pays, mais encore occupe une place prépondérante parmi ses concurrents continentaux. La charte de Liège mentionne dès 1300 l'existence de Verviers comme village lainier. Et en 1323, Adolphe de la Marck, prince-évêque de Liège, publia un décret libérant les drapiers de Verviers de tout péage.

La population de cette ville fut soumise à de fréquentes fluctuations et son chiffre tomba à 8,000 habitants après la Révolution française, dont les conséquences économiques se firent profondément sentir en Belgique. Son relèvement se dessina après la chute de Napoléon. De 19,500 habitants en 1830, cette population monta à 90,000 en 1914.

A la veille de la guerre, le pays de Verviers tissait dans 110 établissements, filait la laine peignée dans 10, filait

la laine cardée dans 37, foulait dans 29 et teignait dans 27. L'exportation du fil, vers le Royaume-Uni seulement, se montait à 7 millions de kilos par an. La ville doit sa situation de métropole textile du pays à l'initiative de ses industriels qui n'épargnèrent rien pour tenir l'outillage de leurs filatures au courant des progrès mécaniques. Elle la doit aussi à l'érection du barrage de la Gileppe, qui lui assure une provision d'eau inépuisable; à la qualité des eaux de la Gileppe et de la Vesdre qui donnent aux laines un brillant et une douceur jamais atteintes dans les autres centres du continent; et enfin, à ses établissements d'éducation professionnelle et ses écoles techniques qui produisent un personnel exceptionnellement habile.

Le matin du 4 août, Verviers était déjà occupé par l'armée allemande. Jaloux de la prospérité de la Belgique, les envahisseurs entreprirent immédiatement la réalisation d'un programme soigneusement conçu et publié d'ailleurs dans leurs journaux avec un beau cynisme. Cela consistait à « profiter de l'occupation de la Belgique et du Nord de la France pour supprimer la concurrence de ces régions pendant de nombreuses années après la conclusion de la paix ». Dans l'industrie lainière, ils commencèrent par saisir toutes les matières premières; puis ils prirent tout ce qui était en cours de fabrication; puis, les produits complètement achevés; puis les courroies de transmission, puis enfin tout le cuivre, le plomb, le zinc et le bronze. L'outillage ainsi détruit était mis hors d'usage pour longtemps et ce qui restait, il leur serait facile de le briser quand ils seraient forcés de se retirer. Verviers échappa à la dernière phase de cette destruction préméditée, et immédiatement après l'armistice, l'œuvre de reconstruction commença.

Mais après s'être mis à l'œuvre, malgré des difficultés presque insurmontables, on se trouva en face de nouveaux problèmes. Il fallait recouvrer le commerce perdu, renouer les relations avec les clients qui avaient été obligés de

s'approvisionner ailleurs. Il fallut aussi, dans une certaine mesure, combattre une concurrence nouvelle, car d'autres pays avaient profité de la présence des réfugiés belges, exactement comme l'Angleterre avait profité jadis de l'émigration des tisserands flamands. De nombreuses usines de foulage étaient nées dans le Yorkshire et l'on avait essayé également de s'emparer de la filature belge.

Malgré les incroyables difficultés éprouvées à réparer et à réinstaller les machines, à obtenir des matières premières en dépit de leur rareté, à résoudre le problème des transports en pleine désorganisation; malgré la hausse des prix; malgré tout — et seuls ceux qui y furent savent ce qu'il y avait contre nous — on se mit au travail, bravement; et l'on réussit.

Mais il y a deux grands obstacles que ni l'effort individuel ni le courage local ne semblent pouvoir surmonter : ce sont les conditions de la main-d'œuvre et le change.

Ce dernier point est peut-être le plus essentiel car, à moins de parvenir à stabiliser notre change, nous manquons de base solide pour nos transactions commerciales à l'étranger. Si cette question du change peut être résolue, et si les classes laborieuses veulent se montrer raisonnablement disposées à augmenter la production, nous pouvons nous attendre à une période de grande prospérité en Belgique.

Notre commerce des toiles et cotons se trouve dans une situation analogue. Comparée à celle des Iles Britanniques, notre production est minime et il serait puéril de la part d'une nation possédant une industrie cotonnière comme celle de Manchester, de regarder avec jalousie des concurrents dont le rendement n'atteint pas la quarantième partie de son immense production. Les filatures de coton en Angleterre comptent 42 millions de broches, tandis que Gand, le centre de cette industrie, n'en possède que 1 million environ. Si la proportion est

moindre dans l'industrie linière, aucune manufacture de Belfast ne saurait craindre la concurrence de nos petites usines belges qui ne travaillent pas pour l'exportation mondiale.

Laissant de côté Gand, quoique cette ville soit le centre cotonnier et linier le plus important de Belgique, je ne citerai que la Flandre occidentale. Son industrie, avant la guerre, est très restreinte, si l'on se place au point de vue de la production mondiale; mais elle occupait toute une région aujourd'hui complètement dévastée par la guerre. Comme aux jours sombres des guerres religieuses, quand, au xvr^e siècle, les marchands de drap d'Ypres, de Courtrai et d'autres villes, transplantèrent l'industrie drapière en Angleterre, il semble presque que certaines de nos régions se trouveront dans l'impossibilité de se relever. Pour voir à quoi la destruction allemande est parvenue, nous devons aller dans des villes industrielles comme Roulers, où pas une usine n'est restée debout, où tout est détruit; nous devons aller à Courtrai, dans des fabriques comme celles de Léonard de Kien, qui occupaient autrefois plus de 1,500 ouvriers qualifiés, et voir les toits à moitié en ruine, les halls vides dont les machines qui ne pouvaient être emportées ont été brisées et le pavement en béton démoli.

Cette industrie de la Flandre occidentale est très différente de toutes les industries textiles britanniques; ses caractéristiques individuelles et nationales sont très marquées. Chaque petit patron aime mieux rester maître de son petit atelier que de s'associer pour l'exploitation en grande compagnie. Evidemment, en théorie, ces petits ateliers sont appelés à disparaître; mais ils montrent une vitalité étonnante. Le patron filateur fait preuve de grande activité et d'intelligence, luttant souvent avec succès contre l'organisation efficace et les avantages économiques des fortes sociétés où le client ne trouve pas cette attention personnelle dont l'entoure le modeste industriel. Tous les

Anglais qui traitent d'affaires textiles, connaissent les coutils belges, et pendant la guerre nous fûmes surpris de découvrir que ces étoffes ne pouvaient être remplacées par des articles manufacturés en Angleterre. Nombre de produits fournis par la fabrication en masse à bon marché ne sauraient remplacer l'article de luxe, produit avec soin et fini avec l'attention qu'y peut seul apporter le petit patron parfaitement maître de son métier.

En plus de nos principales industries textiles, je dois aussi mentionner le jute et les industries qui s'y rattachent, quoique celles-ci n'aient pas la même importance. Elles comprennent le filage du chanvre et du jute, et leur tissage. Ajoutons encore la fabrication des cordes qui utilise ces deux produits végétaux.

Le filage ou procédé préparatoire au tissage du jute (que nous importons des Indes par la Grande-Bretagne) s'effectue mécaniquement comme pour le chanvre, lequel est travaillé comme le lin en longs fils et en filasse. Notre filage mécanique emploie jusqu'à 2,200,000 kgr. de matières premières, dont la plus grande partie est importée d'Italie et de Russie, la Belgique ne cultivant le chanvre qu'en Flandre. La production belge de fil de chanvre s'élève à 1,800,000 kgr., valant environ 2,500,000 francs. Cette industrie du chanvre est concentrée principalement à Lokeren, où travaillent trois fabriques possédant 6,000 broches et occupant 400 ouvriers environ. Hamme et Tamise possèdent également des fabriques de chanvre.

Il y a une quinzaine de filatures de jute éparpillées dans tout le pays; mais la Flandre orientale en possède de loin la plus grande partie. Il y en a quatre à Gand, trois à Lokeren, trois à Tamise et une à Berlaere lez-Termonde. L'Angleterre a le monopole du jute et Londres est notre plus importante source d'approvisionnement; 32,800 broches et un personnel de 1,500 et 1,600 ouvriers transforment annuellement 16 à 17 millions de kilogrammes de fil.

simples non blanchis. Le jute absorbe aisément les teintures et on l'emploie, ainsi mêlé à d'autres matières textiles, dans la fabrication des tapis. La plus grande partie du fil de jute belge est employée dans le pays; environ 25 p. c. au moins s'exportent en Hollande, en Suisse, en Egypte, en Autriche. L'Angleterre est notre seule concurrente en ce qui concerne le fil de jute.

La Belgique occupe plus de 1,600 ouvriers au tissage du chanvre et du jute; 1,300 d'entre eux font le tissage mécanique et 375 travaillent à la main. Les principaux produits de nos filatures de chanvre et de jute sont les toiles d'emballage, les bannes, les toiles cirées et le linoléum, les toiles à voile pour moulins à vent, les toiles pour tuyaux d'arrosage et pneus, les toiles de sac de qualité et de fini différents.

Le chanvre peut être utilisé comme le lin dans le tissage de toiles non blanchies, qui peuvent être ensuite blanchies au soleil ou par une solution de chlorure de chaux. Comme pour le lin, le blanchissage se fait dans une trentaine d'établissements spéciaux situés principalement dans les Flandres.

UN CORRESPONDANT.

La Question Flamande

La population de la Belgique se compose de Flamands et de Wallons; mais il serait, certes, audacieux d'affirmer que de nos jours ils appartiennent tous deux à une *race* différente. Si, *historiquement*, on peut rattacher les premiers aux envahisseurs germaniques du V^e siècle, et les derniers aux Belges de race celtique romanisés par César, tant de fusions se sont opérées entre les descendants de ces populations primitives qu'il est impossible de tracer de nos jours une ligne de séparation ethnographique entre eux. Ce qui peut et ce qui doit être relevé, c'est, outre la différence de langue, la diversité de tempérament et de tour d'esprit, résultant avant tout d'un degré différent de romanisation aux premiers siècles du moyen âge.

Plus de 4 millions d'individus parlent le flamand comme langue maternelle et un peu plus de 3 millions le français. Cette situation linguistique engagea les fondateurs de la Belgique de 1830 à inscrire dans la Constitution belge, l'article 27, ainsi conçu :

« L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. »

Le règlement par la loi de l'usage du *flamand* pour les actes de l'autorité publique n'eut lieu qu'en 1878. Jusque là, l'usage du français comme langue administrative et judiciaire fut prédominant. Les hommes qui créèrent la Belgique indépendante, Rogier et ses collaborateurs étaient fortement imprégnés d'idées françaises. De plus, l'imposition du néerlandais par Guillaume I^{er}

de Hollande — qui avait été une des causes multiples du mécontentement des Belges sous le régime hollandais — avait provoqué une violente réaction. Le flamand souffrit de cette situation et se trouvait en état d'infériorité manifeste à l'époque où l'égalité des langues fut proclamée par la Constitution.

Le mouvement flamand date de 1840-1850. Il fut d'abord purement littéraire et philologique. Ses chefs s'évertuèrent à mettre la langue flamande en honneur, à rappeler les gloires historiques de la Flandre, à faire aimer les beautés de l'idiome, à donner aux Flamands conscience de leur individualité propre dans l'ensemble de la famille belge. Lorsque cette conscience de l'individualité flamande eut été créée, le mouvement s'étendit au terrain politique. A partir de 1862, on peut parler de *Flamingants*, c'est-à-dire, d'adeptes *militants* du mouvement flamand, dont les efforts, aidés d'ailleurs par des députés wallons qui comprenaient la légitimité de certaines demandes, parvinrent à obtenir du Parlement belge des lois réglant l'emploi de leur langue pour les actes de l'autorité publique. Dès 1873 s'échelonne toute une série de lois destinées à faire droit aux griefs que les Flamingants faisaient valoir en matière linguistique. Cette législation fut couronnée, en 1898, par la loi sur la publication des lois, sanctionnant officiellement l'égalité des deux langues nationales; celle de 1910 sur l'enseignement moyen libre; celle de 1913 sur l'armée; celle de 1914 sur l'enseignement primaire.

Il résulte de cette énumération que, à la veille de la guerre, les Flamands se trouvaient en possession d'un arsenal de textes législatifs, grâce auxquels ils purent peu à peu ébrécher la situation prépondérante du français dans la vie publique du pays, telle qu'elle existait en 1830. Il serait donc injuste et erroné de parler des Flamands comme d'un peuple opprimé, comparable par exemple, aux minorités ethniques de l'empire austro-

hongrois d'avant la guerre, ou aux Polonais de l'Empire allemand. En vertu du jeu des libres institutions parlementaires, les Flamands avaient vu, lentement mais progressivement, redresser les torts dont ils se plaignaient.

Toutefois, si les chefs du mouvement ne parlaient pas d'*oppression*, ils prétendaient être victimes d'une *compression* : compression de leur culture intellectuelle propre, qui, disaient-ils, ne pourrait se développer librement que par l'institution d'une Université flamande. C'était là ce qui restait à réaliser, avant la guerre, comme la principale revendication flamingante. La Belgique comptant deux Universités de l'Etat, celle de Liège, située en pays wallon, et celle de Gand, située en pays flamand, les Flamingants réclamèrent la transformation de l'Université française de Gand en Université flamande. Un projet de loi, signé par le catholique Van Cauwelaert, le libéral Franck, le socialiste Anseele, venait d'être déposé sur le bureau de la Chambre lorsque la guerre éclata.

Il ne faudrait pas conclure de cet accord momentané de trois chefs appartenant à un parti différent à l'existence, dans la Chambre belge, d'un *bloc* ou d'un *parti* flamand. Les Flamingants travaillaient, à l'intérieur de leurs partis respectifs, à obtenir le plus de voix possibles pour faire voter la loi réclamée. Il faut aussi insister sur le fait, qu'avant la guerre, la « question flamande », n'était pas l'expression d'une hostilité entre deux races; ce n'était pas une dispute entre Flamands et Wallons. Non, la question flamande était et est encore une question à solutionner entre Flamands. Par suite des circonstances historiques, les classes supérieures en Flandre ont été francisées et parlent français de préférence; les classes moyennes apprennent le français, poussées par les nécessités de la vie et les rapports d'ordre économique; le peuple parle flamand et, en assez grand nombre, ne comprend pas ou ne comprend que difficilement le

français. Les Flamingants se donnèrent comme tâche de faire disparaître « ce fossé » entre classes populaires et classes supérieures, à l'existence duquel ils attribuent, dans leur conception simpliste et trop unilatérale, tous les maux et la situation — arriérée, prétendent-ils — des classes inférieures flamandes. De là leur lutte contre les Flamands qui ne parlent que le français ou le parlent de préférence, les « fransquillons ».

Il n'existe pas de réel antagonisme entre Wallons et Flamands. La Wallonie est unilingue et s'est longtemps désintéressée de la question flamande. Toutefois, à un certain moment, quelques avancés, des « Wallingants », prétextant que l'effort du Gouvernement pour répandre la connaissance du flamand en Wallonie, les lois obtenues par les Flamands et leur désir de transformer l'Université française de Gand étaient une atteinte aux droits de la Wallonie et de la langue française, créèrent, vers 1911, un mouvement d'opposition, qui eut surtout des buts politiques. Appartenant surtout aux partis anti-cléricaux, ils prétendaient que les victoires du gouvernement catholique étaient dues à sa « faiblesse » vis-à-vis de ses électeurs flamands, et que l'« anti-flamingantisme » était donc un devoir pour les Wallons anti-cléricaux. C'est dans ce groupe que germa pour la première fois l'idée de la *séparation administrative*. Il faut ajouter, toutefois, que ce mouvement ne pénétra point les couches profondes de la population wallonne et que la thèse de la séparation administrative ne rencontra qu'un nombre très infime de partisans.

Les Flamingants n'avaient pas adopté la séparation administrative comme un point de leur programme : tout au plus discutait-on la question d'un point de vue académique et la discussion aboutissait au rejet de la réforme par les chefs autorisés du mouvement. C'est que, avant l'invasion allemande, personne, à part quelques rares exaltés, n'attribuait les torts dont se plai-

gnaient les Flamingants au statut politique intérieur de la Belgique, tel qu'il fut établi en 1830. On ne parlait pas de « liquider la Belgique », comme disaient les « activistes » du temps de von Bissing.

Sur un point cependant, quelques flamingants avaient essayé d'introduire une nouveauté qui ne cadrerait pas avec le régime centralisateur de l'Etat belge. Lors de la discussion du projet de réforme militaire en 1913, ils avaient essayé d'obtenir la création d'unités flamandes et d'unités wallonnes au sein de l'armée. Mais lors du vote, ce projet fut rejeté par la majorité des députés flamands.

La guerre allait donner à la question flamande l'acuité qu'elle présente aujourd'hui. Les Allemands exploitèrent la question pour ébranler les fondements mêmes de l'Etat belge. La publication du testament politique de von Bissing nous apprend que c'est ce dernier qui fut le véritable auteur du complot qu'avec l'approbation de Berlin il mit à exécution dès qu'il devint gouverneur général à la fin de 1914.

Le but des Allemands en se servant de la question flamande était avant tout de diviser le pays. Concrètement, deux hypothèses étaient prévues : En cas de victoire rapide de l'Allemagne, annexer la Belgique, en y créant deux terres d'Empire ou deux Etats vassaux, Flandre et Wallonie. La Flandre servirait d'appui pour dominer la Wallonie. En cas de guerre prolongée, présage d'une paix de compromis, empaumer le mouvement flamand à la faveur de l'occupation en réalisant d'autorité les aspirations des groupes extrêmes et scinder d'une manière durable les deux éléments linguistiques belges.

Partant de cette idée, von Bissing créa successivement l'Université flamande-allemande de Gand et la séparation administrative, et constitua le ministère flamand de Bruxelles, le ministère wallon de Namur.

Les autorités allemandes se servirent, pour développer l'œuvre de division, des quelques traîtres connus sous le nom d' « activistes ». Ceux-ci ne furent que des pantins dont la *Politische Abteilung* de Bruxelles tirait les ficelles; celle-ci les laissa agir et développer les plans les plus extravagants et les abandonna le jour où l'aventure prit une tournure dangereuse et imprévue.

Déjà, la politique allemande et les menées activistes avaient indigné la presque unanimité des Flamands. Ceux-ci ne se laissèrent point tromper par cet intérêt subit de l'Allemagne pour les « frères irrédents », et l'aventure des activistes wallons, qui n'eurent même pas le semblant d'excuse des activistes flamands, devait ouvrir les yeux aux moins clairvoyants. Le sursaut de révolte du peuple flamand fut magnifique : tour à tour les leaders flamingants restés au pays et ceux réfugiés à l'étranger condamnèrent toute collaboration avec l'ennemi comme une prostitution du mouvement. Le jour où, en janvier 1918, les activistes osèrent proclamer l'autonomie de la Flandre, la fureur populaire se manifesta, particulièrement à Anvers, malgré les baïonnettes allemandes protégeant les activistes.

Dès ce jour, Berlin refréna le zèle de la *Politische Abteilung* de Bruxelles et les plus clairvoyants parmi les dirigeants allemands comprirent que l'on s'était fourvoyé. Malgré toutes les brochures et les livres rédigés par des écrivains allemands mobilisés à cet effet, les Allemands n'avaient pas compris l'essence du mouvement flamand. Ils avaient cru à un mouvement jetant l'une contre l'autre deux races hostiles, alors qu'il ne s'agissait, nous l'avons dit, que d'une dispute circonscrite avant tout entre Flamands. L'offensive libératrice de septembre-octobre 1918 suivit de peu de temps l'affirmation mélancolique d'un journal allemand, disant que « l'activisme était arrivé à son point mort ». Son point culminant avait été la conception burlesque du ministère *wallon*

de Namur, qui était un non-sens et une absurdité. Quelques semaines plus tard, les principaux coupables de la trahison activiste suivirent leurs protecteurs au delà du Rhin ou s'enfuirent en Hollande.

On aurait pu croire que, vu la réprobation qui avait frappé l'activisme pendant l'occupation, ce chancre aurait disparu avec le dernier soldat allemand. Il reparut en Belgique avec le parti qui s'appelle *Frontpartij* (parti du front), « un produit de la guerre, apporté de l'Yser, dans les bagages de l'armée belge et qui, dans la Belgique libérée, a pris la place de l'activisme chassé par l'armée ».

Ce parti naquit dans les tranchées de l'Yser et dans les cantonnements de l'arrière. Il était composé d'éléments jeunes, d'intellectuels ou de demi-intellectuels, qui poussaient l'amour de leur petite patrie, la Flandre, jusqu'à un mysticisme maladif et extravagant. Pour eux, la Flandre est une nation à part, une nation opprimée, comme la Tchéco-Slovaquie, la Pologne, etc. La Flandre, comme telle, a des droits, que l'Etat belge centralisateur lui refuse. Ce parti en trouvait la preuve dans le fait que — d'après lui — le Gouvernement belge avait toujours trompé les Flamands et que ceux-ci souffraient à l'armée d'une véritable persécution. Exagérant à plaisir certains griefs, qui étaient, du moins en partie, inhérents à l'état de guerre et surtout dus au fait que la loi sur l'emploi des langues à l'armée (1913) n'avait encore pu sortir tous ses effets; généralisant d'autre part les reproches que l'on pouvait adresser à certains officiers qui se contentaient, pour les rapports avec leurs hommes, de la connaissance du français, les gens du « *Frontpartij* » en vinrent à se regarder comme des martyrs.

Leur programme, le voici, tel que l'a développé *Ons Vaderland* (14 novembre 1919) :

« On sait que nous réclamons l'autonomie (*Zelf-*

« bestuur) pour les deux parties de la Belgique... Dans
 « son programme, notre parti prévoit le maintien de la
 « Belgique, avec certaines modifications. Au lieu d'un
 « Parlement pour l'ensemble de la Belgique, la Flandre
 « et la Wallonie auront, chacune, leur Parlement propre,
 « auquel viendra s'adjoindre un Parlement fédéral pour
 « toutes les questions intéressant la fédération belge.

« Le néerlandais sera la langue véhiculaire de la
 « Flandre, ce qui n'exclut naturellement pas l'étude des
 « langues étrangères... Au cas où les intérêts de l'Etat
 « belge seraient incompatibles avec le libre développe-
 « ment du peuple flamand, nous resterions fidèles à
 « notre peuple... Personne ne peut servir à la fois l'unité
 « belge et l'idéal de notre peuple..... »

Le *Frontpartij* est donc le parti des « fédéralistes » dont l'attachement à la Belgique n'est que conditionnel. Son programme ressemble étonnamment à celui de la fraction, appelée *unioniste*, des activistes restés en Belgique sous l'occupation, et il est certain qu'il y a entre les deux un parallélisme qui ne s'explique que par une influence réelle et directe.

En fait, le *Frontpartij* continue l'œuvre des Allemands : comme eux, il veut modifier les cadres de l'Etat belge créés en 1830 et les remplacer par une fédération de deux « peuples » qui finirait par entraîner la disparition de la Belgique elle-même.

Toutefois, le *Frontpartij* ne prétend pas qu'on l'appelle « activiste » : restreignant arbitrairement le sens du mot, il veut qu'on ne désigne par là que ceux qui ont collaboré avec les Allemands. Il prétend ne pas avoir de sympathies allemandes et, quoiqu'il soit singulièrement muet sur les crimes allemands, on peut, jusqu'à preuve manifeste du contraire, lui donner acte de sa déclaration. Il est, toutefois, en rapports suivis avec les activistes réfugiés en Hollande, les anciens collaborateurs des Allemands.

Sur un ensemble de 1,757,104 votes émis dans notre dernière élection, le *Frontpartij* en a recueilli 62,000. On peut prétendre que c'est un succès relatif, mais en même temps la preuve que l'immense majorité des Belges désapprouvent le programme de ceux qui s'appellent eux-mêmes les « Sinn-Feiners » de la Flandre.

Comme les « Sinn-Feiners », ils veulent internationaliser une question de politique intérieure. Ils l'ont fait, au front, pendant la guerre, en envoyant des manifestes à Wilson et aux ministres des pays alliés au Havre; ils l'ont fait encore récemment en dépêchant un des leurs avec un manifeste chez M. Dutasta, secrétaire de la Conférence de la Paix.

La majorité des Flamingsants rejette le programme du *Frontpartij* et se rallie plutôt au programme du député Van Cauwelaert, qui est foncièrement anti-activiste et anti-allemand. Il cherche à réaliser les aspirations du parti dans le sens d'une solution nationale. Dans ce but, il a créé une organisation puissante, appelée le *Vlaamsch Belgisch Verbond*, qui s'est fusionnée, depuis la libération de la Belgique, avec d'autres associations flamingantes, sous le nom de *Vlaamsch Verbond*. Ce parti est fort et a comme organe *De Standaard*, publié, comme *Ons Vaderland*, à Bruxelles.

Ce programme prétend réaliser « l'égalité en droit et en fait » des Flamands et des Wallons, égalité que le Gouvernement belge promet, pendant la guerre, de réaliser à son retour au pays. Dans ce but, le *Vlaamsch Verbond* réclame en Flandre : 1° La flamandisation de l'enseignement primaire, moyen, universitaire; 2° la flamandisation de la justice; 3° la constitution, dans l'administration centrale, de bureaux flamands pour la Flandre, et de bureaux français pour la Wallonie; la flamandisation des administrations publiques en pays flamand;

4° la création, dans l'armée, d'unités flamandes et d'unités wallonnes. Il réclame en plus, pour les fonctionnaires qui sont en contact avec le public, la connaissance des deux langues nationales.

Quoique l'interprétation donnée par les chefs du *Vlaamsch Verbond* aux formules de leur programme soit assez nuageuse et qu'ils ne semblent pas toujours d'accord sur la portée de leurs revendications, il reste toutefois que, par la bouche de ses chefs, le *Vlaamsch Verbond* déclare vouloir maintenir l'unité du pays, condamner l'activisme et s'opposer à l'internationalisation de la question flamande. C'est ce qui le distingue du *Frontpartij* et c'est ce qui lui permet de se déclarer un parti national. Dans le *Standaard* du 2 mars, Van Cauwelaert a défini son attitude dans une lettre ouverte adressée au *Frontpartij*. Il dit : « J'ai affirmé que la séparation administrative est impraticable comme moyen et superflue comme fin; et ceux qui prétendent pouvoir flaman-diser le peuple des Flandres par des méthodes légales dans le sens de la séparation administrative, émettent un non-sens et sont dans l'erreur. »

Il s'en faut de beaucoup que tous les Flamands soient partisans du programme du *Vlaamsch Verbond*. Même tous les Flamingants n'acceptent pas l'intégralité de ce programme et il reste la grande masse des populations flamandes qui montre pour la lutte linguistique une indifférence absolue.

Pour résoudre la question, le Gouvernement belge a décidé la constitution d'une Commission parlementaire, où tous les partis, le *Frontpartij* excepté, seraient représentés. Il a été entendu que toute solution impliquant la division du pays serait écartée *a priori*.

Malgré la violence des débats sur la question flamande, il règne en ce moment dans l'ensemble du pays une bonne volonté manifeste, un esprit de tolérance et de concorde, qui finira par suggérer une solution accep-

table pour la majorité des Flamands. Rien ne permet de dire que, dans un avenir peu éloigné, la Chambre belge en donnant satisfaction aux demandes légitimes des Flamingants, mettra en danger la force et la cohésion du pays.

LÉON VAN DER ESSEN.

Le Problème de l'Alcool

Avant la guerre la distillation de l'alcool était l'une des plus importantes industries belges. Elle n'était pas seulement intéressante par son côté fiscal (quoiqu'elle versât au Trésor 70 à 75 millions de francs annuellement) mais surtout par ses rapports avec l'agriculture. La nature des matières premières et l'emploi des résidus pour engraisser le bétail donnaient à cette industrie une place bien à part. En effet, à diverses reprises le Parlement garantit des diminutions spéciales de droits d'accises à certaines distilleries appelées « distilleries agricoles » qui étaient obligées de se soumettre à des conditions spéciales pour récolter le bénéfice de ces réductions.

Les matières premières employées en distillerie étaient de différentes sortes : les betteraves cultivées dans certains districts belges, les mélasses, résidu de la fabrication du sucre extrait des betteraves belges; enfin les différentes sortes de grains, spécialement le maïs, le seigle et l'orge.

La législation visant l'alcool a passé en Belgique, comme d'ailleurs dans la majorité des autres pays, par des phases successives, et la base des impositions a été modifiée par deux fois. En effet, depuis 1833 jusqu'à 1896, la taxe était basée sur la capacité des cuves de fermentation et la statistique établit pour 33 distilleries en 1895, une capacité totale de cuves de 2,893,000 hectolitres. La même statistique montre qu'à côté de ces 33 distilleries industrielles, il y avait 211 distilleries agricoles, jouissant de privilèges spéciaux quant aux paiements des impôts. Ces chiffres indiquent clairement l'importance de cette industrie dans le pays.

Depuis 1896, l'impôt basé sur la capacité des cuves de fermentation a été remplacé par une taxe basée sur le rendement exact en alcool. Avant la guerre, cet impôt s'élevait à 2 francs par litre d'alcool à 50°. Ce fut à la fin de cette période que la modification de la base de taxation permit aux distillateurs belges de produire la levure de boulangerie. Avant cette époque, la Belgique se procurait la totalité de sa levure de boulangerie en France, en Hollande et en Angleterre. Ainsi, une industrie nouvelle naquit dans le pays et l'importation de la levure s'éteignit graduellement. Pendant la guerre, les distilleries continuèrent le travail dans le but de fournir les boulangeries de leurs levures, l'alcool étant considéré comme produit secondaire.

Au cours de l'année 1917, le Gouvernement belge siégeant à Sainte-Adresse constitua une commission royale dans le but d'étudier la question de la distillation sous tous ses aspects au double point de vue de l'industrie et de la tempérance.

Les travaux de cette commission eurent pour résultat de faire pencher la balance en faveur du mouvement anti-alcoolique qui se dessina dans le monde entier pendant la guerre. Aussitôt que la Chambre des représentants put être convoquée à Bruxelles, après l'armistice, une nouvelle mesure générale touchant le commerce de l'alcool lui fut soumise. Et c'est cette nouvelle réglementation qui fait le sujet principal de cet article.

La loi générale réglant l'industrie belge de l'alcool est basée, comme précédemment, sur une taxe calculée sur le rendement de l'alcool brut, non rectifié. Cette taxe est établie par les employés des accises qui jaugent les réservoirs. Mais les droits d'accise qui, avant la guerre, s'élevaient à 2 francs par litre d'alcool à 50°, ont été portés successivement à 4 francs, puis à 8 francs par litre à 50°, plus une surtaxe de 25 centimes par litre pour l'alcool destiné à la consommation privée.

Depuis le 1^{er} mars 1919, l'industrie de l'alcool a été placée sous le contrôle absolu du gouvernement. Sa base de production est devenue essentiellement instable; elle varie constamment suivant les exigences ouvrières et le prix net des matières premières. Le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement fournit les matières premières et règle le prix de vente des produits manufacturés, non seulement de l'alcool, mais aussi de la levure et des résidus; il fixe également les salaires des ouvriers, etc.

En 1913, le nombre des distilleries belges s'élevait à 96; aujourd'hui, 11 seulement sont en activité. Toutes les autres ont été fermées.

Le Ministre compétent fixe un rendement de 26 p. c. de levure et de 15 litres d'alcool pur par 100 kilog. de grain.

La levure doit être vendue à fr. 2.50 le kilog. prix de fabrique; et le prix de l'alcool à 100° est de fr. 19.05 le litre, y compris les droits d'accise qui s'élèvent en ce moment à 16 francs par litre d'alcool absolu. Comme avant la guerre, l'alcool destiné à l'industriel et, en particulier, à la fabrication du vinaigre, de la cellulose, du collodion, de la soie artificielle, jouit d'une réduction des droits totale ou partielle suivant sa destination. L'alcool ne peut quitter les fabriques que sur licence du Gouvernement (Service central des Alcools).

80 p. c. de la production totale sont réservés aux industries; 10 p. c. passent aux fabriques de spiritueux au prix de fr. 19.05 le litre d'alcool à 100°; 10 p. c. restent la propriété du distillateur qui peut en disposer comme il l'entend et vendre cette minime quantité au prix qui lui plaît. Ce prix est actuellement de 25 francs le litre environ. Il est limité par le prix de l'alcool importé qui détermine la cote du marché.

En fixant la proportion d'alcool de bouche à 20 p. c. de la production totale, le Parlement belge escomptait

une diminution appréciable de la consommation de l'alcool dans le pays. Ces prévisions ne se sont pas réalisées; les distilleries clandestines se sont multipliées et l'intempérance n'a subi en Belgique aucun échec — loin de là.

La loi du 29 août 1919, dans le but de combattre cette intempérance, défend la consommation de l'alcool dans tous les endroits publics, tels que les cafés, hôtels, estaminets, restaurants, pensions, buffets de gares, clubs, etc. Mais l'alcool n'est pas défendu dans les maisons privées où il sert à l'usage personnel de l'habitant, de sa famille ou de ses invités. La vente au détail peut se faire par quantité de deux litres à la fois, quel que soit le degré de l'alcool.

Tout ceci prouve qu'il n'est pas si facile qu'on le croit communément de donner force de loi au contrôle de la distillation et de la consommation de l'alcool. En 1914, j'ai publié une brochure intitulée : « Le problème de l'alcool en Belgique » dans laquelle j'arrivais à cette conclusion, que la solution rêvée était la monopolisation de la production de l'alcool par une société reconnue. J'ai insisté sur cette idée auprès de la commission royale dont il est parlé plus haut et dont j'étais membre. Cette solution n'a pas encore été acceptée. Mais il me semble que la question devrait être étudiée à nouveau avec plus de soin, si l'on désire maintenir en Belgique cette industrie lucrative qui produit la levure, l'alcool pour usages industriels et des spiritueux de qualité irréprochable pour la consommation publique, cette industrie étant évidemment soumise à des conditions déterminées par la loi. Mon opinion est que la solution du problème de l'alcool ne se trouvera pas dans les mesures prises, par exemple, en Russie pendant la guerre et aux Etats-Unis, qui s'imposèrent la prohibition pure et simple, afin de combattre l'intempérance. On devrait, au contraire, considérer tous les aspects de la question et viser à un contrôle efficace,

en surveillant la production qui devrait être concentrée dans un nombre très limité de distilleries et en exerçant également une stricte surveillance sur le débit et la consommation de l'alcool.

JOHN P. WATERKEYN.

Le Congo belge

L'histoire coloniale de la Belgique moderne est à peine commencée, puisqu'elle ne s'ouvre qu'avec la fin de l'année 1908. C'est à cette date, en effet, que la Belgique a assumé la direction de sa colonie africaine.

Elle le fit par devoir, elle croyait l'honneur du pays engagé et elle ne voulait pas se dérober à la mission qui lui était offerte. Il n'y avait de sa part aucun calcul intéressé. Beaucoup prédisaient même que c'était se lancer dans une aventure ruineuse.

On n'a pas oublié les incidents qui présidèrent à la reprise du Congo par la Belgique. Léopold II avait créé en Afrique, pour ainsi dire avec ses seules ressources et le concours de quelques collaborateurs, Belges pour la plupart, un Etat indépendant. Il avait réalisé là une œuvre grandiose et admirable. Malheureusement, comme il arrive souvent au début de nouvelles colonies, et dans l'espèce il y avait bien des circonstances atténuantes, des erreurs furent commises. Elles eussent été réparées si l'administration de l'Etat du Congo en avait eu le temps. Mais une opinion publique ardente entendit précipiter les choses, et comme on mêlait aux débats le nom de la Belgique, le pays décida d'user du droit que le Roi lui avait donné de s'annexer, quand il le voudrait, la colonie qu'il avait créée pour son peuple au centre de l'Afrique. La reprise fut décidée par le Parlement et dans la loi, qu'en même temps celui-ci vota pour fixer les grandes lignes de la politique que la Belgique suivrait en Afrique, il marqua nettement que le premier et grand devoir du pays était d'assurer l'œuvre de la civi-

lisation et de travailler à l'amélioration morale et matérielle des populations indigènes.

La reprise du Congo fut donc un fait tout à l'honneur de la Belgique. Il fut même un des faits les plus méritoires de son histoire, car il montrait la volonté de ce pays, profondément honnête, de mettre fin, quoi qu'il dût lui en coûter, à une situation sujette à critique.

* * *

La tâche assumée par la Belgique était lourde. La colonie était à réorganiser, de fond en comble. Il fallait lui donner des bases économiques nouvelles et lui insuffler comme une autre vie. M. Renkin, le ministre appelé à mener à bien cette œuvre, se mit courageusement à la besogne. Il commença par se rendre au Congo pour juger sur place de la situation. Quelques mois après, il en revint avec un vaste programme de réformes qui obtint l'assentiment du pays. L'Etat indépendant du Congo avait inauguré le système de l'exploitation directe par l'Etat et par l'intermédiaire de quelques grandes sociétés, des terres vacantes; or, c'est ce principe qui avait donné lieu, dans l'application, à des abus. Dans le nouveau système du Gouvernement, cette politique disparaissait pour faire place à celle de la liberté; mais, afin de ménager les transitions, on décida de l'appliquer par paliers, par étapes, qui s'échelonnaient sur trois ans.

On se représente avec peine les conséquences qu'un tel changement pouvait apporter dans la vie d'une colonie comme le Congo. A l'activité de l'Etat, on substituait, donc, dans le cadre de la liberté, celle des particuliers; mais avant qu'ils fussent en état d'user de cette liberté, avant qu'ils eussent remplacé par une vie économique nouvelle, celle que faisait régner l'ancien régime, combien de temps n'allait pas s'écouler? Il fallait, au préalable, susciter des initiatives, préparer les populations indigènes, éduquer les colons eux-mêmes, équiper le

pays, et lui donner les armes de travail nécessaires. Dans l'entretemps, la vie administrative de l'Etat ne pouvait se ralentir; des devoirs nouveaux, dans l'ordre social et moral, étaient apparus auxquels il fallait pourvoir; le changement de politique imposait un changement correspondant dans le recrutement et le choix du personnel. La conséquence était certaine, tandis que les devoirs et les charges financières augmenteraient, les ressources diminueraient. L'avenir était sombre et l'on était en pleine crise quand la guerre éclata. Au lieu d'être l'épreuve fatale, la guerre fut pour la colonie la première étape de son relèvement. La cause, il ne faut pas la chercher ailleurs que dans la volonté et l'énergie de ceux qui assumèrent sa direction pendant la tourmente. Ils communiquèrent avec les sentiments de la nation que l'ennemi croyait avoir soumise et qui se révélait plus volontaire et plus vivante que jamais.

Comme les fils de Belgique restés sous la botte de l'envahisseur, ils n'entendaient pas laisser périr la partie du patrimoine national confiée à leurs soins. Ils luttèrent, ils se dévouèrent, ils firent des prodiges d'énergie, ce fut un triomphe de la volonté. La Belgique donnait, en Afrique comme en Europe, le plus admirable exemple de la vitalité d'un peuple.

On se rappelle dans quelle condition la guerre éclata en Afrique, et comment le Gouvernement belge y fut entraîné. Le Congo belge était neutre du fait de sa déclaration de neutralité qu'il avait notifiée en vertu de l'acte de Berlin et cette neutralité, l'Allemagne était, en vertu de cet instrument diplomatique, obligée de la respecter.

Le 4 août, à la déclaration de la guerre en Europe, le Gouvernement colonial, respectueux jusqu'au scrupule de ses obligations internationales, prescrivit à ses troupes de rester sur la défensive. Mais les 15 et 22 août, l'armée coloniale allemande accomplit plusieurs actes d'hostilité contre le Congo belge. Il y eut des morts et des

blessés; la neutralité de la colonie, comme celle de la mère-patrie, était violée.

L'armée coloniale belge était une pauvre petite armée. Troupe de police plutôt que troupe combattante, on n'avait jamais entrevu son rôle que dans la sauvegarde de l'ordre intérieur. Au début, elle n'en prêta pas moins aux Alliés un concours dont ceux-ci surent gré au Gouvernement. Des contingents aidèrent à la conquête du Cameroun, d'autres à la défense de la Rhodésie, le restant fut massé à la frontière pour défendre celle-ci contre l'incursion des Allemands. Il y eut des escarmouches, des rencontres, des combats, mais aucune action décisive.

La force publique ne devait jouer son grand rôle que plus tard. Le Gouvernement n'avait pas tardé à se rendre compte qu'à la frontière beaucoup d'efforts étaient accomplis en pure perte. Les Allemands se fortifiaient derrière leurs lignes et préparaient un envahissement de la colonie. Il fallait les devancer et les gagner de vitesse. Au lieu de se laisser envahir par eux, c'est leur territoire qu'il fallait conquérir; ainsi, on écarterait la menace, on porterait à leur prestige un coup funeste, et on prendrait contre eux des gages qui compenseraient dans une certaine mesure l'occupation du territoire métropolitain. Mais l'œuvre pouvait-elle être entreprise avec les éléments dont on disposait? Le projet ne dépassait-il pas vraiment les forces de cette pauvre nation, sans ressources, ballottée comme une épave, et déjà si occupée ailleurs par des devoirs plus essentiels? Le Gouvernement ne vit l'obstacle et les difficultés que pour avoir la gloire de les surmonter. Ce plan hardi, on décida de le réaliser, et on se mit à l'œuvre. Vraiment, c'était une grosse entreprise. Qu'on y songe!

Avant de partir à la conquête du territoire ennemi, il fallait refondre l'ancienne troupe coloniale, en faire une véritable armée, l'instruire, l'équiper de tout le matériel

exigé par la guerre moderne, lui fournir des cadres sérieux, assurer ses convois et son alimentation. Et l'on était au cœur de l'Afrique, à 2,000 kilomètres de la côte, à 400 d'une voie de communication un peu pratique. En un peu plus d'un an, cette armée qu'il s'agissait de former, d'équiper, de préparer au cœur de l'Afrique, fut prête et l'ordre lui fut donné de partir en avant. Dans le même temps, la Grande-Bretagne avait forgé un instrument militaire qui, lui aussi, devait se couvrir de gloire et accomplir de si grandes choses.

On connaît la suite. Les troupes belges conjuguant leurs mouvements avec ceux de l'armée britannique, bousculèrent l'ennemi, lui livrèrent de durs combats et après une campagne de près de six mois, sous le soleil implacable des tropiques, dans un pays pauvre et tourmenté, le délogèrent d'une grande partie de leur principale colonie. Le 18 septembre 1916, les troupes belges entrèrent à Tabora, maîtresses de tout le pays qui s'étendait derrière elles. Un peu plus tard elles reprirent la campagne, et prêtèrent aux troupes britanniques, pour la fin de la conquête de l'Est Africain allemand, un concours que le Gouvernement de Londres voulut bien déclarer inestimable.

* * *

Dans les premiers mois du grand cataclysme, le découragement était grand dans la colonie. Le Gouvernement colonial, et l'on ne peut s'empêcher ici de rendre un hommage particulier à celui qui en était l'âme et l'« animateur », M. Renkin, le Ministre des Colonies, le Gouvernement colonial, dis-je, réagit contre ce découragement. Il veilla à maintenir, malgré la guerre, et les soins qu'il devait à la campagne militaire, l'administration en pleine activité. Bien mieux, il intensifia son action : les grands travaux publics ne furent pas interrompus; les chemins de fer en construction furent achevés; le contact ne fut

pas perdu un seul instant avec les populations indigènes, et celles-ci, il faut le reconnaître, montrèrent pendant toute cette crise, une fidélité parfaite et un souci réel de faciliter l'œuvre du Gouvernement. Du fret, des marchandises, des crédits furent assurés aux commerçants et la vie put ainsi se continuer sans trop de heurts.

Mais bientôt la guerre mit en valeur des produits que la colonie possède en abondance, la noix palmiste notamment; la politique agricole qui pendant assez longtemps avait quelque peu tâtonné, se précisa; elle poussa avec succès les indigènes vers la culture du riz et du coton, produits qui, eux aussi, étaient recherchés. L'outillage des mines de cuivre du Katanga put enfin être mis au point, la production du minerai fut intensifiée, pour le plus grand profit des Alliés; si bien, qu'au marasme des années précédentes, succéda bientôt une vie plus intense. La crise économique était dénouée. Le Congo belge révélait à tous qu'il possédait les éléments certains de la prospérité et du succès.

Depuis lors, le mouvement ne s'est pas ralenti, mais à la situation nouvelle il faut adapter des pratiques nouvelles. La situation générale de la société commande à la colonie d'intensifier son effort; elle doit produire de plus en plus; son activité économique doit augmenter tous les jours. Pour cela, il faut qu'elle soit toujours mieux équipée, et que ses méthodes de travail soient modernisées. C'est ce qu'a très bien compris le nouveau ministre des Colonies, M. Franck, et il a cristallisé le problème dans un mot nouveau, il s'agit d'« industrialiser » le Congo. Qu'est-ce à dire ? L'Etat du Congo avait fait de l'étatisme sa grande politique économique. L'Etat faisait tout, il était tout. La Belgique au début dut bien continuer, pendant la période de transition, dans certains domaines au moins, ces errements. Elle le dut d'autant plus que l'initiative privée n'était pas prête à assumer de suite les risques des entreprises. Il fallait de plus

montrer et préparer les voies, faire les expériences nécessaires. L'Etat fut donc, encore, entrepreneur, directeur d'exploitation agricole, transporteur, etc. « Or, dit M. Franck, l'étatisme, qui est dangereux et stérile dans nos vieux pays, est une cause de faiblesse et de ruine dans nos colonies. L'administration coloniale a un rôle si grand, si beau, si complexe qu'en vérité c'est trop lui demander que de se faire gérante d'entreprises économiques, si ce n'est pour montrer la voie. Place à l'initiative privée et à la règle commerciale. Place au colon, au prospecteur, à l'industriel et au commerçant. »

L'industrialisation « c'est donc, moins d'étatisme et plus d'initiative privée, plus d'organes d'activité travaillant suivant les méthodes du fair-play », en dehors des lisières encombrantes de l'appareil administratif. Le nouveau ministre des Colonies ne s'est pas borné à formuler la théorie, il l'a mise de suite en pratique et déjà deux sociétés ont été constituées, à son initiative, pour assurer, l'une, les transports sur le réseau fluvial de la colonie, l'autre, l'extension et l'exploitation commerciales des cultures du coton, créées précédemment par le Gouvernement.

Les événements que nous venons de traverser ont eu encore cette conséquence que la nation belge a pris conscience de sa valeur et de ses « virtualités » et qu'elle ne se laisse plus rebuter par les obstacles. Tandis qu'autrefois elle restait, dans les questions coloniales, un peu hésitante et sceptique; aujourd'hui, unanimement, elle s'intéresse à la colonie. Les affaires du Congo prennent dans la presse une importance de plus en plus grande; sans doute, suivant une particularité du tempérament national, ce sont les critiques qui ont le plus de succès; mais qu'importe, si elles prouvent le revirement de l'opinion publique. D'ailleurs, la tâche coloniale de la Belgique n'est pas, proportionnellement à sa population, supérieure à celle des autres nations coloniales; on a fait

autrefois, là-dessus, un tableau plein d'enseignement. Voyez ce que l'Angleterre a accompli.

La colonie, où dorment un si grand nombre de ses enfants, est devenue une terre sacrée pour la Belgique et fait désormais corps avec la Patrie. En 1914, un audacieux, manœuvré, peut-être à son insu, par l'Allemagne, put faire discuter par la presse un projet de vente du Congo. Un tel projet soulèverait, aujourd'hui, la colère et l'indignation générale. La nation se rend, en effet, très bien compte que la colonie est appelée à jouer dans la reconstitution et le développement du pays un rôle de premier plan. Le Congo belge, dont le territoire égale 80 fois celui de la mère-patrie, peut lui fournir une grande partie des matières premières dont elle a besoin. Il est le pays de l'huile végétale; le coton, le riz peuvent y pousser en abondance; le caoutchouc, le copal, le cacao, et les principales denrées coloniales y sont cultivées avec succès; les mines de tous genres, depuis l'or et le diamant jusqu'au fer, au cuivre et au charbon s'y rencontrent en abondance. Ainsi, la colonie procurera à la métropole ses matières premières, et en même temps elle sera un champ immense pour l'exportation de ses produits manufacturés. Un jour viendra peut-être où la colonie « usinera » elle-même ses produits, mais le courant commercial n'en subsistera pas moins entre la colonie et la métropole, et elles continueront à se compléter l'une par l'autre.

C'est là un précieux avantage pour une nation comme la Belgique. La Belgique avec son territoire exigü, sa population dense, et en même temps, industrielle, ne peut vivre qu'en se répandant au dehors; or, le Congo en continuant la patrie sur les vastes espaces de l'Afrique centrale, lui fournit un admirable champ d'expansion et d'activité. Il fournit de plus à la nation l'occasion de marquer de son génie l'évolution du peuple qu'elle est appelée à conduire à la civilisation, et ce côté moral de

la question n'est pas le moins important. La colonie ouvre, par là, à une jeunesse ardente, chez qui la guerre a stimulé l'initiative et le goût des grandes choses, de larges horizons. Cette jeunesse peut désormais trouver dans la colonie à se dépenser, à se dévouer, et à remplir les plus nobles missions. La colonie est appelée ainsi à devenir pour la nation, l'école de ces grandes qualités d'abnégation, de décision, de commandement, sans quoi, un peuple n'est pas complet. L'influence qui s'en dégagera sera même pour la Belgique spécialement heureuse parce que ce qui manquait un peu à ce pays, c'était l'audace que j'appellerai internationale, et la confiance en sa puissance et en sa force.

Il n'y a pas là, et il ne peut y avoir là, aucune préoccupation impérialiste. La Belgique a la notion de la mesure. Elle se rend compte que sa colonie dans les limites actuelles, celles que le traité de paix lui a données, suffit à sa capacité, et elle ne cherche nullement à déborder sur ses voisins. Tout au contraire, maintenant que la guerre a écarté de ses frontières celui qui ne rêvait à rien de moins qu'à la dépouiller de son domaine colonial, elle a le sentiment d'une sincère sécurité. Ses voisins sont tous des amis, et des alliés; comme ils sont en même temps de grands peuples colonisateurs, leur exemple sera un stimulant à son activité, et pourquoi, s'appuyant mutuellement l'un sur l'autre, n'entreprendraient-ils pas ensemble de régénérer par les colonies ce pauvre monde de l'Europe aux prises avec de si grandes misères morales et matérielles? A cet égard, la politique coloniale belge est très nette. La Belgique est en Afrique un principe d'équilibre, elle fait de la manière la plus harmonieuse la soudure entre les grands peuples colonisateurs; il est dès lors, d'intérêt général que son autorité soit consacrée, et sa stabilité assurée. D'autre part, le territoire qui lui est confié et où elle doit faire régner l'ordre, elle l'ouvre à toutes les activités;

elle n'entend pas en faire un champ clos pour ses seuls enfants. Elle a horreur des monopoles et des protections artificielles. Le progrès est au prix de la liberté. Et elle entend la pratiquer largement vis-à-vis de tous les hommes de bonne volonté.

O. LOUWERS.

Les Timbres-Poste

La Belgique fut le quatrième Etat européen qui adopta le système de payement préalable des envois postaux, système rendu pratique par l'emploi d'étiquettes gommées. Ce système avait été inauguré neuf ans auparavant par l'Angleterre. Dès le début, Léopold I^{er} manifesta le plus profond intérêt pour le mouvement de réforme postale de 1837-1840. Une entrevue entre le Roi des Belges et l'initiateur de cette réforme est racontée dans *La Vie de Rowland Hill*. Déjà en 1841, un haut fonctionnaire des Postes belges fut envoyé en Angleterre pour faire une enquête sur cette organisation nouvelle.

Toutefois, la loi sur la réforme postale ne reçut l'approbation royale que le 22 avril 1849, et le 7 août de la même année un contrat fut conclu entre le gouvernement belge et MM. Jacques et Léopold Wiener, de Bruxelles, pour l'organisation d'ateliers de gravure et d'impression de timbres nationaux. A Jacques Wiener, médailliste de grand talent, échut la tâche de tailler les matrices nécessaires à l'impression des cuivres portant la tête de Léopold I^{er}. Le portrait du Roi en uniforme militaire, œuvre de Liévin de Winne et conservé au Musée de Bruxelles, passe pour avoir servi de modèle au graveur.

Les timbres eux-mêmes furent imprimés sur papier à la main de MM. Olin frères et sont filigranés au monogramme royal, les deux L entrelacés et encadrés d'un rectangle. Ils furent émis non perforés. La simplicité du dessin et la beauté de l'exécution laissent peu de rivaux au premier timbre belge. C'est pourquoi ils sont très estimés par les amateurs d'anciens timbres gravés. Dans ces derniers temps, leur valeur a monté d'une façon remarquable et les bons spécimens sont de plus en plus difficiles à obtenir.

Le 1^{er} juillet 1849, les premiers timbres-poste belges furent mis en vente : 10 centimes, brun, pour l'affranchissement de lettres ordinaires dans un rayon de 30 kilomètres, et 20 centimes, bleu, pour les plus longues distances. Le 11 octobre de la même année, on y ajouta le timbre de 40 centimes, pour les correspondances à destination de la France. Le dessin, œuvre du même graveur, en était différent et plus orné. Le portrait du roi est ici encadré dans un ovale entouré de dessins délicats, et les épaulettes de l'uniforme ont disparu. Ce type fut adopté pour les valeurs de 10 et 20 centimes, en août 1850. Une valeur de 1 centime du même type vint augmenter la série le 1^{er} juin 1861. Elle était destinée à l'affranchissement des journaux et imprimés. A partir du mois d'avril de cette année, on ne se sert plus que de papier fabriqué à la machine et sans filigrane; ceci fut la conséquence de la décision que l'on prit d'augmenter la dimension des cuivres dans le but d'accélérer la production. Les avantages de la perforation furent mis en pratique le 1^{er} mai 1863. Le travail de perforation fut effectué pour l'administration des postes par MM. Gouweloos, qui entreprirent de perforer cinq cents feuilles par jour au prix de 5 centimes la feuille.

La détérioration rapide des planches de cuivre rendait le procédé de gravure en taille douce très coûteux, et en 1864 le gouvernement s'enquit d'autres moyens d'imprimer les timbres-poste. C'est ainsi qu'en 1865 la firme De La Rue & Co., de Londres, reçut ordre de préparer pour le gouvernement belge une nouvelle série complète de timbres qui seraient imprimés par les procédés qui avaient donné de bons résultats dans les éditions de timbres anglais. Des matrices, montrant le profil du roi Léopold et inspirées des monnaies nationales, furent gravées par M. Ferdinand Joubert, maître graveur de De La Rue & Co., et les planches furent établies aux ateliers de Bunhill-Row. E. C. A l'exception d'une première impression de 1,500 feuilles de la plus haute valeur, 1 franc, l'impression fut faite aux ateliers du timbre à Bruxelles, sous la direction de mécaniciens anglais. Ce fut le 1^{er} novembre 1865 que les timbres imprimés par le nouveau procédé furent mis en circulation. Ils étaient imprimés, à l'origine, sur fin papier anglais sans filigrane. Ce papier fut remplacé le 1^{er} juin 1866 par du papier belge plus épais. La perforation de $14 \times 14 \frac{1}{2}$ fut faite comme précédemment par M. Gouweloos. Mais vers la fin de 1866, le gouvernement acquit une perforeuse à « herse » du système autrichien. Le 1^{er} janvier 1867, cette machine débitait les timbres de la série avec quinze perforations. A la fin de cette année, les imprimeries du gouvernement furent transférées de Bruxelles à Malines, d'où toutes les nouvelles émissions partirent pendant quarante-sept ans.

Entretemps, le 1^{er} juin 1866, un timbre de 1 centime, dessiné par M. Delpierre et montrant le Lion belge dans un cadre ovale surmonté d'une couronne, fut émis et les planches en furent préparées à Anvers par un procédé d'électrotypie. Des valeurs de 2 et 5 centimes de dessin identique suivirent, l'une en mars 1867, l'autre en septembre 1866. Les contractants ayant refusé de perforer

plus de cinq cents feuilles par jour, il fut décidé en août 1866 qu'en attendant l'installation d'une machine à perforer dans les ateliers du gouvernement, les timbres de 1 centime seraient émis sans perforation.

* * *

Quoique Léopold II soit monté sur le trône en décembre 1865, ce ne fut que le 15 novembre 1869, donc quatre ans plus tard, que les timbres furent imprimés à son effigie. Une nouvelle série, dessinée par M. Hendrickx et gravée par M. Doms, fut mise en circulation.

Les changements apportés dans les tarifs postaux amenèrent, le 1^{er} juillet 1875, le retrait des valeurs de 8 et de 30 centimes. Elles furent remplacées par trois nouvelles valeurs, dont celle de 25 centimes, répondant aux conventions nouvelles de l'Union Postale Universelle. A partir de 1881, à la suite de l'emploi frauduleux de timbres oblitérés préalablement nettoyés, on se servit pour certaines valeurs d'encre d'imprimerie à base d'aniline. Des perforatrices à peigne donnant uniformément 14 perforations, furent installées à la fin de 1882. Quatre valeurs de nouveaux types, gravées par MM. De La Rue & Co., à Londres, mais imprimées en Belgique, furent émises d'octobre à novembre 1883. Les critiques qu'elles soulevèrent les firent remplacer, le 15 juin de l'année suivante, par une nouvelle série complète de 1 centime à 2 francs. La matrice de l'effigie fut confiée à l'excellent graveur parisien, M. Eugène Mouchon, tandis que le dessin du cadre fut fourni comme précédemment par MM. Hendrickx et Doms. La série inaugurée le 1^{er} juin 1893, et dont quelques valeurs eurent cours jusqu'en 1907, fut remarquable surtout à cause de la souche portant l'inscription bilingue : « Ne pas livrer le dimanche ». Cette souche, conséquence du mouvement en faveur du repos dominical, avait pour but de diminuer le volume des distributions du dimanche. Il suffisait de détacher la

souche pour que la lettre fût délivrée sans distinction de jours. Les valeurs de 1 à 5 centimes étaient aux armes du pays. Celles de 10 centimes et plus portaient, comme avant, le profil royal.

M. Omer Dierick, de l'Académie de Louvain, est l'auteur du portrait de Léopold II reproduit sur l'émission du 1^{er} mai 1905, commémorant le 75^e anniversaire de l'Indépendance belge; les matrices furent gravées par Henri Meunier. Les timbres à l'effigie d'Albert I^{er} ne virent le jour que trois ans après son couronnement. Les premières valeurs furent mises dans le commerce le 15 avril 1912. Les dessins sont l'œuvre de M. E. Pellens, de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers. Les uns représentent le Roi en uniforme, les autres le Lion héraldique. Les traits royaux n'étaient pas rendus de façon satisfaisante; de nouvelles matrices furent gravées en plus grand format et les timbres de cette nouvelle émission parurent au début de l'année suivante.

* * *

Les ateliers du Timbre, à Malines, furent détruits par le bombardement du 28 août 1914. Les derniers timbres imprimés en territoire belge furent les timbres de la Croix-Rouge créés à l'instigation de la Reine Elisabeth et qui furent émis à Anvers, quelques jours seulement avant l'évacuation de la ville par les Alliés, le 9 octobre 1914. Lithographiés par MM. Verschueren dans la métropole assiégée, ces timbres de la Croix-Rouge furent vendus au double de leur valeur nominale, la moitié de la recette devant venir en aide aux blessés de guerre. Deux séries distinctes furent émises en même temps, l'une représentant en médaillon l'héroïque Roi Albert, l'autre, le monument de l'Indépendance nationale à Berchem, glorifiant la mort du comte Frédéric de Mérode, tombé en défendant le drapeau au cours de la Révolution de 1830. Un

grand nombre de ces timbres furent détruits avant l'évacuation, de même que les pierres lithographiques.

Pendant les quatre années du Gouvernement général allemand (septembre 1914 à novembre 1918), les timbres de la série « Germania » de l'administration des Postes impériales furent mis en circulation dans le pays, avec la surcharge : « Belgien » en caractères gothiques, et les valeurs correspondantes en centimes et en francs.

L'administration belge des Postes, exilée au Havre, émit, le 2 janvier 1915, une troisième série de timbres de la Croix-Rouge à l'effigie du Roi Albert et typographiés à Londres chez MM. Waterlow Brothers and Layton.

Comme une énorme quantité de timbres en cours était tombée aux mains des Allemands, et que ceux-ci en tiraient d'énormes profits, on jugea nécessaire de changer les types dans le plus bref délai possible. A cette fin, MM. Waterlow and Sons reçurent la commande d'une nouvelle série complète qui fut émise au Havre, le 15 octobre 1915. Les hautes valeurs, admirablement gravées en taille douce, représentaient les monuments dévastés par les violateurs de la neutralité belge, par exemple, les Halles d'Ypres, l'Université de Louvain, l'Eglise de Dinant. Le timbre de 5 francs montrait le Roi Albert présentant le drapeau aux troupes belges à Furnes. Les matrices furent gravées en partie par un artiste belge, nommé Dezerrois, et en partie par Waterlow and Sons. La série entière, imprimée en différentes teintes et surchargée d'une petite croix de Genève en rouge, fut mise en vente au profit de la Croix-Rouge belge au double de sa valeur nominale, le 15 janvier 1918.

Les Fêtes nationales de juillet 1919 fournirent l'occasion d'introduire un nouveau type, commémorant la libération du sol belge du joug allemand. La première valeur, 10 centimes, fut émise le 19 du même mois. Elle représente le Roi en uniforme de campagne et coiffé du casque. Le dessin en est attribué à un artiste belge

nommé Jean Bast. Mais un éminent photographe, M. R.-N. Speaight, prétend que c'est la reproduction exacte d'un cliché qu'il prit par ordre royal au front belge, en septembre 1917, et que le ministre des Postes approuva à cette époque comme type de timbre-poste. La matrice fut gravée à Paris par Henri Cheffner et les timbres furent imprimés aux ateliers bien connus de M. J. Enschede, à Haarlem (Hollande). A Liège, le 21 juillet, un timbre spécial fut mis en vente en l'honneur de l'héroïque défense de la ville aux premiers jours de guerre. La vignette représentait le Perron Liégeois et fut imprimée à Londres, par MM. Waterlow and Sons.

En manière de spirituelle représaille, le ministère des Postes émit une série spéciale à l'usage de la zone d'occupation belge, et surchargée en flamand et en français : « Allemagne-Duitschland ». Notons en passant que le 5 francs est un type regravé exprimant la valeur en « frank » au lieu de « franken ». Les ateliers de l'Etat à Malines ayant été complètement restaurés, c'est là que les timbres sont imprimés depuis la fin de l'année dernière.

* * *

Des timbres spéciaux valables pour une période limitée furent créés par les Postes belges à l'occasion des expositions internationales d'Anvers en 1894, de Bruxelles en 1897 et en 1910; de Charleroi en 1911.

Particulièrement intéressants au point de vue artistique, les timbres de l'exposition de Bruxelles représentaient le fameux tableau de Van Dyck, conservé dans l'église de Saventhem et montrant Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. C'est la Reine qui en choisit le sujet et c'est elle aussi qui fut la promotrice de ces éditions dont la vente devait profiter aux différentes institutions philanthropiques.

En gravant les matrices, les deux artistes, C. Montald et H. Lemaire, traitèrent le sujet différemment.

* * *

Les timbres à l'effigie de Léopold II et imprimés aux ateliers de l'Etat furent émis dans l'Etat Indépendant du Congo, le 1^{er} janvier 1886. L'émission coïncidait avec l'admission de cet Etat au sein de l'Union Postale Universelle. Les matrices de 1875 furent employées avec des inscriptions modifiées. L'année suivante, les finances du Congo permirent la création d'un type spécial, œuvre de M. Hendrickx et représentant le Roi de trois-quarts, flanqué de deux cocotiers et surmonté de l'étoile emblématique. Ces timbres furent mis en circulation le 20 octobre 1887.

La troisième série de l'Etat Indépendant est l'une des plus artistiques qu'on ait jamais produites. Les dessins furent gravés d'après le diorama que MM. R. Mols et P. Van Engelen exposèrent à l'exposition d'Anvers, en 1894. On y trouve le port de Matadi, les Stanley Falls, les Inkissi Falls, la rivière M'Pozo, la récolte de la noix de coco, la chasse à l'éléphant, les pirogues indigènes, de même qu'un portrait du chef Bangala, Morangi et de sa femme. Toute la série fut enfin imprimée, d'après les clichés gravés, par MM. Waterlow and Sons, à Londres, et mise en circulation le 27 novembre 1894. Cependant, deux hautes valeurs pour le service des colis postaux furent l'œuvre de MM. Waterlow Brothers and Layton.

L'annexion définitive de l'Etat Indépendant par la Belgique amena la surcharge « Congo Belge » sur les timbres en cours en novembre 1908. Cette surcharge fut mise d'abord à la main au moyen de tampons, soit à Bruxelles, soit à Boma. Plus tard, elle fut typographiée en Belgique seulement. Ces surcharges provisoires furent remplacées le 1^{er} juin 1909 par les types de 1894 impri-

més à Londres et où l'on regrava les mots « Congo Belge » pour marquer le nouveau régime. D'autres innovations furent apportées dans l'exécution des timbres du 1^{er} janvier 1910, qui portaient les inscriptions dans les deux langues. A la suite des vols considérables de timbres commis par les Allemands dans l'Est africain au début de la guerre, de nouvelles couleurs furent adoptées en 1915, tandis qu'en juillet 1918 la série complète avec vignette centrale en bleu fut surchargée de la croix de Genève et vendue au double de sa valeur nominale au bénéfice de la Croix-Rouge de Belgique.

Le Roi Albert et la Reine Elisabeth sont d'enthousiastes collectionneurs et s'intéressent beaucoup aux timbres de leur pays.

UN CORRESPONDANT.

La Belgique et les Sports

Si l'on considère les sports en général, il faut malheureusement admettre que la comparaison avec les autres nations sportives n'est pas à l'avantage de la Belgique.

Il y a cinquante ans, les sports étaient non seulement peu connus dans nos écoles et nos universités, mais encore ils étaient mal notés.

Les professeurs décourageaient toute manifestation de ce genre; les élèves qui tentaient de faire du sport étaient mal vus, considérés comme peu sérieux, négligeant leurs études pour le plaisir, bref il fallait se cacher pour pou-pouvoir être sportif. Tout ceci de façon générale, bien entendu, et avec quelques exceptions qui ne faisaient que confirmer cette règle. Tout au plus le programme des études comprenait-il pour les écoles primaires et secondaires une ou deux heures de gymnastique par semaine et encore comme cours facultatif.

Dans les universités, rien ! absolument rien !!

Actuellement la gymnastique occupe dans les programmes une place plus importante. Mais il n'existe encore aucune épreuve officielle entre les établissements d'instruction des différents degrés, ni pour les sports ni même pour la gymnastique.

Cinq ou six ans avant la guerre des épreuves sportives interuniversitaires avaient été instituées pour les sports et pour les jeux athlétiques, courses à pied, boxe, lutte, football association.

Sa Majesté le Roi Albert, qui fut dès longtemps avant son avènement au trône un patron convaincu et déterminé de toutes les manifestations sportives, eut certainement une part très grande dans cette reconnaissance officielle des sports par les universités et jamais la Belgique ne pourra lui en être assez reconnaissante.

Quoique la Belgique se soit engagée dans la bonne voie et ait un brillant avenir devant elle, elle est encore dans l'enfance comme nation sportive.

Et cependant, si l'on y regarde de plus près, on verra que ce pays est plus à même de se distinguer que beaucoup d'autres nations.

Le tempérament de la grande majorité des Belges présente au point de vue sportif de grands avantages.

Ils sont, dans l'ensemble, très courageux, surtout combattifs, en ce sens que le fait de sentir qu'ils pourraient être inférieurs à un adversaire excite leur amour-propre et exaspère leur désir d'être vainqueurs. Dans les Flandres surtout ils ont l'endurance. Dans la Wallonie ils ont la vivacité d'esprit qui leur permet de profiter immédiatement et à fond de toute chance favorable qui leur est offerte. Mais dans les deux régions du pays, ils sont en général frondeurs et indisciplinés. Venant d'une autorité, toute règle établie leur semblera mauvaise et faite surtout pour être éludée.

Il en résulte que tout entraînement suivi leur est pénible et désagréable. Ils sont naturellement enclins à faire ce qui leur plaît et, par le fait même que cela leur est défendu, ils trouvent un attrait irrésistible à fumer des cigarettes, faire un trop bon diner, boire un bon verre, etc.

Et cependant, en dépit de tout cela, l'on peut affirmer que le tempérament belge est favorable dans l'ensemble aux sports individuels comme l'escrime, l'équitation, la natation et la boxe, mais l'est moins pour les jeux athlétiques qui nécessitent la coopération d'une équipe, comme le football association ou rugby.

Les courses à pied sont d'importation relativement récente. Il y a trente ans il n'existait que des clubs en très petit nombre, peu importants, disséminés dans le pays et sans aucun entraînement scientifique. Les sauts, en hauteur et à la perche sont plus récents encore et le lancement du poids et du disque ne datent guère que de

l'année 1900 et ont été jusqu'ici très peu pratiqués, le lancement du marteau et le lancement du javelot sont à peu près inconnus.

Il n'y a rien d'étonnant dans ces circonstances à ce que jusqu'ici la Belgique n'ait produit dans ce genre de sports aucun athlète qui ait marqué sa place dans les rencontres classiques internationales. Mais le caractère de la nation, persévérant et plein d'amour-propre c'est-à-dire amoureux du succès, permet d'espérer que nous formerons, quelque jour, des athlètes belges de premier ordre.

La traction à la corde est un autre sport qui vient seulement d'être introduit chez nous. Il est pratiqué très rarement et n'a produit aucun spécialiste.

Notre pays a été l'un des premiers à pratiquer le cyclisme qui, il y a 35 ans, était nouveau pour tous les pays du monde. Dans le passé nous remportâmes des succès sensationnels.

Un Liégeois, Robert Protin, a remporté de nombreuses distinctions en Angleterre et dans les années quatre-vingt-dix, un amateur belge, Hubert Houben, remporta le championnat du monde à Cologne. Il a été l'un des seuls seuls cyclistes d'Europe, sinon le seul, qui ait réussi à battre le célèbre Zimmerman.

Plus récemment, les dernières épreuves fameuses du tour de France de même que plusieurs épreuves tout aussi connues, comme celles de Bordeaux-Paris, ont été remportées par des cyclistes belges.

La petite Belgique, luttant cette fois à conditions égales, et avec les qualités natives de sa race, ténacité, courage et endurance, a très bien tenu sa place dans les luttes internationales.

Dans les dernières années malheureusement c'est vers le professionnalisme que ce sont tournées surtout les ambitions et les efforts de ses cyclistes.

L'escrime a toujours été en grand honneur dans les pays où le duel est resté le mode usité de vider les questions

d'honneur. Elle est tombée en désuétude en même temps que le duel chez les nations anglo-saxonnes, mais les nations latines l'ont conservée comme sport national. Il a toujours existé des salles d'escrime en Belgique avec de bons instructeurs et de tout temps, les escrimeurs belges qui se recrutaient parmi des adhérents nombreux et bien entraînés ont été reconnus parmi les meilleurs, ne cédant pas qu'aux Français, beaucoup plus nombreux et possédant des qualités de race supérieures encore, peut-être, comme coup d'œil et vivacité, et aux Italiens qui partagent avec les Français cet avantage du nombre et du tempérament.

Le succès des tireurs individuels et de l'équipe belge à l'épée de combat lors de la dernière olympiade de Stockholm en 1912, démontre que pour ce sport spécial la Belgique tient très honorablement, dans le monde sportif, la place qui lui revient eu égard à son importance comme population.

Le football association est relativement neuf en Belgique. A part quelques Anglais qui le pratiquaient comme passe-temps il était absolument inconnu avant 1890. C'est du reste un jeu d'ensemble où la discipline est indispensable de même qu'un entraînement suivi et continu, et c'est tout au plus si deux ou trois entraîneurs ont été employés dans le pays depuis dix ans, dont cinq ans de guerre.

Rien d'étonnant donc à ce que, dans l'ensemble, la Belgique se soit montrée inférieure à d'autres pays qu'elle aurait pu et dû battre régulièrement comme la Hollande. La Belgique ne s'est jamais rencontrée avec le Danemark. Mais si elle l'avait fait, on peut sans peine juger du résultat, les Danois s'étant toujours montrés de tout premier ordre.

Il est à noter qu'un beau succès international tout récent a montré l'équipe de l'armée belge supérieure à celles des armées anglaise et française : Belgique 3 points,

Angleterre 2 points et France 1 point, dans des matches joués en Angleterre au début de l'année 1919.

La gymnastique, mère de tous les sports parce qu'elle y prépare admirablement le corps des enfants à l'âge du maximum de leur développement physique, est connue et pratiquée en Belgique depuis longtemps, mais elle fut négligée dans les écoles, presque sans maîtres scientifiques avant qu'un Belge, le major Lefébure, eût été étudier sur place les méthodes suédoises, il y a moins de vingt ans. Elle n'a pas réussi à imposer la supériorité des gymnastes belges sur leurs principaux concurrents au point de vue de la gymnastique ordinaire ou suédoise. Notre pays tient sa place honorablement, mais sans plus, dans l'ensemble des nations gymnastiques du monde.

Les Belges, comme tous les autres citoyens des nations mondiales, ont monté à cheval de tout temps.

Il y a donc eu pour ce sport un champ d'action considérable et le tempérament national se prêtait parfaitement à ce sport tout personnel. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'avoir vu des cavaliers belges remporter de magnifiques succès notamment en Argentine, aux Etats-Unis et même en Angleterre où le sport hippique était, il faut le reconnaître, différemment orienté, visant plutôt les courses de chevaux et la chasse au renard que le sport plus spécialement scientifique où nos cavaliers se sont tant distingués.

La lutte gréco-romaine est un autre sport où les qualités du tempérament belge devraient porter les athlètes de ce pays au tout premier rang. Endurance, combativité, rapidité de décision, sont des qualités spéciales des sportsmen de Belgique, mais, à part de très rares et d'autant plus estimables exceptions, la lutte a été jusqu'ici complètement ignorée des amateurs de ce pays. Aucun professeur scientifique, aucun enseignement sérieux de ce sport n'existe en Belgique.

Par contre, au point de vue professionnel, les vingt-cinq

dernières années ont donné des athlètes qui ont mérité d'être cités dans le fameux dictionnaire de Larousse, où se rencontrent les noms de Constant le Boucher, de Constant le Marin et d'Omer de Bouillon. Cela montre bien que, si cet admirable sport reprend dans l'amateurisme la place qui lui revient, la Belgique a de grandes chances de pouvoir disputer avec succès les palmes qui sont revenues, lors des dernières Olympiades, aux Finlandais d'abord et aux autres nations scandinaves ensuite.

Le lawn-tennis est encore l'un des jeux où la Belgique peut obtenir de brillants résultats et devrait le faire si la pratique des sports était mieux encouragée dans nos écoles.

Pourquoi la Belgique n'a-t-elle jusqu'ici brillé dans ce sport que comme étoile de troisième grandeur ?

Parce qu'il n'y a aucune éducation scolaire et, par conséquent, le nombre des joueurs est très limité. En outre, le lawn-tennis est plutôt un sport de luxe. Il n'y a pas de professeurs et peu d'amateurs deviennent experts.

Mais plusieurs de nos joueurs et joueuses belges de lawn-tennis se sont fait connaître dans les rencontres internationales d'avant-guerre et ils ont de grandes chances de continuer et d'améliorer même cette tradition du passé.

Sous le rapport du tir, la Belgique aurait pu se trouver placée dans les conditions normales de tous les autres pays, mais d'abord son champ de recrutement a été très inférieur à celui des pays beaucoup plus peuplés et de plus, étant jusqu'en 1914, un pays neutre, donc non militarisé, ce champ de recrutement s'est trouvé très inférieur à celui des pays de population à peu près égale, où le service militaire était personnel et obligatoire comme la Suisse et les pays scandinaves. C'est donc grâce aux qualités essentielles à sa race que, handicapée comme elle l'était jusqu'à présent, elle a pu réussir à obtenir quelques succès retentissants comme ceux du tir au revolver, per-

sonnel et en équipe, de l'Olympiade de 1908, en Angleterre. Si le passé lui a été en très grande partie fermé, l'avenir lui reste donc ouvert.

La natation, sport utile entre tous, n'est enseigné dans aucune école belge.

Etant donné l'encouragement très faible qui lui est donné, il y a lieu presque de s'étonner que la Belgique ait tenu sa place aussi bien qu'elle l'a fait dans les championnats internationaux.

Sans éprouver un orgueil immérité, la Belgique s'est distinguée par la seule force des qualités physiques et morales de ses représentants. Un Bruxellois, M. Sonnemans, a remporté le premier prix de fancy diving, au fameux concours international de Londres qui fêtait le Jubilé de la Reine Victoria, en 1897; et à l'Olympiade de Stockholm, l'équipe belge est arrivée seconde, médaille d'argent, dans le tournoi de water-polo. N'eût été leur indiscipline (toujours la faute nationale) ses joueurs auraient gagné. Mais ils furent pénalisés et furent classés seconds.

En ce qui concerne la boxe on ne saurait classer la Belgique. L'art n'en fut jamais enseigné et les occasions d'apprendre et de se perfectionner ont été presque nulles. Jusque très peu de temps avant la guerre, tout a manqué au pays, à ce point de vue. Cependant, il a devant lui de grandes possibilités.

Le nombre des yachtsmen de Belgique est si limité, ce sport y est si peu répandu que l'on pourrait presque se contenter de le citer en passant si de brillantes individualités n'avaient pas réussi, par une victoire du yacht « Zut », appartenant à M. R. Osterrieth d'Anvers, à l'Olympiade anglaise de 1908, à démontrer que, à certains moments du moins, des qualités particulières peuvent permettre de lutter avec succès contre les maîtres de l'art les plus incontestés. Cette victoire fut précédée et suivie de plusieurs succès dans les régates hollando-belges, mais

ce sport de luxe n'a cependant que très peu de représentants en Belgique.

Nous avons laissé l'aviron pour la fin, afin de pouvoir en parler plus longuement que des autres sports.

Les trois victoires des équipes gantoises, aux régates de Henley dans le Grand Challenge-Cup, ont été tellement retentissantes que le monde sportif tout entier s'en est occupé et que, par suite, ce sport mérite une mention toute spéciale.

Recherchons donc, si possible, les causes de ce succès.

D'abord, dans le passé, ce sport est l'un des plus anciennement pratiqués en Belgique, après l'escrime, le tir et l'équitation (les sports de guerre), bien entendu.

Dès 1864, une équipe de Liège à quatre avirons, d'après les annales du « Rowing belge », aurait battu toutes les équipes européennes de l'époque et n'aurait succombé que devant une équipe canadienne aux grandes régates internationales de Paris de cette année. A deux avirons les Liégeois auraient été imbattables et, à Rouen, quelques jours après Paris, auraient vaincu les deux fameux professionnels Kelly et Chambers. Il n'était pas à cette époque question d'amateurs ou de professionnels sur le continent. Je n'ai jamais pu savoir si les deux fameux skiffeurs ont jamais formé une équipe à deux avirons de pointe.

Mais, pour en revenir à notre sujet, l'aviron de course était déjà florissant en Belgique, vers 1860 où de nombreux jeunes gens permettaient une sélection réelle, alors que tant d'autres sports ne datent en Belgique que de 1880 ou de 1890.

Ajoutons que la ville de Gand possède une université très réputée et deux clubs d'aviron, concurrents depuis de longues années, qui ont abjuré leur rivalité pour former une équipe composée des meilleurs rameurs des deux sociétés, sous la haute direction d'un amateur de premier ordre, le juge De Dryver.

Les succès belges à Henley ont pu se marquer grâce à un ensemble de circonstances favorables, dans ce pays, à la formation de représentants du rowing et, pourrais-je ajouter, grâce à l'excès de confiance des Anglais en présence d'une équipe belge. Ce qui mit également les rameurs anglais en état d'infériorité, fut leur attachement absurde aux toletières carrées pour bateau à huit rames, au lieu des toletières à pivot employées par tous les autres.

Parlant des sports belges, il paraît impossible de passer sous silence le tir à l'arc ou à l'arbalète connus partout dans notre pays, puisque des confréries de tireurs à l'arc et à l'arbalète y possèdent des annales officielles datant du xv^e siècle. Certaines de ces confréries existaient avant cette époque. Le jeu de balle aussi y est pratiqué. Il doit descendre de l'ancienne paume puisqu'on y compte les points comme dans ce jeu français du moyen âge et, du reste, comme dans le lawn-tennis : 15, 30, 40, avantage, jeu.

Terminons cette esquisse de la situation sportive de la Belgique en disant :

I. Education sportive générale à peu près nulle dans l'enseignement, donc laissée presque entièrement à l'initiative privée.

II. Qualités sportives plutôt supérieures à la moyenne sans être extraordinaires, par suite d'une absence d'atavisme sportif.

III. Technique raisonnée et scientifique à peu près absente.

Si, dans de semblables conditions, des sportsmen belges ont pu obtenir les résultats que nous avons rappelés dans le présent article, ce pays peut considérer son passé sportif sans rougir et peut beaucoup espérer de l'avenir en considérant le présent comme un état transitoire qui doit aller en s'améliorant d'année en année.

BARON DE LAVELEYE.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Préface , par S. M. le Roi ALBERT	3
Introduction.	
La Belgique, par THE TIMES	5
La Belgique et la guerre.	
Le Rôle de la Belgique dans la guerre, par un Correspondant spécial	11
Le Gouvernement de Sainte-Adresse, par Jules Renkin	67
L'Armée belge, par le général Maglinse	26
Le Congo, par O. Louwers	335
Louvain, par S. E. le cardinal Mercier	59
La Presse clandestine, par Oscar Grojean	74
La Belgique et la Paix, par Paul Hymans	45
La Belgique et la Société des nations, par Henry Carton de Wiart.	105
Politique.	
Les Traités du 19 avril 1839, par Maurice Bourquin	37
Comment la Belgique est gouvernée, par Paul Errera	31
La Question flamande, par Léon van der Essen	319
Reconstruction.	
Le Programme de la Restauration, par Léon Delacroix	79
L'Avenir de la Belgique, par Henri Pirenne	98
La Belgique sociale, par Emile Vandervelde	283
Le Travail, par Armand Julin	290
Enseignement.	
L'Instruction publique en Belgique, par Louis Piérard	127
Les Universités belges, par Henri Grégoire	119
Art et littérature.	
Le Folklore belge, par Louis Lagasse de Locht	159
Les Lettres belges, par un Correspondant	170
La Typographie, par Paul Buschmann	277
La Peinture, par Gustave Vanzype	195

	Pages
La Musique, par Henri Lesbroussart	203
Le Théâtre, par Georges Rency	186
Trésors d'Art, par Jules Destrée	178
Tourisme.	
Bruxelles-Capitale, par Guillaume des Marez	147
Les Villes de Belgique, par Fierens-Gevaert	137
Communications.	
Les Voies de communication, par Georges de Leener.	267
Le Port d'Anvers, par Léon Hennebicq	251
Agriculture.	
L'Agriculture, par Hector Van Orshoven	238
Le Cheval de Trait, par Clément Peten	245
Industries et Manufactures.	
L'Industrie houillère, par Adolphe Breyre	305
L'Industrie métallurgique, par un Correspondant	299
La Verrerie, par un Correspondant	220
Le Problème de l'Alcool, par John P. Waterkeyn.	330
L'Industrie textile, par un Correspondant	312
La Dentelle, par le baron Verhaegen	210
Commerce.	
La Politique commerciale, par J. Brunet	113
Le Commerce extérieur, par Pierre Forthomme.	261
Les Banques, par un Correspondant financier	229
La Chambre de Commerce Britannique, par un Correspondant	258
Mélanges.	
La Science médicale, par un Correspondant médical	132
Les Timbres-Poste, par un Correspondant	345
La Belgique et les Sports, par le baron de Laveleye	354
L'Union Anglo-Belge, par un Correspondant.	57

TABLE DES AUTEURS

	Pages
ALBERT, ROI DES BELGES.	
Préface	3
BOURQUIN (MAURICE).	
Les Traités du 19 avril 1839	37
BREYRE (ADOLPHE).	
L'Industrie houillère.	305
BRUNET (JOSEPH).	
La Politique commerciale	113
BUSCHMANN (PAUL).	
La Typographie en Belgique	277
CARTON DE WIART (HENRY).	
La Belgique et la Société des Nations	105
CORRESPONDANT (UN).	
La Chambre de Commerce britannique.	258
La Verrerie.	220
Les Lettres belges	170
Les Timbres-Poste	345
L'Industrie métallurgique	299
L'Industrie textile.	312
L'Union anglo-belge	57
CORRESPONDANT (UN) FINANCIER.	
Les Banques	229
CORRESPONDANT (UN) MÉDICAL.	
La Science médicale	132
CORRESPONDANT (UN) SPÉCIAL.	
Le Rôle de la Belgique dans la guerre	11
DELACROIX (LÉON), Premier Ministre.	
Le Programme de la Restauration	79
DE LEENER (GEORGES).	
Les Voies de communication en Belgique.	267

	Pages
DES MAREZ (GUILLAUME).	
Bruxelles - Capitale	147
DESTREE (JULES), Ministre des Sciences et des Arts.	
Trésors d'Art en Belgique	178
ERRERA (PAUL).	
Comment la Belgique est gouvernée	31
FIERENS-GEVAERT.	
Les Villes de Belgique	137
FORTHOMME (PIERRE).	
Le Commerce extérieur	261
GRÉGOIRE (HENRI).	
Les Universités belges	119
GROJEAN (OSCAR).	
La Presse clandestine sous l'Occupation	74
HENNEBICQ (LÉON).	
Le Port d'Anvers	251
HYMANS (PAUL), Ministre des Affaires Étrangères.	
La Belgique et la Paix	45
JULIN (ARMAND).	
Le Travail en Belgique	290
LAGASSE DE LOCHT (LOUIS).	
Le Folklore belge	159
LAVELEYE (BARON DE).	
La Belgique et les Sports	354
LESBROUSSART (HENRY).	
La Belgique musicale	203
LOUWERS (O.).	
Le Congo belge	335
MAGLINSE (GÉNÉRAL), chef d'Etat-major.	
L'Armée belge	26
MERCIER (S. E. LE CARDINAL).	
Louvain : Le Crime impardonnable	59
PETEN (CLÉMENT).	
Le Cheval de Trait	245

	Pages
PIÉRARD (LOUIS), Député de Mons.	
L'Instruction publique en Belgique.	127
PIRENNE (HENRI).	
L'Avenir de la Belgique.	98
RENCY (GEORGES).	
Le Théâtre belge.	186
RENKIN (JULES), Ministre de l'Intérieur.	
Le Gouvernement de Sainte-Adresse	67
TIMES (THE).	
La Belgique.	5
VAN DER ESSEN (LÉON).	
La Question flamande	319
VANDERVELDE (EMILE), Ministre de la Justice.	
La Belgique sociale en 1920	283
VAN ORSHOVEN (HECTOR).	
L'Agriculture	238
VANZYPE (GUSTAVE).	
La Peinture.	195
VERHAEGEN (BARON).	
La Dentelle.	210
WATERKEYN (JOHN P).	
Le Problème de l'Alcool	330

- Société anonyme -
M. WEISSENBRUCH
- Imprimeur du Roi -
49, rue du Poinçon, 49
- - Bruxelles - -
